

République Libanaise
Ministère de l'Agriculture

Organisation des Nations
Unies pour l'Alimentation
et l'Agriculture (FAO)



BUREAU DE LA COOPERATION ITALIENNE



RESULTATS GLOBAUX DU MODULE DE BASE DU RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE 2010

Projet « Observatoire Libanais de Développement Agricole »

LIBAN
2012

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	7
FIGURES CLES DU RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE.....	16
1. Les exploitants agricoles.....	24
1.1 Les effectifs.....	24
1.2 La Superficie Agricole Utile (SAU).....	25
1.3 Age et sexe des exploitants agricoles.....	26
1.4 Les activités économiques des agriculteurs.....	29
1.5 La sécurité sociale des exploitants agricoles.....	29
2. Les structures foncières.....	31
2.1 La répartition de la Superficie Agricole Utile (SAU).....	32
2.2 La répartition de la SAU irriguée.....	33
2.2.1 La SAU moyenne irriguée (complète et d'appoint).....	36
2.2.2 Les techniques d'irrigation.....	38
2.2.3 Les sources d'irrigation.....	41
2.3 Le mode de faire valoir sur l'exploitation.....	42
2.4 Le statut juridique de l'exploitant agricole.....	44
3. L'occupation du sol.....	46
3.1 La Superficie des terres cultivées.....	46
3.1.1 Les cultures saisonnières.....	48
a. Les céréales.....	49
b. Les cultures maraîchères.....	56
c. Les légumineuses.....	80
d. Les cultures fourragères.....	87
e. Les cultures industrielles saisonnières.....	91
f. Les cultures industrielles permanentes.....	95
g. Les fleurs et plantes ornementales.....	97
3.1.2 Les cultures protégées (sous serres).....	98
3.1.3 Les cultures permanentes.....	100
a. Les agrumes.....	101
b. Les fruits à pépins.....	106
c. Les fruits à noyaux.....	112
d. La Viticulture.....	119
e. Les bananiers.....	121
f. L'Oléiculture.....	123
g. Les arbres à noix.....	125
h. Les arbres exotiques.....	127
i. Les autres arbres fruitiers.....	131
j. Les pins.....	137
4. L'utilisation des terres au Liban au sein des exploitations.....	139
5. L'élevage.....	151
5.1 L'élevage du bétail.....	151
5.2 L'élevage des bovins.....	152

5.2.1	L'effectif des vaches laitières.....	155
5.2.2	L'effectif bovin par Sexe de l'exploitant.....	157
5.2.3	L'effectif bovin par Classe-Age de l'exploitant	159
5.3	L'élevage des petits ruminants.....	160
5.3.1	L'élevage des ovins	161
	a. L'effectif moyen des ovins par exploitation	162
	b. Les ovins selon le sexe des exploitants agricoles	163
	c. L'effectif des brebis.....	164
5.3.2	L'élevage des caprins	164
	a. L'effectif moyen des caprins.....	166
	b. L'effectif des femelles du troupeau caprin	167
5.4	Les porcins.....	169
5.5	Les ruches	170
5.6	L'aviculture.....	172
5.6.1	L'élevage traditionnel	173
5.6.2	Les poulets de chair.....	173
5.6.3	Les poules pondeuses	174
5.6.4	Autres Volailles.....	175
6.	UTILISATION DE LA MAIN D'ŒUVRE	177
6.1	L'emploi permanent	177
6.1.1	Main d'œuvre familiale permanente	177
6.1.2	Main d'œuvre salariée permanente.....	177
6.2	L'emploi occasionnel	179
6.2.1	Main d'œuvre occasionnelle non familiale	179
6.2.2	Main d'œuvre occasionnelle familiale.....	179
6.3	Bilan de l'emploi agricole.....	180
7.	ENTRAVES ET SERVICES AGRICOLES	181
7.1	Le recours à la mécanisation.....	181
7.2	La vulgarisation agricole	182
7.3	Les Membres de Coopératives Agricoles.....	183
7.4	Les Crédits Agricoles	183

ANNEXE 1 : TABLEAUX THÉMATIQUES

ANNEXE 2 : CARTES THÉMATIQUES	184-186
--	----------------

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1- Effectifs des exploitants par classe-taille SAU (En dounoums).....24

Figure 1.2- Répartition du nombre des exploitants agricoles par Mohafaza (En %)25

Figure 1.3- Répartition de la SAU des exploitations agricoles par Mohafaza (En %).....26

Figure 1.4- Nombre total d'exploitants agricoles par classe d'âge et par sexe de l'exploitant.....27

Figure 1.5- SAU moyenne par exploitation agricole et selon le sexe et la classe d'âge de l'exploitant28

Figure 1.6- Nombre des exploitants avec et sans sécurité sociale selon la classe d'âge31

Figure 1.7- Nombre des exploitants avec et sans sécurité sociale selon la classe-taille SAU (En dounoums)31

FIGURE 2.1- Répartition de la SAU moyenne par exploitation et par Mohafaza (En dounoums)32

FIGURE 2.3- Répartition de la SAU totale irriguée par Mohafaza (En %).....34

Figure 2.4- SAU totale et SAU totale irriguée (complète et d'appoint) par Mohafaza (En dounoums).....35

Figure 2.5- Répartition de la SAU totale moyenne irriguée (complète et d'appoint) par exploitation, par36
Mohafaza (En dounoums).....36

Figure 2.6- Superficie complète irriguée et SAU totale des exploitations par Classe-Taille SAU des37
exploitations (En dounoums)37

Figure 2.7- Répartition des techniques d'irrigation principale totale (complète et de complément) par39
Mohafaza (en dounoums)39

Figure 2.8- Répartition des techniques d'irrigation selon la classe-taille de la SAU (en dounoums).....40

Figure 2.9- Prépondérance des différents modes de faire valoir par classe-taille SAU de l'exploitation.....43

Figure 2.10- Poids des différents statuts juridiques de la SAU45

Figure 3.1- Répartition de la superficie de l'occupation du sol (En %)46

Figure 3.2- Répartition de l'occupation du sol par Mohafaza (En %).....47

Figure 3.3- Poids des différentes spéculations agricoles (En %)48

Figure 3.4- Répartition des cultures saisonnières par Mohafaza (En %)48

Figure 3.5- Répartition des superficies de céréales selon la classe-taille SAU (En dounoums)50

Figure 3.6- Répartition de la superficie des céréales par Mohafaza (En %).....51

Figure 3.7- Répartition de la superficie du blé par Mohafaza (En %).....52

Figure 3.8- Répartition de la superficie du blé irrigué et celle du blé total par Mohafaza (En dounoums)53

Figure 3.9- Répartition de la superficie de l'orge par Mohafaza (En %).....54

Figure 3.10- Répartition de la superficie du maïs doux par Mohafaza (En %).....55

Figure 3.11- Répartition de la superficie du maïs fourrager par Mohafaza (En %)56

Figure 3.12- Répartition de la superficie des cultures maraîchères par famille de cultures (En %).....57

Figure 3.13- Répartition de la superficie des cultures maraîchères par classe taille SAU des exploitations58
(En dounoums).....58

Figure 3.14- Répartition de la superficie des cultures maraîchères par Mohafaza (En %).....59

Figure 3.15- Répartition de la superficie des légumes à feuilles par Mohafaza (En %).....60

Figure 3.16- Répartition de la superficie de laitue par Mohafaza (En %).....61

Figure 3.17- Répartition de la superficie des cultures pour salade par Mohafaza (En %).....62

Figure 3.18- Répartition de la superficie du persil par Mohafaza (En %)63

Figure 3.19- Répartition de la superficie du thym par Mohafaza (En %)64

Figure 3.22- Répartition de la superficie de choux par Mohafaza (En %)66

Figure 3.23- Répartition de la superficie de choux-fleurs par Mohafaza (En %)67

Figure 3.24- Répartition de la superficie des épinards par Mohafaza (En %)68

Figure 3.25- Répartition de la superficie de mélochie par Mohafaza (En %)68

Figure 3.26- Répartition de la superficie des artichauts par Mohafaza (En %).....69

Figure 3.27- Répartition de la superficie des légumes à fruits par Mohafaza (En %).....70

Figure 3.28- Répartition de la superficie de tomates par Mohafaza (En %).....71

Figure 3.29- Répartition de la superficie de concombres par Mohafaza (En %).....72

Figure 3.30- Répartition de la superficie des aubergines par Mohafaza (En %)	73
Figure 3.31- Répartition de la superficie des pastèques par Mohafaza (En %)	74
Figure 3.32- Répartition de la superficie des melons par Mohafaza (En %)	75
Figure 3.34- Répartition de la superficie des tubercules, racines et bulbes par Mohafaza (En %)	77
Figure 3.35- Répartition de la superficie des pommes de terre par Mohafaza (En %)	78
Figure 3.36- Répartition de la superficie d'oignons par Mohafaza (En %)	79
Figure 3.37- Répartition de la superficie de l'ail, des carottes, des radis et des navets par Mohafaza (En dounoums)	80
Figure 3.38- Répartition de la superficie des légumineuses par classe-taille SAU des exploitations (En dounoums)	81
Figure 3.39- Répartition de la superficie des légumineuses par Mohafaza (En %)	82
Figure 3.40- Répartition de la superficie des haricots par Mohafaza (En %)	83
Figure 3.41- Répartition de la superficie des pois chiches par Mohafaza (En %)	84
Figure 3.42- Répartition de la superficie des fèves par Mohafaza (En %)	85
Figure 3.43- Répartition de la superficie des lentilles par Mohafaza (En %)	86
Figure 3.44- Répartition de la superficie des petits pois par Mohafaza (En %)	87
Figure 3.45- Répartition de la superficie des cultures fourragères par classe-taille SAU (En dounoums)	88
Figure 3.46- Répartition de la superficie des cultures fourragères par Mohafaza (En %)	89
Figure 3.47- Répartition de la superficie de luzerne par Mohafaza (En %)	90
Figure 3.48- Répartition de la superficie des vesces par Mohafaza (En %)	91
Figure 3.49- Répartition de la superficie des différentes cultures industrielles saisonnières (En %)	92
figure 3.50- Répartition de la superficie des cultures industrielles saisonnières par Mohafaza (En %)	93
Figure 3.51- Répartition de la superficie du tabac par Mohafaza (En %)	94
Figure 3.52- Répartition de la superficie du sésame par Mohafaza (En %)	95
Figure 3.53- Répartition de la superficie du caroubier par Mohafaza (En %)	96
Figure 3.54- Répartition de la superficie du summac par Mohafaza (En %)	97
Figure 3.55- Répartition de la superficie des fleurs et des plantes ornementales par type (En %)	98
Figure 3.56- Répartition de la superficie des cultures protégées par classe taille sau (En dounoums)	99
Figure 3.57- Répartition de la superficie des cultures protégées par Mohafaza (En %)	100
Figure 3.58- Répartition de la superficie des cultures permanentes par Mohafaza (En %)	101
Figure 3.59- Répartition de la superficie des agrumes selon la classe-taille sau (En dounoums)	102
Figure 3.60- Répartition de la superficie des agrumes par Mohafaza (En %)	103
Figure 3.61- Répartition de la superficie des orangers par Mohafaza (En %)	104
Figure 3.62- Répartition de la superficie des mandariniers par Mohafaza (En %)	104
Figure 3.63- Répartition de la superficie des citronniers par Mohafaza (En %)	105
Figure 3.64- Répartition de la superficie des pamplemousses par Mohafaza (En %)	105
Figure 3.65- Répartition de la superficie des fruits à pépins selon la classe-taille SAU (En dounoums)	107
Figure 3.66- Répartition de la superficie des fruits à pépins par Mohafaza (En %)	107
Figure 3.67- Répartition de la superficie des pommiers par Mohafaza (En %)	108
Figure 3.68- Répartition de la superficie des pommiers rouges par Mohafaza (En %)	109
Figure 3.69- Répartition de la superficie des pommiers jaunes et verts par Mohafaza (En %)	110
Figure 3.70- Répartition de la superficie des poiriers par Mohafaza (En %)	111
Figure 3.71- Répartition de la superficie des coings par Mohafaza (En %)	112
Figure 3.72- Répartition de la superficie des fruits à noyaux par classe-taille SAU des exploitations (En dounoums)	113
Figure 3.73- Répartition de la superficie des fruits à noyaux par Mohafaza (En %)	114
Figure 3.74- Répartition de la superficie des cerisiers selon leurs variétés (En %)	115
Figure 3.75- Répartition de la superficie des cerisiers par Mohafaza (En %)	115
Figure 3.76- Répartition de la superficie des amandiers par Mohafaza (En %)	116

Figure 3.77- Répartition de la superficie des abricotiers par Mohafaza (En %)	117
Figure 3.78- Répartition de la superficie des pêchers et nectarines par Mohafaza (En %)	118
Figure 3.79- Répartition de la superficie des pruniers par Mohafaza (En %)	118
Figure 3.80- Répartition de la superficie des raisins de cuve par Mohafaza (En %)	120
Figure 3.81- Répartition de la superficie des raisins de table par Mohafaza (En %)	120
Figure 3.82- Répartition de la superficie des raisins par classe taille SAU des exploitations (En dounoums)	121
Figure 3.83- Répartition de la superficie des bananiers par classe taille SAU (En dounoums)	122
Figure 3.84- Répartition de la superficie des bananiers par Mohafaza (En %)	122
Figure 3.85- Répartition de la superficie des oliviers par classe-taille SAU (En dounoums)	123
Figure 3.86- Répartition de la superficie des oliviers par Mohafaza (En %)	125
Figure 3.87- Répartition de la superficie des arbres à noix par Mohafaza (En %)	126
Figure 3.88- Répartition de la superficie des châtaigniers par Mohafaza (En %)	127
Figure 3.89- Répartition de la superficie des pistachiers par Mohafaza (En %)	127
Figure 3.90- Répartition de la superficie des arbres exotiques par Mohafaza (En %)	128
Figure 3.91- Répartition de la superficie des avocatiers par Mohafaza (En %)	129
Figure 3.92- Répartition de la superficie des anones par Mohafaza (En %)	130
Figure 3.93- Répartition de la superficie des kiwis par Mohafaza (En %)	131
Figure 3.94- Répartition de la superficie des figuiers par Mohafaza (En %)	132
Figure 3.95- Répartition de la superficie des grenadiers par Mohafaza (En %)	133
Figure 3.96- Répartition de la superficie des kakis par Mohafaza (En %)	134
Figure 3.97- Répartition de la superficie des néfliers par Mohafaza	135
Figure 3.98- Répartition de la superficie des figuiers de barbarie par Mohafaza (En %)	136
Figure 3.99- Répartition de la superficie des jujubiers par Mohafaza (En %)	137
Figure 3.100- Répartition de la superficie des pins par Mohafaza (En %)	138
Figure 4.1- Répartition des superficies des terres non cultivées au sein des exploitations par classe-taille SAU (En dounoums)	139
Figure 4.2- Répartition des superficies des terres non cultivées au sein des exploitations au Mont-Liban par classe-taille SAU (En dounoums)	140
Figure 4.3- Répartition des superficies des terres non cultivées au sein des exploitations à Aakkar par classe-taille SAU (En dounoums)	141
Figure 4.4- Répartition des superficies des terres non cultivées au sein des exploitations au Liban Nord par classe-taille SAU (En dounoums)	141
Figure 4.5- Répartition des superficies des terres non cultivées au sein des exploitations à Baalbeck-Hermel par classe-taille SAU (En dounoums)	142
Figure 4.6- Répartition des superficies des terres non cultivées au sein des exploitations à la Béqaa par classe-taille SAU (En dounoums)	142
Figure 4.7- Répartition des superficies des terres non cultivées au sein des exploitations au Sud par classe-taille SAU (En dounoums)	143
Figure 4.8- Répartition des superficies des terres non cultivées au sein des exploitations à Nabatiyeh par classe-taille SAU (En dounoums)	143
Figure 4.9- Répartition des jachères temporaires par Mohafaza (En %)	144
Figure 4.10- Répartition des terres abandonnées au sein des exploitations par Mohafaza (En %)	145
Figure 4.11- Répartition des forêts au sein des exploitations par Mohafaza (En %)	145
Figure 4.12- Répartition des terres incultes au sein des exploitations par Mohafaza (En %)	146
Figure 4.13- Répartition de la superficie de l'utilisation des terres au Mont Liban (En dounoums)	147
Figure 4.14- Répartition de la superficie de l'utilisation des terres à Aakkar (En dounoums)	147
Figure 4.15- Répartition de la superficie de l'utilisation des terres au Liban Nord (En dounoums)	148

Figure 4.16- Répartition de la superficie de l'utilisation des terres à Baalbeck-Hermel (En dounoums).....	148
Figure 4.17- Répartition de la superficie de l'utilisation des terres à la Béqaa (En dounoums).....	149
Figure 4.18- Répartition de la superficie de l'utilisation des terres au Sud (En dounoums).....	149
Figure 4.19- Répartition de la superficie de l'utilisation des terres à Nabatiyeh (En dounoums)	150
Figure 5.1- Répartition de l'effectif des éleveurs de bétail par Mohafaza (En %)	151
Figure 5.2- Répartition du nombre d'éleveurs de bétail par classe taille SAU des exploitations.....	152
Figure 5.3- Répartition des Effectifs de bovins par Mohafaza (En %)	153
Figure 5.4- Répartition du nombre moyen de bovins par exploitation et par Mohafaza	154
Figure 5.5- Répartition du nombre de bovins par classe taille SAU des exploitations.....	155
(superficies en dounoums)	155
Figure 5.6- Nombre moyen de vaches laitières par exploitation et par Mohafaza	156
Figure 5.7- Répartition des vaches laitières par Mohafaza	157
Figure 5.8- Répartition de l'effectif des bovins par sexe de l'exploitant	158
Figure 5.9- Répartition de l'effectif bovins par sexe et par Mohafaza.....	159
Figure 5.10- Répartition de l'effectif des éleveurs de bovins par âge de l'exploitant	160
Figure 5.11- Répartition de l'effectif des ovins par classe taille SAU des exploitations	161
Figure 5.12- Répartition de l'effectif des ovins par Mohafaza (En %)	162
Figure 5.13- Répartition du nombre moyen d'ovins par éleveur et par Mohafaza.....	163
Figure 5.14- Répartition du nombre de cheptel ovins par sexe de l'exploitant et par Mohafaza	164
Figure 5.15- Répartition de l'effectif des caprins par Mohafaza (En %)	165
Figure 5.16- Répartition du nombre moyen de caprins par exploitation et par Mohafaza	166
Figure 5.17- Répartition du nombre de caprins par classe taille SAU des exploitations	167
Figure 5.18- Répartition de l'effectif des caprins femelles par Mohafaza	168
Figure 5.19- Répartition du nombre moyen de caprins femelles par exploitation et par Mohafaza.....	169
Figure 5.20- Répartition du nombre de porcins par Mohafaza (En %).....	170
Figure 5.21- Répartition du nombre de ruches par Mohafaza	171
Figure 5.22- Répartition du nombre moyen de ruches par exploitation et par Mohafaza.....	171
Figure 5.23- Répartition du nombre de ruches par classe taille SAU des exploitations	172
Figure 5.24- Répartition du nombre de poulets de chair par Mohafaza	174
Figure 5.25- Répartition du nombre de poules pondeuses par Mohafaza.....	175
Figure 6.1- Effectif de la main d'œuvre familiale permanente selon la classe-taille SAU	177
Figure 6.2- Effectif de la main d'œuvre salariée permanente selon la classe-taille SAU	178
Figure 7.1- Répartition des exploitants agricoles recevant la vulgarisation des services publics par Mohafaza	183

INTRODUCTION

Contexte General

Le Recensement Général de l'Agriculture (RGA), les diverses enquêtes permanentes ainsi que le Système d'Information Géographique (SIG) constituent des sources informationnelles importantes permettant d'une part, l'identification de propositions de développement au niveau local, national ou sectoriel et d'autre part, l'élaboration, la réalisation, le suivi et l'évaluation de la politique de développement agricole et rural.

Les dernières données structurelles concernant les exploitations agricoles au Liban datent de 1998, l'année durant laquelle le dernier RGA a été réalisé. Depuis lors, plusieurs événements ont eu lieu et qui ont conduit à des modifications structurelles de l'agriculture libanaise, parmi lesquels : La libération de la zone occupée au Liban Sud et la guerre de juillet en 2006. A ces changements de structure du secteur agricole, il faut ajouter les nombreuses distractions de terres à vocation agricole opérées au profit de l'urbanisation au niveau des différentes régions du pays.

C'est pour répondre à la demande des décideurs et des acteurs impliqués dans le secteur agricole, tout particulièrement celle de Son Excellence le Ministre de l'Agriculture, que le projet « Observatoire Libanais pour le Développement Agricole » a entrepris d'exécuter un nouveau recensement de l'agriculture dans sa composante principale « Module de Base du Recensement Agricole » pour la campagne de 2010. Ceci permettra, d'une part la mise à jour des données statistiques qui sont devenues vétustes, et d'autre part la poursuite d'analyse économique relative au secteur agricole à l'effet d'accompagner et de mettre en œuvre la stratégie du ministère de l'agriculture élaborée pour 2010-2014.

Ce projet a été financé par le Gouvernement Italien par l'intermédiaire du Bureau de la Coopération Italienne à Beyrouth et exécuté techniquement par la FAO. Le Ministère de l'Agriculture par sa Direction des Etudes et de Coordination, est la contrepartie nationale du projet.

De plus, l'exécution de ce recensement agricole s'est avérée d'une importance cruciale pour rester en ligne avec les recommandations de la FAO à tous les pays, de conduire une opération de recensement agricole au moins une fois tous les dix ans afin d'établir une base de sondage actualisée destinée à mener une nouvelle série d'enquêtes spécialisées sur le secteur agricole à partir d'échantillons représentatifs.

Objectifs du Module de Base du Recensement de l'Agriculture

Le recensement de l'agriculture est associé aux aspects de l'agriculture qui évoluent relativement lentement et qui sont principalement centrés sur des données concernant la structure organisationnelle de base des exploitations agricoles, telles que la taille des exploitations, l'utilisation des terres, les superficies en culture, l'effectif du cheptel et l'utilisation des machines et équipements agricoles. Les données qui changent d'une année à l'autre, comme celles sur la production ou sur les prix agricoles, sont incluses au niveau de statistiques agricoles courantes sur base d'échantillonnage.

Les objectifs assignés au recensement de l'agriculture de 2010 visent à fournir/établir ce qui suit :

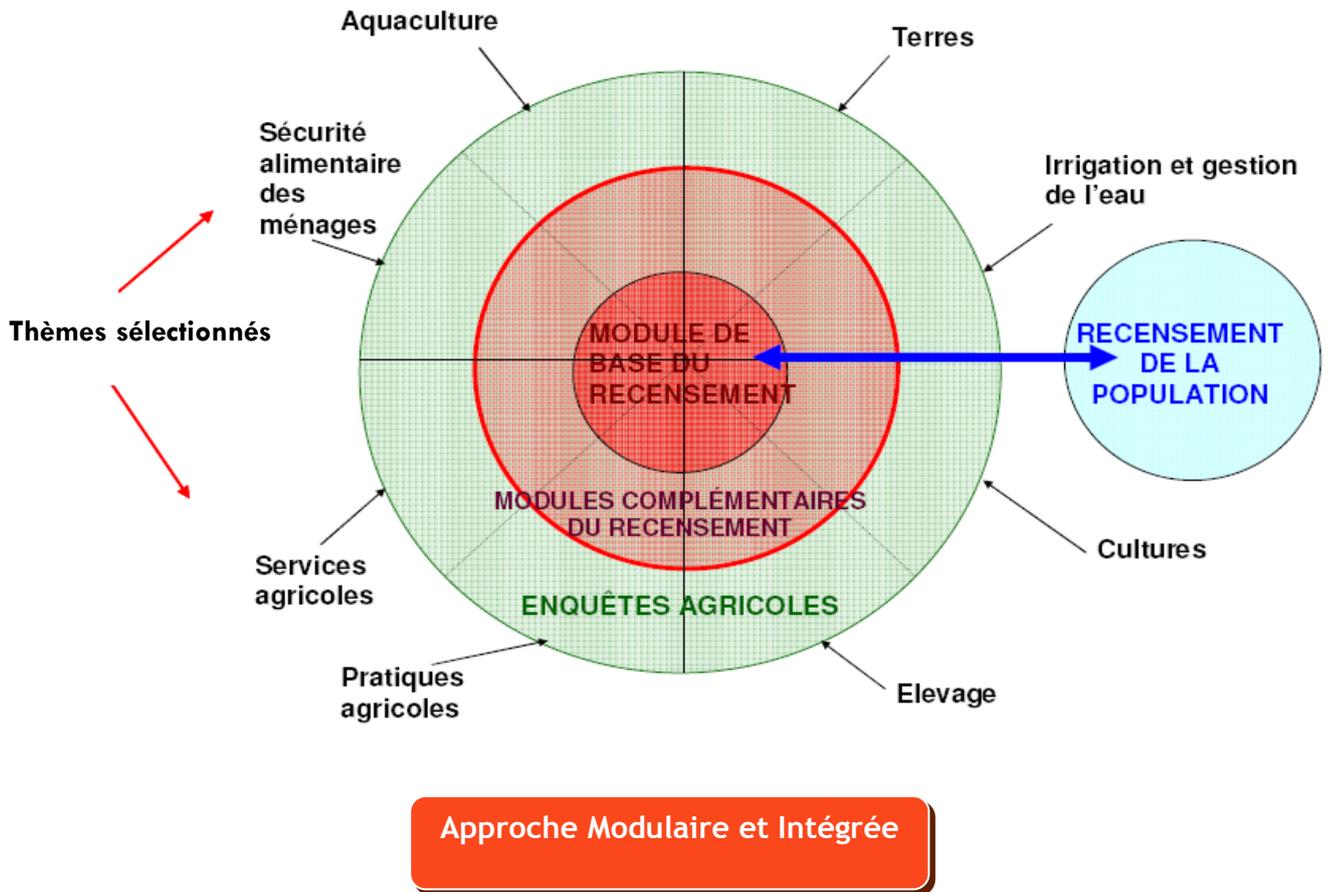
- des données sur la structure de l'agriculture pour pouvoir présenter des tabulations croisées détaillées ;
- des données de référence (nouvelle base de données) pour les statistiques agricoles courantes ;
- le registre des exploitants agricoles permettant d'avoir une base de données de l'ensemble des exploitants agricoles au sein du MOA et par conséquent ceux qui se seraient inscrits pourraient bénéficier des différents services agricoles offerts par le ministère de l'agriculture.

Organisation et déroulement du Module de Base

Conformément aux directives de la FAO selon le programme mondial du recensement de l'agriculture 2010, une nouvelle approche modulaire (figure 1) a été adoptée pour l'exécution du recensement au Liban comprenant:

- Un module de base du recensement, reposant sur un dénombrement exhaustif fournissant un éventail restreint de rubriques structurelles clés des exploitations agricoles, essentielles pour la formulation des politiques nationales.
- Un ou plusieurs modules complémentaires du recensement, qui seront effectués ultérieurement par sondage, dans le but de fournir des données structurelles plus détaillées selon des thématiques bien déterminées.

Ainsi, cette approche modulaire s'appuie sur une vision intégrée de la production et de l'utilisation des statistiques agricoles de même qu'elle permet que chaque opération de collecte des données statistiques agricoles représente un élément du système statistique national.



L'opération du « Module de Base du Recensement de l'Agriculture 2010 », a été réalisée depuis le mois d'août 2010 et jusqu'en février 2012 et cela, en trois phases principales :

- la phase de préparation,
- la phase de collecte sur le terrain,
- la phase de traitement informatique et d'analyse des résultats

Les données statistiques ont été compilées pour toutes les exploitations agricoles et agrégées pour l'ensemble du pays et par Mohafaza en tenant en compte l'introduction de 2 nouvelles Mohafazas en tant qu'entités administratives à savoir : Aakkar et Baalbeck-Hermel portant à 7 le nombre de Mohafazas au Liban à l'exception de la capitale.

Les Services Régionaux du Ministère de l'Agriculture étaient en charge du déroulement et du suivi de l'opération de terrain, pilotés par l'équipe du projet de l'Observatoire.

Les résultats présentés dans ce rapport sont issus d'une exploitation automatique des données statistiques telles qu'elles ont été collectées par les agents recenseurs (enquêteurs) sur le terrain et

correspondent aux variables et aux indicateurs les plus pertinents aux utilisateurs de l'information agricole et alimentaire.

En outre, la saisie-contrôle et l'apurement des fichiers opérés ont permis d'assurer la cohérence entre les différentes variables observées de même que la confrontation des données statistiques agricoles obtenues avec d'autres sources administratives ainsi que celles provenant de la Profession Agricole.

La confidentialité de l'information individuelle étant garantie, aucun renseignement personnalisé ne pourra être divulgué conformément à la loi statistique en vigueur.

Champ d'application et couverture retenue

Le recensement général de l'agriculture vise à évaluer la structure des exploitations agricoles couvrant aussi bien les activités de production végétale qu'animale. Quant aux unités s'occupant de foresterie ou de pêche, elles n'ont été couvertes que si elles avaient principalement des activités de production végétale et/ou animale.

L'unité statistique de base : l'exploitation agricole

L'unité statistique de base pour laquelle les données ont été collectées est l'exploitation agricole qui correspond à une unité économique de production agricole soumise à une direction unique et utilisant les terres et en y incluant les animaux (bétail, aviculture, équidés), et ceci indépendamment du titre de possession.

Un critère de taille minimale des exploitations agricoles a été appliqué et dont le seuil retenu est de 1 000 m² (1 dounoum) de terres en plein champ (en irrigué ou en sec) ou 400 m² sous serres. En effet, ce seuil a été défini car il existe au Liban une multitude de très petites exploitations qui contribuent dans une mesure infime à la production agricole totale. De plus, le seuil minimal retenu pour les exploitations pratiquant l'élevage correspond à : 1 bovin, 7 ovins, 7 caprins et 8 ruches.

Déroulement du Module de Base

En coordination avec les représentants des municipalités et des Moukhtars, l'enquêteur avait le choix soit de procéder à un enregistrement préalable des agriculteurs au sein de la municipalité pour établir l'adresse complète des agriculteurs et les interviewer par la suite, soit d'effectuer directement les interviews avec les exploitants agricoles en remplissant les questionnaires du recensement. Le second scénario a été privilégié dans la majorité des zones de dénombrement.

Le dispositif logistique

Le dispositif logistique et organisationnel ainsi que les moyens mobilisés qui ont été mis en place pour la conduite du recensement de l'agriculture se situent au niveau central, régional et local comme suit :

Au niveau central

En plus de l'équipe du projet, 2 cadres coordonnant la liaison entre les activités de terrain et l'unité centrale ont été mobilisés pour le suivi régulier et journalier de l'opération. Un consultant en Communication a aussi été recruté pour la préparation et la mise en œuvre de la campagne publicitaire.

L'équipe centrale du projet avait la responsabilité de suivre l'opération de terrain avant (pour appuyer la préparation et former les membres des équipes régionales et locales) et pendant la collecte des données, ainsi que d'effectuer toute la phase d'analyse, de traitement et de publication des données du recensement.

Au niveau régional

Les chefs des services régionaux du MOA étaient responsables du déroulement de l'opération sur le terrain dans leur région respective, appuyés par des superviseurs au niveau de chaque Caza (5 à 6 Cazas en moyenne par Mohafaza) et des contrôleurs de terrain.

Ainsi, au total 7 chefs de services régionaux, 25 superviseurs Cazas et 100 contrôleurs de terrain ont été mobilisés pour mener à bien cette opération. Il ya lieu de mentionner qu'en moyenne, on comptait 15 enquêteurs par contrôleur et 4 contrôleurs par superviseur (ou responsable Caza).

A ce niveau, il convient de signaler que pour réussir, une telle opération d'envergure doit se baser sur une équipe de terrain (enquêteurs, superviseurs et contrôleurs) dont le rôle est déterminant pour assurer la collecte de données pertinentes, fiables et de qualité. Par ailleurs, les contrôleurs et superviseurs ont été désignés parmi les personnes habituellement sollicitées lors d'enquêtes antérieures et ayant fait preuve de sérieux. De plus, une dizaine d'ingénieurs agronomes nouvellement recrutés par le ministère de l'agriculture ont appuyé le projet grâce au contrôle bureau des données collectées.

Au niveau local

Les données relatives aux exploitations agricoles ont été collectées par des enquêteurs originaires majoritairement des localités à recenser étant donné leur connaissance des spécificités agricoles des Zones de Dénombrement (ZD) dont ils étaient responsables en plus des relations qu'ils entretiennent avec les agriculteurs au sein même de ces ZD.

Une ZD correspond à une unité géographique au sein de laquelle l'opération de collecte des données statistiques agricoles s'est réalisée. Cette unité peut inclure une ou plusieurs entités administratives correspondant à une ou plusieurs circonscriptions foncières (CF) selon une taille appropriée d'exploitations agricoles. En effet, la CF est la plus petite unité administrative reconnue officiellement au Liban et comprenant un ou plusieurs villages.

Chaque enquêteur était responsable de la réalisation de 120 exploitations en moyenne dans un délai de temps correspondant à un mois de travail tel que prévu initialement. Ainsi, en se basant sur les listes existantes des exploitations agricoles (1998) et sur les cartes topographiques et entités géographiques, environ 1,451 ZD ont été définies auxquelles ont été affectés environ 1,500 enquêteurs.

Le déroulement de l'opération sur le terrain prévoyait 3 semaines de collecte des données au niveau de chaque Mohafaza, échelonnées sur 2 mois et ceci pour les 7 Mohafazas que compte le pays (avec un décalage d'une semaine d'une Mohafaza à l'autre).

Préalablement à la phase de collecte des données, il a été demandé aux enquêteurs de mettre à jour toutes les listes des exploitants/exploitations agricoles afférentes aux ZD (datant de 1998) en concertation avec les présidents des municipalités et/ou les Moukhtars des localités ainsi qu'avec les personnes ressources des villages impliquées dans le secteur agricole en vue d'éliminer les exploitations qui ont cessé leurs activités agricoles et y ajouter celles nouvellement établies.

Les outils techniques du module de base

Plusieurs outils techniques et documentaires ont été préparés et fournis aux agents de terrain (enquêteurs, superviseurs et contrôleurs) servant de support à l'opération de recensement. Parmi ceux-là nous mentionnons :

Les supports cartographiques

Des copies des cartes topographiques à l'échelle 1/20 000 relatives aux CF disponibles au projet ont été remises aux chefs des Services Régionaux afin de délimiter la ZD que chaque enquêteur devait couvrir.

L'unité du Système d'Information Géographique (SIG) du projet fournissait sur demande des agents de terrain tout renseignement ou carte supplémentaire relative aux CF.

Les listes des exploitations agricoles par Circonscription Foncière

La Circonscription Foncière (CF) correspond à la plus petite unité administrative reconnue officiellement au Liban (l'équivalent d'un ou de plusieurs villages).

Le recensement de l'agriculture s'est basé sur la liste des exploitations pour chaque CF dont dispose le projet « Observatoire National de Développement Agricole » et issue du dernier RGA réalisé en 1998. Cette liste a été fournie aux enquêteurs à titre indicatif, leur permettant ainsi d'identifier la présence des exploitations agricoles ou leur absence ainsi que l'introduction de nouvelles unités, ce qui a permis de faciliter leur travail et d'éviter les duplications et omissions et par conséquent de mettre cette liste à jour.

Le questionnaire de l'enquête

Une fois validé, le questionnaire de l'exploitant agricole a été imprimé après avoir été testé sur le terrain par l'intermédiaire d'une « enquête pilote » au niveau de chaque Mohafaza. Les rubriques correspondantes ont été codifiées et l'ensemble des données du questionnaire a été saisi en utilisant un logiciel informatique le « CPro » pour Census and Survey Processing System, utilisé pour la saisie et la tabulation des données d'enquêtes et/ou de recensement.

Les principales rubriques du questionnaire sont les suivantes :

CODE	IDENTIFICATION
0001	Identification et emplacement de l'exploitation agricole
0002	Sexe de l'exploitant agricole
0003	Age de l'exploitant agricole
0004	Autres activités économiques non agricoles
0005	Taille du ménage
0006	Objectif principal de la production de l'exploitation agricole
0007	Statut juridique de l'exploitant agricole
0008	Mode de Faire Valoir sur l'exploitation agricole
0009	Présence de l'irrigation, type et source sur l'exploitation agricole
0010	Main d'œuvre agricole sur l'exploitation

0011	SAU totale de l'exploitation
0012	SAU ventilée par type d'utilisation des terres
0013	Principales contraintes au développement de l'exploitation
0014	Types de cultures temporaires présentes sur l'exploitation
0015	Types de cultures sous serres sur l'exploitation
0016	Types de cultures permanentes présentes sur l'exploitation
0017	Commercialisation des produits agricoles
0018	Services de vulgarisation agricoles utilisés sur l'exploitation
0019	Utilisation des engrais
0020	Utilisation des produits phytosanitaires
0021	Effectif du cheptel par type d'animal
0022	Services vétérinaires utilisés sur l'exploitation
0023	Mécanisation agricole

Le manuel d'instruction

Un manuel d'instruction en version arabe destiné aux agents de terrain (superviseurs, contrôleurs et enquêteurs) a été préparé et leur a été distribué. Ce manuel comprend les principaux concepts et définitions utilisés pour le module de base du recensement.

La classification et codes afférents aux types de cultures

Une classification relative aux différents types de cultures a été préparée et fournie aux agents de terrain. Elle comprend les codes afférents aux différents produits agricoles incluant le groupe de cultures (céréales, légumineuses, maraîchères, arbre fruitiers...), la classe (chaque groupe est divisé en type de cultures) et la sous-classe ou variétés.

La campagne publicitaire

La réussite d'un recensement de l'agriculture est tributaire de la coopération des exploitants agricoles. Dans ce contexte, préalablement au début des travaux de terrain, une campagne publicitaire a été lancée comprenant : un spot télévisé, des affiches du recensement comprenant un slogan, des brochures destinées aux exploitants agricoles et des interviews organisés avec les responsables du projet et diffusés au niveau des stations de radio et des chaînes de télévision. Le but de cette campagne publicitaire était d'expliquer aux exploitants agricoles l'importance d'un recensement de l'agriculture et la nécessité de s'inscrire au registre des exploitants/exploitations ainsi que d'assurer le maximum de taux de couverture des exploitations agricoles au sein des ZD.

Enfin, il convient de signaler que le slogan utilisé lors de la campagne agricole et repris au niveau des affiches et brochures était le suivant : «J'ai participé au recensement de l'agriculture et par conséquent je suis inscrit au registre agricole. Et toi.....qu'attends-tu pour faire pareil?».

FIGURES CLES DU RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE

Les résultats globaux du recensement de l'agriculture présentés dans ce rapport sous forme de synthèse au niveau national et par Mohafaza, constituent un outil de travail destiné aux décideurs et aux utilisateurs. C'est dans ce contexte, que les principales figures clés du module de base du recensement de l'agriculture 2010 sont les suivantes :

Les exploitants agricoles

Les résultats du recensement général de l'agriculture montrent que le nombre des exploitations agricoles s'élève à 169 512 dont 4 142 conduites en hors sol, les 165,370 exploitations restantes sont réparties sur 2,309,943 dounoums de Superficie Agricole Utile (SAU).

La répartition des exploitations agricoles par Mohafaza se présente comme suit : le tiers dans le Nord avec ses deux Mohafazas (Aakkar et Liban Nord) suivi de la Béqaa avec 20% pour ses 2 Mohafazas (Baalbeck-Hermel et Béqaa), et 18% au Mont-Liban. Quant aux deux exploitations de Nabatiyeh et du Sud, elles ont enregistré respectivement 16% et 13% du nombre total des exploitations.

La répartition des exploitations agricoles par genre montre que seulement 9% sont détenues par des exploitants femmes dont la moyenne d'âge est de 55 ans, alors que la moyenne d'âge des exploitants tous sexes confondus est de 52 ans.

Il est à signaler que la part des exploitants agricoles de moins de 35 ans d'âge représente environ 11% du total alors que ceux de plus de 65 ans représentent quant à eux 23%.

Concernant l'accès à la sécurité sociale, 75% des exploitants agricoles ont déclaré n'y avoir pas accès et détiennent environ 80% de la SAU et sont répartis comme suit : 32% dans le Nord, 21% dans la Béqaa, 18% au Mont-Liban, 16% à Nabatiyeh et 13% au Sud.

Environ la moitié des exploitants agricoles ont déclaré que la seule source de revenus correspond à l'activité agricole relative à leurs exploitations, un peu plus du tiers travaillent dans le secteur privé en plus de leurs activités agricoles et 15% dans le secteur public.

La structure foncière

La superficie agricole utile (SAU)

Les exploitations agricoles ont couvert une SAU totale de 2,309,943 dounoums répartie à 43% dans la Béqaa, 26% dans le Nord, 11% au Sud et Nabatiyeh respectivement et 9% au Mont-Liban. La superficie moyenne des exploitations agricoles a atteint 13.6 dounoums avec un pic dans la Béqaa avec 29 dounoums par exploitation et un minimum au Mont-Liban avec 6.6 dounoums.

La SAU irriguée

La superficie irriguée des terres agricoles est de 1,129,547 dounoums soit près de la moitié de la SAU totale. Elle comprend l'irrigation complète (65%) et celle d'appoint ou de complément des cultures (35% de la SAU totale irriguée).

De plus, la superficie totale irriguée comprenant les différentes successions de cultures s'élève quant à elle à 1,263,987 dounoums et dont 68% correspond à une superficie d'irrigation complète.

La répartition de la SAU totale irriguée (complète et de complément) par Mohafaza montre que la Béqaa avec ses deux Mohafazas s'accapare d'environ 55% de la SAU totale irriguée suivie du Nord avec 22%, du Sud et du Mont-Liban avec 11% et 8% respectivement. Le taux le plus bas d'irrigation a été enregistré à Nabatiyeh avec 4%.

Quant à la superficie moyenne irriguée par exploitation, elle a atteint 12.3 dounoums avec un maximum dans la Béqaa de 34.0 dounoums et un minimum de 4.65 au Mont-Liban.

L'irrigation complète est prédominante au niveau du Sud avec 91% suivie du Nord avec 85%. Le Mont-Liban, Aakkar et Nabatiye représentent chacun des taux proches de 75% pour chacune d'elles alors que les taux les plus bas concernant l'irrigation complète des cultures ont été enregistrés à la Béqaa et à Baalbeck-Hermel avec respectivement 56% et 48%.

Le mode de faire valoir de la terre

Environ 71% de la SAU totale des exploitations sont régies par le mode de faire valoir direct (droits de gérance des terres par les exploitants en propriété) alors que 21% de la SAU totale correspond à un mode de faire valoir indirect (bail en espèces ou en nature). Les autres formes de mode de faire valoir transitoire (litige, héritage et main mise, etc..) représentent 8% de la SAU totale des exploitations.

Le statut juridique de l'exploitant

Les résultats du recensement de l'agriculture ont montré qu'environ 85% de la SAU totale des exploitations est gérée par des exploitants individuellement et 12% conjointement entre plusieurs exploitants agricoles (association), alors que le statut juridique de type moral (société, coopérative, religieux...) ne représente qu'environ 3% de la SAU totale des exploitations.

L'occupation du sol

Elle comprend la superficie des cultures saisonnières, celle des cultures sous serres ainsi que des cultures permanentes (arbres fruitiers) et dont la superficie totale s'élève à 2,321,999 dounoums.

La superficie totale des cultures saisonnières a atteint 1,024,709 dounoums soit 44% de la SAU totale des exploitations. Cette superficie comprend les différentes successions de cultures. Parmi les catégories de cultures saisonnières nous distinguons les suivantes : les céréales (dont le blé prédomine avec deux tiers des superficies cultivées en céréales suivi de l'orge qui représente environ le quart de la superficie de céréales) qui constituent 44% des cultures saisonnières, les légumineuses (9%), les cultures fourragères (2%), les cultures maraîchères (36%) qui regroupent trois catégories principales : (i) les légumes à fruits (42% des cultures maraîchères ; (ii) les bulbes et tubercules (40% des cultures maraîchères) et dont les pommes de terre qui constituent 70% de la superficie totale des bulbes et tubercules et enfin les légumes à feuilles (18% des cultures maraîchères) et les cultures industrielles (9.5%). La répartition des cultures saisonnières par Mohafaza montre que la Béqaa s'accapare de 31% de la superficie de ces dernières, suivie de 29% à Baalbeck-Hermel, 20% au Aakkar, 10% à Nabatiyé, alors que les pourcentages des autres Mohafazas oscillent entre 2% et 5%.

La superficie totale des cultures sous serres s'est élevée à 38,008 dounoums soit environ 2% de la SAU totale des exploitations. Les cultures maraîchères représentent environ 88% de la superficie totale des cultures sous serres. A ce titre, il convient de signaler que les serres comprennent aussi bien les serres modernes en plastique ou en verres que les serres traditionnelles ainsi que les tunnels.

La répartition par Mohafaza montre que 53% des terres avec serres se trouvent dans la Région du Nord suivie du Sud avec 17%, du Mont-Liban (14%). Les taux les plus bas ont été enregistrés dans la Région de la Béqaa et de Nabatiyé avec 8% pour chacune d'elles.

Les cultures permanentes comprennent l'arboriculture fruitière (agrumes, fruits à pépins et fruits à noyaux), l'olivier, les raisins, les noix et la catégorie «aux autres arbres fruitiers ». Leur superficie est de 1,259,282 dounoums dont 43% pour l'olivier, 17% pour les fruits à noyaux, 11% pour les fruits à pépins, 8% pour les agrumes et les raisins. Les autres arbres fruitiers constituent environ 9%. Les taux les plus bas ont été enregistrés pour les noix et les cultures industrielles permanentes.

L'utilisation des terres

La superficie totale des exploitations agricoles a atteint 3,215,801 dounoums couvrant environ 30% de la superficie totale du pays. Cette superficie renferme la SAU (2.31 millions de dounoums y compris les terres en jachères temporaires), les superficies des terres en jachères permanentes qui ont atteint 470,267 dounoums (abandonnées de plus de 5 ans), celles des terres incultes (216,651 dounoums), celles des forêts (188,234 dounoums) ainsi que les autres terres non identifiées précédemment (30,705 dounoums).

La moitié des terres en jachères permanentes des exploitations est localisée dans la Région de la Béqaa avec ses 2 Mohafazas suivie de loin du Mont-Liban avec 16%, de la Région du Nord et de Nabatiyeh avec 14% pour chacune alors que le taux le plus bas a été enregistré au sud avec seulement 6%. A ce titre, il convient de signaler que la superficie des terres potentiellement cultivables renfermant la SAU actuelle et les superficies des terres en jachères permanentes et qui sont facilement aménageables augmente la superficie potentielle agricole du Liban à 2,780,210 dounoums. En y incluant la superficie des terres incultes qui requièrent d'importants travaux d'aménagement la superficie agricole atteint alors un peu moins de 3 millions de dounoums (2,996,861 dounoums).

Les ménages et la main d'œuvre agricole

Le nombre des membres des ménages des exploitants agricoles (y compris l'exploitant lui-même) a atteint 817,513, soit une moyenne d'environ 5 personnes par exploitation agricole. Ce taux est le plus élevé à Aakkar où il a enregistré une moyenne de 5.6 personnes par exploitation suivi de Baalbeck-Hermel avec 5. Alors qu'au niveau des autres Mohafazas, la moyenne des membres des ménages agricoles est proche de la moyenne nationale, le taux le plus bas a été enregistré au Mont-Liban avec 4 personnes par exploitation.

Deux types de main d'œuvre agricole ont été recensés au sein des exploitations agricoles : la main d'œuvre familiale et celle salariée et chacune de ces dernières répartie en main d'œuvre à temps plein (permanent de plus de 6 mois sur l'exploitation) et main d'œuvre à temps partiel (occasionnel).

La main d'œuvre familiale permanente a concerné 165,594 personnes réparties sur 111,457 exploitations soit une moyenne de 1.5 personne/exploitation. La main d'œuvre permanente familiale est la plus active à Nabatiyeh et au Sud avec une moyenne d'environ 1.8 personnes/exploitation alors que cette moyenne n'est que d'environ 1.3 au Liban-Nord, à la Béqaa et au Mont-Liban.

La main d'œuvre familiale occasionnelle a concerné 239,007 personnes réparties sur 116,632 exploitations agricoles soit une moyenne d'environ 2 personnes par exploitation. La répartition de la moyenne de la main d'œuvre familiale occasionnelle par Mohafaza montre que cette moyenne oscille autour de la moyenne nationale pour l'ensemble des Mohafazas, elle n'est que de 1.7 personnes par exploitation au Mont-Liban.

La main d'œuvre salariée permanente a concerné 51,049 personnes réparties sur 20,392 exploitations soit environ une moyenne de 2.5 personnes permanentes par exploitation. Cette moyenne avoisine la moyenne nationale pour le Sud et Nabatiyeh, elle atteint 2.8 personnes pour Aakkar et enregistre la moyenne la plus élevée à la Béqaa avec 3.2 personnes salariées permanentes par exploitation et des moyennes d'environ 2.2 personnes permanentes pour le Mont-Liban, le Liban Nord et Baalbeck-Hermel.

La main d'œuvre salariée occasionnelle est comptabilisée en nombre de jours travaillés. Ainsi, le nombre total de jours occasionnels au sein des exploitations a atteint environ 6.7 millions de jours répartis sur 126,194 exploitations soit une moyenne de 53 jours occasionnels travaillés par exploitation. Cette moyenne a atteint un pic de 80 jours à la Béqaa suivi de 66 jours à Baalbeck-Hermel et 62 jours à Aakkar alors qu'elle a été de 55 jours au Liban Nord et au Sud. La moyenne la plus faible a été enregistrée au Mont-Liban et à Nabatiyé avec respectivement 39 jours et 26 jours occasionnels.

La répartition par Mohafaza montre que 40% du nombre total de jours occasionnels sont travaillés dans la Région du Nord, 27% dans la Région de la Béqaa, 14% au Sud, 13% au Mont-Liban et 6% à Nabatiyeh.

L'élevage

L'élevage du bétail

L'élevage du bétail toute race confondue (bovins, caprins, ovins et porcins) est pratiquée par environ 15,800 éleveurs soit environ 9% du nombre total des exploitants et dont 3,044 éleveurs n'exploitent pas de terres agricoles.

L'élevage des bovins est pratiqué par 10,400 éleveurs qui détiennent 68,568 têtes soit environ 7 têtes par éleveur. Le nombre de vaches laitières est de 40,159 soit près de 60% de l'effectif total bovins. La répartition des bovins par Mohafaza montre que 27% du troupeau se trouve à la Béqaa suivie de 16% à Aakar et 16% à Baalbeck-Hermel , 13% au Mont-Liban, 11% à Nabatiyeh, 10% au Liban Nord. Quant au Sud elle a enregistré 7% du nombre total de têtes bovins.

Le nombre des éleveurs dans un système mixte de petits ruminants (ovins et caprins) s'est élevé à 2,170 éleveurs détenant 146,079 ovins et 142,383 caprins. Le nombre du troupeau ovins pris séparément est de 265,345 têtes détenues par 4,094 éleveurs soit environ 65 têtes par éleveur alors que celui du troupeau caprins est constitué de 403,861 têtes détenues par 5,847 têtes soit environ 69 têtes par éleveur. De plus, le nombre de brebis ainsi que celui des chèvres s'est élevé respectivement à 153,603 têtes et 241,467 têtes représentant environ 60% de l'effectif total de chacun des ovins et des caprins.

Ainsi, en comptabilisant les petits ruminants aussi bien dans un système mixte d'élevage que dans un système pris séparément pour chacun des ovins et des caprins, le nombre total de petits ruminants est de 669,206 dont 43% soit 288,462 têtes correspondent à un système mixte d'élevage.

La répartition de l'effectif des ovins par Mohafaza montre que cet élevage est principalement concentré dans la Région de la Béqaa avec 38% du troupeau à Baalbeck-Hermel et 34% à la Béqaa suivies de loin par la Région du Nord avec 15% au niveau de ses deux Mohafazas (Aakkar et le Nord) alors que le taux pour les autres Mohafazas oscille entre 3 et 5% de l'effectif total.

La répartition de l'effectif des caprins par Mohafaza indique une prédominance dans la Région de la Béqaa avec 26% et 25% respectivement pour chacune des Mohafazas de Baalbeck-Hermel et la Béqaa suivies de Nabatiyeh avec 17% alors que pour les Mohafazas de Aakkar, du Nord, du Mont-Liban et du Sud ce taux avoisine les 8% pour chacune d'elles.

Quant aux porcins, leur nombre s'est élevé à 7,735 têtes détenus par 51 éleveurs soit environ 152 têtes par éleveur et réparties à 55% au Mont-Liban et 26% au Nord, alors que ce taux varie pour les autres Mohafazas entre 3% et 9%.

L'apiculture

Le nombre total de ruches au Liban est de 169,308 ruches détenues par 6,183 apiculteurs soit environ 27 ruches par apiculteur. La répartition du nombre de ruches par Mohafaza montre une prédominance dans la Région du nord au niveau de ses deux Mohafazas avec 38% de l'effectif total. Ce taux avoisine les 17% pour la Région de la Béqaa avec ses deux Mohafazas, le Mont-Liban et Nabatiyeh alors qu'il a enregistré 11% au Sud.

L'aviculture

L'aviculture comprend l'élevage de poulets et/ou poules traditionnels (poulaillers ou basse-cours) et l'élevage moderne (fermes).

Le nombre de poulets et poules traditionnels a atteint environ 412,000 détenus par 12,416 éleveurs soit une moyenne de 33 poulets par éleveur.

Quant à l'élevage moderne, il comprend les poulets de chair, les poules pondeuses et les parents : Le nombre de poulets de chair a atteint en 2010 environ 45 millions représentant environ 74% de la capacité totale d'accueil des fermes avec une prédominance dans la Région du Nord avec 46% de l'effectif total suivie du Mont-Liban avec 21%, la Région de la Béqaa avec 17%, le Sud 11% et Nabatiyeh 5%.

Quant aux poules pondeuses, leur nombre a atteint environ 3.8 millions de poules au cours de la campagne 2010 représentant environ 80% de la capacité totale des fermes. Leur répartition par Mohafaza démontre une prédominance dans la Région de la Béqaa avec ses deux Mohafazas (60% de l'effectif total) suivie de la Région du Nord avec 21%, le Mont-Liban avec 16% alors que les taux les plus bas ont été enregistrés au Sud et à Nabatiyeh avec respectivement 2% et 1%.

Les Services Agricoles

La mécanisation agricole

Le nombre d'exploitants ayant déclaré l'utilisation de tracteurs à roues et à chenilles au sein de leurs exploitations était de 109,596 exploitants dont 88% louent ces tracteurs et seulement 11% en sont propriétaires ou copropriétaires. Le nombre de tracteurs à roues et à chenilles qui sont en propriété ou copropriété est de 12,938. Le nombre d'exploitants ayant déclaré l'utilisation des moissonneuses batteuses est de 15,348 dont la majorité les loue (96%) et seulement 3% en sont propriétaires ou copropriétaires correspondant à un nombre de 519 machines.

La vulgarisation agricole

Seulement 11% des exploitants agricoles ont déclaré avoir reçu une vulgarisation agricole soit 19,097 exploitants. Parmi ces derniers, 70% ont déclaré que la personne leur prodiguant la vulgarisation agricole est un ingénieur agronome et 7% ont déclaré recevoir la vulgarisation par l'intermédiaire d'un vétérinaire. Par ailleurs, parmi les exploitants ayant bénéficié d'une vulgarisation agricole, 86% d'entre eux l'ont reçue du secteur privé. Il convient de signaler que la SAU totale correspondant aux exploitations ayant reçu une vulgarisation agricole représente environ 22% de la SAU totale des exploitations.

Les coopératives agricoles

Selon les déclarations des exploitants, 96% ne sont pas membres de coopératives agricoles et ceux-là exploitent environ 91% de la SAU totale des exploitations. Parmi les exploitants femmes, la majorité (98%) a déclaré n'être pas membre de coopératives et exploitent environ 97% de la SAU exploitée par les femmes.

Le crédit agricole

Seulement 1% des exploitants agricoles ont déclaré avoir reçu un crédit agricole au cours de la campagne de 2010 et ces derniers n'exploitent que 3% de la SAU totale des exploitations.

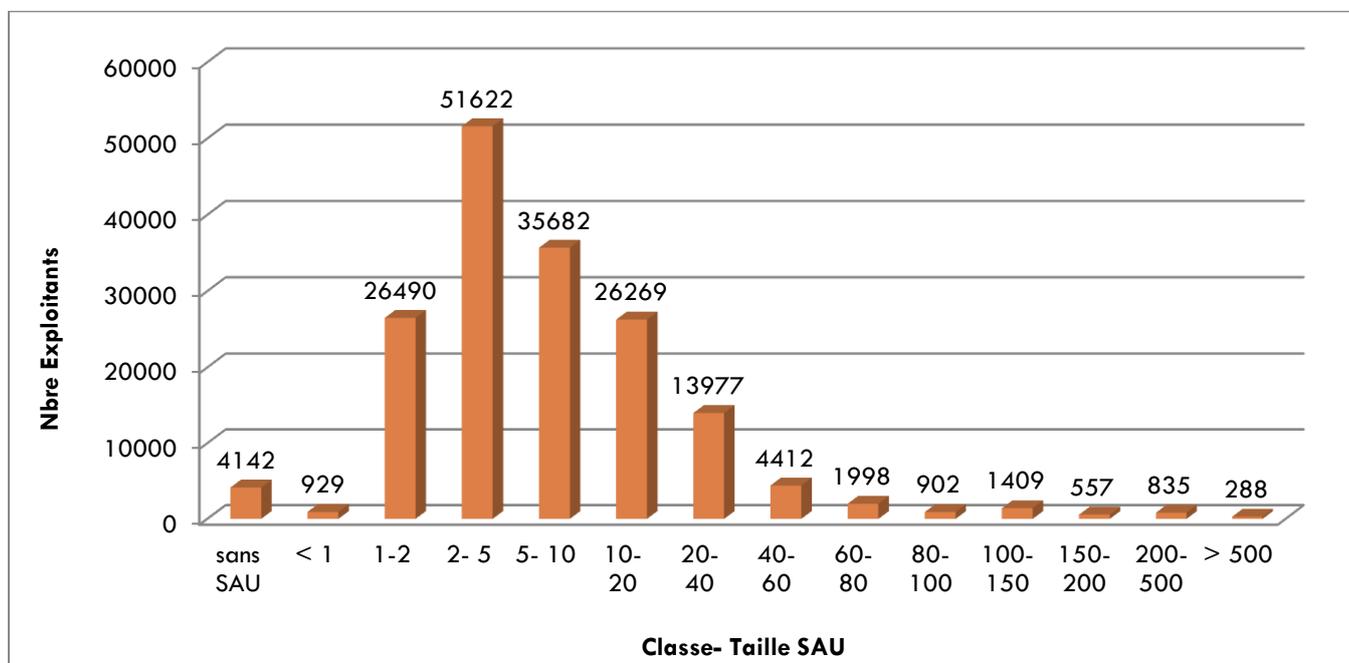
1. LES EXPLOITANTS AGRICOLES

1.1 Les effectifs

D'après les résultats du recensement 2010, le nombre d'exploitants agricoles s'élève à 169,512 marquant ainsi une diminution d'environ 2% par rapport au nombre total d'exploitants enregistré lors du recensement général agricole (RGA) de 1998.

L'effectif des exploitations sans superficie agricole utile (SAU) donc sans terres cultivées, s'élève à 4,142 exploitations (Figure 1.1). Ce nombre représente en grande partie des exploitants s'adonnant à l'élevage. La majorité des exploitants agricoles avec SAU disposent de faibles superficies. Ainsi, environ 68% des exploitants possédant des terres agricoles, ont moins de 10 dounoums de superficie et exploitent environ 18% de la SAU totale du pays. Environ 91% des exploitants agricoles disposent de moins de 40 dounoums et exploitent près de 50% de la SAU totale, alors que 4% du nombre total des exploitants cultivent des terres comprises entre 40 et 100 dounoums et exploitent 18% de la SAU totale du pays. Par contre, bien qu'ils ne représentent qu'environ 2% des effectifs, les exploitants ayant plus de 100 dounoums disposent de 33% de la SAU.

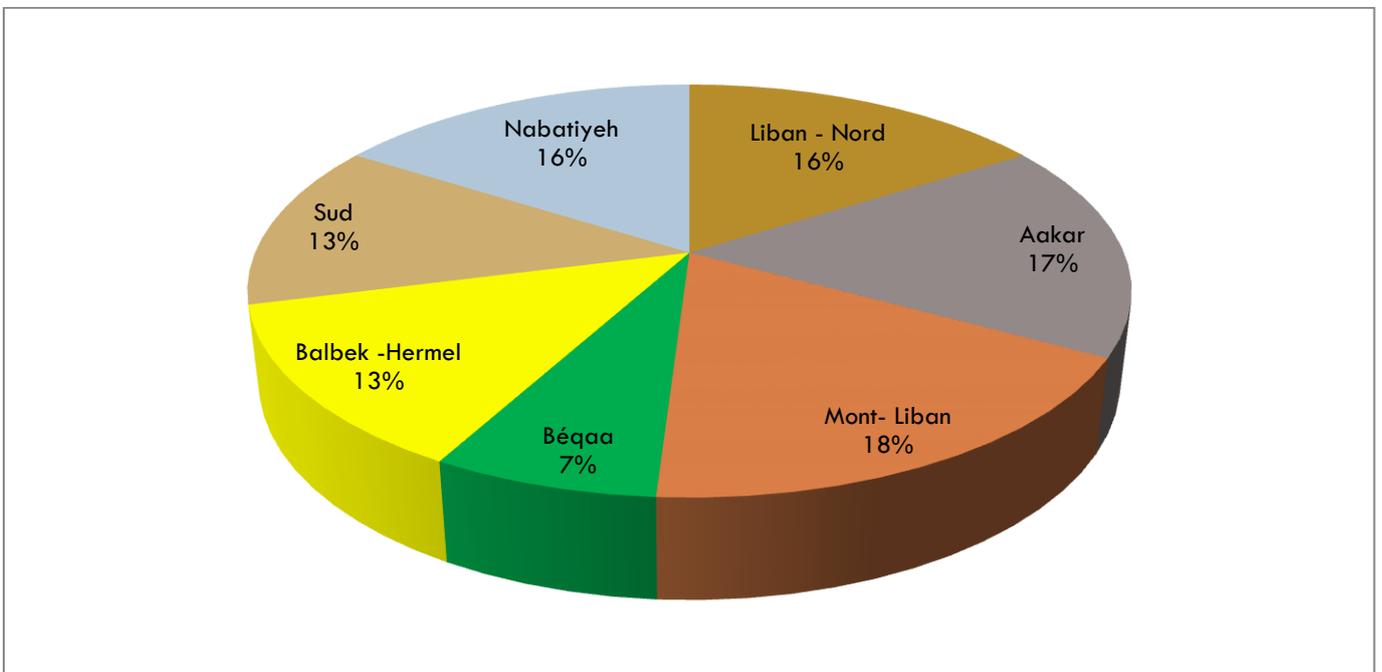
FIGURE 1.1- Effectifs des exploitants par classe-taille SAU (En dounoums)



La répartition des effectifs des exploitants par Mohafaza montre une prédominance de la Région du Nord avec ses 2 Mohafazas (Aakkar et Liban- Nord) qui représentent 33% du nombre total des exploitants suivie par les 2 Mohafazas de la Béqaa (Baalbek-Hermel et la Béqaa) avec 20%, et du Mont Liban (18%). Quant à Nabatiyeh et au Sud, elles ont enregistré respectivement 16% et 13% de l'effectif total des exploitants du Liban (Figure 1.2).

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que dans la Région de la Béqaa, 63% des exploitants cultivent des terres à Baalbek-Hermel contre 37% à la Béqaa. Pour ce qui est de la Région du Nord, les exploitants agricoles sont répartis en effectifs presque équitablement entre Aakkar et le Liban- Nord.

FIGURE 1.2- Répartition du nombre des exploitants agricoles par Mohafaza (En %)



1.2 La Superficie Agricole Utile (SAU)

La Superficie Agricole Utile du Liban s'est élevée à 2.31 millions de dounoums en 2010, en régression d'environ 6% par rapport au RGA de 1998.

La répartition de la SAU par Mohafaza représentée au niveau de la Figure 1-3, ci-dessous, montre la prédominance de Baalbek–Hermel (25% du total SAU) suivie de la Béqaa (18%) et du Aakkar (16%).

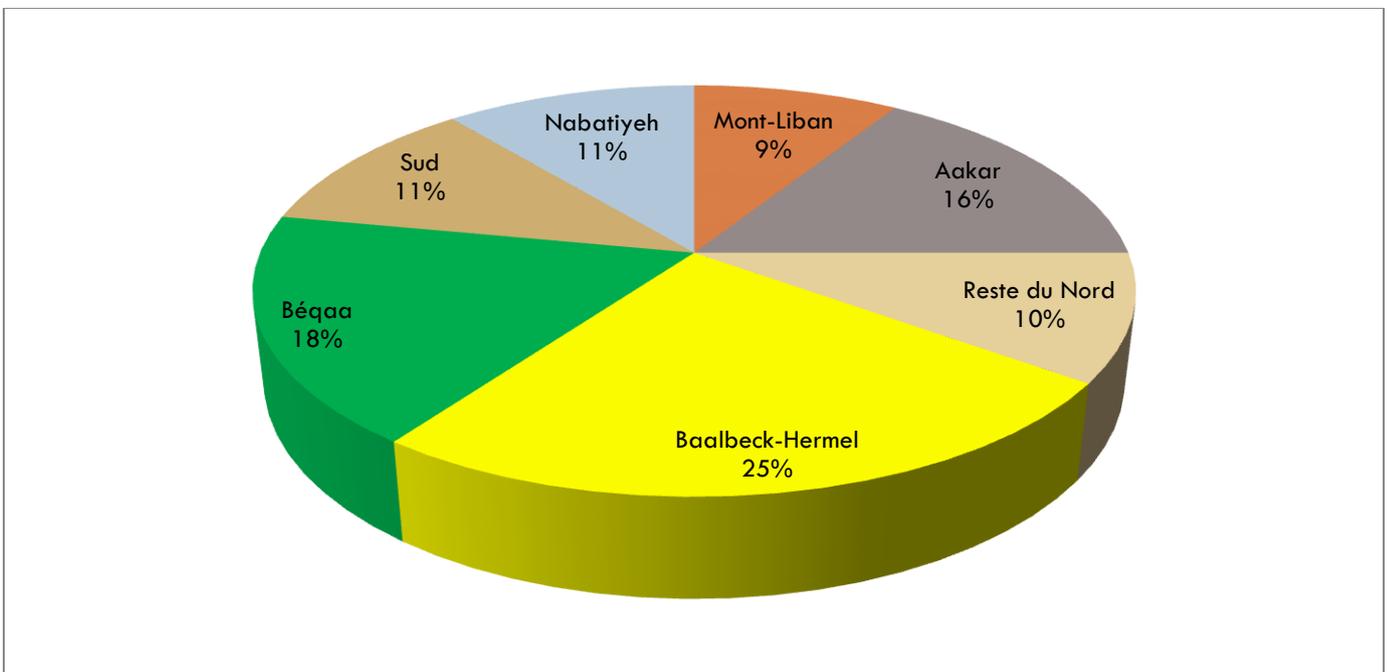
Au total, la SAU au niveau des 2 Régions de la Béqaa et du Nord (toutes Mohafazas confondues) représente près de 70% de la SAU totale du pays et cela est dû principalement à la nature géographique des terrains agricoles au niveau de ces Régions. La SAU de Nabatiyeh ainsi que celle

du Sud représentent chacune environ 11% de la SAU totale du Liban alors que le Mont Liban a enregistré le niveau le plus bas avec environ 9%.

Signalons que la SAU de Baalbek-Hermel représente environ 58% de la SAU de l'ensemble de la Région de la Béqaa, de même, celle de Aakkar représente quant à elle près de 60% de la SAU totale de la Région du Nord.

Bien que les exploitants agricoles de la Béqaa et de Baalbek-Hermel ne représentent que 20% en termes d'effectifs (Figure 1.2), ils disposent d'environ 43% de la SAU totale du pays. Ceux de la Région du Nord qui représentent 33% de l'effectif total du Liban (Figure 1-2), cultivent quant à eux un peu plus du quart de la SAU du Liban (Figure 1.3).

FIGURE 1.3- Répartition de la SAU des exploitations agricoles par Mohafaza (En %)



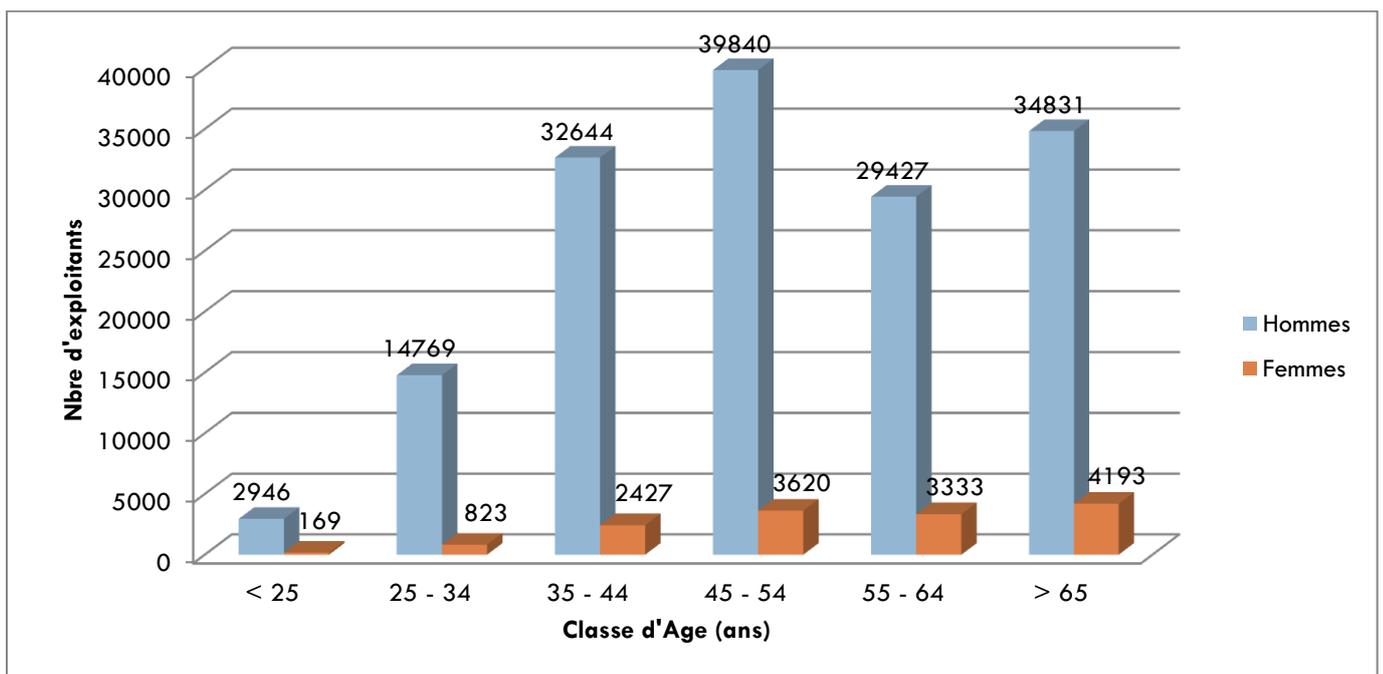
1.3 Age et sexe des exploitants agricoles

Alors que les femmes représentent une part importante de la société libanaise, leur participation au secteur agricole reste toujours timide avec un nombre d'exploitants de sexe féminin s'élevant à 14,565 soit environ 9% de l'ensemble des exploitants (Figure 1.4). Les exploitants femmes ne cultivent que 4% de la SAU totale du pays. Le tiers des exploitants femmes se trouve dans la Région du Nord (Aakkar et Liban Nord), suivie de 23% à Nabatiyeh, 19% au Sud alors que la Région de la Béqaa (Baalbeck-Hermel et Béqaa) et le Mont Liban ont enregistré respectivement 13% et 12% du nombre total d'exploitants femmes.

La moyenne d'âge des exploitants tous sexes confondus enregistrée est de l'ordre de 52 ans, alors que celle des femmes prise séparément, est de 55 ans. Environ 29% des exploitants de sexe féminin ont un âge qui dépasse les 65 ans. Ce taux est de l'ordre de 23% pour les exploitants de sexe masculin et qui correspond au taux relatif aux exploitants tous sexes confondus. La répartition des exploitants hommes et femmes et qui ont plus de 65 ans par Mohafaza est comme suit : 31% de cette catégorie d'âge se trouvent dans la Région du Nord, 21% au Mont-Liban, 18% à Nabatiyeh, 16% dans la Région de la Béqaa et 14% au Sud.

Par contre, les jeunes exploitants ayant moins de 35 ans ne représentent qu'une faible proportion (11%) de l'ensemble des exploitants et dont 40% se trouvent dans la Région du Nord, 27% dans celle de la Béqaa, suivie du Mont-Liban avec 14%, Nabatiyeh avec 11% alors que le plus bas niveau a été enregistré au Sud avec seulement 9%. Ceci indique que les jeunes évitent le travail dans l'agriculture pour plusieurs raisons entre autres soit parce qu'ils n'ont pas l'investissement adéquat, soit par manque d'intérêt dans le secteur agricole.

FIGURE 1.4- Nombre total d'exploitants agricoles par classe d'âge et par sexe de l'exploitant



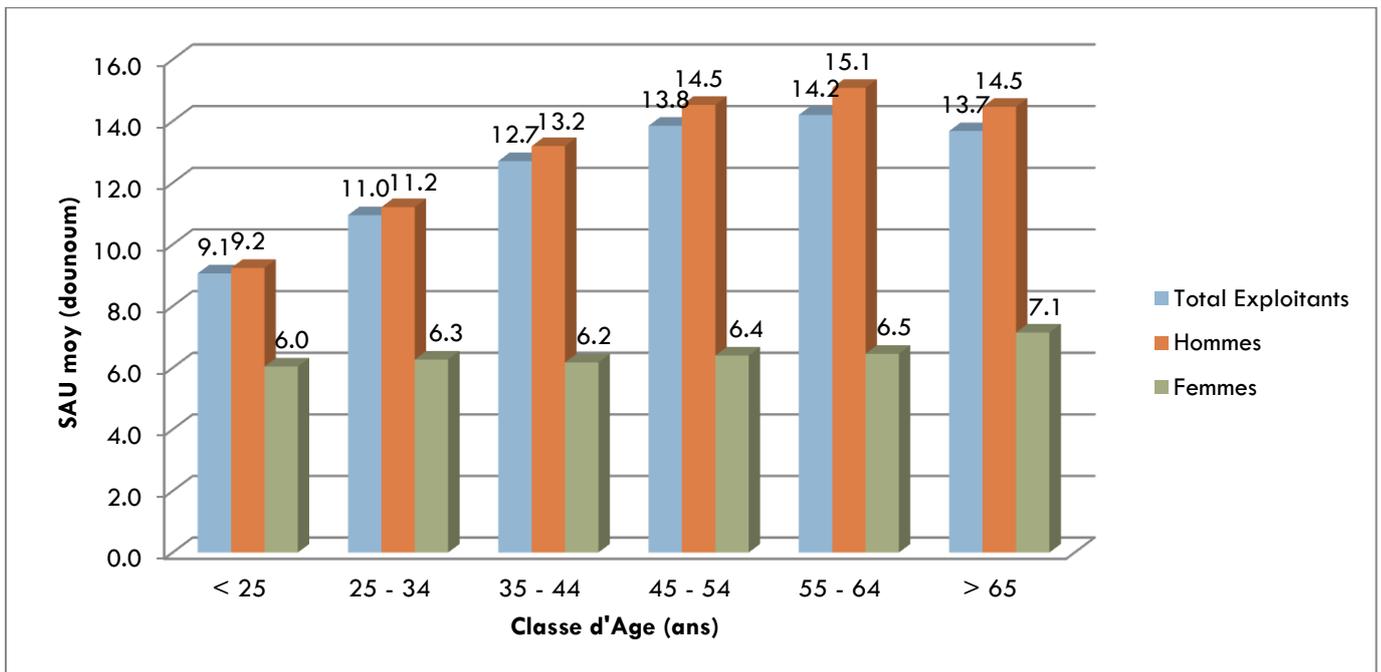
La figure 1.4 ci-dessus montre la répartition des exploitants agricoles par classe d'âge et par sexe de l'exploitant et comme détaillé précédemment la prédominance des exploitants hommes. Le nombre des exploitations gérées par des hommes augmente avec l'âge des exploitants présentant un maximum pour la classe d'âge 45-54 ans (près du quart du nombre total d'exploitations) et celle de plus de 65 ans (21% du nombre total des exploitations). Quant aux exploitants hommes de moins de

35 ans, ils ne représentent qu'environ 11% du total des exploitants. Pour ce qui est des exploitants femmes, la figure 1.4 montre une quasi-stabilité pour les classes d'âge de plus de 35 ans avec un maximum pour les plus de 65 ans (2.5% du total des exploitations) alors que les exploitants femmes de moins de 35 ans, elles ne représentent qu'une proportion très minime du total des exploitations.

La répartition de la SAU moyenne des exploitations par sexe et par classe d'âge de l'exploitant est démontrée au niveau de la figure 1.5. En général, la SAU moyenne par exploitation progresse avec l'âge de l'exploitant. En effet, elle augmente de 9 dounoums pour les exploitants ayant moins de 25 ans jusqu'à environ 14 dounoums pour ceux supérieurs à 55 ans.

Similairement, la superficie moyenne par exploitation augmente avec l'âge des exploitants de sexe masculin d'environ 9 dounoums pour les moins de 25 ans jusque 15 dounoums pour la classe d'âge 55 – 65 ans. Par contre, la superficie moyenne par exploitation se stabilise en moyenne à environ 6 dounoums pour les exploitants femmes de moins de 65 ans et augmente jusqu'à atteindre 7 dounoums pour les exploitants femmes de plus de 65 ans (Figure 1.5).

FIGURE 1.5- SAU moyenne par exploitation agricole et selon le sexe et la classe d'âge de l'exploitant



1.4 Les activités économiques des agriculteurs

Selon l'activité économique des exploitants agricoles, environ la moitié d'entre eux ont déclaré qu'ils sont uniquement agriculteurs et n'ont pas d'autres sources de revenus que l'agriculture, 35% ont déclaré pratiquer une activité économique au niveau du secteur privé en plus de leur statut d'exploitant et 15% travailler au niveau du secteur public.

Les exploitants qui ne pratiquent que l'agriculture comme activité économique, détiennent environ 63% de la SAU totale du pays alors que ceux qui possèdent une activité supplémentaire à leurs activités agricoles au niveau du secteur privé, ils détiennent quant à eux environ 23% de la SAU totale. Les exploitants ayant une activité supplémentaire au niveau du secteur public cultivent environ 12% de la SAU totale des exploitations. La SAU restante correspond aux exploitations morales (sociétés, coopératives, institutions...).

Parmi les exploitants ayant déclaré ne pratiquer aucune activité économique supplémentaire à celle de leur statut d'agriculteur, 31% d'entre eux ont plus de 65 ans et 10% moins de 35 ans. Alors que parmi les exploitants qui travaillent au niveau du secteur public en plus de leurs activités agricoles, près de 20% d'entre eux ont plus de 65 ans et le même taux de 10% pour les moins de 35 ans. Pour les exploitants agricoles déclarant avoir une activité économique au niveau du secteur privé, le même taux de 13% a été enregistré aussi bien pour ceux de plus de 65 ans que pour ceux de moins de 35 ans.

1.5 La sécurité sociale des exploitants agricoles

D'après les déclarations des exploitants agricoles, environ 75% d'entre eux ne disposent pas de sécurité sociale. La répartition des exploitants agricoles n'ayant pas de couverture sociale par Mohafaza est comme suit : 32% dans la Région du Nord, 21% dans celle de la Béqaa, 18% au Mont-Liban, 16% à Nabatiyeh et 13% au Sud.

Parmi les exploitants qui travaillent au niveau du secteur privé, 71% d'entre eux ont déclaré n'avoir pas accès à la sécurité sociale.

Les exploitants agricoles qui n'ont pas accès à la sécurité sociale, détiennent près de 80% de la SAU totale des exploitations.

La répartition du nombre des exploitants agricoles sans sécurité sociale montre que leur nombre augmente avec la classe d'âge des exploitants atteignant un maximum pour les exploitants de plus de 65 ans représentant un peu plus du quart du total des exploitants sans sécurité sociale. Il y a lieu de mentionner que près de 88% de cette catégorie d'exploitants ont plus de 35 ans.

En ce qui concerne les exploitants agricoles avec sécurité sociale, leur nombre augmente avec l'âge de l'exploitant jusqu'à la classe d'âge 45-54 ans atteignant un maximum qui représente près de 30% du total des exploitants avec sécurité sociale puis diminue sensiblement ensuite pour les plus de 55 ans qui représentent près de 38% de ceux possédant une couverture sociale (Figure 1.6).

L'analyse de la répartition des exploitants par classe-taille SAU des exploitations montre que le nombre des exploitants sans sécurité sociale augmente avec la classe-taille SAU jusqu'à atteindre un maximum pour les classes-taille SAU de 2 à 5 dounoums représentant pour cette classe près de 30% du nombre des exploitants sans sécurité sociale puis diminue progressivement ensuite pour les classes-taille supérieures à 40 dounoums pour ne représenter qu'environ 7% des exploitants sans sécurité sociale.

De plus, il convient de signaler que la majorité des exploitants qui ont déclaré n'avoir pas accès à la sécurité sociale se trouvent au niveau de la classe-taille SAU des exploitations de moins de 10 dounoums représentant environ les deux tiers de l'effectif total des exploitants appartenant à cette catégorie, alors que 25% se trouvent au niveau de la classe-taille SAU comprise entre 10 et 40 dounoums. En ce qui concerne la répartition des exploitants avec sécurité sociale par classe-taille SAU, le même phénomène est observé que précédemment où l'on observe que leur nombre augmente jusqu'à un maximum pour les classes-taille de 2 à 5 dounoums pour diminuer par la suite (Figure 1.7).

Il serait important de porter une attention toute particulière au statut social des exploitants agricoles pour assurer le développement du secteur agricole d'une façon viable et durable.

FIGURE 1.6- Nombre des exploitants avec et sans sécurité sociale selon la classe d'âge

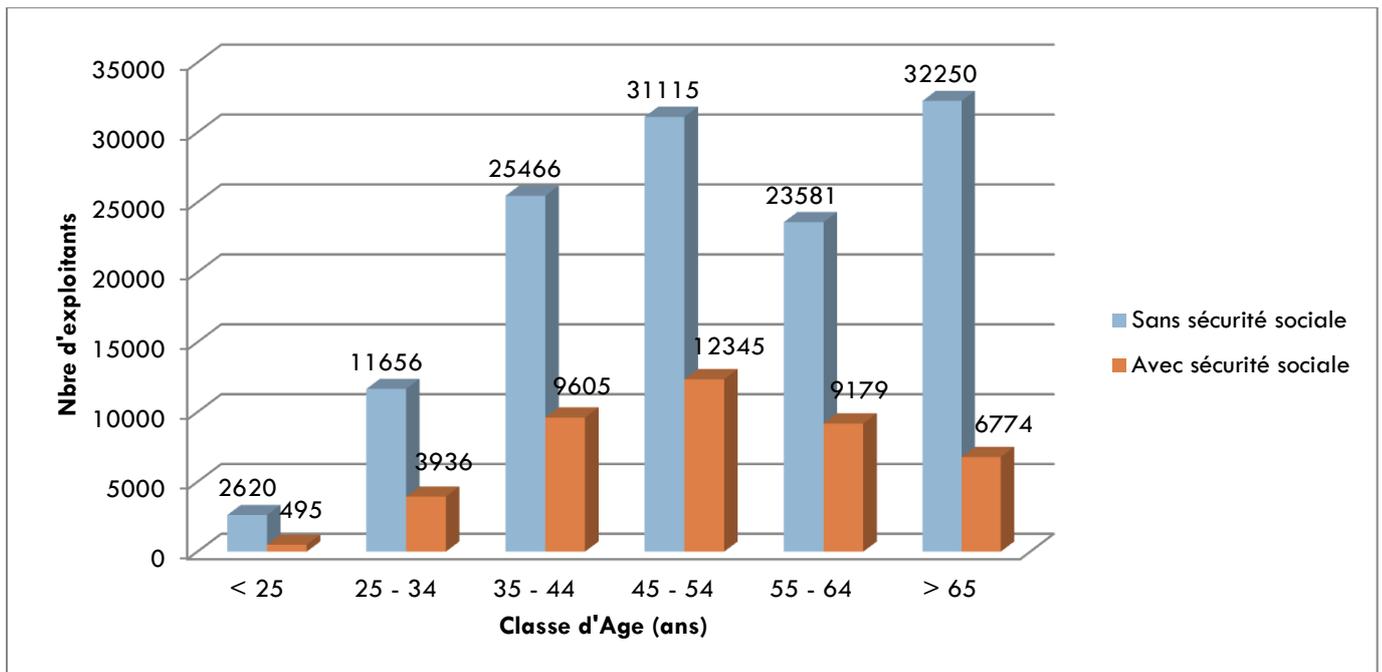
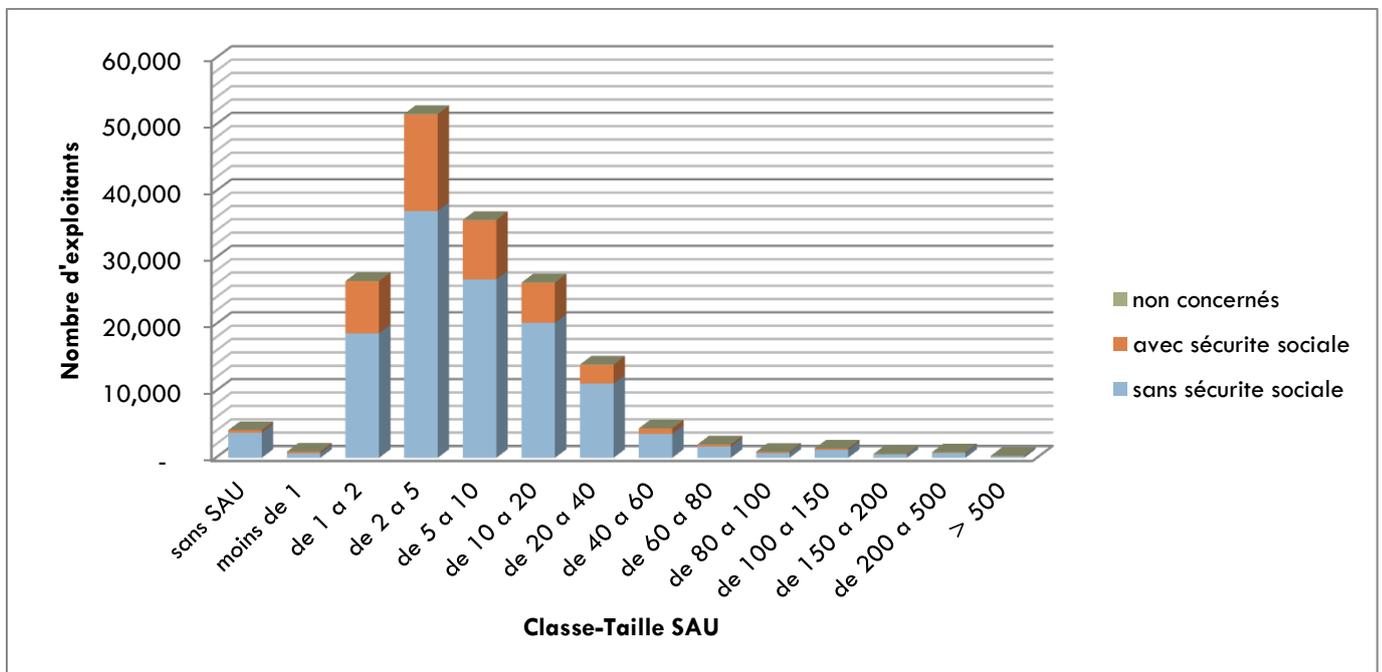


FIGURE 1.7- Nombre des exploitants avec et sans sécurité sociale selon la classe-taille SAU (En dounoums)



2. LES STRUCTURES FONCIERES

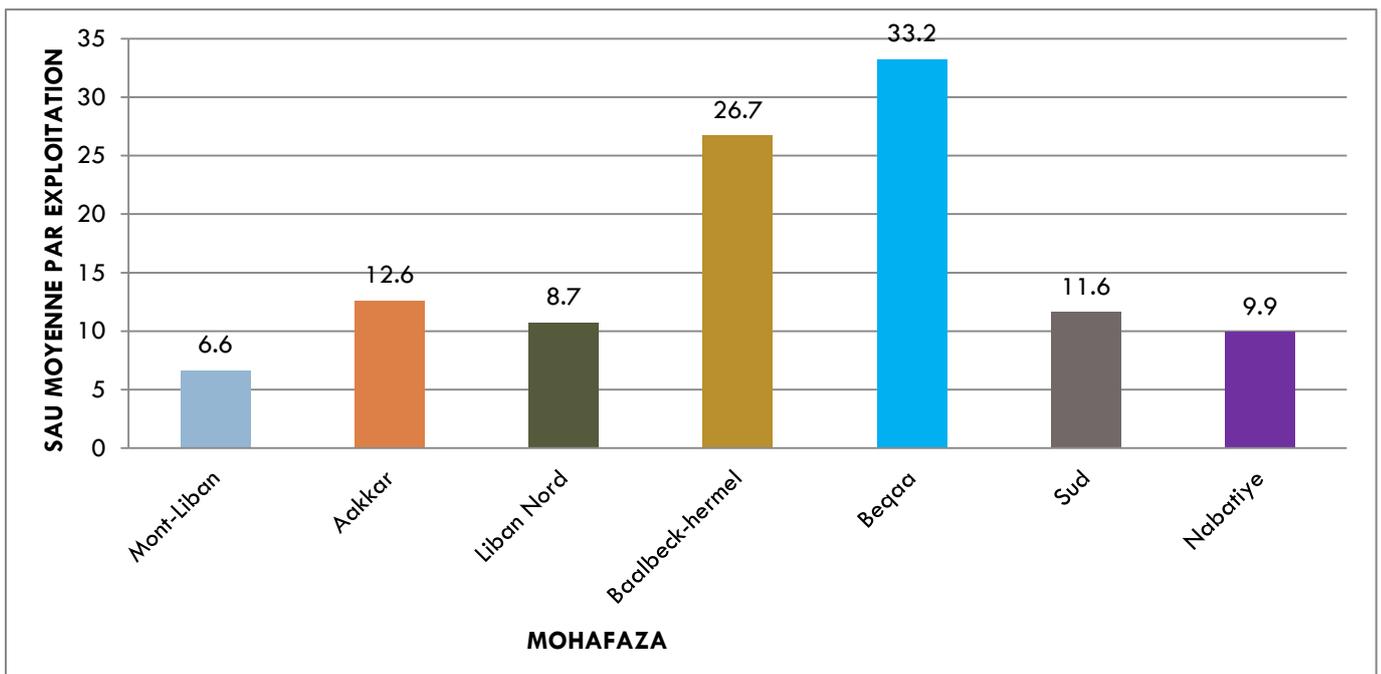
2.1 La répartition de la Superficie Agricole Utile (SAU)

Les exploitants agricoles, au nombre de 169,512 exploitent une SAU totale de 2.3 millions dounoums. Presque la moitié des exploitations ont une superficie inférieure à 5 dounoums (y compris celles n'ayant pas de terres agricoles) et ne constituent que 8% de la SAU totale, alors que celles ayant une SAU supérieure à 100 dounoums ne représentent que 2% des exploitations et couvrent le tiers de la SAU totale.

La répartition de la SAU par Mohafaza est détaillée au niveau du paragraphe 1.2.

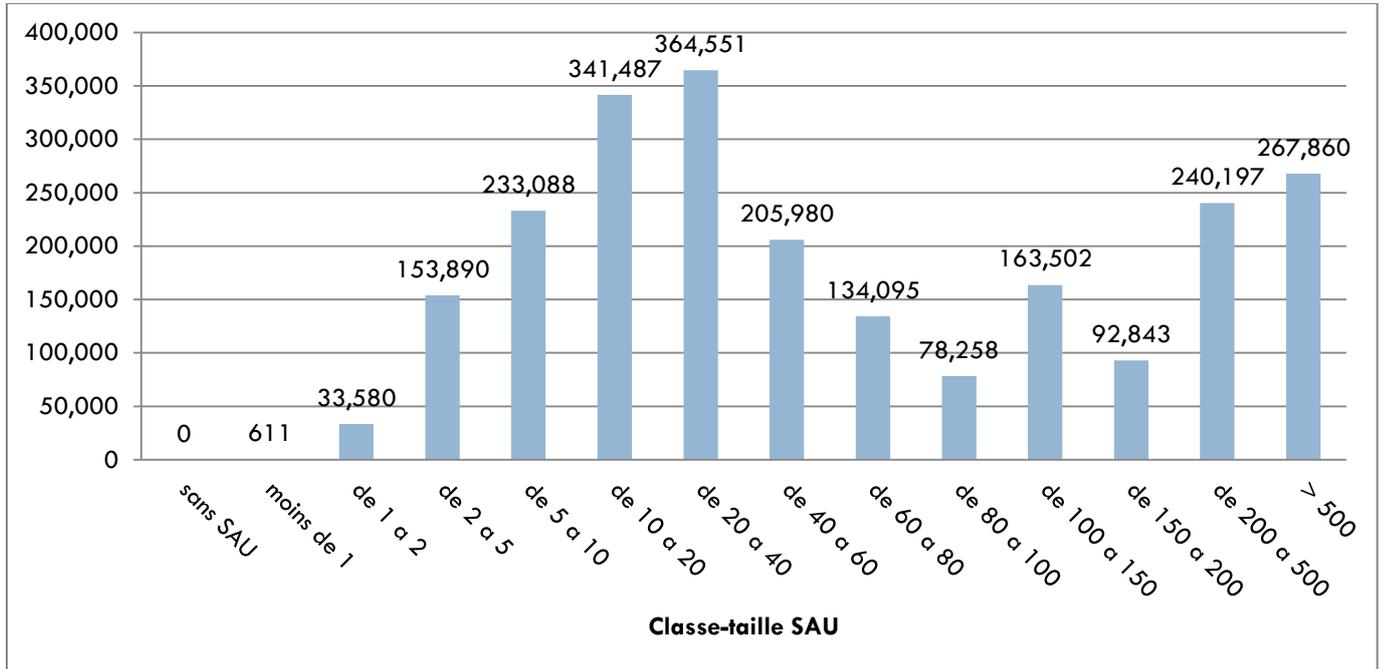
Globalement la SAU moyenne par exploitation est de 13.6 dounoums, elle atteint un maximum de 29 dounoums dans la Région de la Béqaa avec ses deux Mohafazas (Baalbeck-Hermel et Béqaa), et un minimum d'environ 7 dounoums au Mont-Liban, alors que pour les autres Mohafazas, la SAU moyenne par exploitation se situe entre 10 et 12 dounoums (Figure 2.1).

FIGURE 2.1- Répartition de la SAU moyenne par exploitation et par Mohafaza (En dounoums)



La SAU des exploitations varie entre les petites et les grandes exploitations. En effet, alors qu'elle augmente progressivement pour les exploitations de petite taille jusqu'à atteindre un maximum pour celles comprises entre 20 et 40 dounoums. Elle représente près de 58% de la SAU totale pour les exploitations de moins de 60 dounoums. Ce taux diminue ensuite pour les exploitations de taille intermédiaire pour augmenter de nouveau pour les exploitations de plus de 200 dounoums représentant ainsi environ 20% de la SAU totale (Figure 2.2).

FIGURE 2.2 - Répartition de la SAU totale des exploitations par classe-taille SAU (En dounoums)

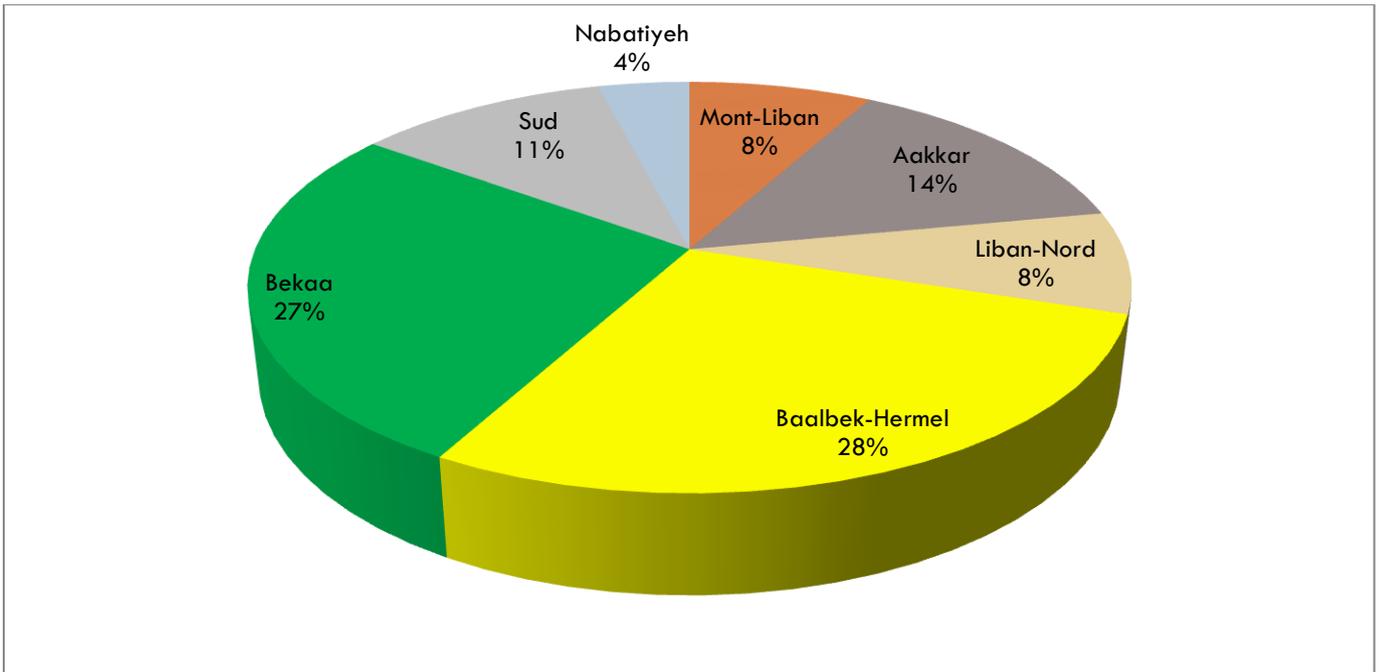


2.2 La répartition de la SAU irriguée

La superficie totale irriguée au sein des exploitations agricoles s'est élevée au cours de la campagne agricole de 2010 à environ 1.13 millions de dounoums soit près de la moitié de la SAU totale. L'irrigation est pratiquée par 91,818 exploitations soit environ 54% de l'ensemble des exploitations. Il y a lieu de signaler que la SAU totale irriguée comprend aussi bien l'irrigation complète qui a enregistré environ 736.4 mille dounoums (65% de la SAU totale irriguée) que celle d'appoint ou de complément qui a atteint environ 393.2 mille dounoums (35% de la SAU totale irriguée).

La répartition de la SAU totale irriguée (complète et d'appoint) montre une grande disparité régionale. En effet, alors que la Région de la Béqaa avec ses deux Mohafazas détient environ 55% de la SAU totale irriguée, celle du Nord ne représente que 22%, le Sud 11%, et le Mont-Liban 8%. Le niveau le plus bas a été enregistré à Nabatiyeh avec seulement 4% de la SAU totale irriguée (Figure 2.2).

FIGURE 2.3- Répartition de la SAU totale irriguée par Mohafaza (En %)

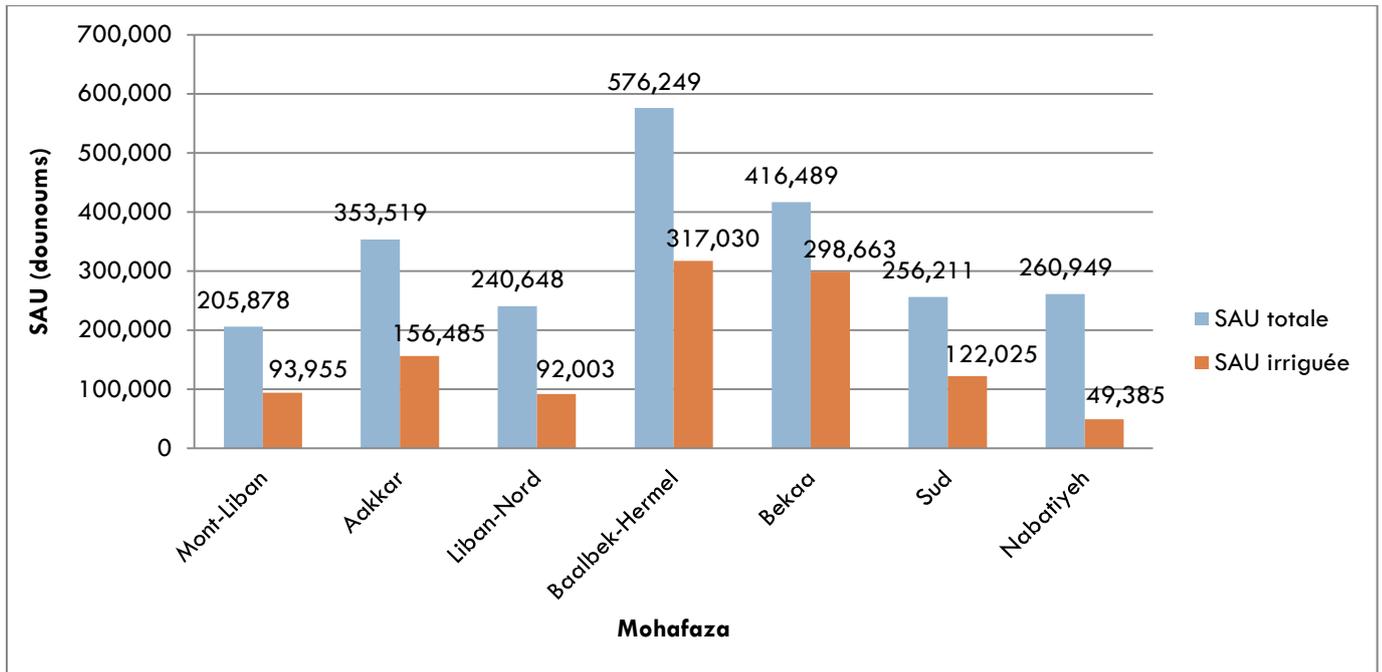


La répartition de la part de la SAU irriguée complète par rapport à la SAU totale irriguée (complète et d'appoint) par Mohafaza, montre une prédominance de ce type d'irrigation au niveau du Sud (91%) suivie du Liban Nord (85%), du Mont-Liban (79%), du Aakkar (75%) et de Nabatiyeh (72%). Les taux les plus bas ont été enregistrés au niveau de la Béqaa (56%) et de Baalbeck-Hermel (48%) Tableau 2.1. Ceci est dû principalement aux types de cultures pratiquées au niveau des différentes Mohafazas. A titre d'exemple, les bananes et les agrumes au Sud sont irriguées complètement alors que dans la Région de la Béqaa, et en cas de faibles précipitations, les céréales reçoivent l'eau d'irrigation d'une façon complémentaire et cette pratique peut être appliquée dès le mois d'Avril. Il est à noter que les arbres fruitiers en général et les cultures maraîchères en particulier celles cultivées sous serres, sont irrigués d'une façon complète.

La figure 2.3 ci-dessous montre la part de la SAU totale irriguée (complète et d'appoint) par rapport à la SAU totale des exploitations et ceci au niveau de chaque Mohafaza. Cette part a atteint un maximum à la Béqaa avec 72% suivie de Baalbeck-Hermel (55%), alors qu'elle se situe aux environs de 46% respectivement au Mont-Liban, à Aakkar et au Sud. Les parts enregistrés au Liban Nord et à Nabatiyeh étaient de 38% et de 19% respectivement.

FIGURE 2.4- SAU totale et SAU totale irriguée (complète et d'appoint) par Mohafaza

(En dounoums)

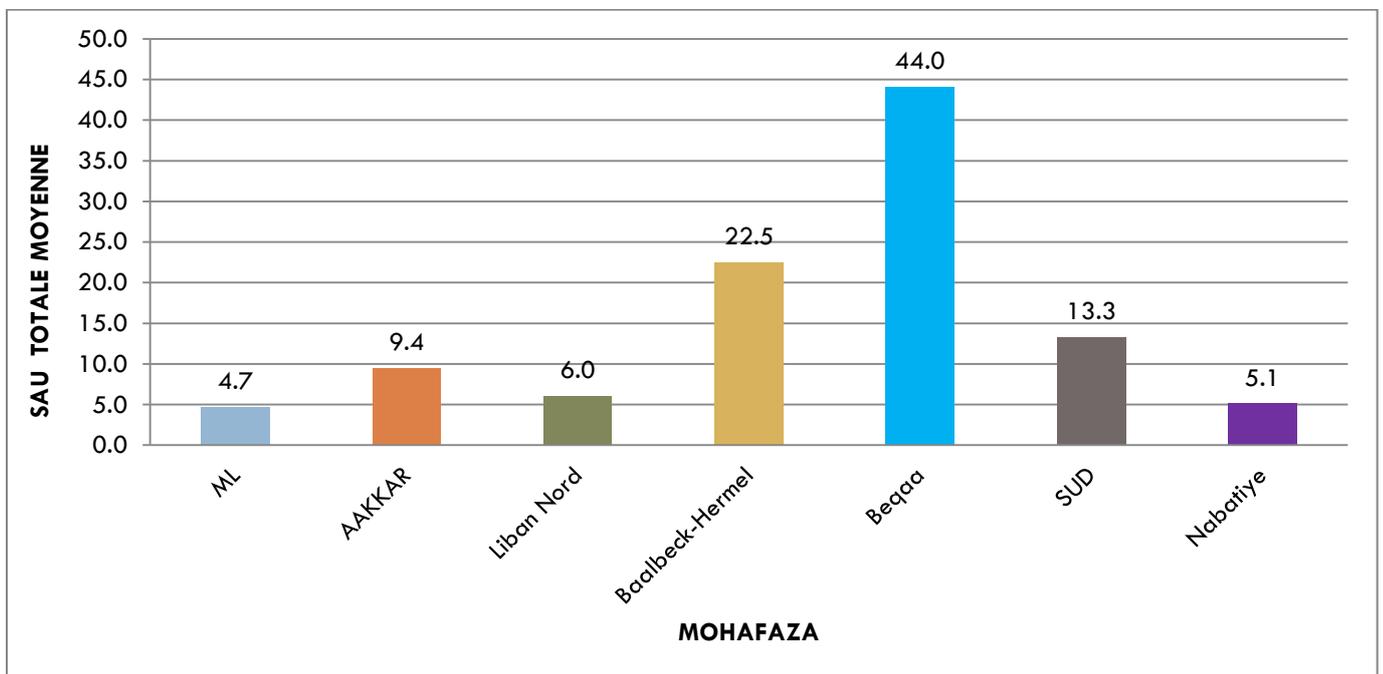


L'analyse de la part de la SAU complète irriguée par rapport à la SAU totale des exploitations montre qu'elle atteint le maximum au Sud avec 43%, suivie de la Béqaa avec 40% et se situe en moyenne aux environs de 26% au Mont-Liban, dans la Région du Nord (Aakkar et Liban Nord) et à Baalbeck-Hermel. Le taux le plus bas a été enregistré à Nabatiyeh.

2.2.1 La SAU moyenne irriguée (complète et d'appoint)

La conception initiale du questionnaire permet d'exploiter les données relatives à la SAU moyenne totale irriguée (complète et d'appoint). Celle-ci a atteint 12.3 dounoums. La répartition par Mohafaza montre que la SAU moyenne irriguée par exploitation (complète et de complément) atteint un maximum à la Béquaa avec 44 dounoums suivie de Baalbeck-Hermel avec 22.5 dounoums puis le Sud avec 13.3 dounoums et Aakkar avec 9.4 dounoums. En ce qui concerne Nabatiyeh, le Mont-Liban et le Liban Nord la SAU moyenne par exploitation est voisine de 5 dounoums (Figure 2.4).

FIGURE 2.5- Répartition de la SAU totale moyenne irriguée (complète et d'appoint) par exploitation, par Mohafaza (En dounoums)



La répartition de la SAU irriguée d'une façon complète par classe-taille SAU des exploitations montre que cette SAU augmente avec la dimension des exploitations jusqu'à un maximum au niveau de 40 dounoums pour diminuer ensuite jusqu'à 100 dounoums. Au-delà de cette superficie, la SAU irriguée augmente de nouveau surtout pour les exploitations de plus de 200 dounoums (Figure 2.5) où l'investissement pour des systèmes d'irrigation est plus justifié dans cette classe dont la production est essentiellement destinée à la commercialisation et ayant plus d'accès à l'utilisation de la technologie.

Il convient de signaler que l'irrigation de complément présente une distribution similaire à l'irrigation complète selon la dimension des exploitations.

FIGURE 2.6- Superficie complète irriguée et SAU totale des exploitations par Classe-Taille SAU des exploitations (En dounoums)

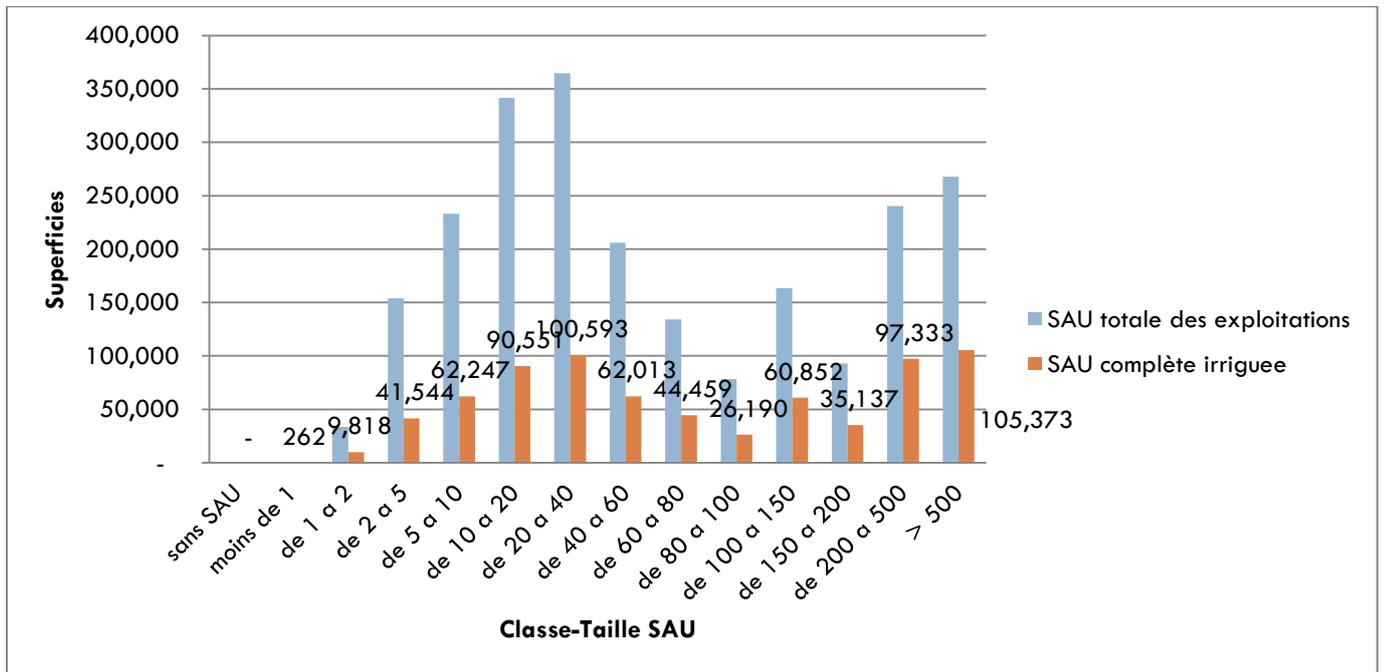


Tableau 2.1- RÉPARTITION DE LA SAU ET DE LA SAU IRRIGUÉE PAR MOHAFAZA

(en dounoums)

MOHAFAZA	SAU		SAU complète Irriguée		SAU d'appoint Irriguée	
	SAU	SAU totale Irriguée	Superficie	% de la SAU totale irriguée	Superficie	% de la SAU totale irriguée
MONT-LIBAN	205,878	93,955	73,993	79	19,962	21
LIBAN NORD	240,648	92,003	78,492	85	13,511	15
AAKKAR	353,519	156,485	117,684	75	38,801	25
BEQAA	416,489	298,663	168,151	56	130,512	44
BAALBECK- HERMEL	576,249	317,031	152,205	48	164,825	52
SUD	256,211	122,025	110,531	91	11,494	9
NABATIYEH	260,949	49,385	35,318	72	14,068	28
TOTAL LIBAN	2,309,943	1,129,547	736,374	65	393,173	35

2.2.2 Les techniques d'irrigation

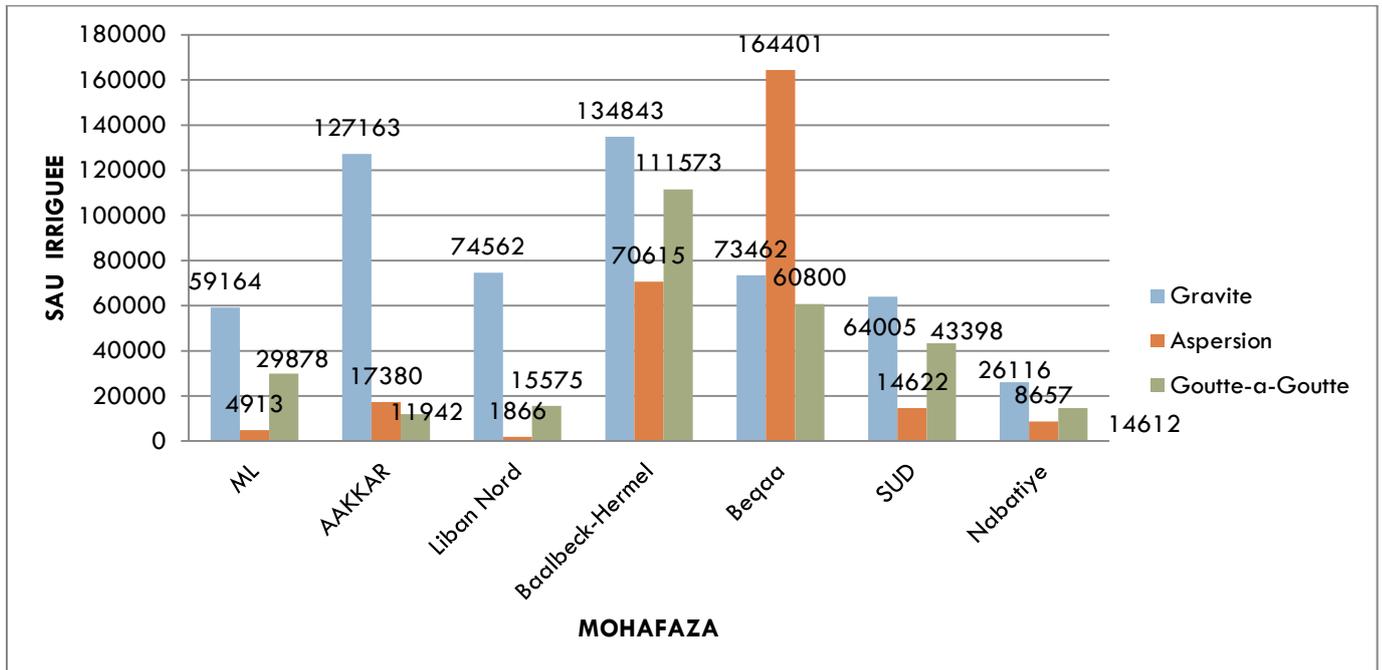
En ce qui concerne les techniques d'irrigation, il a été demandé aux exploitants quelles étaient les deux techniques : celle principale et celle secondaire pratiquées au sein des exploitations. Pour ce qui est de la technique principale, environ la moitié de la SAU totale irriguée (complète et d'appoint) est irriguée d'une façon gravitaire, alors que l'autre moitié est irriguée équitablement par aspersion et par goutte-à-goutte.

L'analyse des techniques modernes d'irrigation totale principale (complète et d'appoint) par Mohafaza montre qu'au niveau de la Mohafaza de la Béqaa, environ 75% de la SAU totale irriguée au niveau de cette Mohafaza l'est par aspersion et par goutte-à-goutte (55% aspersion et 20% goutte-à-goutte), au niveau de Baalbeck-Hermel environ 57% de la SAU de cette Mohafaza est irriguée grâce aux techniques modernes (22% aspersion et 35% goutte-à-goutte). Au niveau du Sud et de Nabatiyeh, près de 48% de la SAU totale irriguée de chacune de ces Mohafazas est irriguée

grâce aux techniques modernes, 37% pour le Mont-Liban et 19% pour chacune des Mohafazas du Liban Nord et de Aakkar.

La SAU totale irriguée par une technique secondaire d'irrigation au sein des exploitations en plus de la technique principale s'est élevée à 274,317 dounoums dont 45% de la SAU irriguée au goutte-à-goutte alors que les 55% restants sont réparties presque équitablement entre la technique gravitaire et l'aspersion (Figure 2.6).

FIGURE 2.7- Répartition des techniques d'irrigation principale totale (complète et de complément) par Mohafaza (en dounoums)



L'analyse des techniques d'irrigation correspondantes à l'irrigation complète et dont la superficie s'élève à 736,374 dounoums montre qu'environ la moitié de cette superficie est irriguée d'une façon gravitaire, près de 30% au goutte-à-goutte et 20% par aspersion.

L'irrigation complète par gravité et dont la superficie s'élève à 360,432 dounoums prédomine dans la Région du Nord avec 44% de la superficie complète irriguée par gravité, suivie de la Région de la Béqaa avec 25%, du Sud avec 15% au et du Mont-Liban avec 12%. Le taux le plus bas a été enregistré à Nabatiyeh avec 4%.

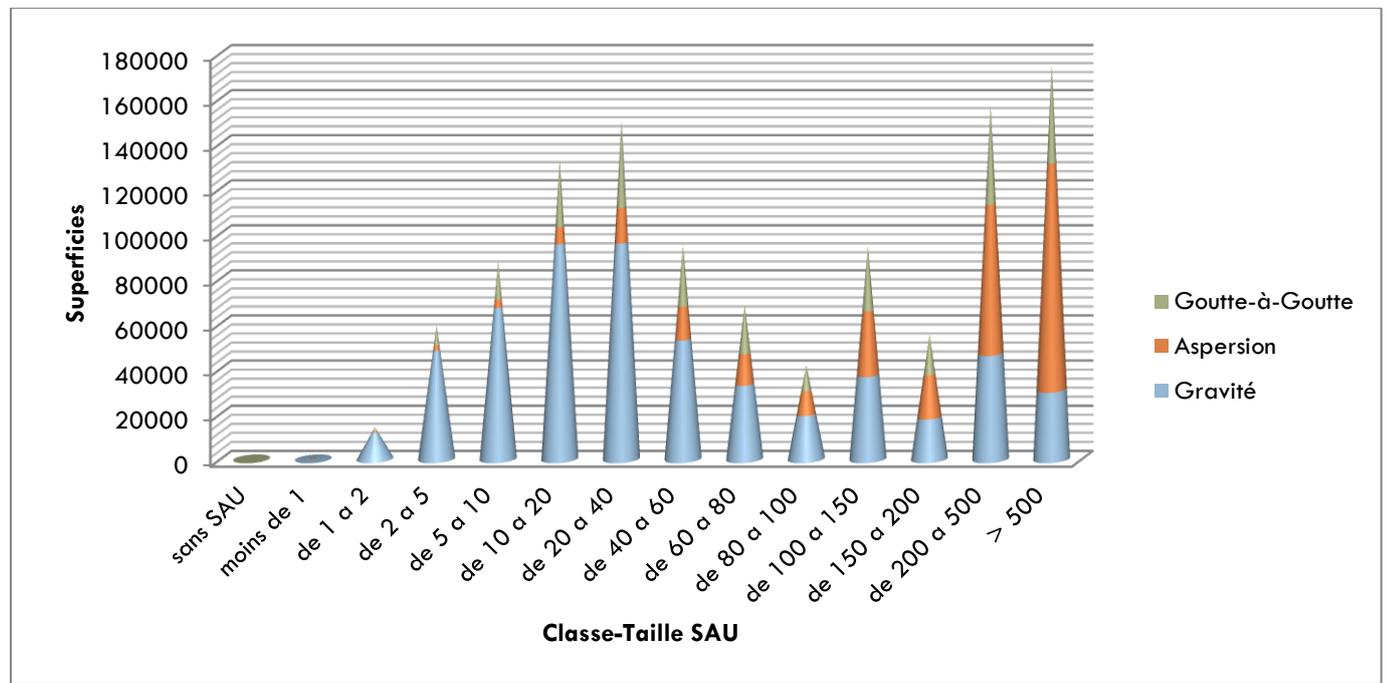
Pour ce qui est de l'irrigation par aspersion et dont la superficie est de 162,998 dounoums, près des trois quarts de la SAU complète irriguée par cette technique se trouve dans la Région de la Béqaa

(51% Béqaa et 23% à Baalbeck-Hermel) suivie de 10% dans la Région du Nord (Aakkar 9% et Liban Nord 1%), de 9% au Sud et de 5% à Nabatiyeh et de 2% au Mont-Liban.

Quant à l'irrigation au goutte-à-goutte qui a atteint une superficie de 212,944 dounoums, la moitié de la SAU irriguée d'une façon complète et correspondante à cette technique, se trouve dans la Région de la Béqaa (31% Baalbeck-Hermel et 19% Béqaa) suivie du Sud avec 20%, du Mont-Liban avec 13%, de la Région du Nord avec 11% répartie équitablement entre Aakkar et le reste du Nord et de 6% à Nabatiyeh.

La figure 2.7 reflète la répartition des superficies totales irriguées (complète et d'appoint) selon les techniques d'irrigation et par classe-taille SAU des exploitations. En effet, les superficies relatives aux 3 techniques d'irrigation (gravitaire, aspersion et goutte-à-goutte), augmentent avec la classe-taille SAU jusqu'à atteindre un maximum pour les classes-taille de 20 à 40 dounoums. De plus, cette répartition montre une fois de plus la part importante que représente la technique d'irrigation gravitaire en comparaison avec les techniques modernes par aspersion et par goutte-à-goutte. Cependant, cette tendance s'inverse notamment pour les exploitations de grande taille (de plus de 200 dounoums) où plus des deux tiers des superficies relatives à cette classe adoptent les techniques modernes d'irrigation et ceci démontre la technologie utilisée au niveau de ces exploitations performantes.

FIGURE 2.8- Répartition des techniques d'irrigation selon la classe-taille de la SAU (en dounoums)



2.2.3 Les sources d'irrigation

Tout comme les techniques d'irrigation, il a été demandé aux exploitants quelles étaient les deux sources principales d'eau utilisées pour l'irrigation de leurs exploitations agricoles : celle principale et celle secondaire.

La part de la source principale d'eau utilisée pour l'irrigation complète et d'appoint des exploitations est comme suit : près de la moitié de la superficie totale irriguée des exploitations l'est à partir des puits ou forages (eau souterraine), l'autre moitié correspond à l'eau superficielle avec 39% de la superficie totale irriguée à partir des fleuves ou sources d'eau et 11% à partir d'autres sources : réserves en béton, barrages et/ou lacs collinaires etc.

Par ailleurs, il est important de mentionner que plus des trois quarts de la superficie totale irriguée des exploitations à partir de l'eau superficielle le sont par les fleuves, sources ou rivières et 20% à partir des réserves d'eau (en béton, barrages, lacs collinaires etc.). Les 2% restant correspondent à d'autres sources (camions-citernes....).

Quant à la source secondaire d'irrigation, la superficie totale irriguée (complète et d'appoint) des exploitations relative à cette source d'eau a atteint 219,989 dounoums, la part des puits ou de forages représente près de 36% de la SAU totale irriguée, les 64% restants correspondent à l'eau superficielle (38% à partir des fleuves ou sources d'eau et environ 26% à partir d'autres sources : réserves d'eau, barrages, lacs collinaires etc....).

L'analyse de la répartition de la superficie totale irriguée (complète et d'appoint) des exploitations selon la source principale d'irrigation et par Mohafaza montre que c'est la Région de la Beqaa avec ses deux Mohafazas (Baalbeck-Hermel et Liban Nord) qui détient les deux tiers de la superficie irriguée des exploitations à partir de l'eau souterraine (puits/forages), suivie de loin du Sud avec 14% et de la Région du Nord avec ses deux Mohafazas (Aakkar et Liban Nord) avec 12%. Bien que ce taux ne représente que 4% à Nabatiyeh, il convient de signaler que la source principale d'eau d'irrigation des exploitations à partir de l'eau souterraine (puits/forages) représente la moitié de la superficie irriguée au niveau de cette Mohafaza. Le taux le plus bas de la superficie totale irriguée à partir de l'eau souterraine a été enregistré au Mont-Liban avec seulement 3%.

Pour ce qui est de l'irrigation à partir de l'eau superficielle (fleuves, sources, rivières, réserves d'eau en béton, barrages, lacs collinaires etc.), la Région de la Beqaa avec ses deux Mohafazas détient la part la plus importante avec 43% de la superficie totale irriguée à partir de cette source d'eau, suivie de la Région du Nord (au niveau des deux Mohafazas) avec près du tiers de la superficie irriguée à partir de cette source, le Mont-Liban avec 14% et le Sud avec 8%. Le taux le plus bas a été enregistré à Nabatiyeh avec 2%.

En conclusion, la surface irriguée a progressé d'environ 9 % en passant de 1,040,090 dounoums en 1998 (Recensement Général de l'Agriculture) à 1,129,547 dounoums en 2010. Elle souffre de mauvaise efficacité, d'inadéquation des techniques et des aménagements ainsi que d'une gestion inadéquate où la tarification si elle existe reste inadéquate et se fait au prorata des surfaces.

2.3 Le mode de faire valoir sur l'exploitation

Le mode de faire valoir correspond au régime juridique en vertu duquel l'exploitant gère les terres de l'exploitation. Le mode de faire valoir revêt plusieurs formes: direct, indirect (bail en espèces ou en nature), transitoire (litige ou succession) et autres modes tels l'exploitation de la terre sans titre ou sans consentement du propriétaire etc...

Selon les déclarations des exploitants, environ 84% d'entre eux gèrent les terres des exploitations selon le mode de faire valoir direct correspondant à environ 71% de la SAU totale.

Le mode de faire valoir direct est relativement moins fréquent au niveau de la Région de la Béqaa avec ses deux Mohafazas qu'au niveau des autres Mohafazas. En effet, ce mode de faire valoir représente au niveau de la Béqaa environ 49% de la SAU totale de cette Mohafaza alors qu'à Baalbek-Hermel, il représente environ 65% de la SAU totale de cette Mohafaza. Ce mode est fréquent au Mont-Liban et au Liban Nord avec respectivement 86% et 83% de la SAU totale de chacune de ces deux Mohafazas. En ce qui concerne le Sud, Nabatiyeh et Aakkar, le taux du mode de faire valoir direct avoisine en moyenne les 78% de la SAU de chacune des Mohafazas correspondantes. (Annexe1-Tableau2.4).

Le mode de faire valoir indirect (bail en espèces ou bail en nature) correspond à 485,967 dounoums soit 21% de la SAU totale. Ce type est pratiqué par environ 8% des exploitants. Le bail en espèces est la pratique la plus courante avec 389,647 dounoums soit 80% de la SAU totale correspondante au mode de faire valoir indirect alors que le bail en nature intéresse environ 20% de la SAU totale sous le mode de faire valoir indirect.

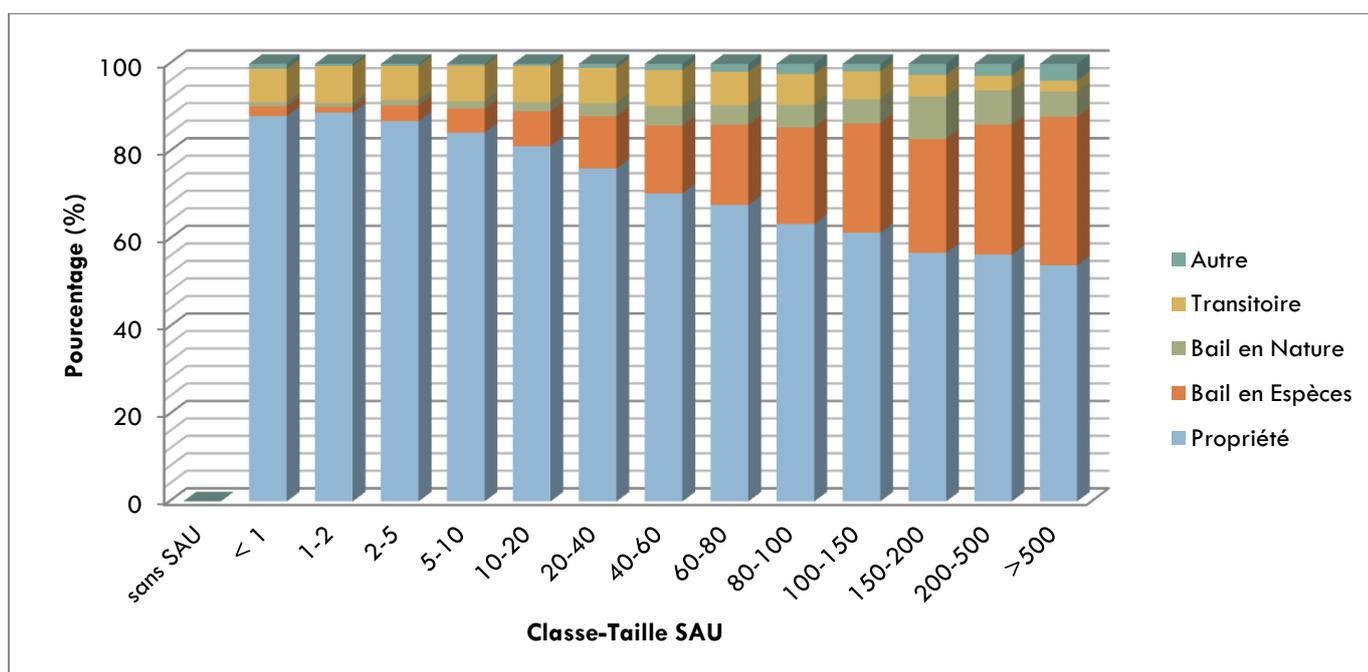
La part du mode de faire-valoir indirect reste très limitée pour les exploitations ayant moins de 2 dounoums (environ 2% de la SAU totale correspondante à moins de 2 dounoums) et augmente significativement avec la classe-taille pour avoisiner les 40% pour les exploitations de plus de 150 dounoums (Figure 2.9).

La répartition du mode de faire valoir indirect par Mohafaza, montre que c'est la Mohafaza de la Béqaa qui prédomine avec 45% de la SAU totale de cette Mohafaza qui est sous ce mode de faire

valoir. Il représente des taux similaires en moyenne 19% de la SAU de chacune des Mohafazas de Aakkar, de Baalbeck-Hermel, du Sud et de Nabatiyeh. Le taux le plus bas a été enregistré au niveau du Liban Nord et du Mont-Liban avec 9% de la SAU totale de chacune de ces Mohafazas.

Le mode de faire valoir sous le régime transitoire (litige ou problème de succession) intéresse 153,477 dounoums ce qui représente environ 6% de la SAU totale, alors que 35,687 dounoums sont exploités par d'autres modes (comme dans le cadre d'une main mise illégale) soit environ 2% de la SAU totale.

FIGURE 2.9- Prépondérance des différents modes de faire valoir par classe-taille SAU de l'exploitation (EN DOUNOUMS)



L'analyse du mode primaire de faire valoir direct selon l'âge de l'exploitant montre que 70% des exploitants de plus 45 ans gèrent leurs exploitations d'une façon directe et détiennent 71% de la SAU correspondante à ce mode. Alors que 62% des exploitants de plus de 45 ans qui gèrent leurs exploitations d'une façon indirecte, détiennent 64% de la SAU correspondante.

Les exploitants agricoles ayant déclarés un mode de faire valoir secondaire en plus du primaire représentent environ 8% de l'effectif total des exploitants et gèrent environ 455,000 dounoums représentant environ 20% de la SAU totale. Le mode de faire valoir indirect (bail en espèces ou en nature) secondaire exploité est de 222,097 dounoums soit près de la moitié de la SAU totale gérée sous le mode secondaire alors que 35% de la SAU gérée sous le mode secondaire est sous forme directe.

C'est au niveau du Sud et de Nabatiyeh que la part de la SAU en mode de faire valoir indirect secondaire a atteint les niveaux les plus élevés avec respectivement 63% et 55% de chacune des Mohafazas gérées en mode secondaire suivies de la Région de la Béqaa avec ses 2 Mohafazas (Baalbeck-Hermel et Béqaa) avec près de 50% de la SAU de cette Région et selon le mode indiqué. Pour les autres Mohafazas, ce taux oscille aux alentours de 40%.

2.4 Le statut juridique de l'exploitant agricole

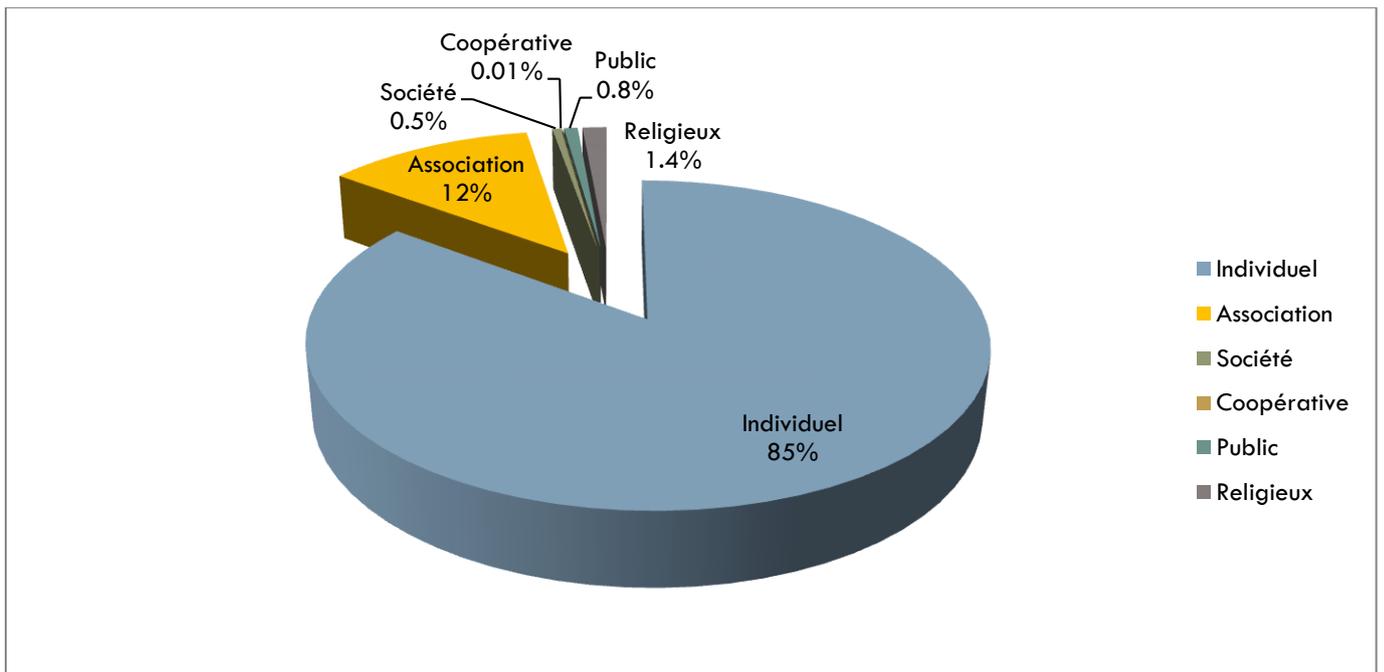
Ce statut se rapporte aux aspects juridiques sous lesquels l'exploitation agricole est gérée. Une exploitation peut être gérée par une personne individuelle ou groupe de personnes en association ou par une personne morale telle que société, coopérative, établissement gouvernemental, établissement religieux....

Environ 85% de la SAU (Figure 2.10) est détenue sous le statut juridique individuel soit 1,969,291 dounoums. Ce statut correspond à environ 93% de l'effectif total des exploitants. La part du statut juridique individuel se situe entre 90% et 93% pour les petites exploitations ayant moins de 20 dounoums, elle diminue progressivement avec la classe-taille pour se situer aux environs de 80% pour les exploitations ayant une SAU supérieure à 150 dounoums et atteindre environ 60% pour celles supérieures à 500 dounoums.

Le statut juridique des exploitants qui sont en association correspond à une SAU de 276,143 dounoums, soit 12% de la SAU totale. La part de ce statut juridique reste relativement limitée pour les petites exploitations ayant moins de 10 dounoums (environ 6%) et progresse avec la classe-taille pour dépasser les 17% pour les grandes exploitations de plus de 150 dounoums.

Le poids des autres statuts juridiques est relativement moins important. Ainsi, les statuts correspondant aux institutions religieuses, aux sociétés, aux établissements publics et aux coopératives représentent ensemble environ 3% de la SAU totale des exploitations.

FIGURE 2.10- Poids des différents statuts juridiques de la SAU



3. L'OCCUPATION DU SOL

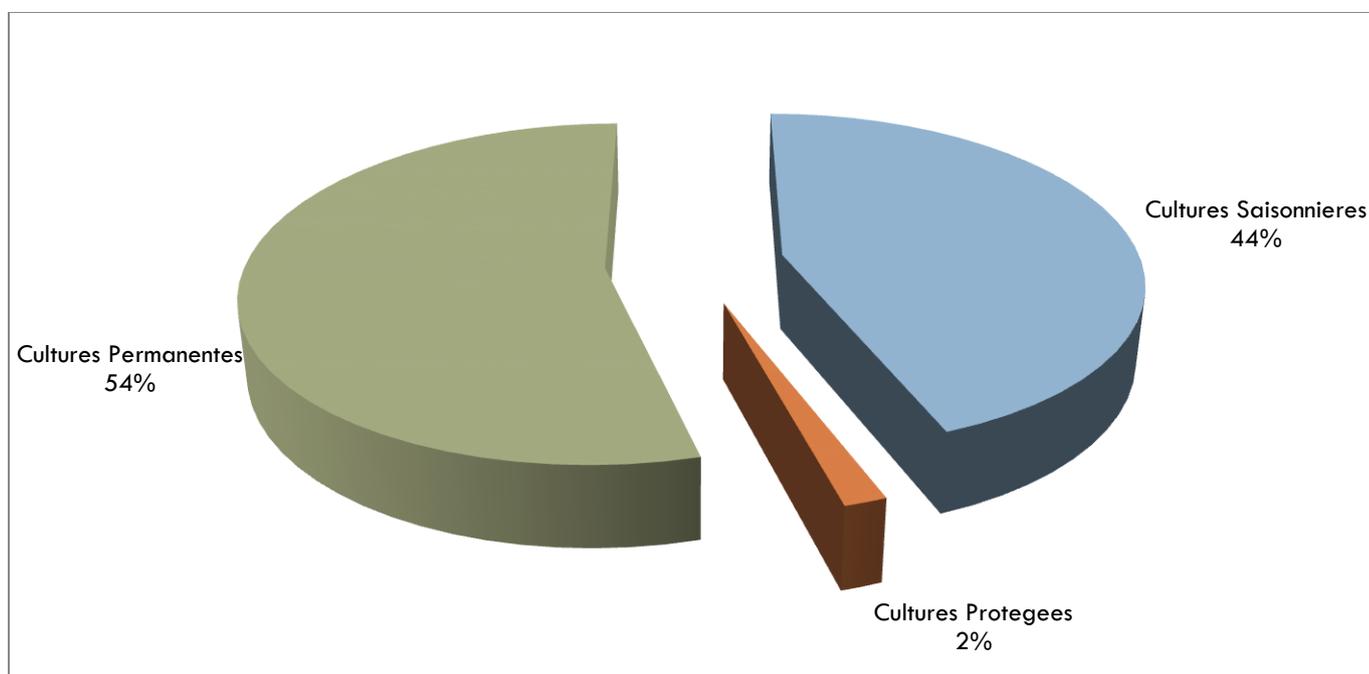
3.1 La Superficie des terres cultivées

Les différentes spéculations agricoles ont couvert une superficie totale de 2,321,999 dounoums au cours de la campagne agricole de 2010. Cette superficie comprend celle des cultures saisonnières, des cultures sous serres ou cultures protégées et des cultures permanentes.

Il convient de noter que la superficie des cultures saisonnières et celle des cultures sous serres comprend les différentes successions au cours de la même année de campagne agricole, ce qui explique que la somme des superficies (saisonnières+serres+permanentes) est supérieure à la SAU des exploitations qui, elle, a enregistré 2,309,943 dounoums correspondant à la superficie physique de la terre et comprenant en plus la superficie des jachères temporaires.

La figure 3.1, montre que la superficie des cultures permanentes représente 54% de la superficie totale des terres cultivées, suivie de 44% des cultures saisonnières et de 2% des cultures sous serres ou cultures protégées.

FIGURE 3.1- Répartition de la superficie de l'occupation du sol (En %)



La répartition de l'occupation du sol (comprenant tous les types de cultures) par Mohafaza montre la prédominance de Baalbeck-Hermel avec 23% de la superficie totale cultivée suivie de la Béqaa avec 19%, Aakkar et le Liban Nord détiennent quant à eux 17% et 10% respectivement alors que ce taux oscille entre 9% et 11% pour le Mont Liban, le Sud et Nabatiyeh (Figure 3.2).

FIGURE 3.2- Répartition de l'occupation du sol par Mohafaza (En %)

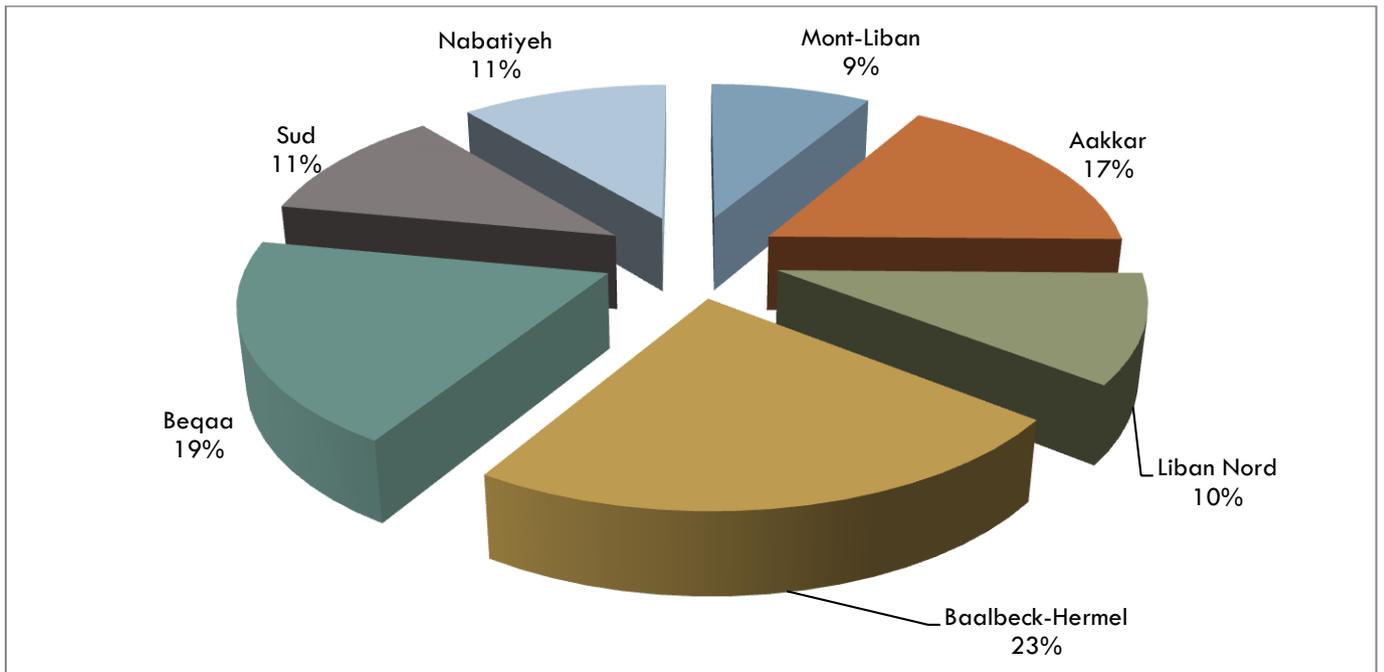
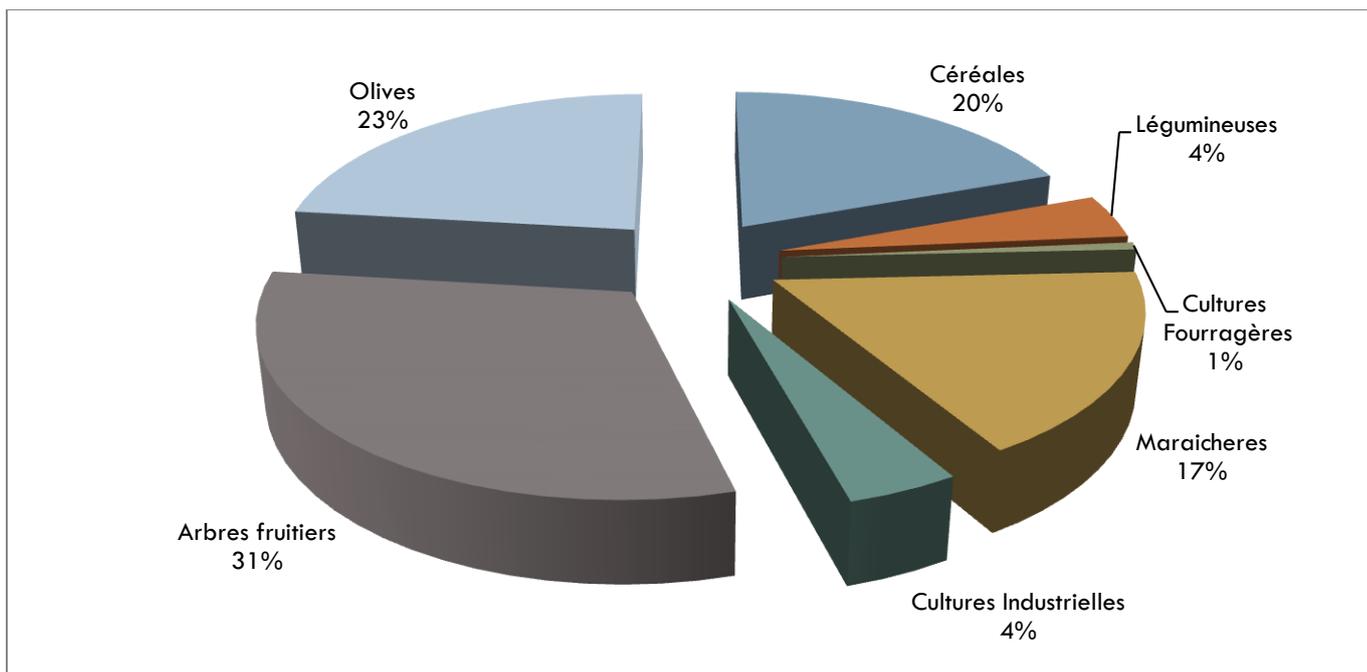


FIGURE 3.3- Poids des différentes spéculations agricoles (En %)



La figure 3.3 montre la prédominance de l'arboriculture fruitière avec 31% des surfaces exploitées suivie de l'oléiculture (23%), de la céréaliculture (20%) et des cultures maraîchères avec 17%. Les cultures industrielles et les légumineuses ont représenté chacune 4% de l'occupation du sol alors que les cultures fourragères n'ont représenté quant à elles que 1% du total des terres cultivées.

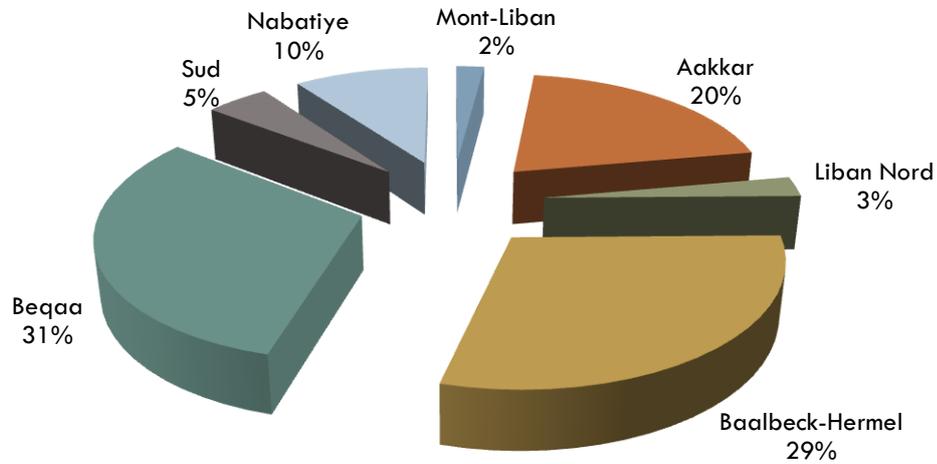
3.1.1 Les cultures saisonnières

La superficie totale des cultures saisonnières a atteint 1,024,709 dounoums (44% de l'occupation du sol). Elles comprennent les groupes de cultures suivantes : les céréales, les cultures maraîchères, les légumineuses, les cultures fourragères, les cultures industrielles, les fleurs et plantes ornementales.

La répartition des cultures saisonnières par Mohafaza montre que la Béqaa s'accapare de 31% des cultures saisonnières suivie de près par Baalbeck-Hermel avec 29%, Aakkar avec 20% et Nabatiyeh 10%. Pour les autres Mohafazas ce taux oscille entre 2 et 5% (Figure 3.4).

Figure 3.4- Répartition des cultures saisonnières par Mohafaza (En %)

Cultures Saisonnières (1,024,709 dounoums)

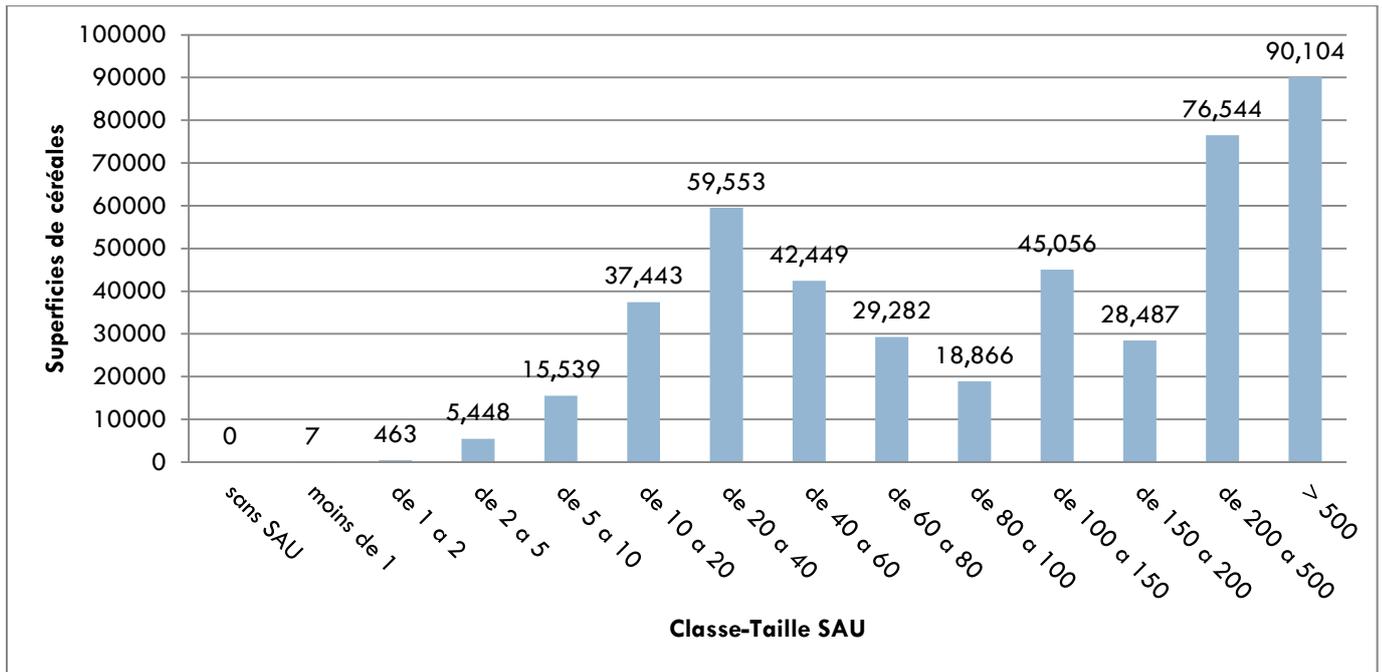


a. Les céréales

La superficie totale des céréales au Liban a atteint 449,242 dounoums au cours de la campagne agricole de 2010. Cette superficie représente près de 20% de la superficie totale des terres cultivées et environ 44% de la superficie totale des cultures saisonnières. Les céréales regroupent les cultures suivantes : le blé, le maïs doux, l'orge, l'avoine, le sorgho et le maïs fourrager qui sera détaillé au niveau du chapitre portant sur les cultures fourragères. Il y a lieu de signaler qu'environ les deux tiers de la superficie de céréales sont cultivées par du blé.

La répartition de la part des céréales par rapport à la superficie totale des cultures cultivées au niveau de chaque Mohafaza, montre la prédominance de la Béqaa représentant environ 35% de la superficie totale des cultures à la Béqaa, suivie de Baalbeck-Hermel et Aakkar avec des taux comparables proches de 24% par rapport à la superficie cultivée au niveau de chaque Mohafaza, puis de Nabatiyeh avec environ 17% et le Sud 7%. Le Liban Nord a quant à lui, représenté 3% de la superficie totale cultivée au niveau de cette Mohafaza et le Mont-Liban un taux négligeable.

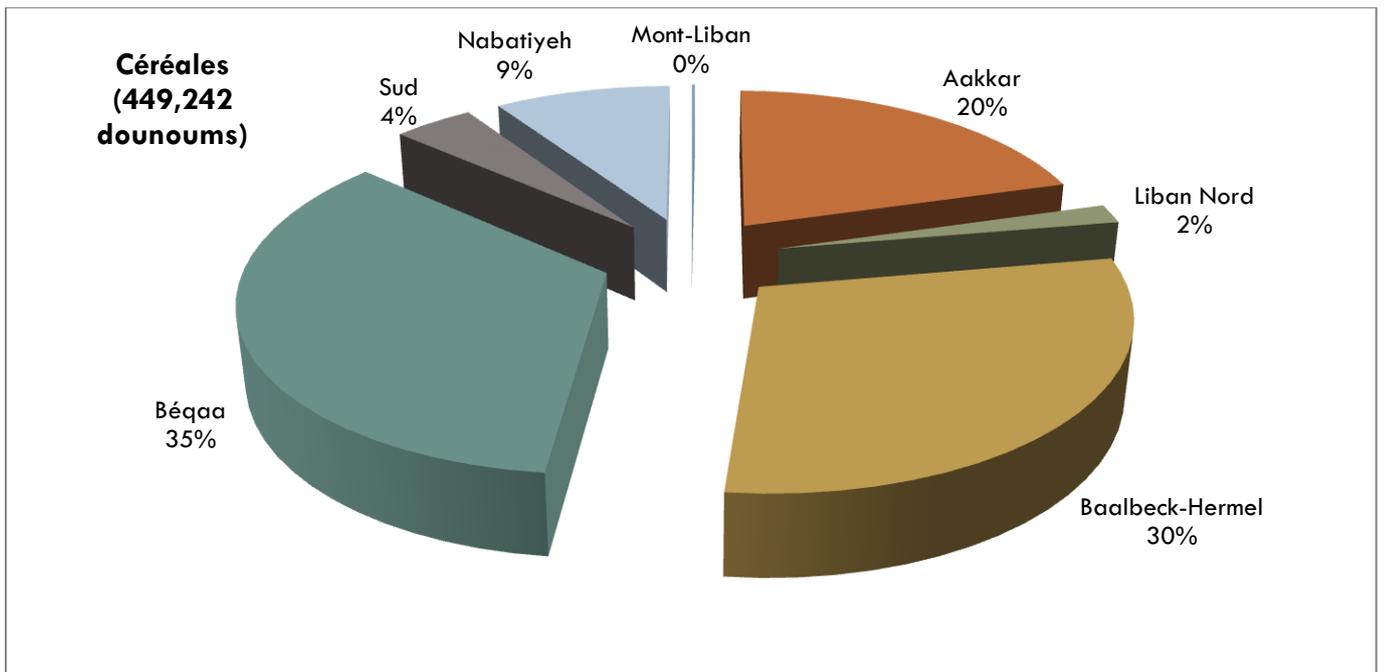
FIGURE 3.5- Répartition des superficies de céréales selon la classe-taille SAU (En dounoums)



L'analyse de la superficie des céréales montre qu'elle croît avec la classe-taille SAU des exploitations ceci est confirmé par le fait que la part de la superficie des céréales pour les exploitations de plus de 40 dounoums représente environ les trois quarts de la superficie totale de céréales. La figure 3.5 montre que la part des céréales reste limitée pour les exploitations de moins de 10 dounoums, elle avoisine 33% pour les exploitations comprises entre 20 et 100 dounoums jusqu'à atteindre 54% pour les exploitations de plus de 100 dounoums. Il convient de noter que la part des céréales représente environ 20% pour les exploitations de plus de 500 dounoums.

La répartition des céréales par Mohafaza montre une prédominance au niveau de la Région de la Béqaa avec près de 65% de la superficie totale de céréales au Liban répartie au niveau de ses deux Mohafazas comme suit : Béqaa (35% de la superficie totale de céréales) et Baalbeck-Hermel (30%) suivies de Aakkar (20%). Nabatiyeh et le Sud ont représenté quant à eux 9% et 4% respectivement alors que le Liban Nord n'a représenté que 2% de la superficie totale de céréales (Figure 3.6).

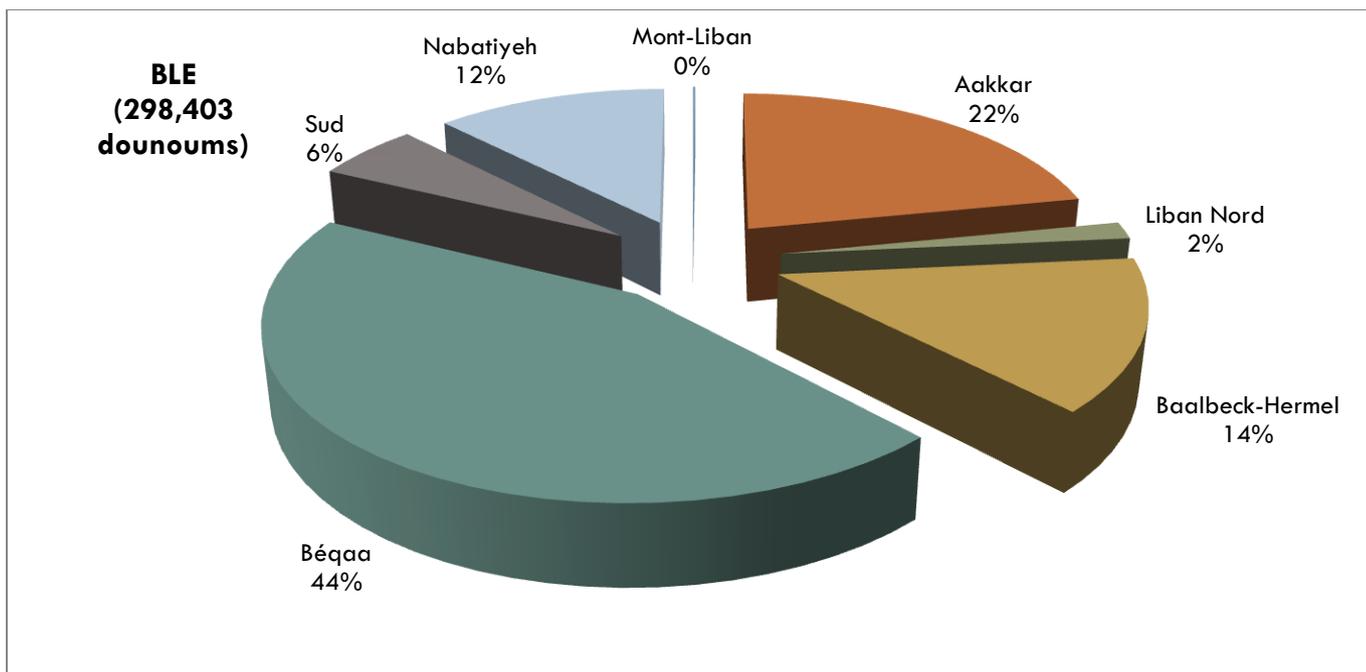
FIGURE 3.6- Répartition de la superficie des céréales par Mohafaza (En %)



(i) Le blé

Les céréales sont dominées par le blé dont la superficie a atteint 298,403 dounoums représentant ainsi environ les deux tiers de la superficie totale en céréales au Liban.

FIGURE 3.7- Répartition de la superficie du blé par Mohafaza (En %)

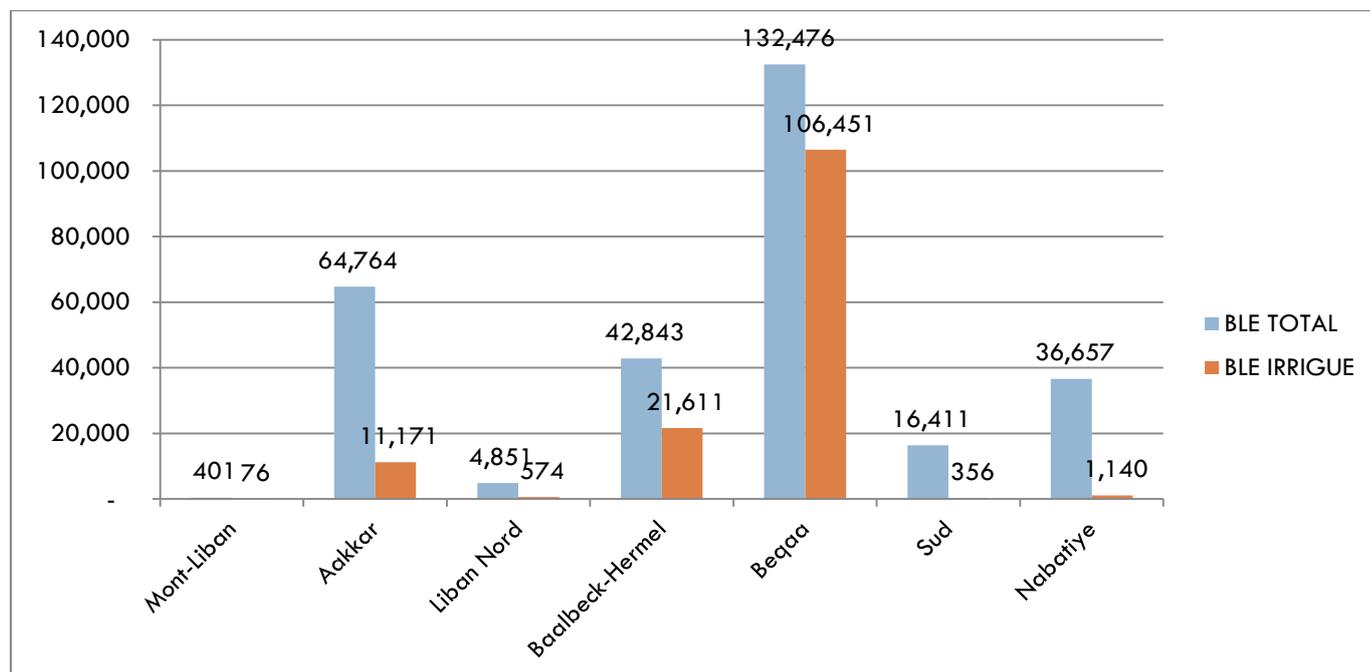


La figure 3.7 montre la répartition de la superficie de blé par Mohafaza. Ainsi, la Mohafaza de la Béqaa prédomine avec 44% des superficies cultivées en blé suivie de Aakkar avec 22%, de Baalbeck-Hermel (14%), de Nabatiyeh et du Sud avec respectivement 12% et 6%. Le taux le plus bas a été enregistré au niveau de la Mohafaza du Liban Nord avec 2%.

De plus, le blé irrigué a enregistré une superficie de 141,380 dounoums soit près de la moitié de la superficie totale de blé et la totalité du blé irrigué se trouve dans la Région de la Béqaa. A ce niveau, il convient de mentionner que l'irrigation est surtout une irrigation de complément ou d'appoint pratiquée au printemps pour faire face à l'absence de pluies, les producteurs de blé irriguent 2 à 3 fois par saison.

FIGURE 3.8- Répartition de la superficie du blé irrigué et celle du blé total par Mohafaza

(En dounoums)



La Figure 3.8 montre la part du blé irrigué par rapport au blé total. Il est à noter que c'est le système de production en sec qui prévaut à Aakkar, au Sud et à Nabatiyeh où la part de l'irrigation représente respectivement 17%, 2% et 3% alors que cette part atteint 50% et 80% au niveau de Baalbeck-Hermel et de la Béqaa respectivement, ceci correspond à une irrigation de complément ou d'appoint.

Le blé est une culture subventionnée par l'Etat Libanais où l'institution qui est en charge de l'achat du blé des producteurs, est l'Office des Céréales et de la Betterave Sucrière (OCBS) sous tutelle du Ministère de l'Economie et du Commerce.

Dans la Région de la Béqaa, les exploitations de blé sont de grande dimension et la totalité du blé produite au Liban et vendue à l'OCBS provient en grande partie de cette Région. De plus, au Sud et à Nabatiyeh, la production de blé est minime essentiellement à vocation familiale pour l'autoconsommation, elle est transformée en semoules ou blé concassé « Bourghol » et autres sous-produits.

Par ailleurs, notons que la majorité du blé est de type dur « Durum Wheat » représentant environ 77% de la superficie totale de blé et il y a lieu de signaler qu'elle est non propice à la production de farine panifiable.

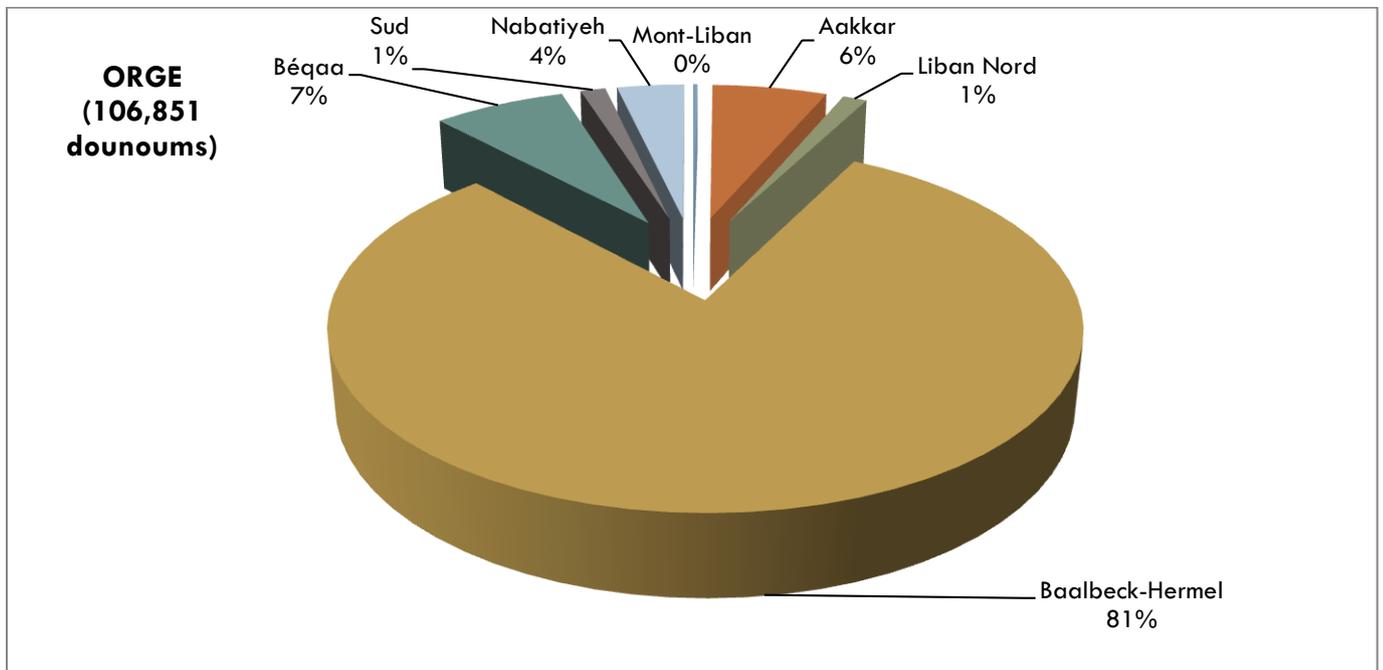
(ii) L'orge

Au titre de la campagne agricole de 2010, l'orge a enregistré une superficie de 106,851 dounoums représentant près du quart de la surface totale en céréales au Liban. Près de 81% de la superficie de l'orge est cultivée à Baalbeck-Hermel (Fig. 3.9) où une grande partie est laissée en terres sans moisson pour le pâturage des petits ruminants (ovins et caprins) surtout au niveau de la région aride nord de Baalbeck-Hermel où la sécheresse sévit et le bétail s'alimentant en sous-produits des cultures (paille de céréales et orges cultivées en dérobée dans les plaines). Les petits ruminants pâturent essentiellement des chaumes et du mélange orge+vesces de la fin juin à la mi-novembre en élevage sédentaire ou semi-nomade.

Environ le tiers de la superficie cultivée en orge est irriguée et qui correspond aussi à une irrigation de complément. La subvention de l'orge a été introduite récemment. Dans ce contexte, le ministère de l'agriculture est en train de fournir les graines d'orge et de blé après multiplication à des prix subventionnés pour encourager ces cultures.

Il est à signaler que l'orge ou l'avoine en association avec les vesces fournissent du foin qui est valorisé par les différents types de bétail car riche en matières nutritives.

FIGURE 3.9- Répartition de la superficie de l'orge par Mohafaza (En %)



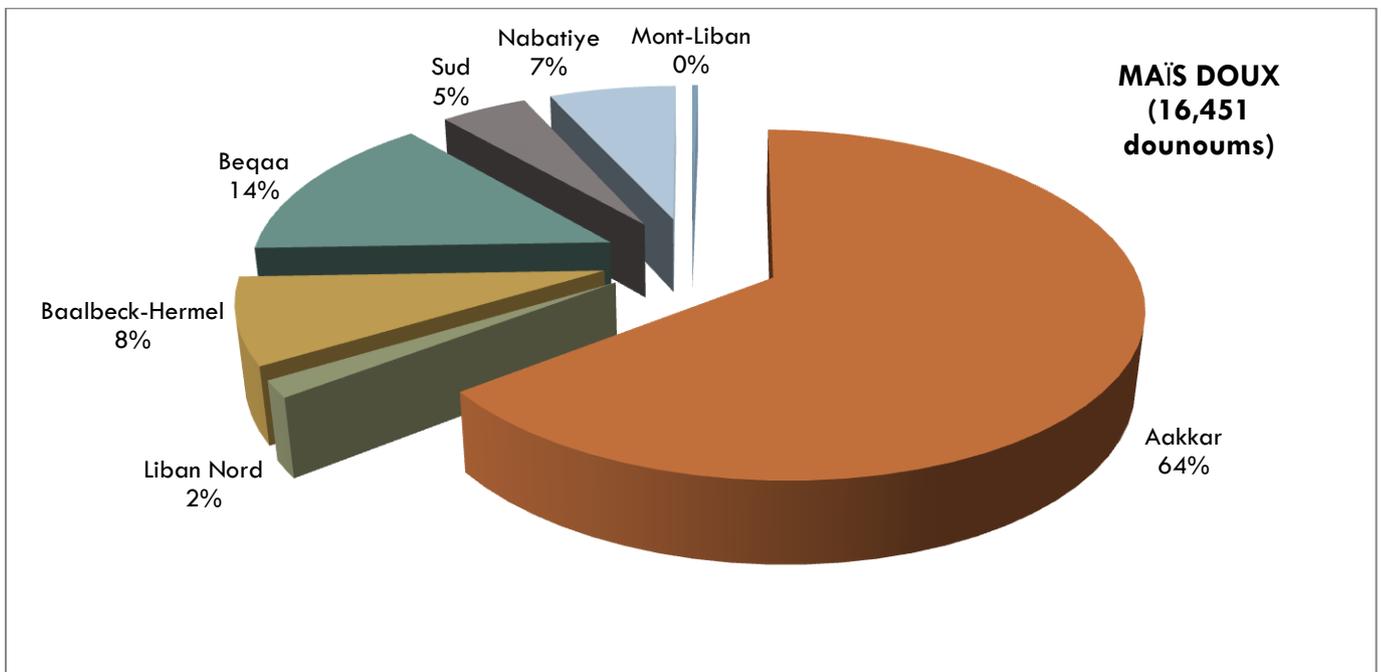
(iii) Le maïs doux

La superficie cultivée en maïs doux au Liban a été d'environ 16,451 dounoums durant la campagne 2010 soit environ 4% de la superficie totale cultivée en céréales. La quasi totalité du maïs est irriguée (près de 90% de la superficie totale en maïs doux).

Si l'on compare cette superficie à celle enregistrée en 1998, il en résulte une augmentation de 57% en 12 ans et donc cette culture est en progression croissante.

La répartition du maïs doux par Mohafaza montre une prédominance au niveau de Aakkar avec 64% des surfaces cultivées, suivie de loin par la Béqaa (14%), Baalbeck-Hermel (8%) et Nabatiyeh (7%). Les taux les plus bas ont été enregistrés au Sud et au Liban Nord avec respectivement 5% et 2% des superficies totales cultivées en maïs doux au Liban (Figure 3.10).

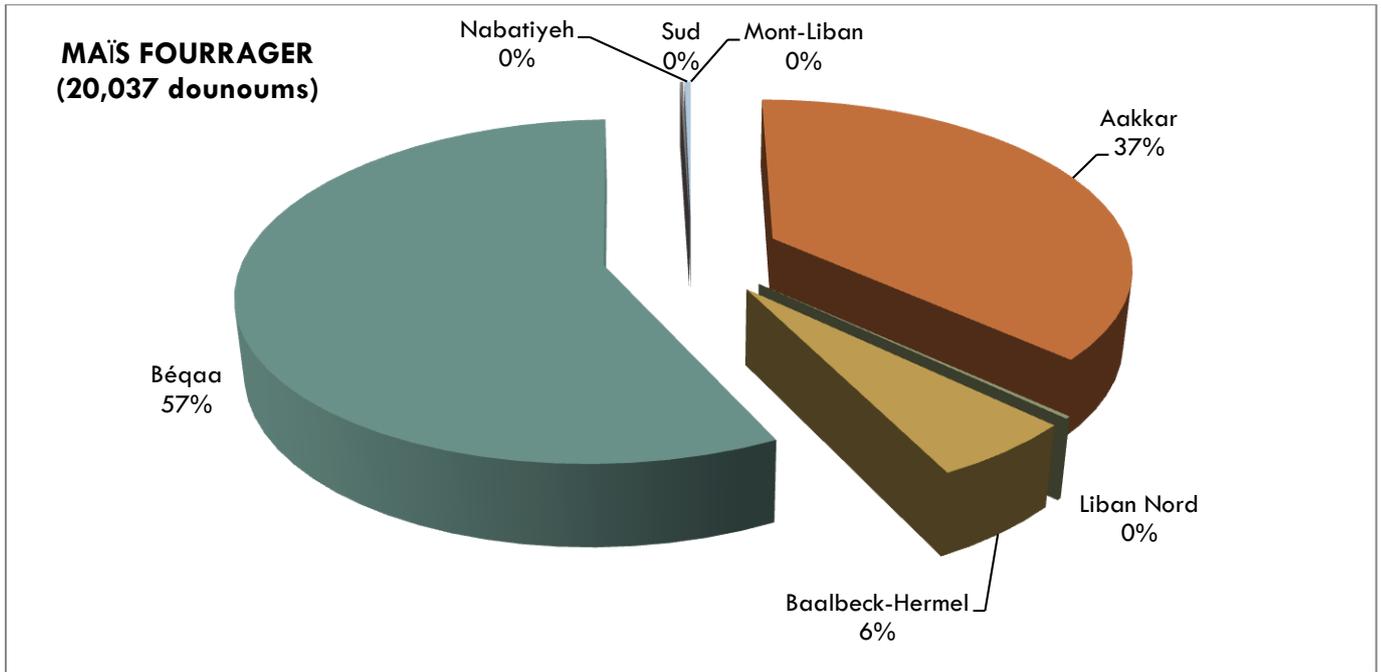
FIGURE 3.10- Répartition de la superficie du maïs doux par Mohafaza (En %)



(iv) Le maïs fourrager

La culture du maïs fourrager a enregistré une superficie totale de 20,037 dounoums en 2010 ce qui représente environ 5% de la superficie totale des céréales. Pour des raisons de classification relative aux concepts et définitions utilisés, le maïs fourrager a été considéré au niveau de la classe de céréales malgré le fait qu'il soit une culture propre au bétail et donc fourragère.

FIGURE 3.11- Répartition de la superficie du maïs fourrager par Mohafaza (En %)



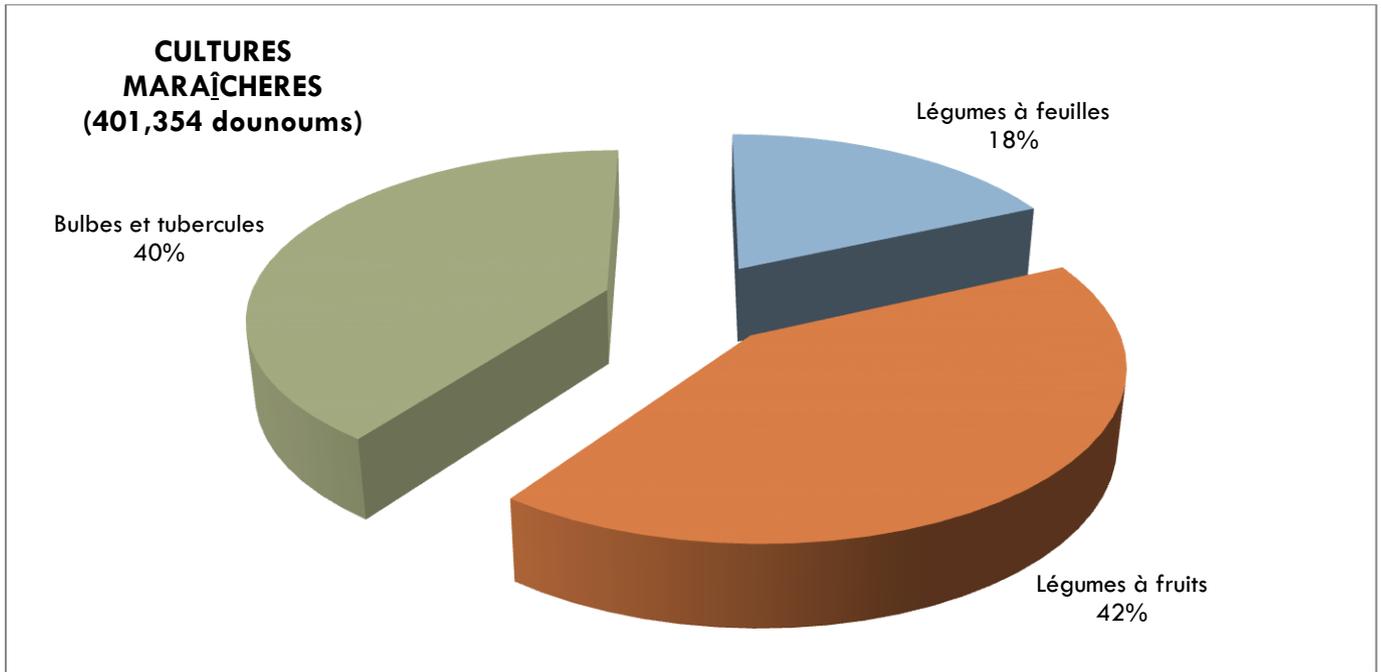
La répartition du maïs fourrager par Mohafaza (Figure 3.11) montre que la Mohafaza de la Békqaa s'accapare de 57% de la superficie totale en maïs fourrager et est en totalité irriguée suivie du Aakkar avec 37% et de Baalbeck-Hermel avec 6%. Ceci est en relation avec l'alimentation du bétail surtout à la Békqaa et à Aakkar où la pratique de l'élevage est courante.

Il est prévu que la production du maïs fourrager ainsi que l'association « orge+vesces » ou « avoine+vesces » vont connaître une augmentation dans les années à venir et ceci en conformité avec l'approbation du Gouvernement du Liban du programme de subvention concernant aussi bien la production de cultures fourragères que la production laitière et dont la finalité est d'aider surtout les petits éleveurs.

b. Les cultures maraîchères

Ces cultures comprennent trois grandes familles : les légumes à feuilles, les légumes à fruits et les racines, les bulbes et les tubercules. La superficie totale des cultures maraîchères (y compris sous serres) a atteint 401,354 dounoums soit environ 39% de la superficie totale des cultures saisonnières (y compris sous serres) et environ 17% de la superficie totale des terres cultivées. Les cultures maraîchères sont réparties selon les trois familles citées ci-dessus d'après la figure 3.12.

FIGURE 3.12- Répartition de la superficie des cultures maraîchères par famille de cultures (En %)

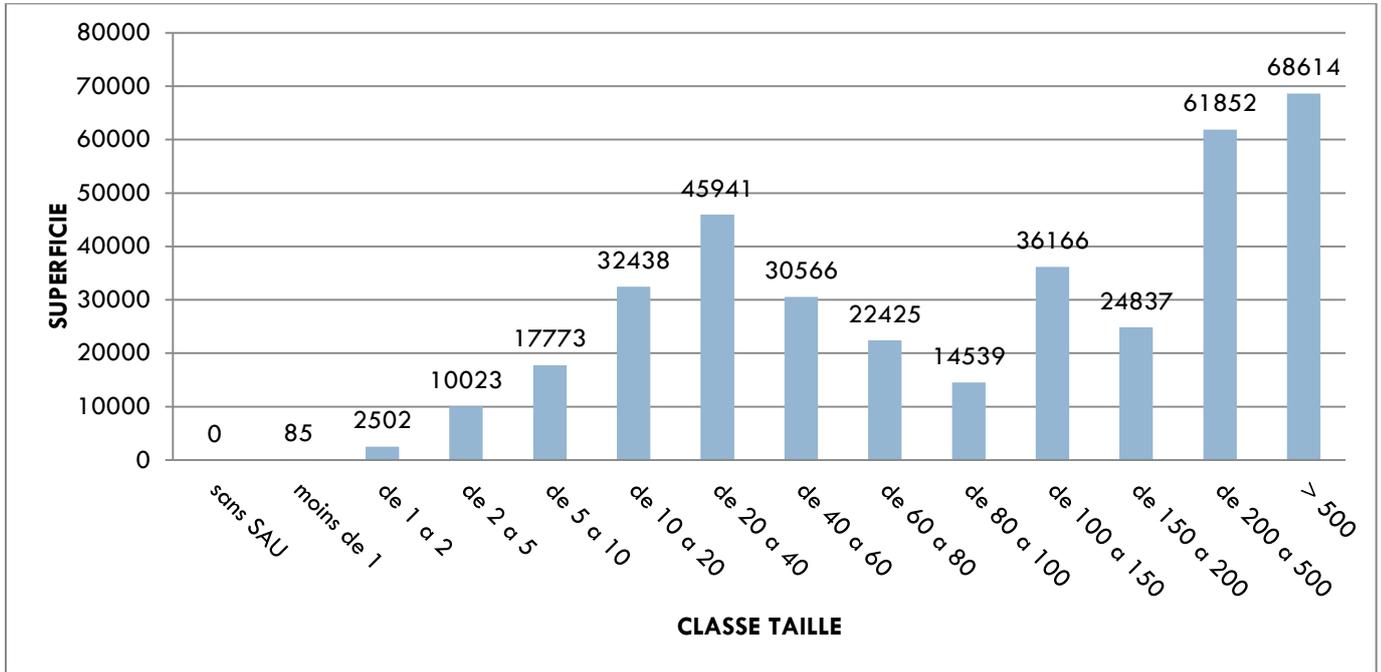


Il convient de signaler que la superficie des cultures maraîchères sous serres a atteint 33,593 dounoums en 2010 soit environ 8% de la superficie totale de cultures maraîchères toutes familles confondues.

L'analyse des cultures maraîchères en plein air et qui a atteint 367,761 dounoums montre que leurs superficies augmentent avec la classe-taille SAU des exploitations jusqu'à la classe 20-40 dounoums puis diminue jusqu'à celle de 80-100 dounoums pour ensuite augmenter en général de nouveau pour les classes supérieures à 100 dounoums atteignant des maximum pour les exploitations de plus de 200 dounoums (Figure 3.13).

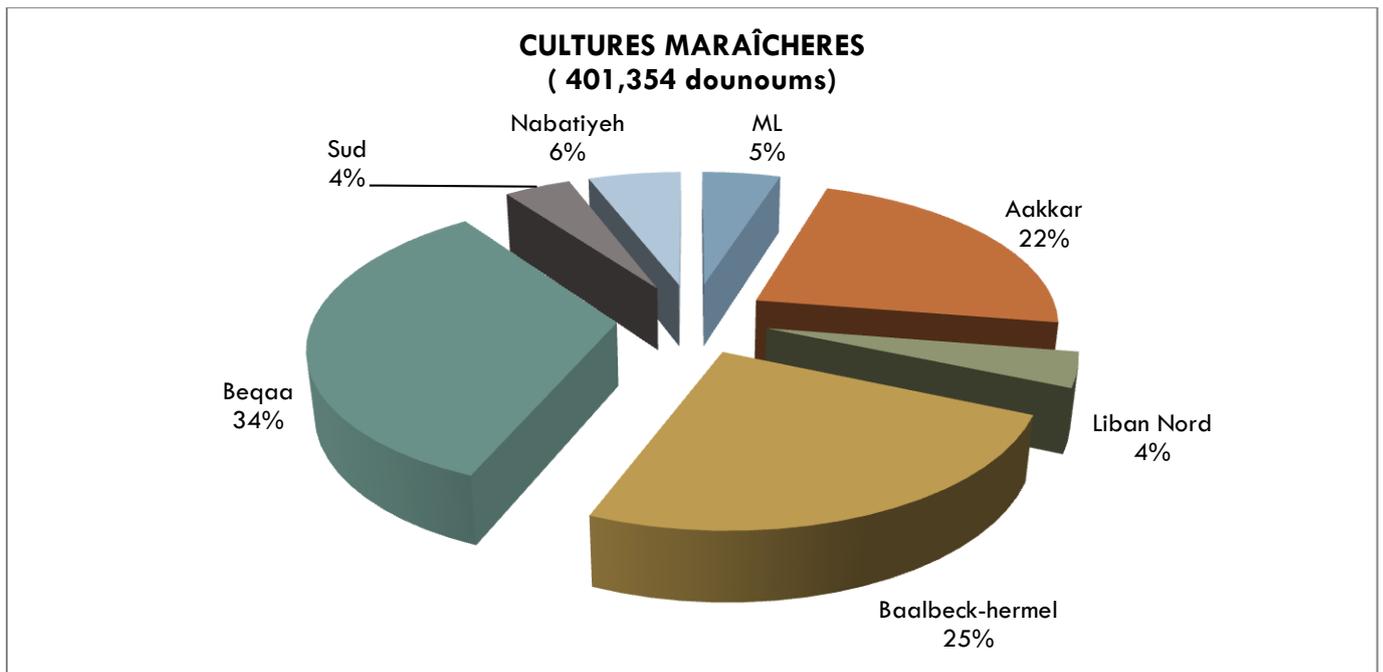
L'analyse des cultures maraîchères (y compris sous serres) par rapport à la superficie totale des terres cultivées au niveau de chaque Mohafaza, montre qu'elles représentent environ 30% de la superficie totale des terres cultivées à la Béqaa, et 23% de la superficie cultivée à Aakkar, 18% de celle cultivée à Baalbeck-Hermel, alors qu'au Mont-Liban et à Nabatiyeh, la superficie des cultures maraîchères représente 10% et 9% respectivement de la superficie totale de terres cultivées au niveau de chacune de ces Mohafazas. Le Sud et le Liban Nord ont enregistré des taux comparables de 7% des terres cultivées de ces Mohafazas respectives.

FIGURE 3.13- Répartition de la superficie des cultures maraîchères par classe taille SAU des exploitations (En dounoums)



La répartition des cultures maraîchères (y compris sous serres) par Mohafaza montre que la Région de la Béqaa avec ses deux Mohafazas détient près de 60% de la superficie totale en maraîchères suivie de la Région du Nord avec 26% alors que ce taux avoisine les 5% pour le Mont-Liban, Nabatiyeh et le Sud respectivement (Figure 3.14).

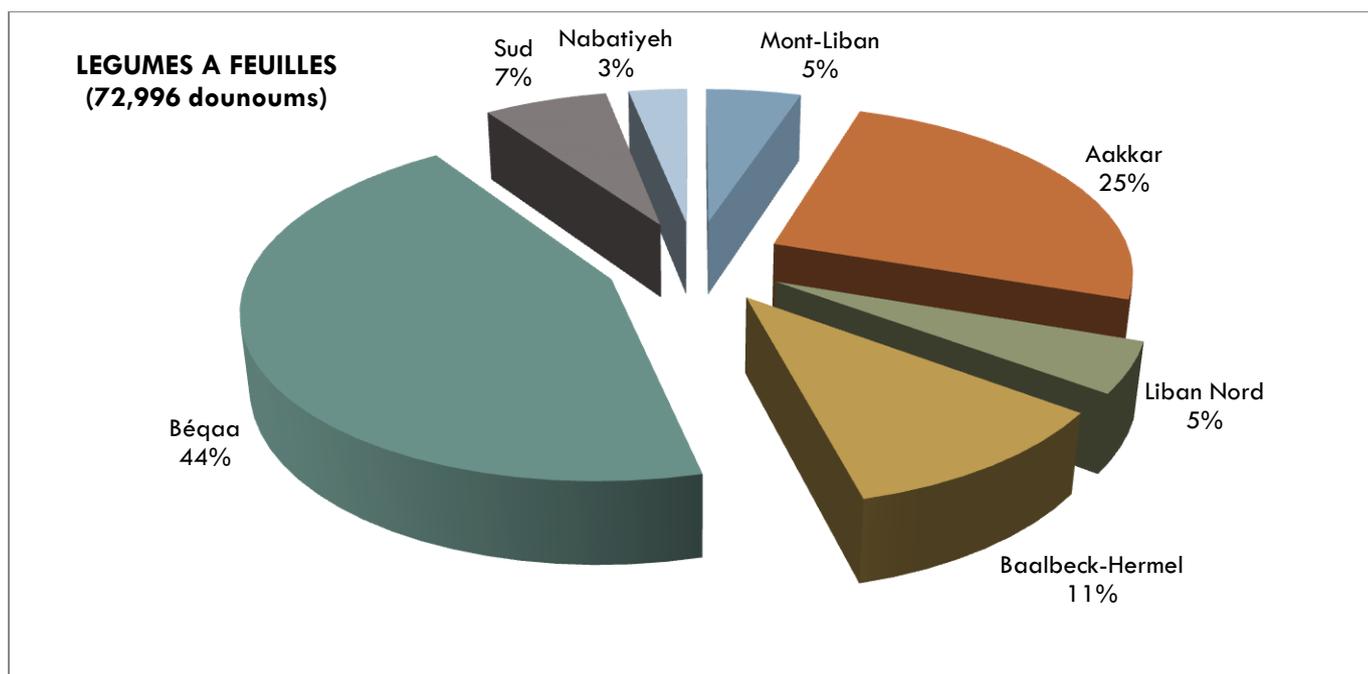
FIGURE 3.14- Répartition de la superficie des cultures maraîchères par Mohafaza (En %)



(i) Les légumes à feuilles

Ils comprennent essentiellement les laitues, les cultures pour salade, les choux, les choux-fleurs, les épinards, les asperges et la mélochie. Leur superficie totale est de 72,996 dounoums et dont 4,247 dounoums sous serres et représentent environ 18% des cultures maraîchères y compris celles sous serres (Figure 3.12).

FIGURE 3.15- Répartition de la superficie des légumes à feuilles par Mohafaza (En %)



La répartition des légumes à feuilles (y compris sous serres) par Mohafaza met en exergue la prédominance de la Békqa avec 44% des superficies cultivées en légumes à feuilles suivie de Aakkar avec 25% et de Baalbeck-Hermel (11%). La proportion des autres Mohafazas en légumes à feuilles varie entre 3% et 7% (Figure 3.15).

Les principaux légumes à feuilles sont les suivants :

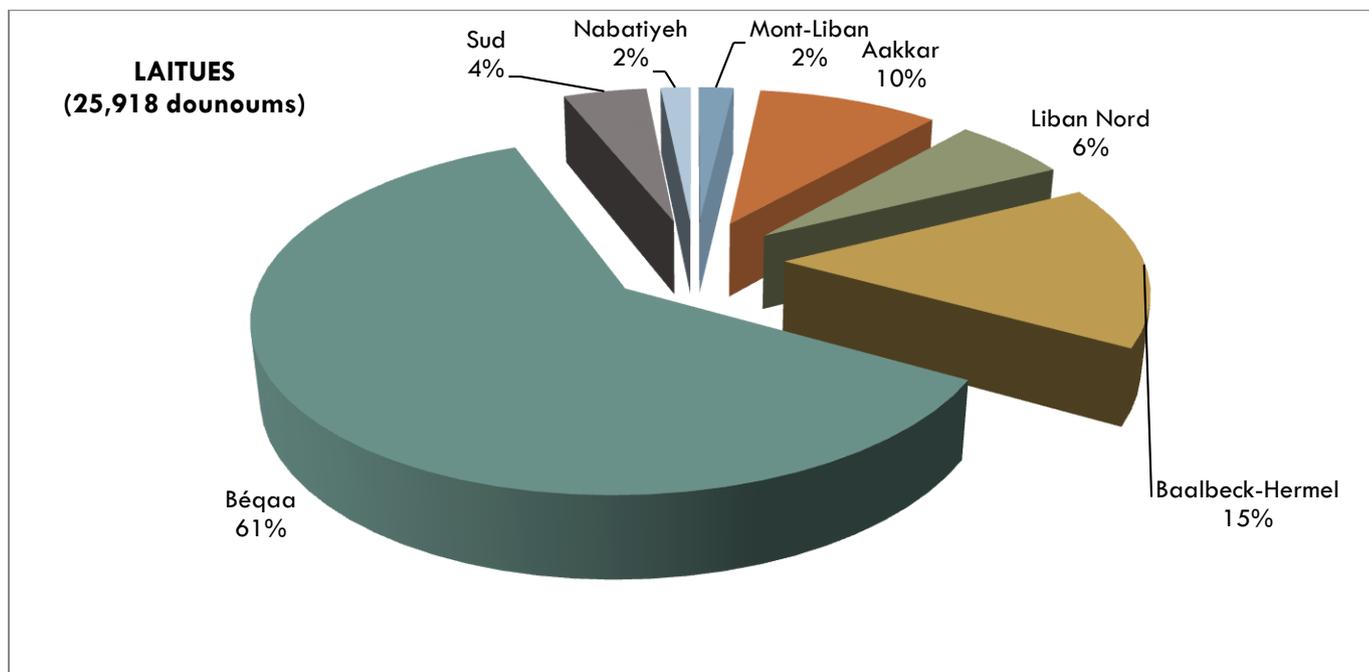
- **La Laitue**

La culture de laitue (y compris sous serres) a enregistré 25,918 dounoums au cours de la campagne 2010 soit environ 36% de la superficie des légumes à feuilles. Environ 61% de la superficie totale cultivée en laitue se trouve à la Mohafaza de la Békqa suivie de loin de Baalbeck-Hermel avec 15%, du Aakkar (10%) et du Liban Nord (6%). La part des autres Mohafazas est minime oscillant entre 2% et 4% (Figure 3.16).

Il ya lieu de mentionner que la laitue comporte deux espèces : la laitue romaine et la laitue « Iceberg ». Cette dernière a été nouvellement introduite au Liban et est cultivée essentiellement dans les régions de Qaa (Baalbeck-Hermel) et à Ouazzani (Nabatiyeh) alors que la laitue romaine est produite en hiver au niveau du littoral et au printemps-début de l'été dans la Békqa.

La laitue « Iceberg » est supposée connaître un développement et une augmentation de sa production et qui ne sera pas uniquement destinée au marché local mais bien plus au marché à l'exportation à cause de sa haute valeur ajoutée.

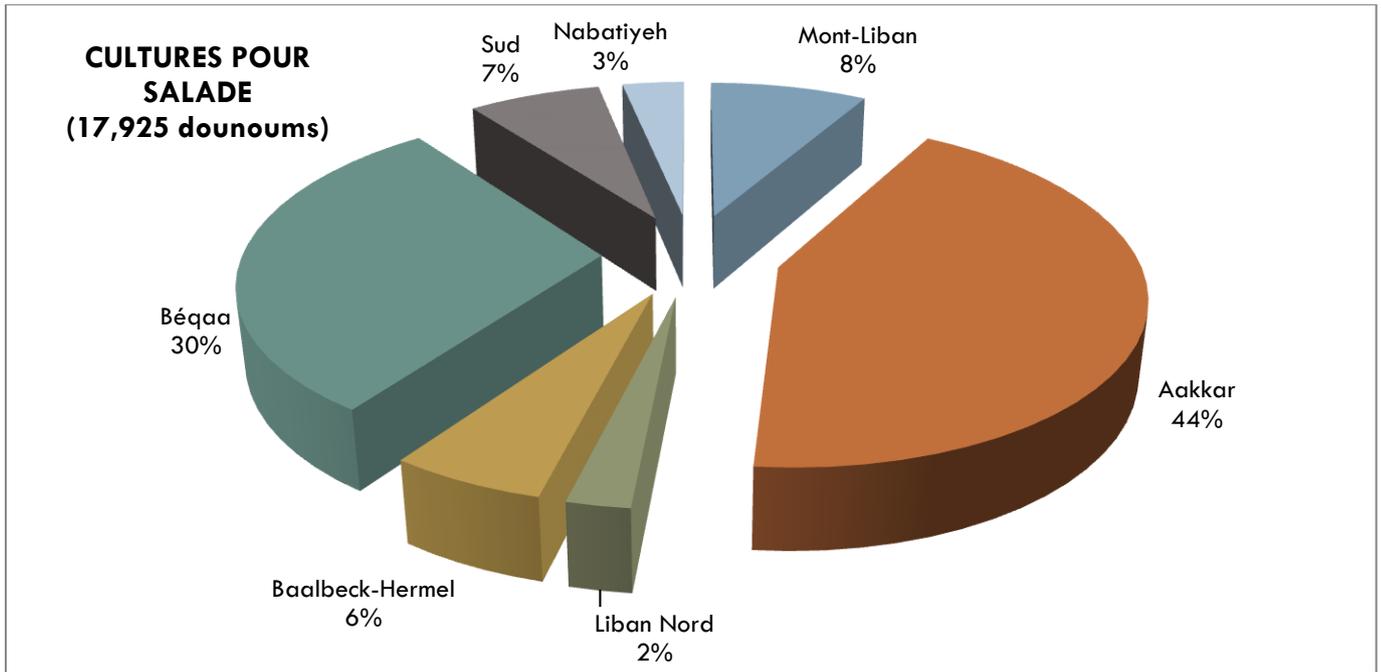
FIGURE 3.16- Répartition de la superficie de laitue par Mohafaza (En %)



- **Les cultures pour salade**

La superficie des cultures pour salade (y compris sous serres) a atteint 17,925 dounoums en 2010. Ces cultures comprennent : le persil, la menthe, le thym, la roquette et ainsi que d'autres cultures à salade. Elles représentent environ le quart de la superficie totale cultivée en légumes à feuilles.

FIGURE 3.17- Répartition de la superficie des cultures pour salade par Mohafaza (En %)

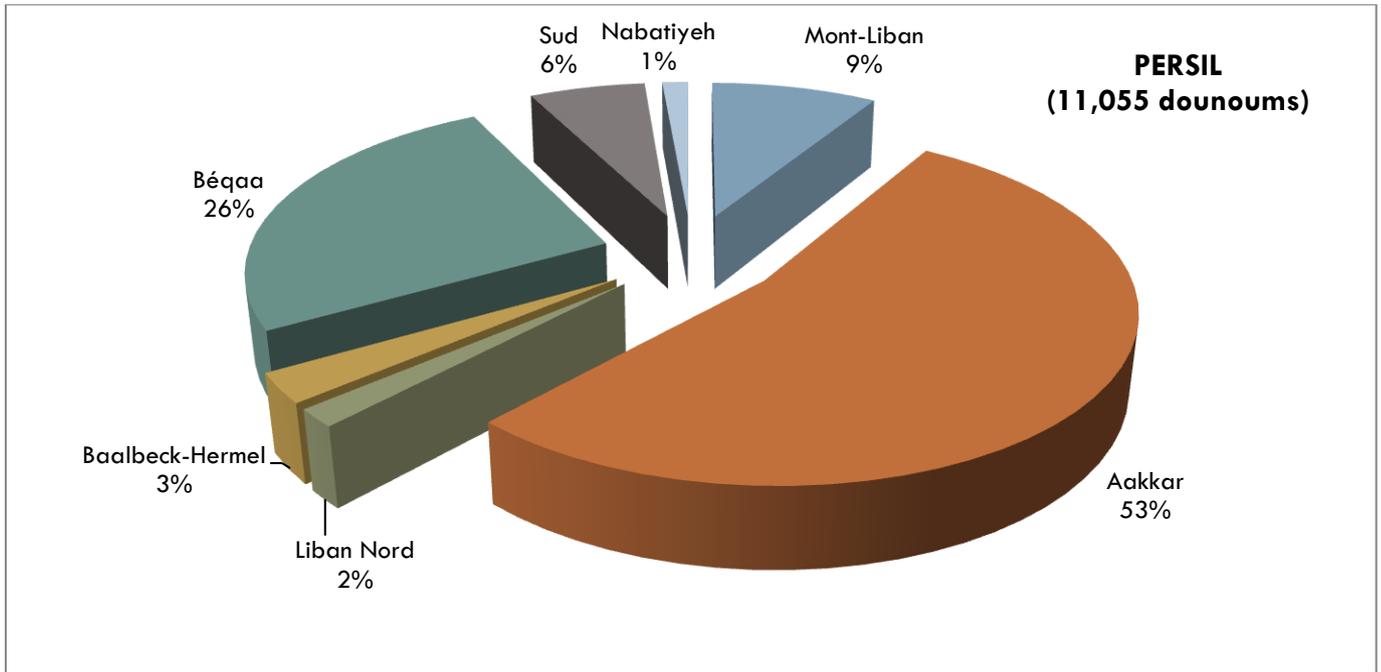


La distribution par Mohafaza montre une prédominance de ces cultures au niveau de Aakkar (44%) et de la Béqaa (30%). Les autres Mohafazas ont des taux proches (entre 6 et 8 %) à l'exception du Liban Nord et de Nabatiyeh où la culture pour salade ne représente que 2% et 3% respectivement du total pour chacune d'elle (Figure 3.17).

Le persil représente environ 62% de la superficie en cultures pour salade (11,055 dounoums), alors que les cultures de thym et de menthe ne représentent que 10% chacune de la superficie totale en cultures pour salade. La roquette représente quant à elle environ 6% de la superficie totale en cultures pour salade. Les 12% restant de la superficie totale des cultures pour salades correspond à la catégorie « autres cultures pour salade ».

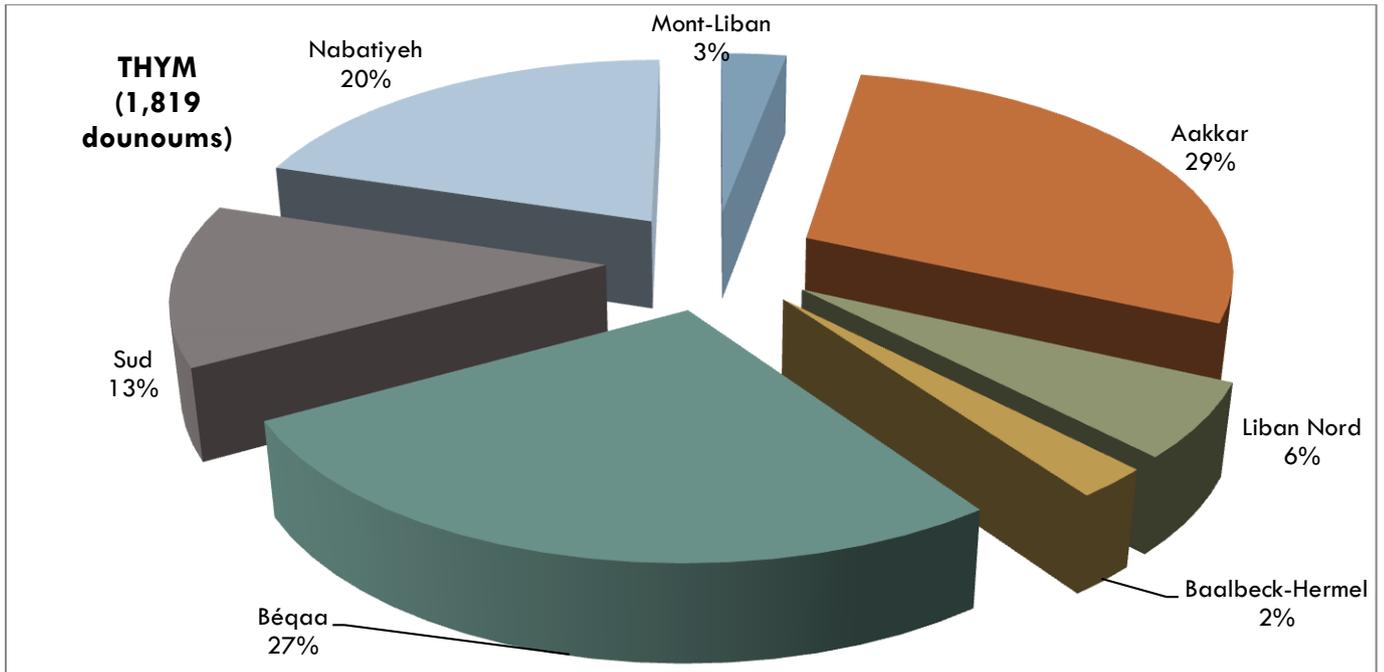
La culture du persil est dominante au niveau de Aakkar avec 53% de la surface cultivée en persil du Liban suivie par la Béqaa avec 26%. Ce taux est de 9% et de 6% respectivement au Mont-Liban et au Sud alors qu'il ne représente que 3%, 2% et 1% respectivement à Baalbeck-Hermel, au Liban Nord et à Nabatiyeh (Figure 3.18).

FIGURE 3.18- Répartition de la superficie du persil par Mohafaza (En %)



Le thym qui est une culture qui rentre au niveau de la consommation culinaire des Libanais notamment en assortiment de salades, a enregistré en 2010 une superficie de 1,819 dounoums (environ 10% de la superficie totale des cultures pour salade) répartie par Mohafaza suivant la figure 3.19. Il en résulte une prédominance de cette culture à Aakkar et à la Békqa avec 29% et 27% respectivement pour chacune de ces deux Mohafazas, suivie de Nabatiyeh avec 20%, du Sud avec 13% alors que la superficie cultivée en thym au Liban Nord a atteint 6% de la superficie totale. Les taux les plus bas ont été enregistrés au niveau de Baalbeck-Hermel et du Mont-Liban (2% et 3% respectivement).

FIGURE 3.19- Répartition de la superficie du thym par Mohafaza (En %)



La menthe : La superficie totale de la menthe a atteint 1,731 dounoums en 2010. Elle représente environ 10% de la superficie totale des cultures pour salade. Sa répartition par Mohafaza est illustrée au niveau de la figure 3.20. C'est la Mohafaza de la Békqaa qui s'accapare de 46% de la superficie totale de menthe suivie de Aakkar avec 33% et de loin le Mont-Liban avec 10%. Le Sud, le Liban Nord, Nabatiyeh et Baalbeck-Hermel présentent des taux faibles avoisinant une moyenne de 3% pour chacune de ces Mohafazas.

La roquette : La superficie de roquette au Liban a atteint environ 1,012 dounoums en 2010 répartie par Mohafaza selon la figure 3.21 avec une distribution presque similaire à celle de la menthe. Cependant, elle représente environ 6% de la superficie totale des cultures pour salade.

FIGURE 3.20- Répartition de la superficie de la menthe par Mohafaza (En %)

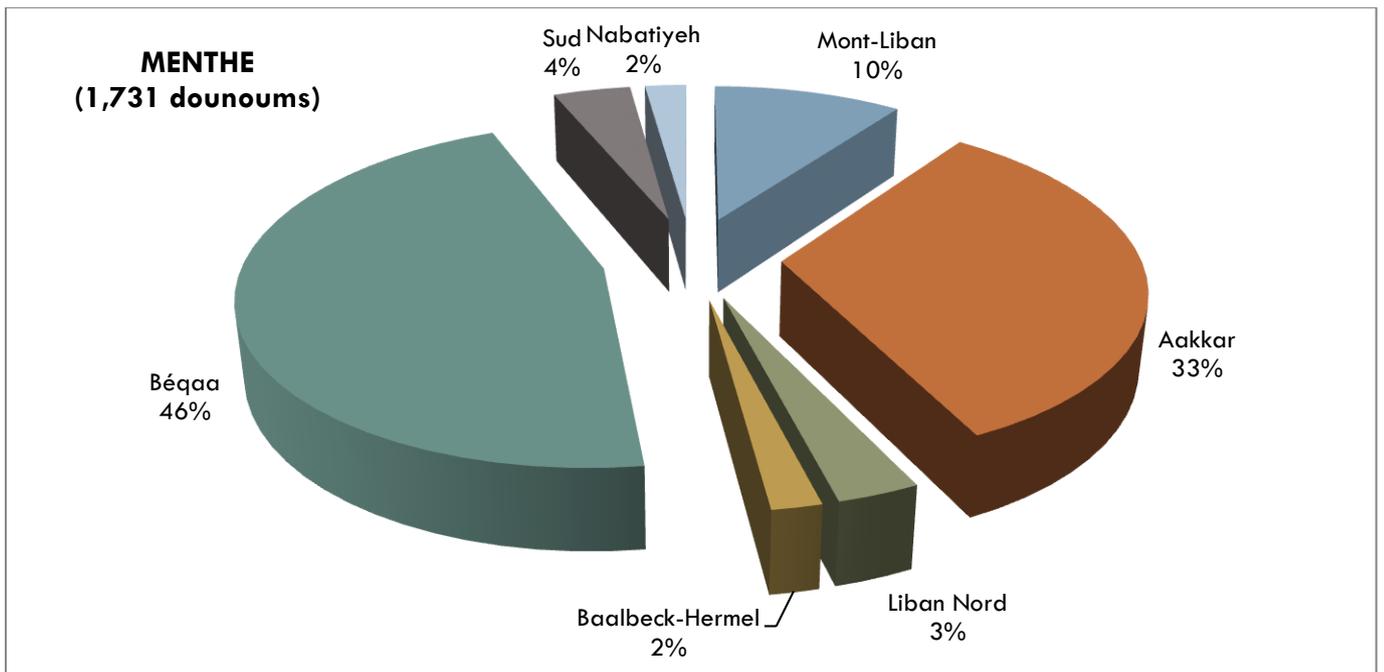
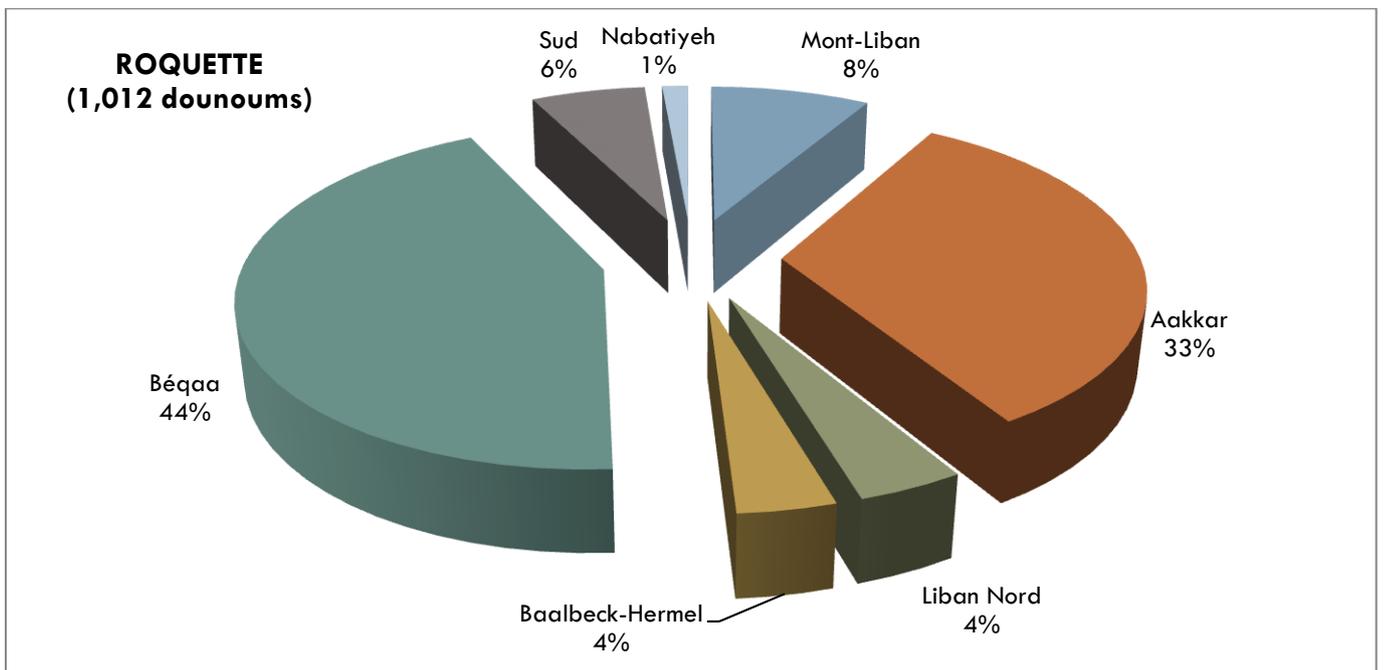


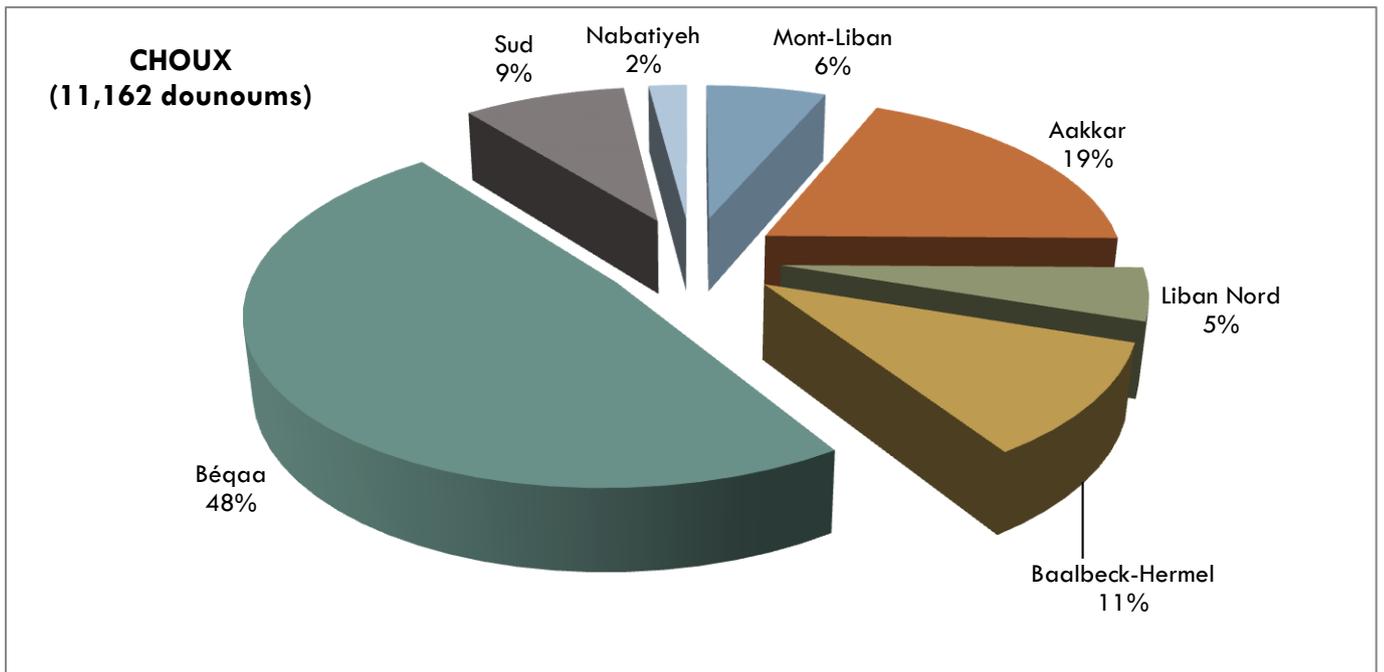
FIGURE 3.21- Répartition de la superficie de la roquette par Mohafaza (En %)



- Les choux

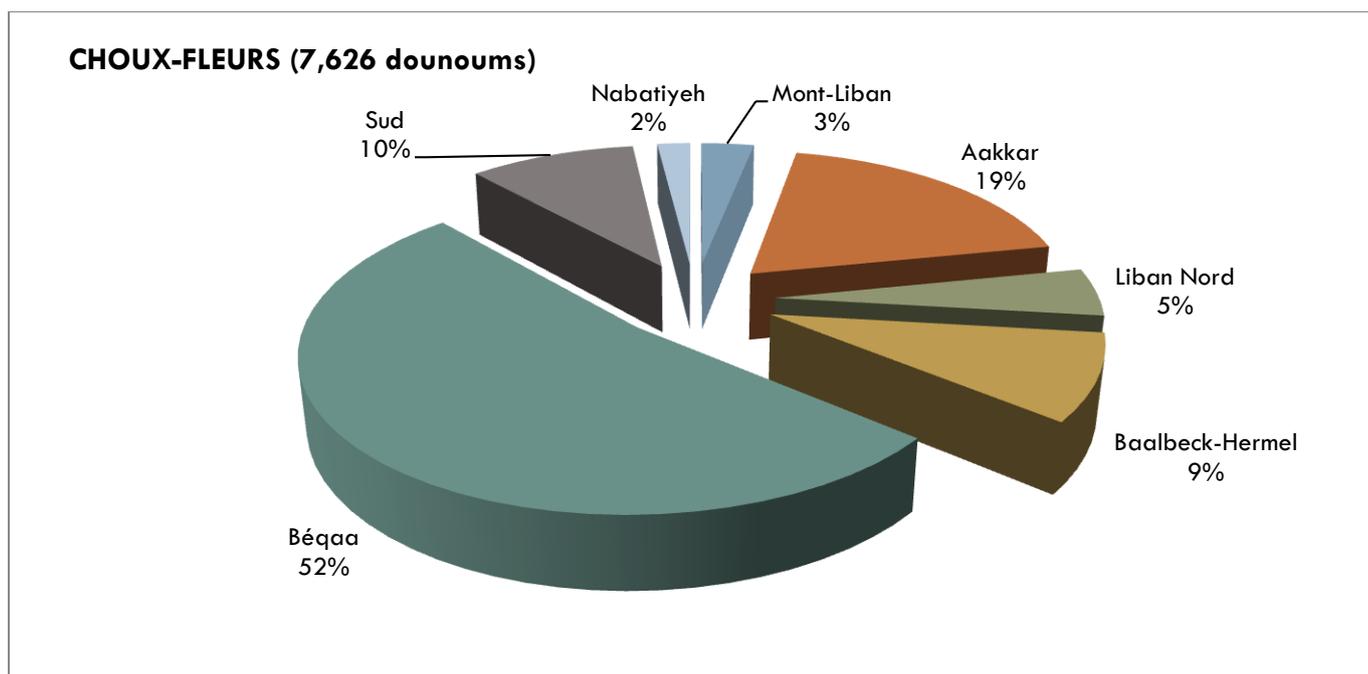
La superficie des choux était de 11,162 dounoums en 2010. Elle représente environ 15% de la superficie totale en légumes à feuilles. Leur répartition par Mohafaza montre que la Béqaa s'accapare d'environ la moitié de la superficie cultivée en choux au Liban suivie de loin de Aakkar et de Baalbeck-Hermel où elle a atteint 19% et 11% respectivement. Le Sud et le Mont-Liban ont enregistré respectivement environ 9% et 6% de la superficie totale de choux. Le taux le plus bas correspondait à Nabatiyeh avec uniquement 2% des superficies (Fig.3.22).

FIGURE 3.22- Répartition de la superficie de choux par Mohafaza (En %)



Quant aux autres légumes à feuilles, les choux-fleurs ont enregistré une superficie de 7,626 dounoums, les épinards 3,795 dounoums, la mélochie 2,506 dounoums et les artichauts 1,155 dounoums. La répartition de leurs superficies respectives par Mohafaza est détaillée au niveau des figures 3.23 ; 3.24 ; 3.25 et 3.26.

FIGURE 3.23- Répartition de la superficie de choux-fleurs par Mohafaza (En %)



La superficie de **choux-fleurs** (7,626 dounoums) a représenté en 2010 environ 10% de la superficie totale des légumes à feuilles. C'est la Mohafaza de la Békqaa qui détient la part la plus importante avec 52% de la superficie totale de choux-fleurs et Nabatiyeh le taux le plus faible avec seulement 2% (Figure 3.23).

La superficie des **épinards** (3,795 dounoums) a représenté quant à elle environ 5% de la superficie totale des légumes à feuilles. Le taux le plus élevé a été atteint à Aakkar avec les deux tiers de la superficie totale en épinards suivi de la Beqaa avec 23%. Le Sud a représenté environ 6% de la superficie totale en épinards alors que les taux pour chacune des autres Mohafazas avoisinent en moyenne les 1% (Figure 3.24).

La culture de **mélochie** (2,506 dounoums) représente environ 3% de la superficie totale des légumes à feuilles et elle prédomine à Aakkar et à Nabatiyeh où elle a enregistré respectivement 46% et 25% de la superficie totale de mélochie suivies par le Sud et le Mont-Liban où ce taux a atteint respectivement 11% et 8%. La Békqaa et le Liban Nord représentent chacune 4%. Le taux le plus bas a été enregistré à Baalbeck-Hermel avec seulement 2% (Figure 3.25).

FIGURE 3.24- Répartition de la superficie des épinards par Mohafaza (En %)

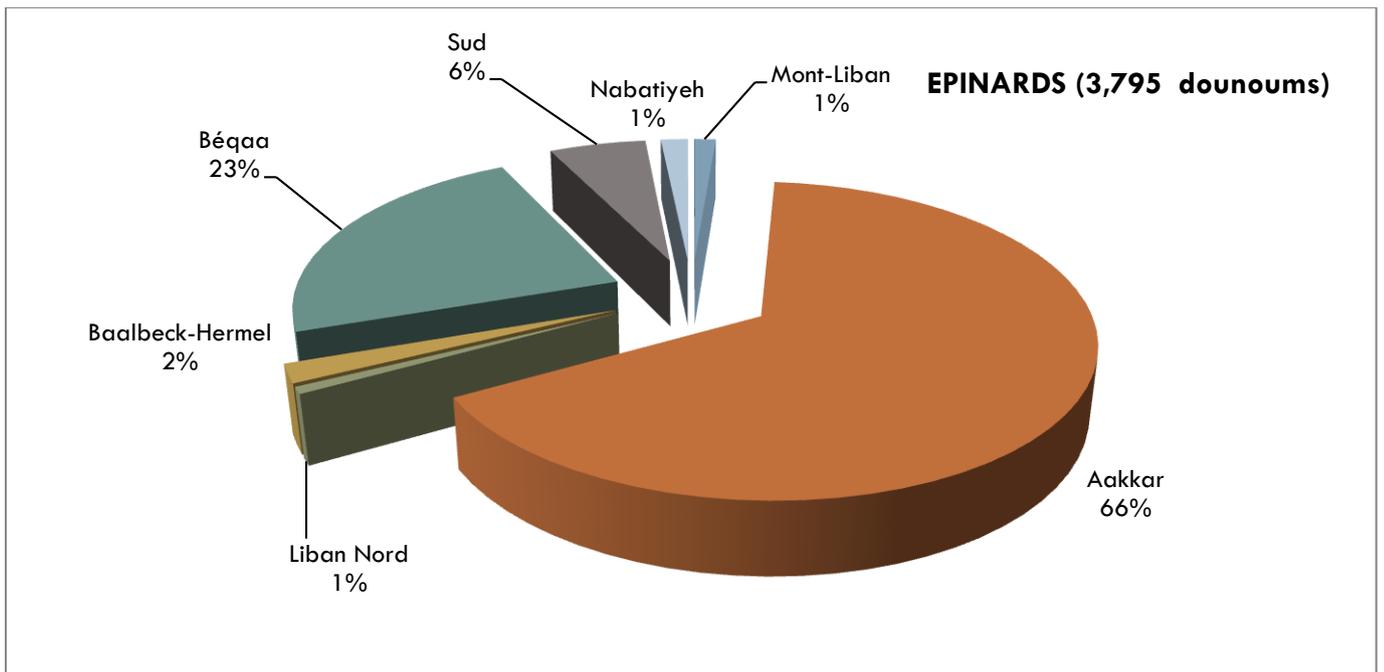


FIGURE 3.25- Répartition de la superficie de mélochie par Mohafaza (En %)

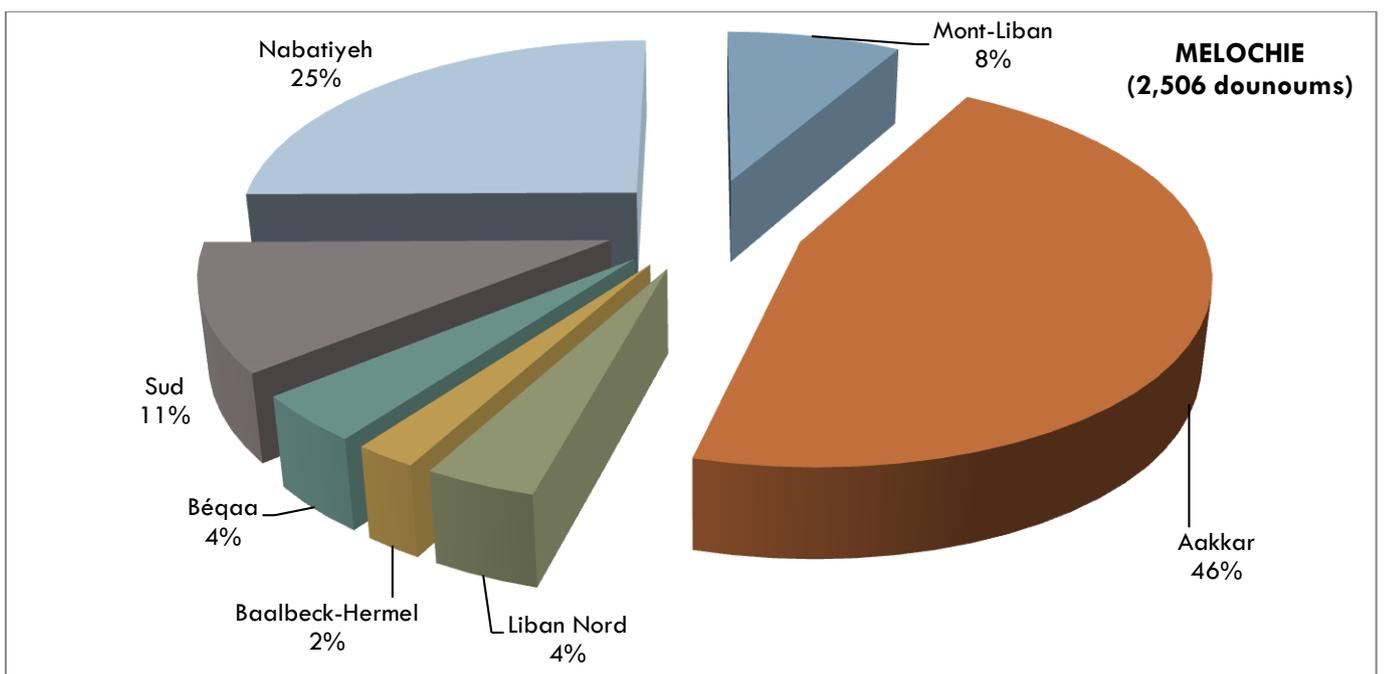
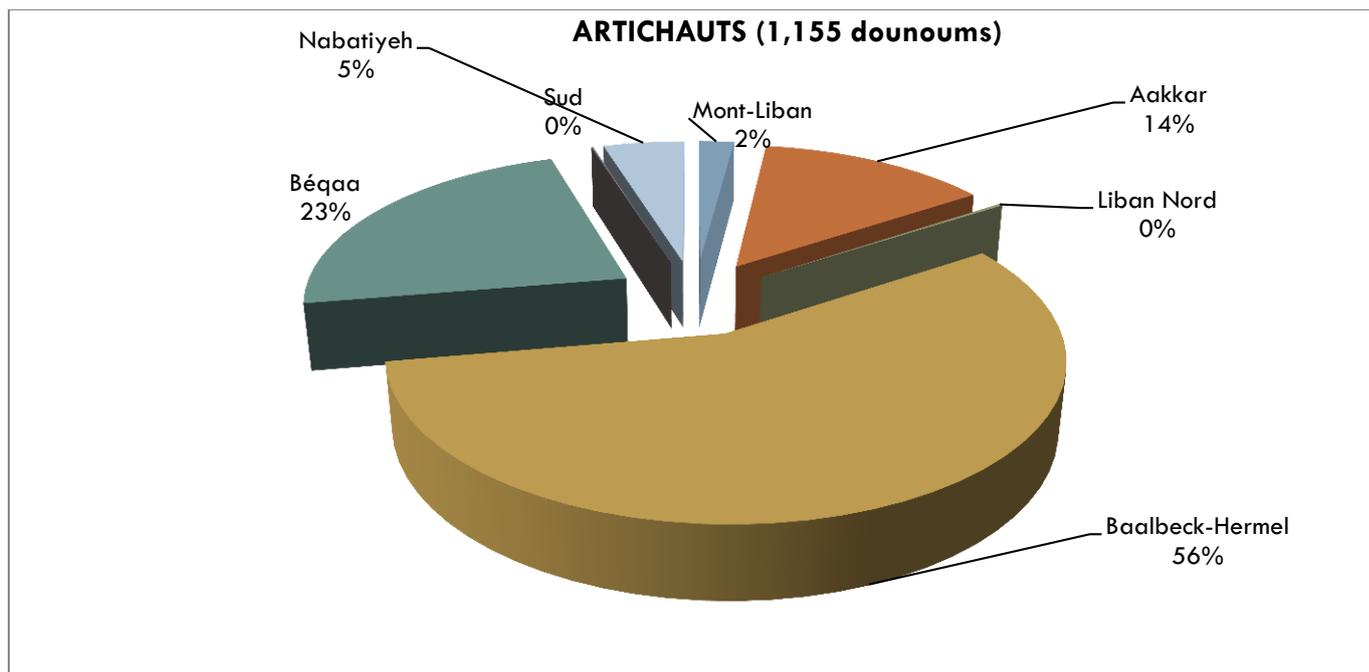


FIGURE 3.26- Répartition de la superficie des artichauts par Mohafaza (En %)



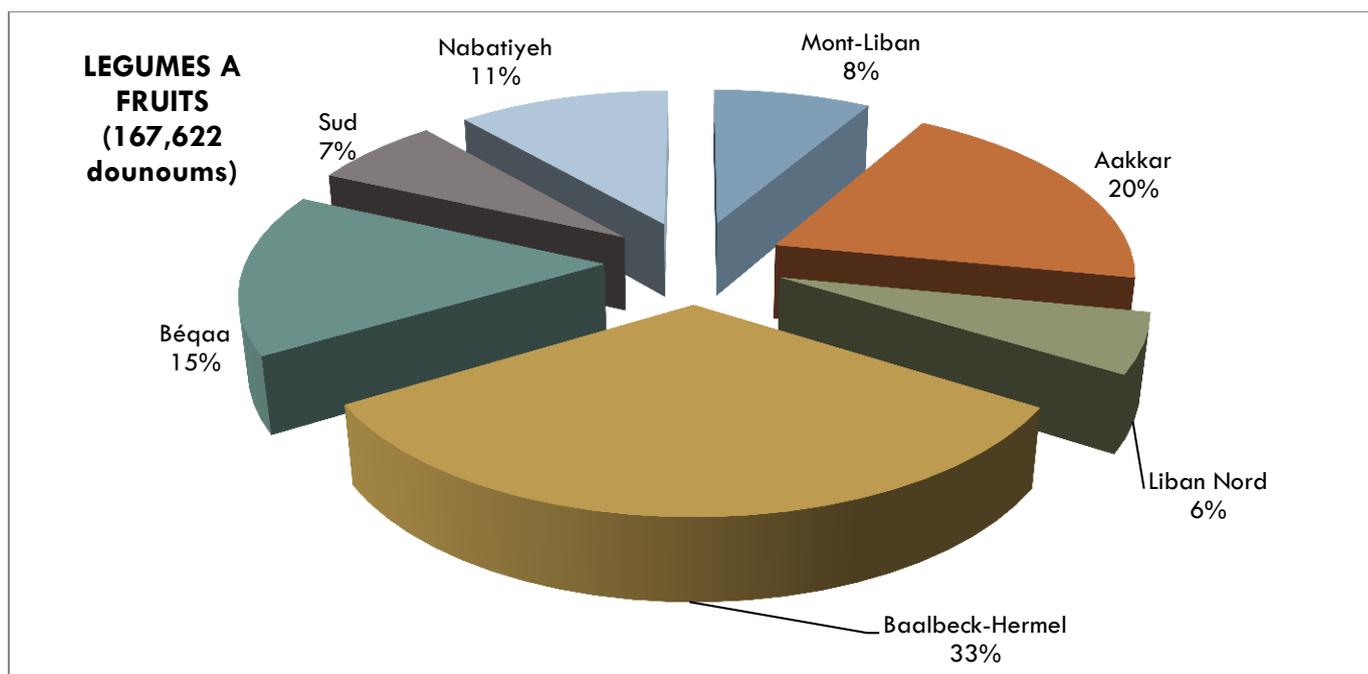
Les artichauts d'une superficie voisine de 1,155 dounoums, représentent environ 2% de la superficie totale des légumes à feuilles. Leur répartition par Mohafaza montre leur prédominance au niveau de Baalbeck-Hermel avec 56% de la superficie totale cultivée en artichauts suivie de la Béqaa avec 23% et de Aakkar avec 14%. Nabatiyeh et le Mont Liban ont représenté chacune 5% et 2% respectivement de la superficie totale en artichauts (Figure 3.26).

Pour les autres légumes à feuilles, la superficie des bettes a atteint près de 910 dounoums, celle de la chicorée 800 dounoums, les asperges près de 43 dounoums et les endives ont avoisiné les 77 dounoums.

(ii) Les légumes à fruits

Les principales cultures de cette famille sont les suivantes : les tomates, les aubergines, les concombres, les poivrons, les courges et courgettes, les melons et les pastèques. La superficie totale des légumes à fruits a été de 167,622 dounoums et dont environ 30,000 dounoums sous serres. Elle représente environ 42 % des cultures maraîchères (Figure 3.12).

FIGURE 3.27- Répartition de la superficie des légumes à fruits par Mohafaza (En %)



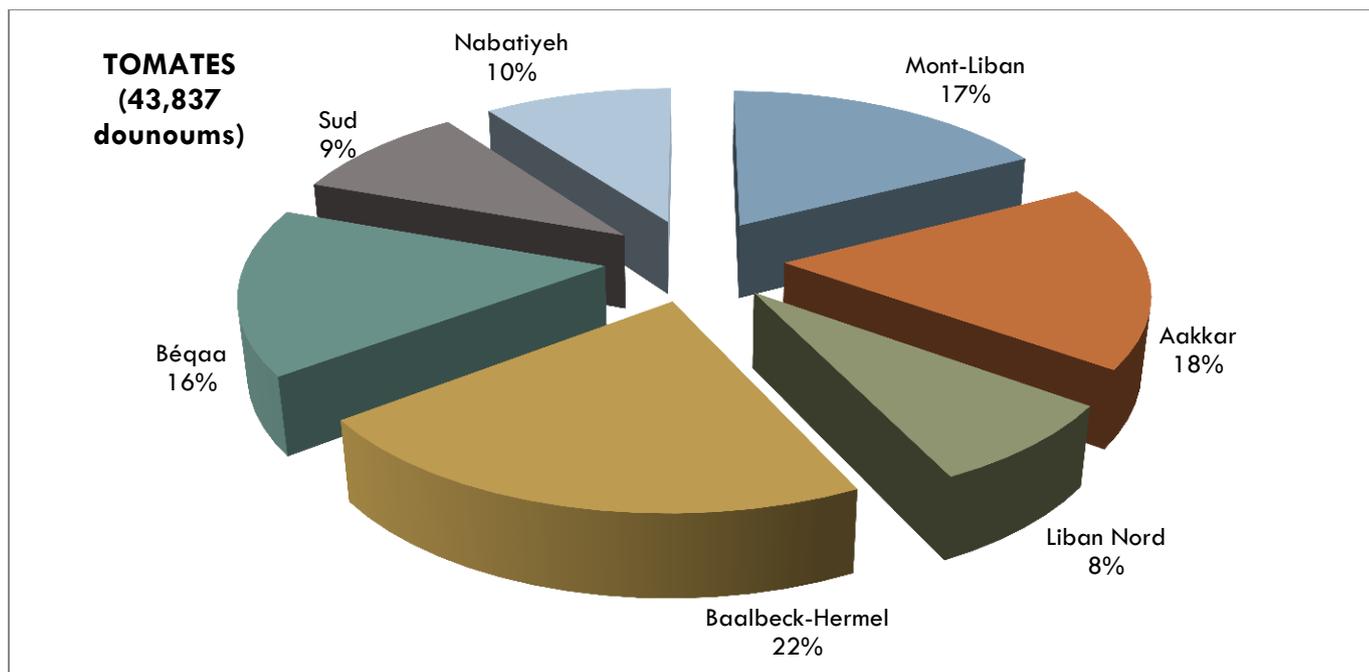
Les légumes à fruits sont cultivés principalement dans la Région de la Bèqaa avec 48% de la superficie totale en légumes à fruits au Liban (33% à la Mohafaza de Baalbeck-Hermel et 15% à la Mohafaza de la Bèqaa), suivie de la Région du Nord avec 26% (20% à Aakkar et 6% au Liban Nord), de Nabatiyeh 11%, du Mont-Liban 8% et du Sud 7% (Figure 3.27).

- **Les tomates**

La tomate est généralement cultivée tout au long de la côte et jusqu'à 1.500 m pour les tomates sous serre, et dans la Bèqaa pour les productions de plein champ ainsi que pour celles destinées en partie à la transformation. La superficie des tomates est de 43,837 dounoums (dont environ 22% sous serres) ce qui représente un peu plus du quart de la superficie totale en légumes à fruits.

La répartition des tomates par Mohafaza montre une prédominance dans la Région de la Bèqaa (Mohafaza de la Bèqaa et celle de Baalbeck- Hermel) avec 38% de la superficie cultivée en tomates au Liban, suivie de la Région du Nord (26%), 17% au Mont-Liban, 10% à Nabatiyeh et 9% au Sud (Figure 3.28).

FIGURE 3.28- Répartition de la superficie de tomates par Mohafaza (En %)



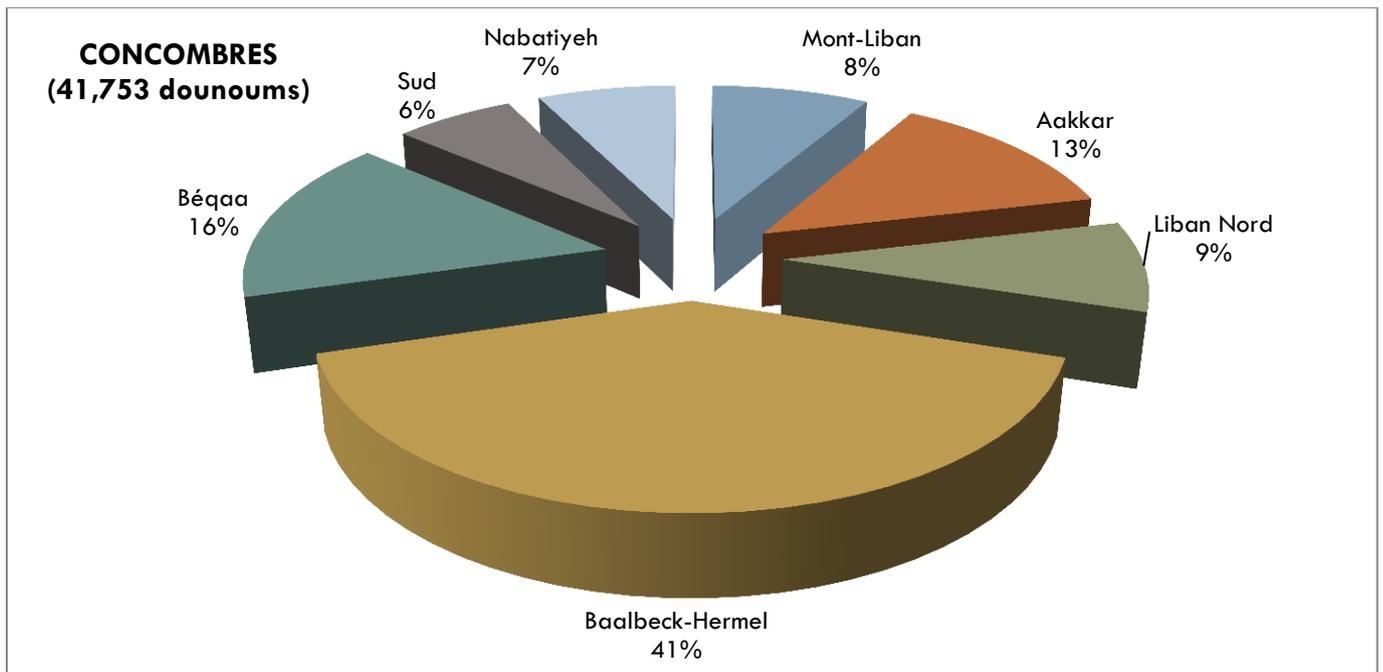
Pour lutter contre la concurrence, il serait opportun de mettre l'accent sur la qualité et de choisir des variétés adéquates à la transformation (exemple : coulis de tomates) en encourageant des contrats avec les unités de transformation grâce à une collaboration future entre le ministère de l'agriculture, les agriculteurs, les transformateurs et la Profession Agricole ainsi que d'autres variétés à usage comestible multiple telles les tomates cerise etc...

Il est nécessaire de porter une attention toute particulière au contrôle de qualité, au respect des normes et standards, à l'application des Bonnes Pratiques Agricoles pour être en mesure d'exporter vers l'étranger et surtout par la nécessité d'appliquer une réglementation stricte concernant les tests pour les résidus pesticides entrepris par le laboratoire du Ministère de l'Agriculture.

- **Les concombres**

La superficie totale de concombres (concombres et concombres grecques) a atteint 41,753 dounoums en 2010 (dont 21% sous serres) soit environ 25% de la superficie totale en légumes à fruits.

FIGURE 3.29- Répartition de la superficie de concombres par Mohafaza (En %)

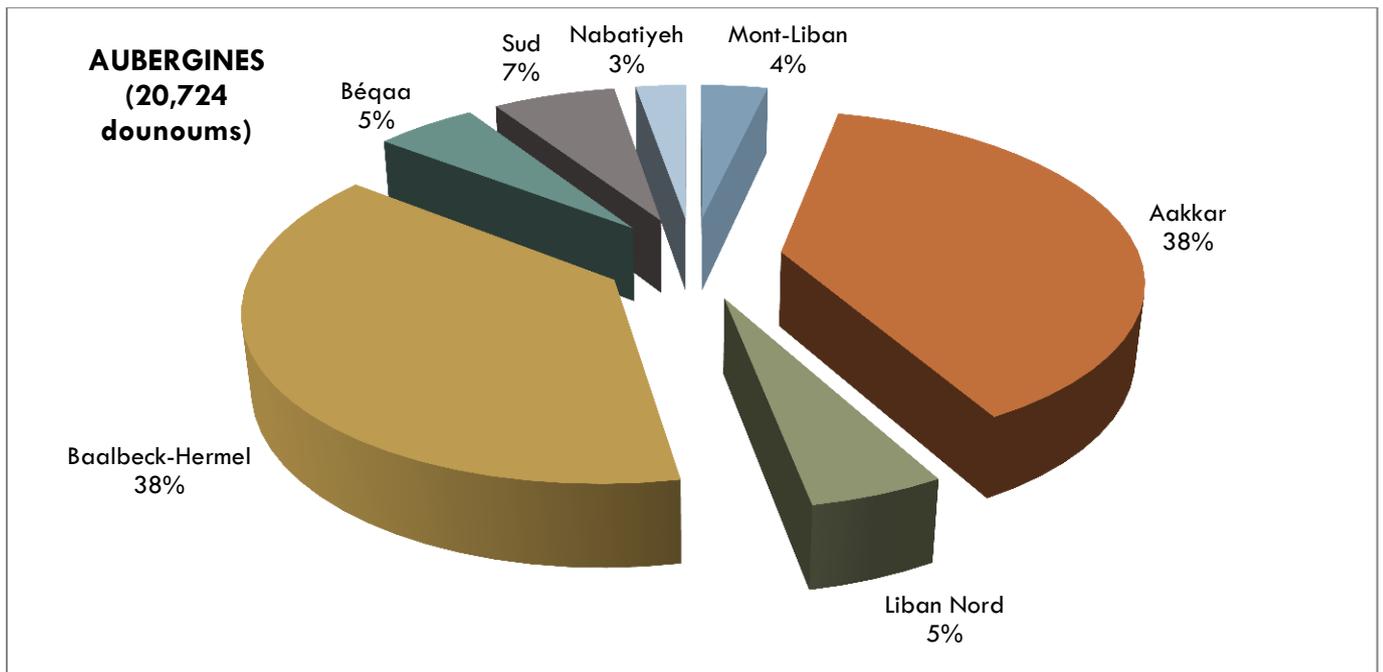


La Mohafaza de Baalbeck-Hermel s'accapare de 41% de la superficie totale cultivée en concombres suivie de loin de la Mohafaza de la Béqaa avec 16% et de 13% au niveau de Aakkar, alors que pour le reste des Mohafazas ce taux varie entre 6% et 9% (Figure 3.29).

- **Les aubergines**

La superficie totale d'aubergines a atteint 20,724 dounoums en 2010 (dont 11% sous serres) représentant environ 12% de la superficie totale en légumes à fruits.

FIGURE 3.30- Répartition de la superficie des aubergines par Mohafaza (En %)



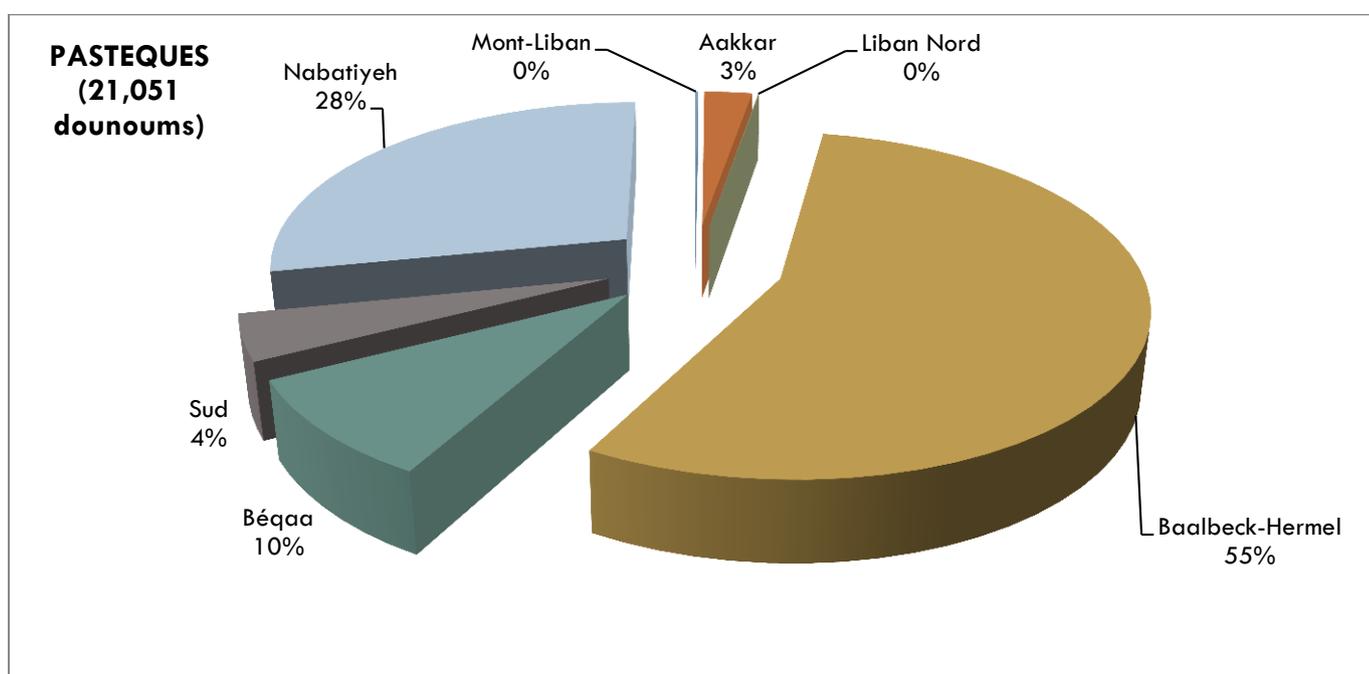
La répartition par Mohafaza des superficies cultivées en aubergines montre que Aakkar et Baalbeck-Hermel s'accaparent d'environ trois quart de la superficie totale en aubergines avec 38% pour chacune d'elles, alors que ce taux oscille entre 3% et 7% pour les autres Mohafazas (Figure 3.30).

- **Les pastèques**

Les pastèques ont enregistré une superficie de 21,051 dounoums au cours de la campagne de 2010 soit environ 13% de la superficie totale en légumes à fruits.

La figure 3.31 montre la prédominance des pastèques à Baalbeck-Hermel avec 55% de la superficie cultivée suivie de Nabatiyeh avec 28% et de la Béqaa 10%. Une part minime est cultivée au Sud et à Aakkar avec respectivement 4% et 3% de la superficie totale en pastèques.

FIGURE 3.31- Répartition de la superficie des pastèques par Mohafaza (En %)



- **Les melons**

La superficie totale cultivée en melons s'est élevée à 10,313 dounoums soit 6% de la superficie des légumes à fruits. La répartition par Mohafaza montre l'importance de cette culture dans la Région de la Béqaa (27% à Baalbeck-Hermel et 21% à la Béqaa) avec près de la moitié des superficies cultivées suivie de Nabatiyeh avec près du tiers de cette superficie. Les parts cultivées à Aakkar et au Sud étaient de 10% et de 8% respectivement (Figure 3.32).

- **Les courges/courgettes**

La superficie totale des courges/courgettes a atteint 14,336 dounoums (dont le quart en protégé) soit environ 9% de la superficie des légumes a fruits.

La répartition des courges/courgettes par Mohafaza montre que les deux Régions de la Béqaa et du Nord (toutes Mohafazas confondues) détiennent chacune une moyenne de 42% de la superficie totale cultivées en courges/courgettes suivies du Mont-Liban avec 6% et du Sud et de Nabatiyeh avec chacune 4% (Figure 3.33).

FIGURE 3.32- Répartition de la superficie des melons par Mohafaza (En %)

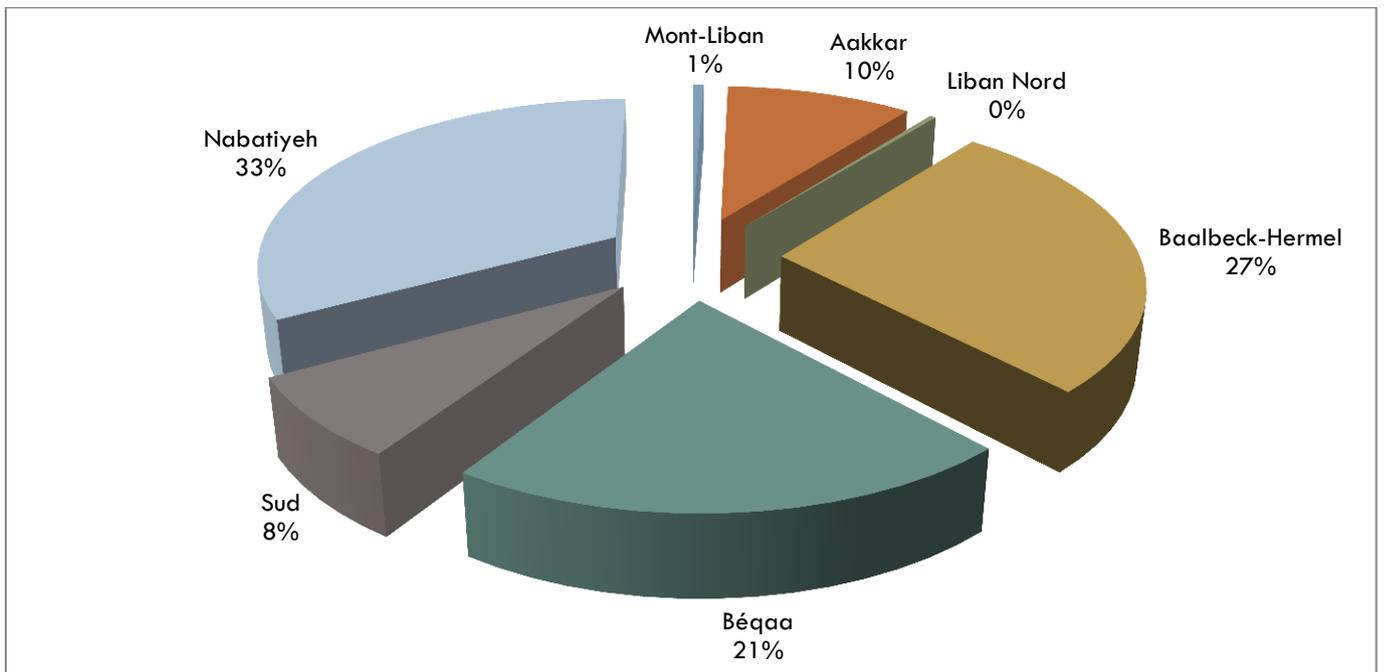
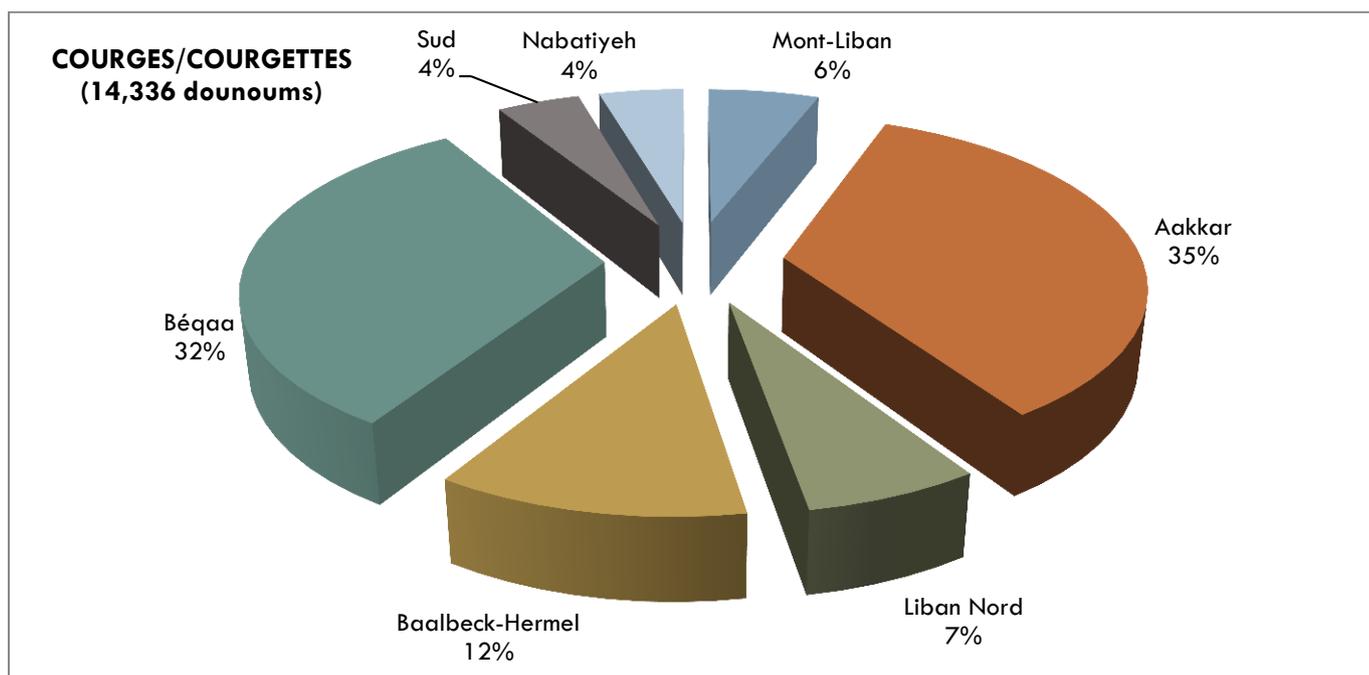


Figure 3.33- Répartition de la superficie des courges/courgettes par Mohafaza (En %)



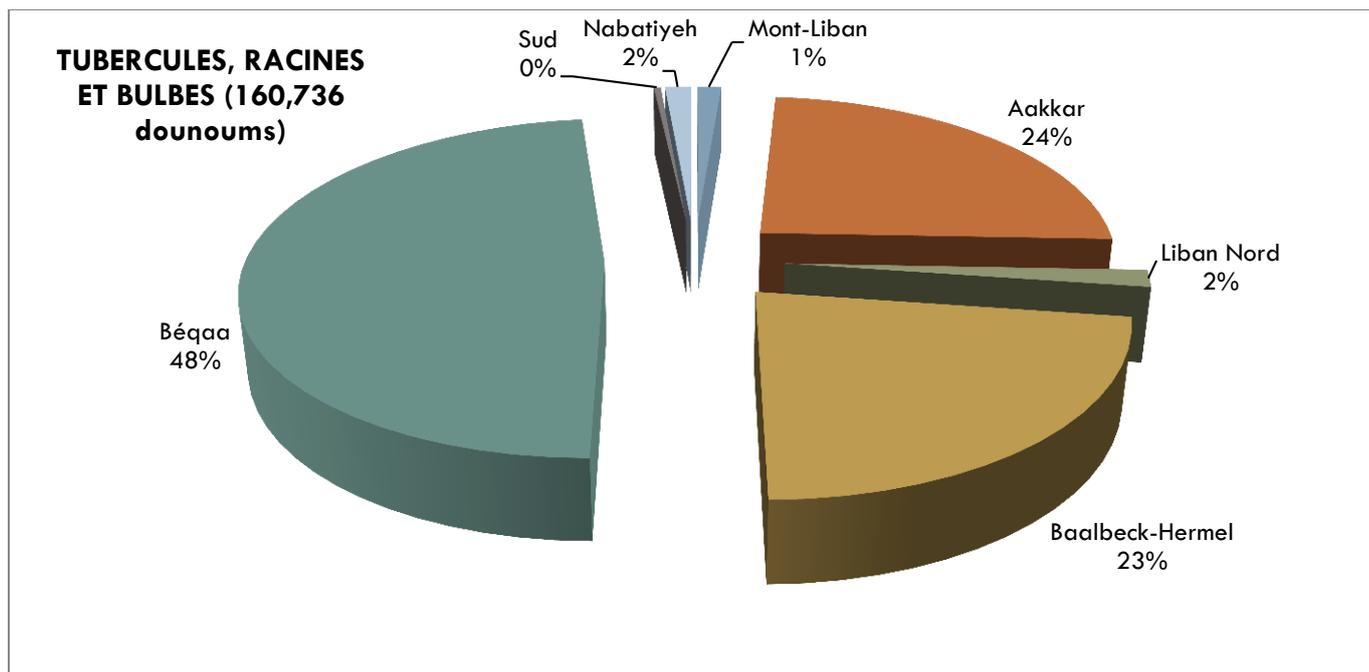
La superficie des **autres légumes à fruits** : les poivrons, les gombos et les fraises ont été respectivement de 8,096 dounoums ; 4,920 dounoums et 1,948 dounoums.

(iii) Les tubercules, racines et bulbes

La superficie de ce groupe a atteint 160,736 dounoums ce qui représente 40% de la superficie des cultures maraîchères. Cette famille regroupe essentiellement les pommes de terre, les oignons, l'ail, les carottes, les radis et les navets. Près de 70% de la superficie des tubercules et bulbes sont cultivées en pommes de terre.

La répartition des tubercules, racines et bulbes par Mohafaza montre que la Mohafaza de la Béqaa détient près de la moitié des superficies cultivées suivie des deux Mohafazas du Aakkar et de Baalbeck-Hermel avec des taux presque comparables atteignant 24% et 23% respectivement alors que pour les autres Mohafazas, les taux sont négligeables (Figure 3.34).

FIGURE 3.34- Répartition de la superficie des tubercules, racines et bulbes par Mohafaza (En %)



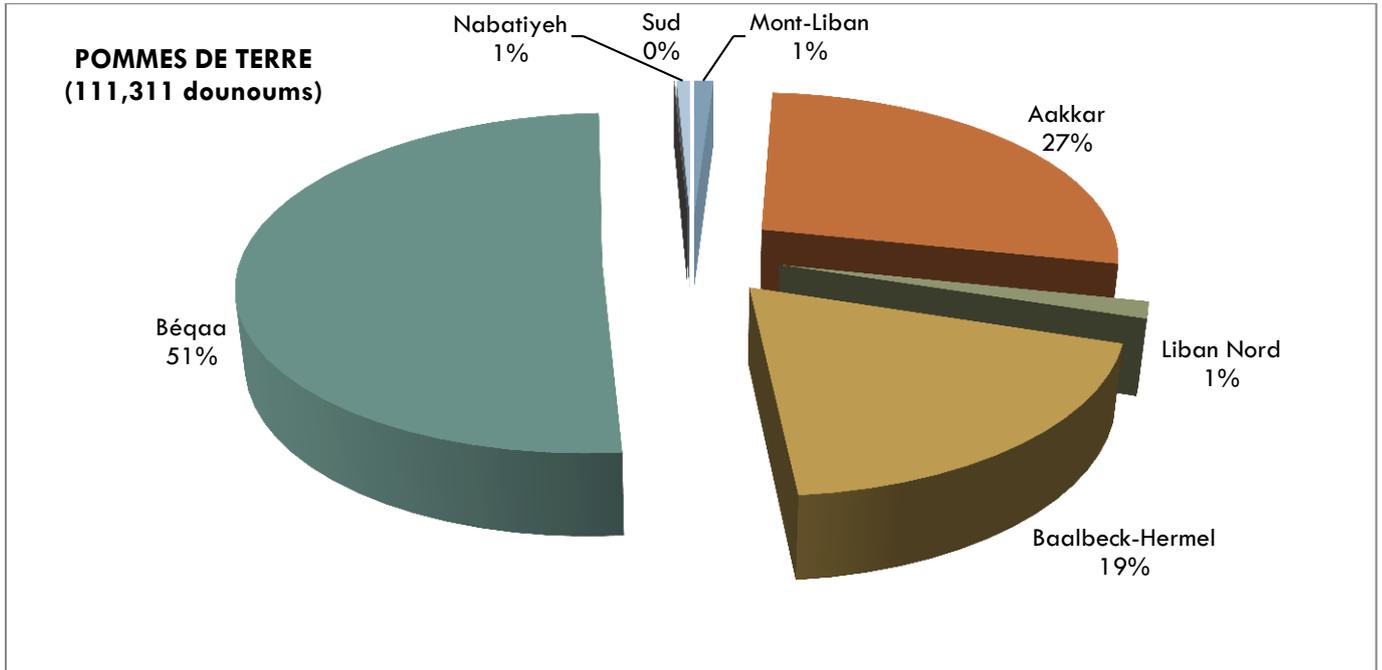
- **Les pommes de terre**

Les pommes de terre sont principalement cultivées à Aakkar et dans la Békqa. La superficie totale de pommes de terre a atteint 111,311 dounoums en 2010 soit environ 70% de la superficie totale des tubercules, racines et bulbes. Les pommes de terre renferment celles pour consommation en frais, celles destinées à la transformation et les patates douces.

Les principales variétés de pommes de terre cultivées au Liban sont : la Spunta et la Lady Rosetta pour la consommation en frais, Agria, Diamond et Disco pour la transformation industrielle.

La répartition des pommes de terre par Mohafaza montre qu'environ 70% des superficies sont cultivées dans la Région de la Békqa (51% à la Békqa et 19% à Baalbeck-Hermel) suivie de 27% à Akkar (Figure 3.35).

FIGURE 3.35- Répartition de la superficie des pommes de terre par Mohafaza (En %)



Les atouts de la culture de pommes de terre résident dans le fait de la présence de terres fertiles (Békqa et Aakkar) avec des possibilités d'atteindre des rendements de 6t/dounoum si une bonne rotation des cultures est pratiquée et des techniques culturales améliorées. De plus, il convient de signaler les pommes de terre cultivées hors-saisons (production sur une longue période hivernale et de printemps).

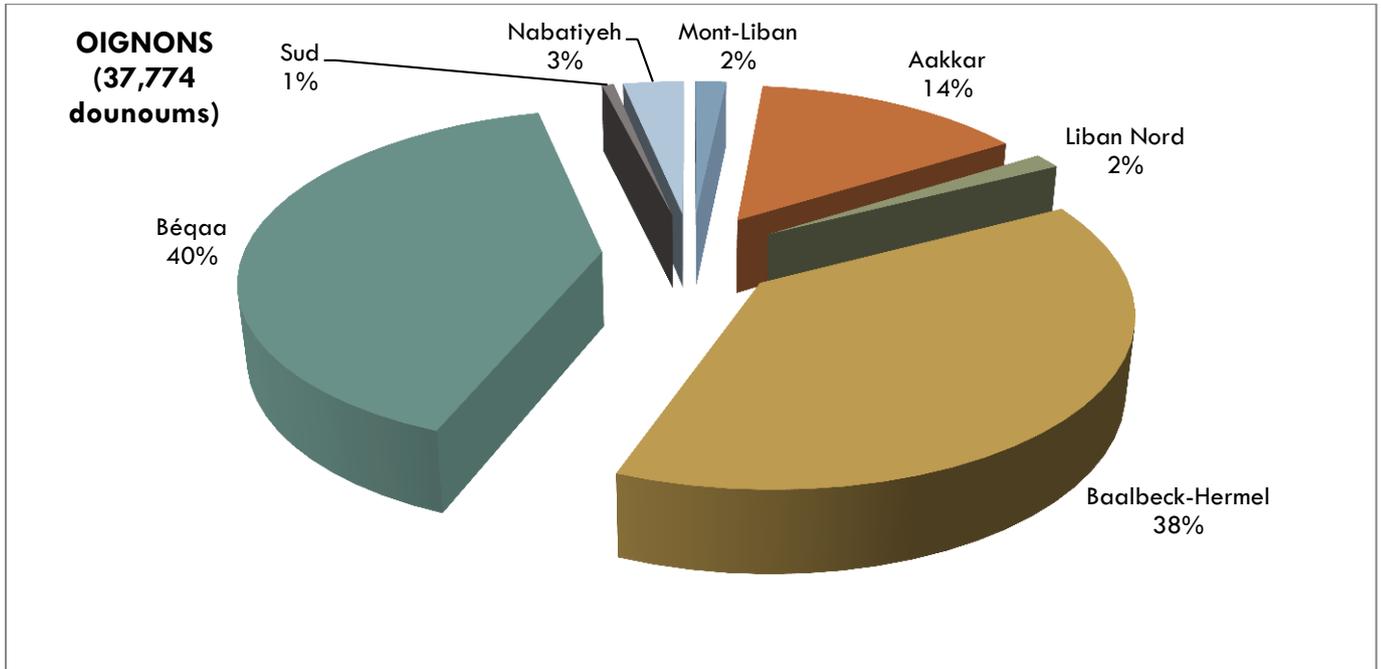
La superficie de pommes de terre destinées à la transformation a enregistré 10,906 dounoums en 2010 (représentant environ 10% de la superficie totale cultivée en pommes de terre) répartie équitablement entre la Békqa et Aakkar.

Pour améliorer la filière « pommes de terre », il serait important d'introduire de nouvelles variétés et de tester leur adaptation, mettre en place un système de classification, mécaniser le conditionnement et produire au niveau de la Békqa sur des parcelles de grandes dimensions.

- Les oignons

La superficie cultivée en oignons au Liban a atteint 37,774 dounoums soit environ le quart de la superficie des tubercules, racines et bulbes. Environ 14% est cultivée sous forme d'oignons verts.

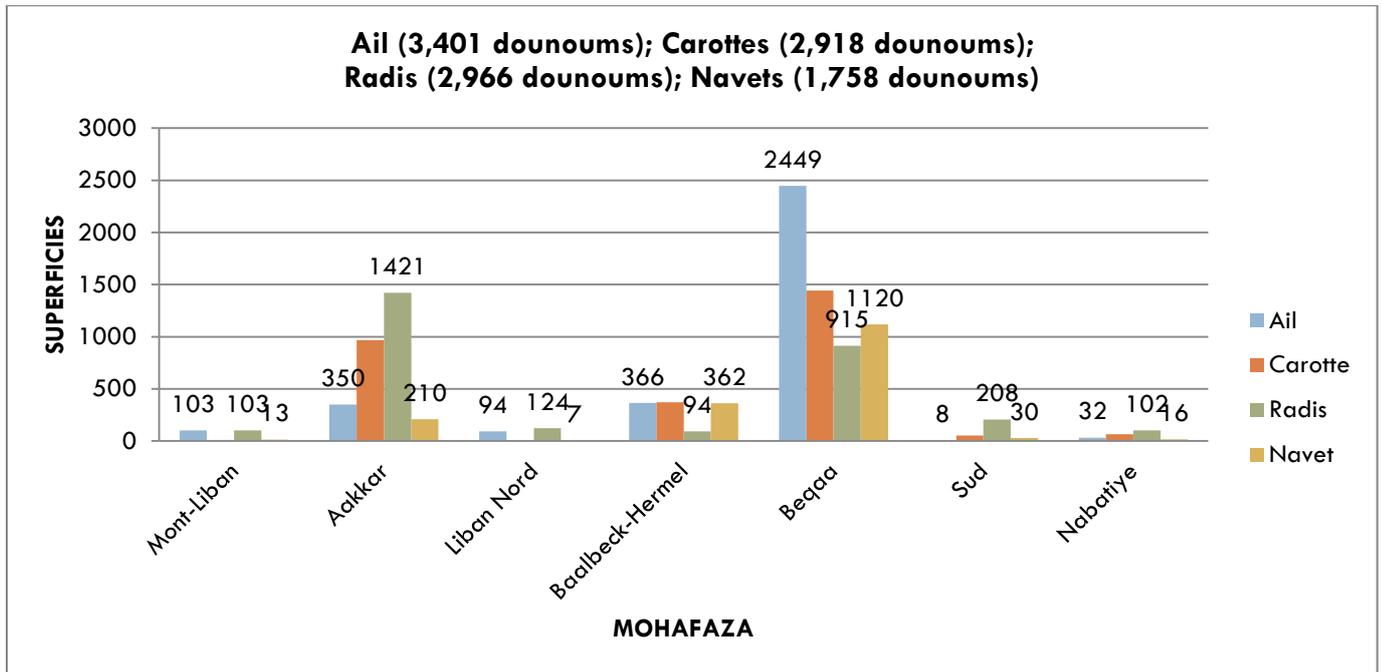
FIGURE 3.36- Répartition de la superficie d'oignons par Mohafaza (En %)



La répartition de la superficie d'oignons par Mohafaza montre une prédominance au niveau de la Région de la Békqa avec 78% de la superficie cultivée (avec des taux presque comparables au niveau des Mohafazas de la Békqa et de Baalbeck-Hermel) suivie de loin de la Région du Nord (les deux Mohafazas) avec 16% de la superficie localisée en majorité à Aakkar (Figure 3.36).

La répartition de l'ail, des carottes, des radis et des navets par Mohafaza est représentée au niveau de la figure 3.37.

FIGURE 3.37- Répartition de la superficie de l'ail, des carottes, des radis et des navets par Mohafaza (En dounoums)



L'interprétation de la figure 3.37 ci-dessus, nous permet de mettre en exergue la prédominance des cultures suivantes au niveau de la Région de la Béqaa: l'ail (83% de la superficie totale de l'ail), les carottes (62% de la superficie totale des carottes), et les navets (84% de la superficie totale des navets). Les radis sont cultivés pour 52% dans la Région du Nord (essentiellement Aakkar) et pour 34% dans la Région de la Béqaa (essentiellement la Mohafaza de la Béqaa). Les carottes sont aussi cultivées dans la Région du Nord (essentiellement à Aakkar) avec près du tiers de la superficie cultivée.

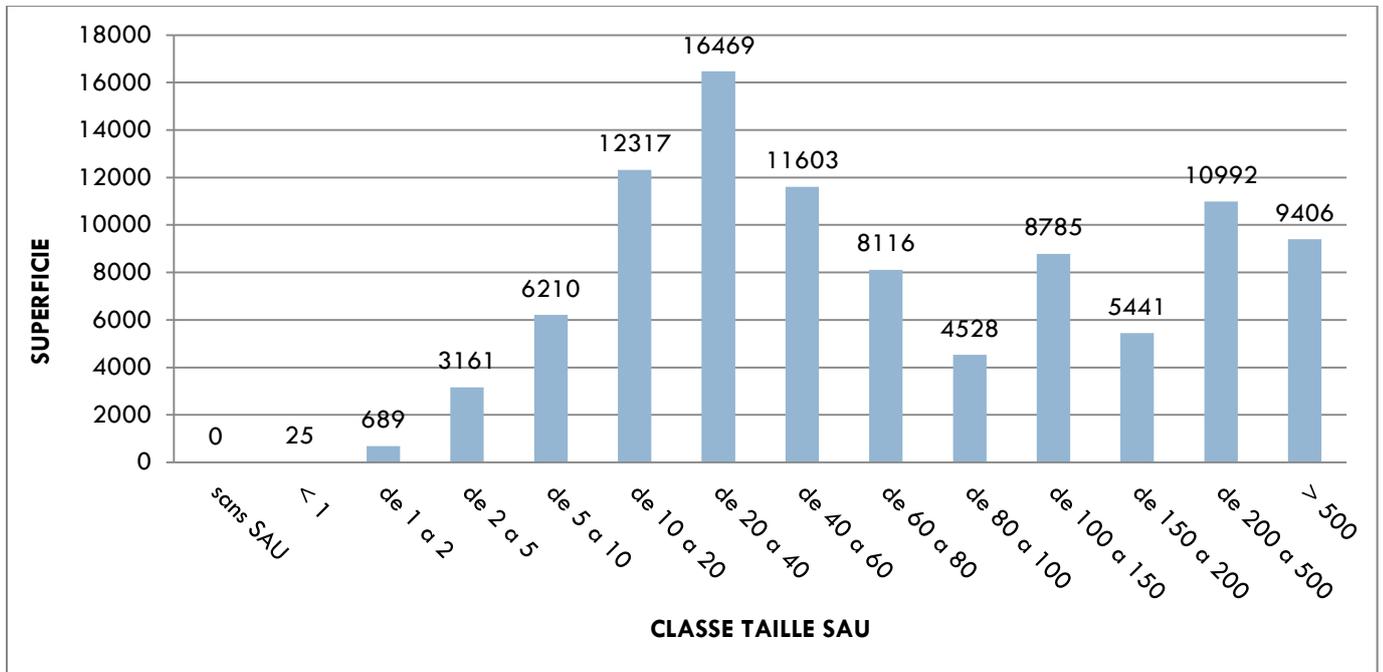
Il convient de mentionner qu'environ 181 dounoums cultivés en tubercules, racines et bulbes correspondent à la catégorie « autres tubercules, racines et bulbes » non mentionnés précédemment.

c. Les légumineuses

La superficie totale des légumineuses a atteint 97,742 dounoums soit environ 9% de la superficie des cultures saisonnières et protégées. Ce groupe renferme essentiellement les haricots verts et secs, les pois chiches, les fèves vertes et sèches, les lentilles ainsi que les petits pois secs et verts. La répartition des légumineuses par classe-taille SAU des exploitations montre que leur superficie augmente proportionnellement avec la classe taille SAU jusqu'à atteindre un maximum pour les exploitations de

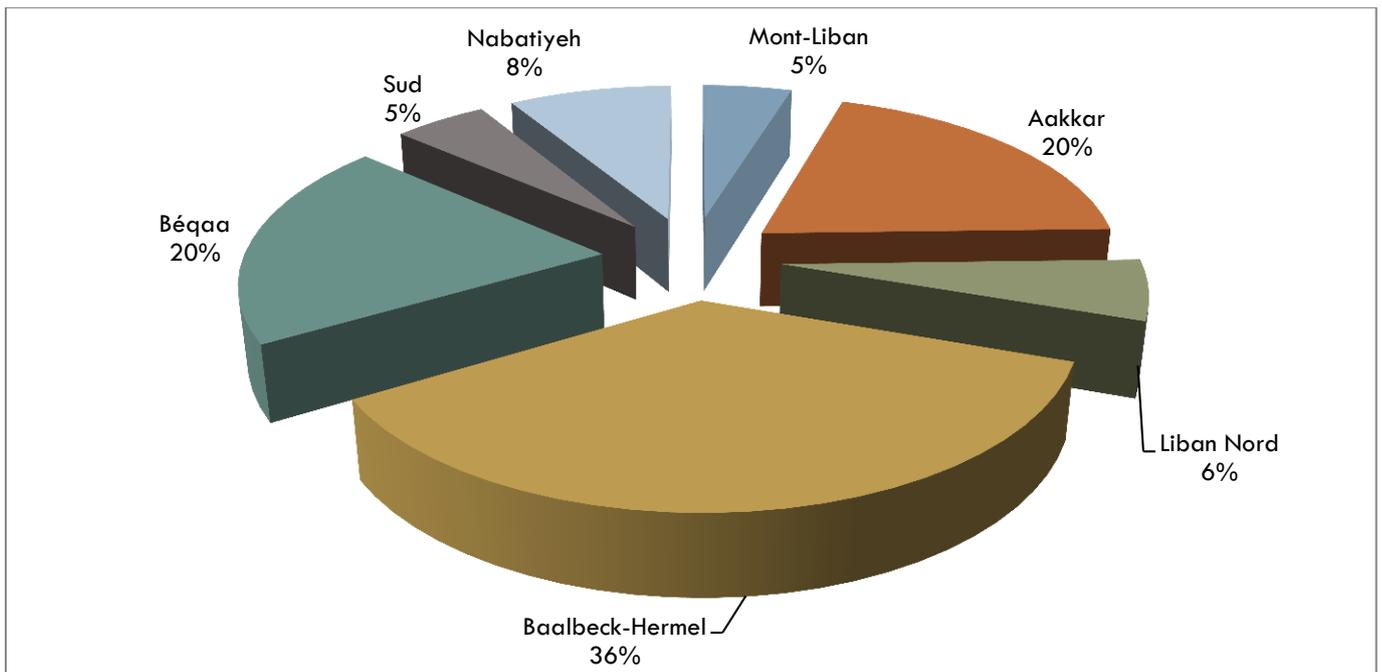
dimension comprise entre 20 et 40 dounoums puis diminue graduellement jusqu'à 100 dounoums pour atteindre ensuite une quasi-stagnation pour les exploitations de plus de 100 dounoums (Figure 3.38).

FIGURE 3.38- Répartition de la superficie des légumineuses par classe-taille SAU des exploitations
(En dounoums)



Il convient de signaler que les principales entraves des légumineuses correspondent à un travail lourd et manuel de récolte et par conséquent au coût de la main d'œuvre qui en résulte.

FIGURE 3.39- Répartition de la superficie des légumineuses par Mohafaza (En %)



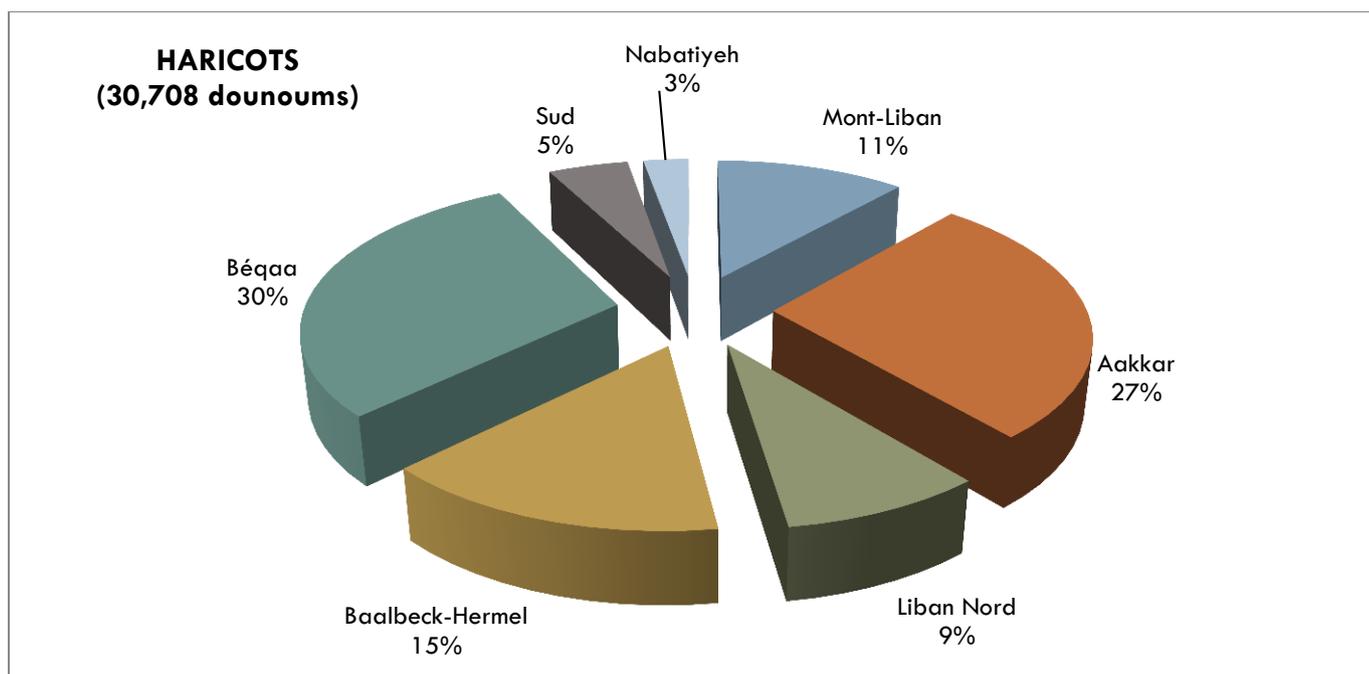
La répartition des légumineuses par Mohafaza (Figure 3.39) montre une prédominance au niveau de Baalbeck-Hermel avec 36% des superficies cultivées suivie de Aakkar et de la Béqaa avec 20% pour chacune d'elles. Les autres Mohafazas ont des taux compris entre 5% et 8%.

(i) Les haricots

La superficie totale des haricots a atteint 30,708 dounoums soit environ 31% de la superficie totale des légumineuses et dont 26,619 dounoums correspondent à des haricots verts.

La répartition totale des haricots par Mohafaza montre que la part des superficies cultivées en haricots représente 30% à la Mohafaza de la Béqaa, suivie de très près de Aakkar avec 27%, ensuite Baalbeck-Hermel avec 15% et le Mont-Liban avec 11%. La part de la superficie des haricots varie entre 3% à Nabatiyeh et 9% au Liban Nord en passant par 5% au Sud (Figure 3.40).

FIGURE 3.40- Répartition de la superficie des haricots par Mohafaza (En %)

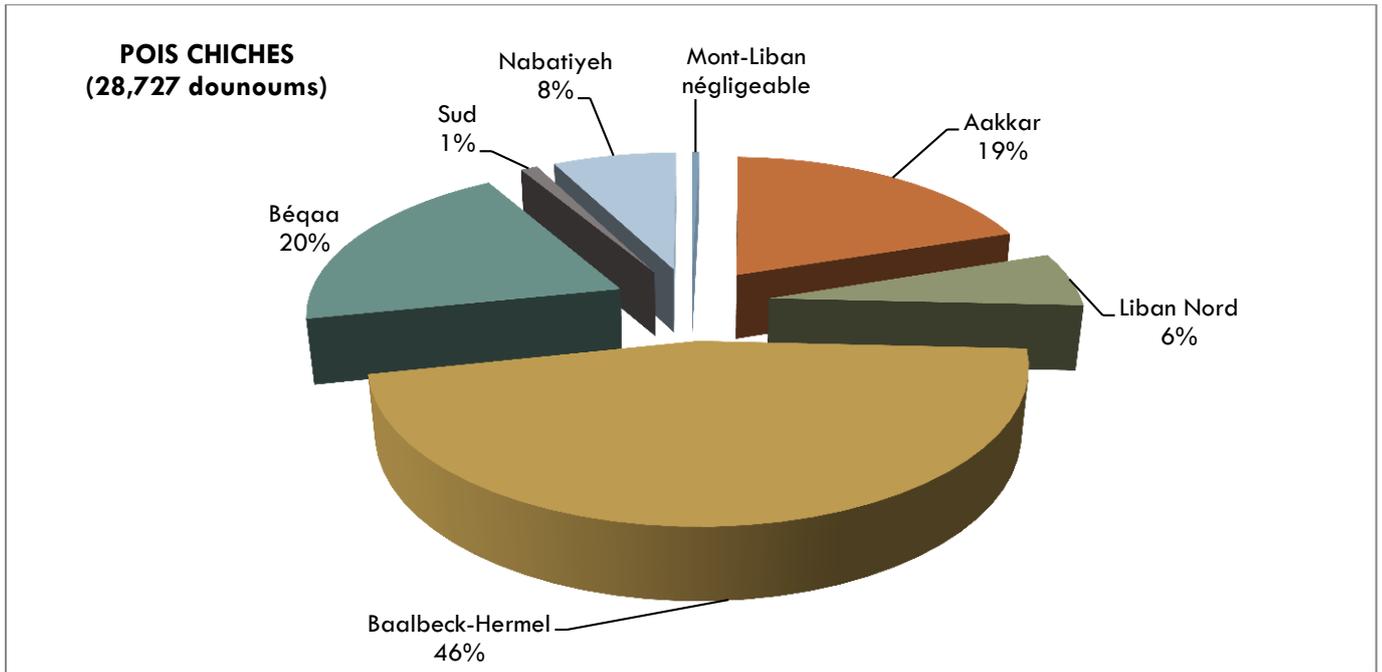


(ii) Les pois chiches

Les pois chiches ont enregistré une superficie de 28,727 dounoums soit près de 30% de la superficie totale des légumineuses.

La répartition des superficies de pois chiches par Mohafaza montre une prédominance au niveau de la Mohafaza de Baalbeck-Hermel avec 46%, suivie de la Békqa et de Aakkar avec respectivement 20% et 19%. Les autres Mohafazas représentent entre 1% et 8% (Figure 3.41).

FIGURE 3.41- Répartition de la superficie des pois chiches par Mohafaza (En %)

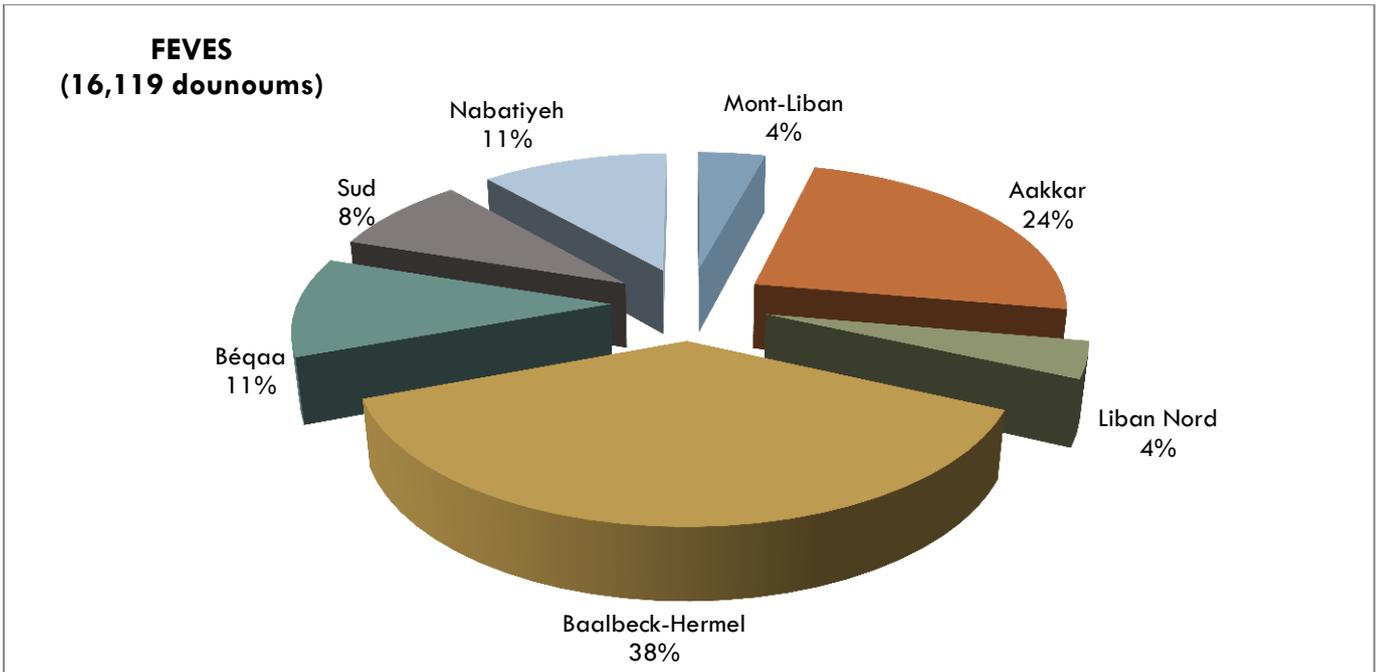


(iii) Les fèves

Lors de la campagne agricole de 2010, la superficie totale des fèves a atteint 16,119 dounoums ce qui représente environ 16% de la superficie totale des légumineuses. Près de 92% des fèves sont vertes.

La répartition des fèves par Mohafaza, montre une prédominance au niveau de Baalbeck-Hermel avec 38% des superficies de fèves au Liban suivie de Aakkar avec 24%, Nabatiyeh et la Béqaa avec des taux identiques de 11% pour chacune d'elles. Quand au Sud, la part de fèves cultivées a représenté environ 8% du total alors que le Mont-Liban et le Liban Nord ont représenté 4% pour chacune de ces Mohafazas (Figure 3.42).

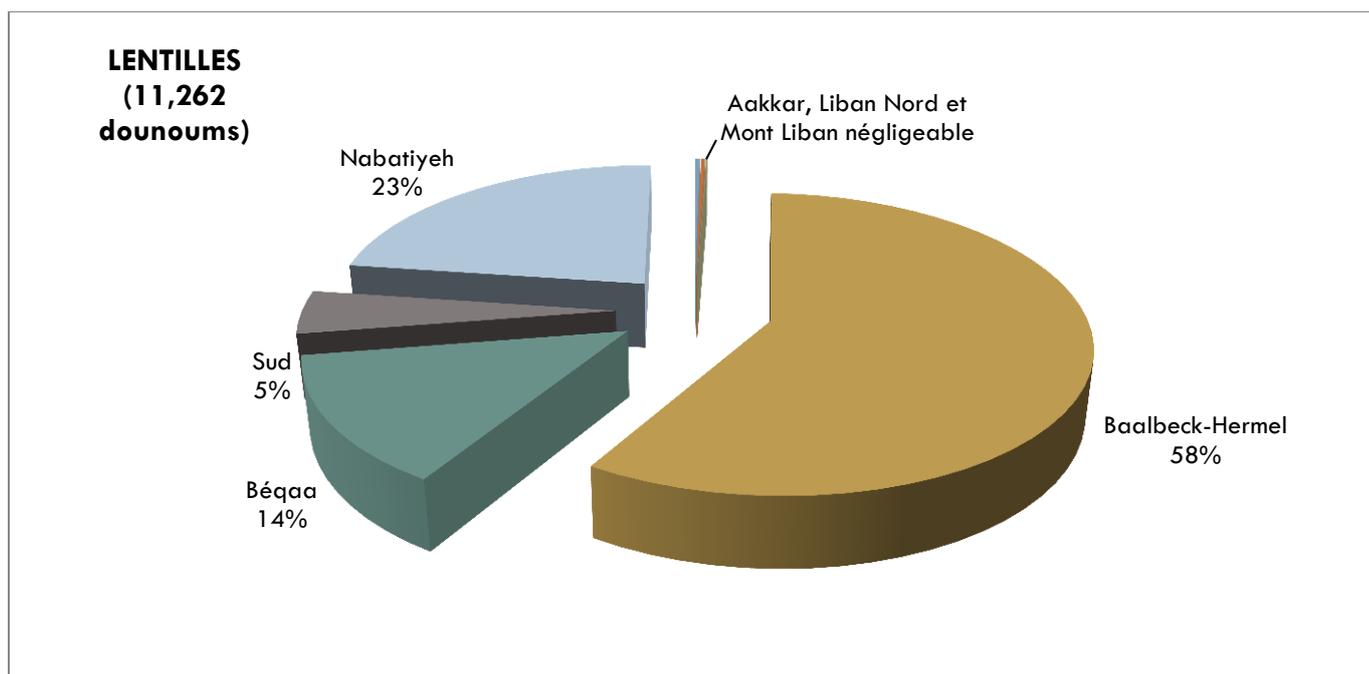
FIGURE 3.42- Répartition de la superficie des fèves par Mohafaza (En %)



(iv) Les lentilles

Les lentilles ont enregistré une superficie de 11,262 dounoums soit environ 12% de la superficie des légumineuses. Leur répartition par Mohafaza montre que Baalbeck-Hermel détient 58% des superficies suivie de Nabatiyeh avec 23%, de la Béqaa avec 14% et le Sud avec 5%. La part des autres Mohafazas est négligeable (Figure 3.43).

FIGURE 3.43- Répartition de la superficie des lentilles par Mohafaza (En %)

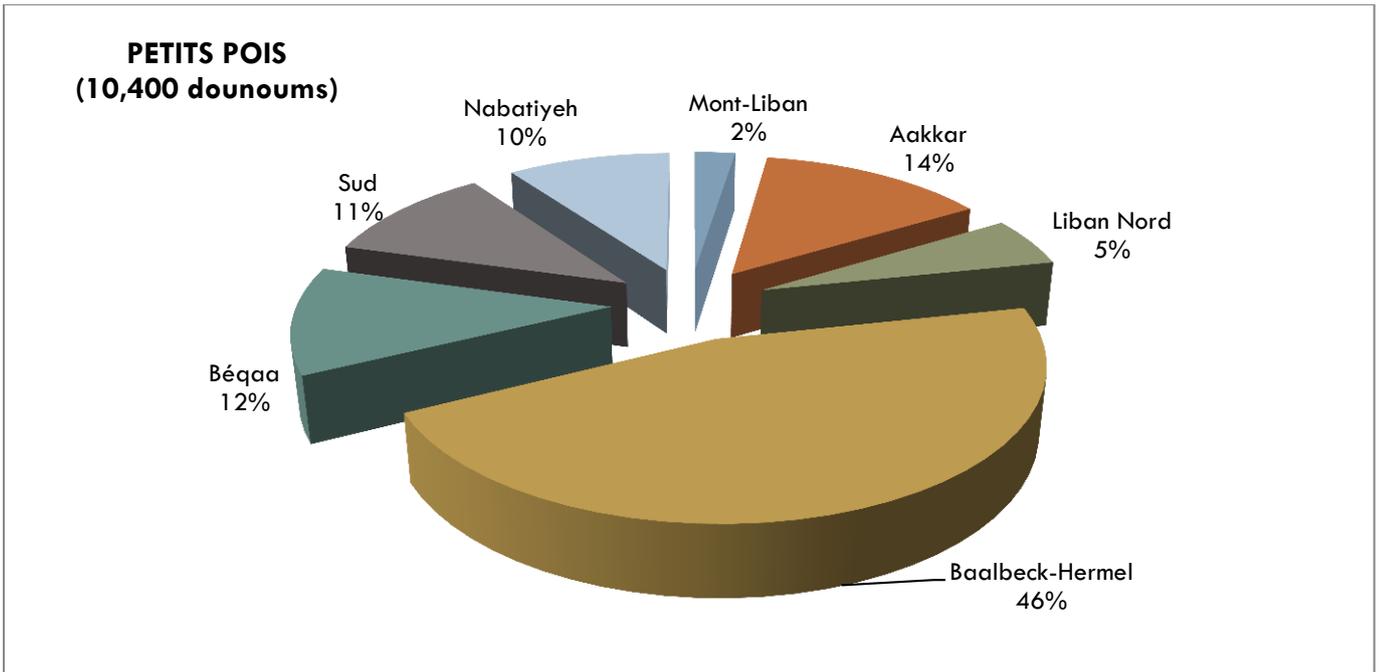


(v) Les petits pois

La superficie des petits pois s'est élevée à 10,400 dounoums en 2010 soit environ 11% de la superficie des légumineuses. La superficie des petits pois verts est de 9,452 dounoums.

La répartition des petits pois par Mohafaza montre une prédominance de Baalbeck-Hermel qui représente 46% de la superficie cultivée en petits pois au Liban suivie de Aakkar avec 14%. La Béquaa, le Sud et Nabatiyeh ont représenté des taux comparables situés entre 10% et 12% alors que les taux les plus bas ont été enregistrés au Liban Nord et au Mont-Liban avec respectivement 5% et 2% (Figure 3.44).

FIGURE 3.44- Répartition de la superficie des petits pois par Mohafaza (En %)



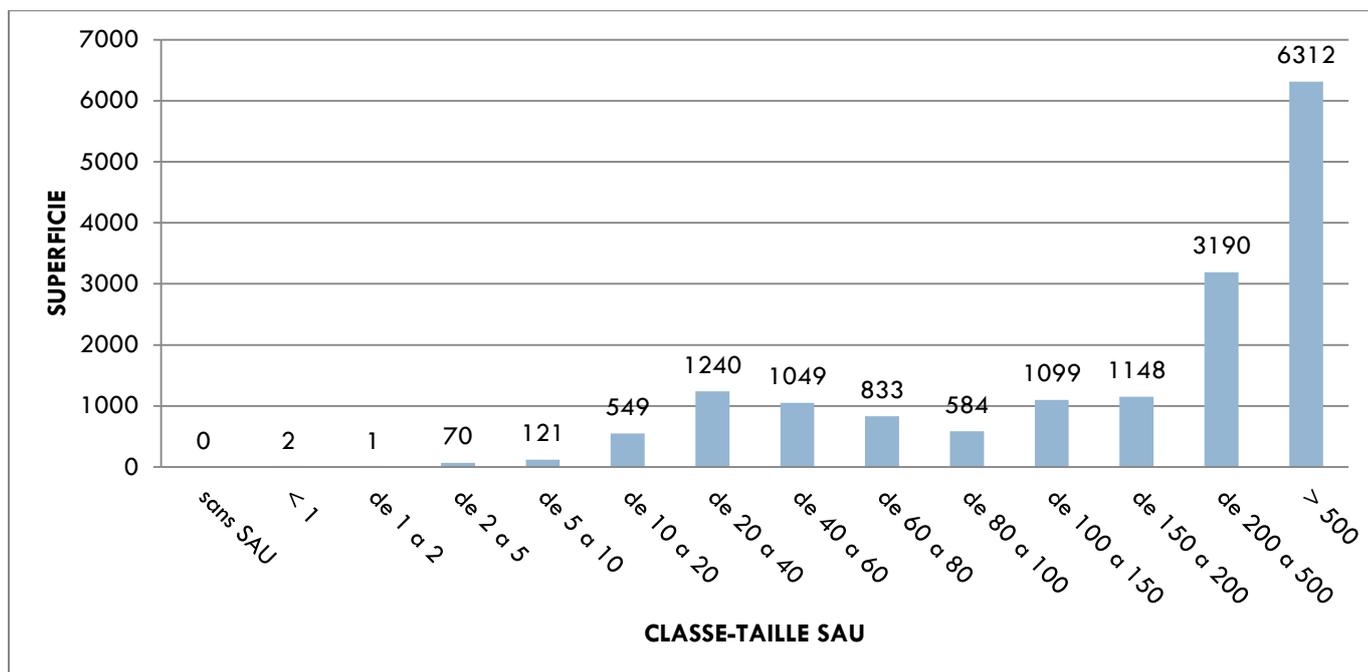
d. Les cultures fourragères

La superficie totale des cultures fourragères a atteint 16,195 dounoums en 2010 ce qui représente environ 2% de la superficie des cultures saisonnières. Ce groupe comprend essentiellement les cultures de luzerne et de vesces.

Il est à noter, comme mentionné précédemment, que pour des raisons de classification, le maïs fourrager a été détaillé au niveau des céréales (voir paragraphe 3.1.1).

FIGURE 3.45- Répartition de la superficie des cultures fourragères par classe-taille SAU

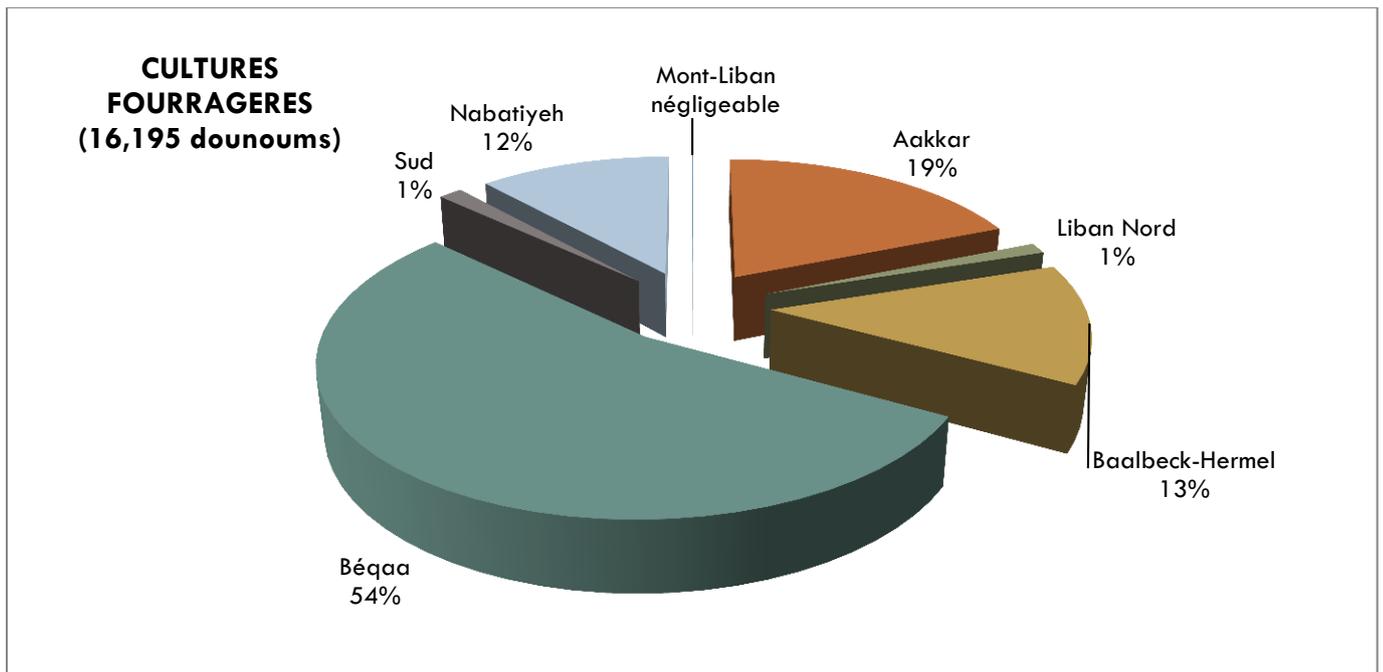
(En dounoums)



La répartition de la superficie des cultures fourragères par classe-taille SAU des exploitations montre qu'elle augmente proportionnellement avec l'augmentation de dimension des exploitations jusqu'à atteindre un maximum pour celles de plus de 500 dounoums (Figure 3.45). Il convient de signaler à cet égard que près de 73% des surfaces cultivées en fourrages correspondent à des exploitations de dimension supérieure à 100 dounoums. Au niveau de ces exploitations, la mécanisation est utilisée largement pour ces cultures car ces exploitations sont performantes et de haut niveau technologique.

La répartition des cultures fourragères par Mohafaza montre leur prédominance à la Béqaa avec 54% suivie de loin de Aakkar avec 19%, de Baalbeck-Hermel avec 13%, Nabatiyeh avec 12%, les autres Mohafazas ne représentant que des taux minimes (Figure 3.46).

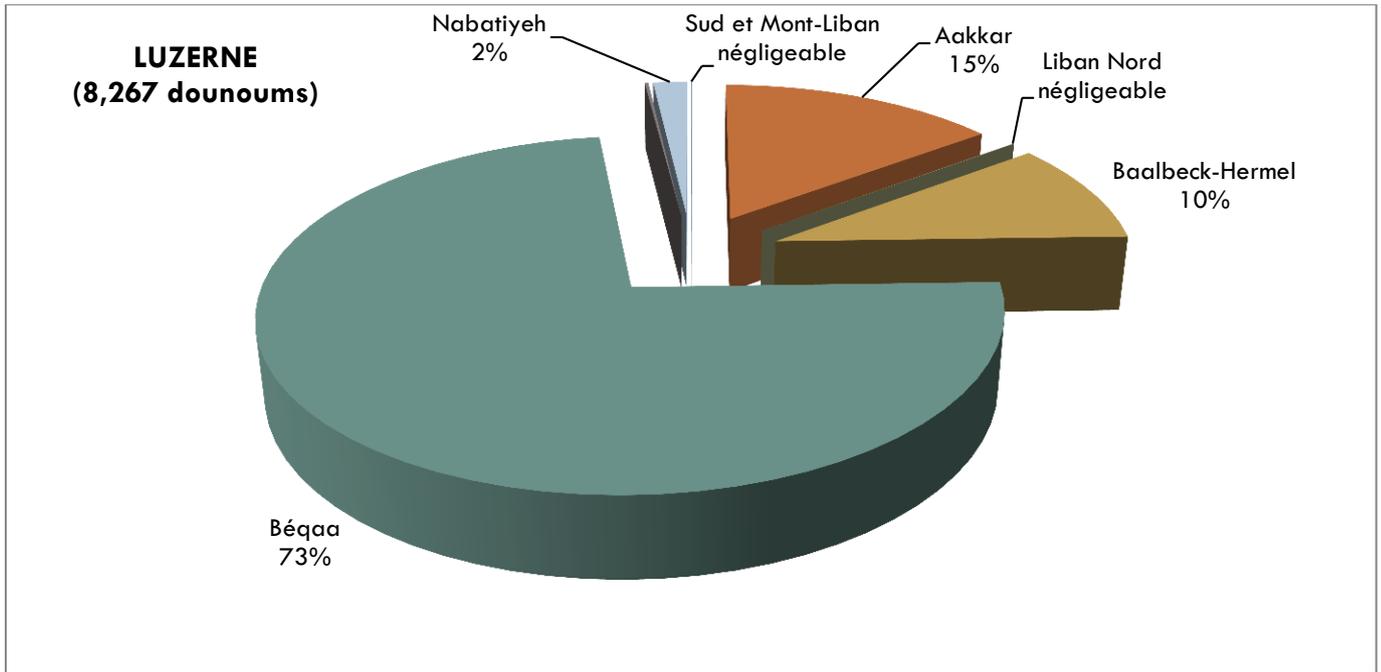
FIGURE 3.46- Répartition de la superficie des cultures fourragères par Mohafaza (En %)



(i) La luzerne

La superficie de luzerne s'est élevée à 8,267 dounoums soit environ 51% de la superficie totale de cultures fourragères. La répartition de la luzerne par Mohafaza montre une nette prédominance au niveau de la Bèqaa avec 73% des surfaces cultivées suivie de loin par Aakkar avec 15% et Baalbeck-Hermel avec 10%, Nabatiyeh avec seulement 2% tandis que la part des autres Mohafazas était négligeable (Figure 3.47).

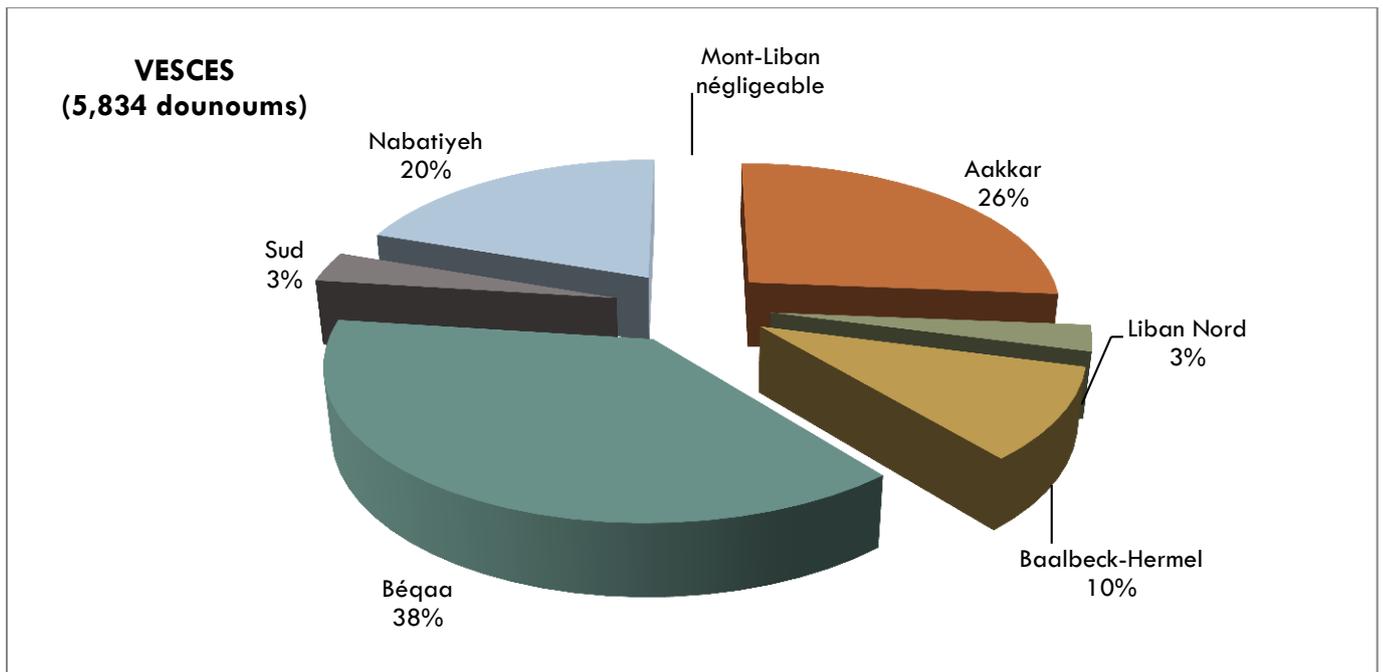
FIGURE 3.47- Répartition de la superficie de luzerne par Mohafaza (En %)



(ii) Les vesces

Les vesces ont enregistré une superficie de 5,834 dounoums soit environ 36% de la superficie totale des cultures fourragères. Leur répartition par Mohafaza montre une prédominance de la Békqa avec 38% des superficies cultivées en vesces suivie de Aakkar avec 26% et de Nabatiyeh avec 20%. La part de Baalbeck-Hermel a constitué 10% des superficies de vesces alors que des taux bas ont été enregistrés au Liban Nord et au Sud avec 3% pour chacune de ces deux Mohafazas (Figure 3.48).

FIGURE 3.48- Répartition de la superficie des vesces par Mohafaza (En %)



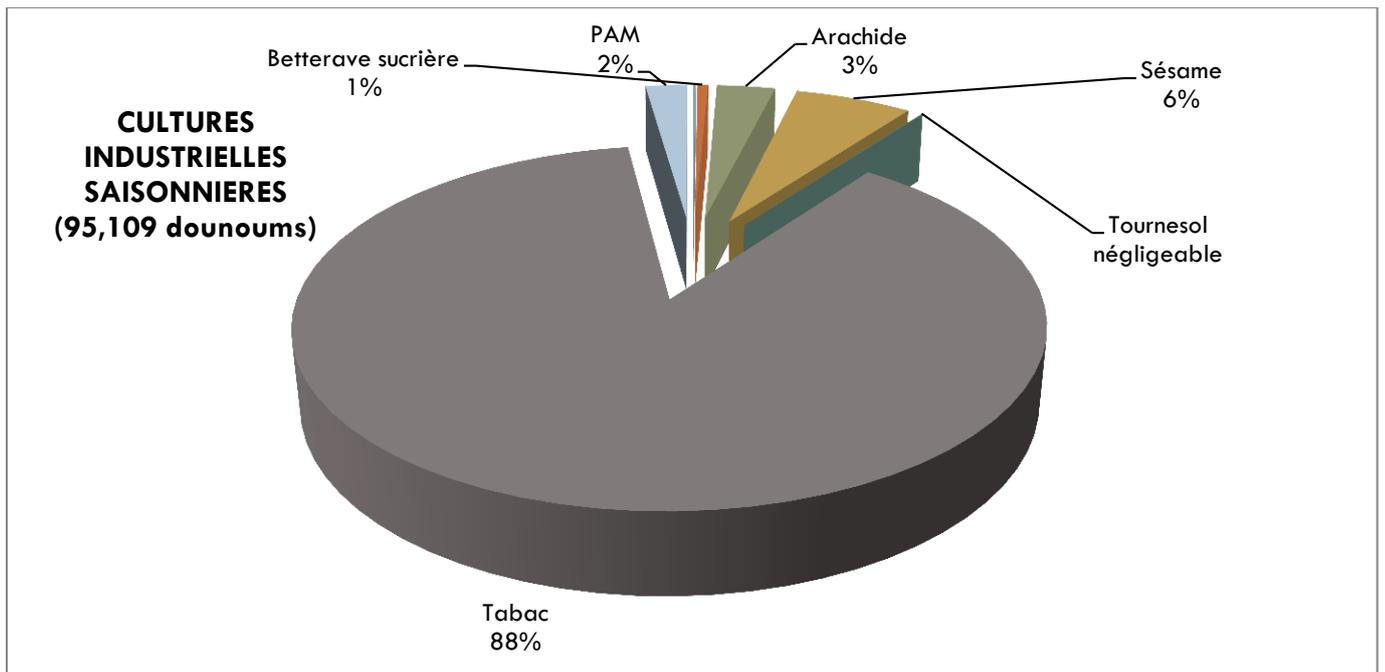
La superficie restante de 1,619 dounoums correspond à la catégorie « autres cultures fourragères » renfermant entre autres le trèfle, le mélange de cultures fourragères etc.....

e. Les cultures industrielles saisonnières

La superficie totale des cultures industrielles saisonnières est de 95,109 dounoums représentant environ 4% de la superficie totale des terres cultivées.

Parmi les cultures industrielles saisonnières nous distinguons le tabac qui constitue la majorité des cultures industrielles saisonnières (88%), alors que la part du sésame, de l'arachide et des plantes aromatiques et médicinales reste faible (Figure 3.49).

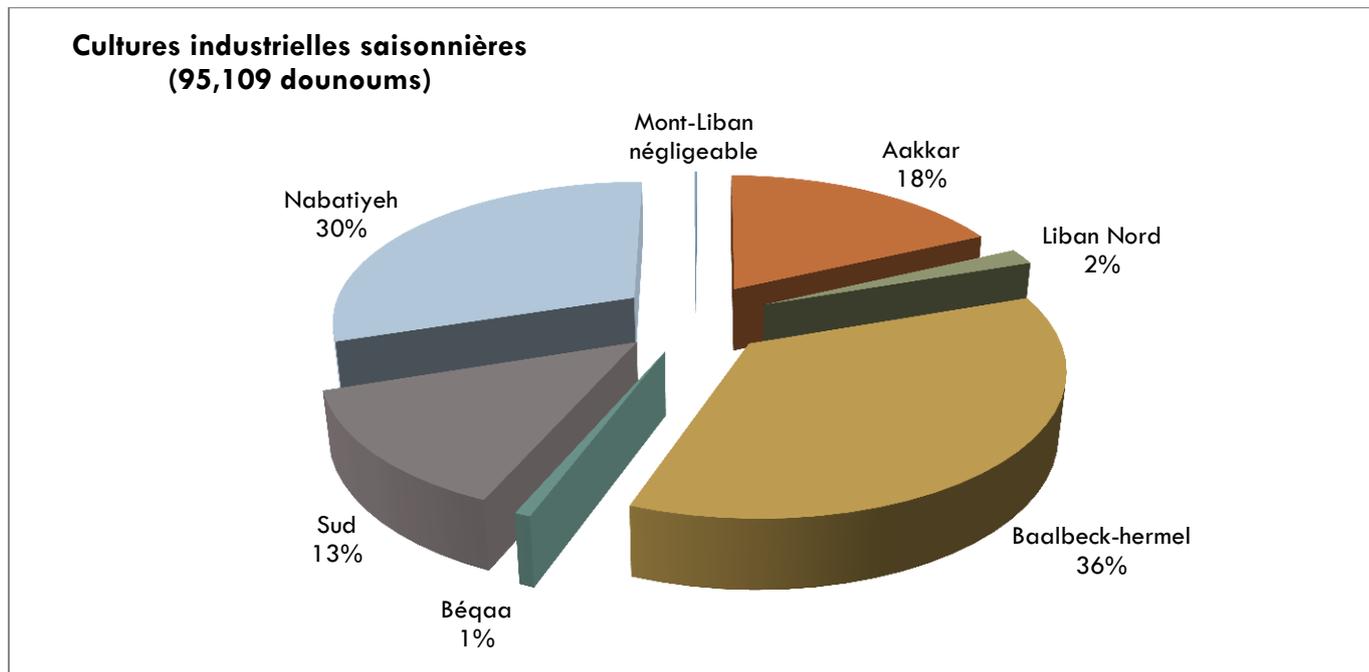
FIGURE 3.49- Répartition de la superficie des différentes cultures industrielles saisonnières (En %)



La répartition des cultures industrielles saisonnières par Mohafaza (Figure 3.50) montre que Baalbeck-Hermel détient 36% de la superficie de ces cultures suivie de Nabatiyeh avec 30%, Aakkar avec 18% et le Sud avec 13%. La part des autres Mohafazas est minime.

FIGURE 3.50- Répartition de la superficie des cultures industrielles saisonnières par Mohafaza

(En %)



(i) Le tabac

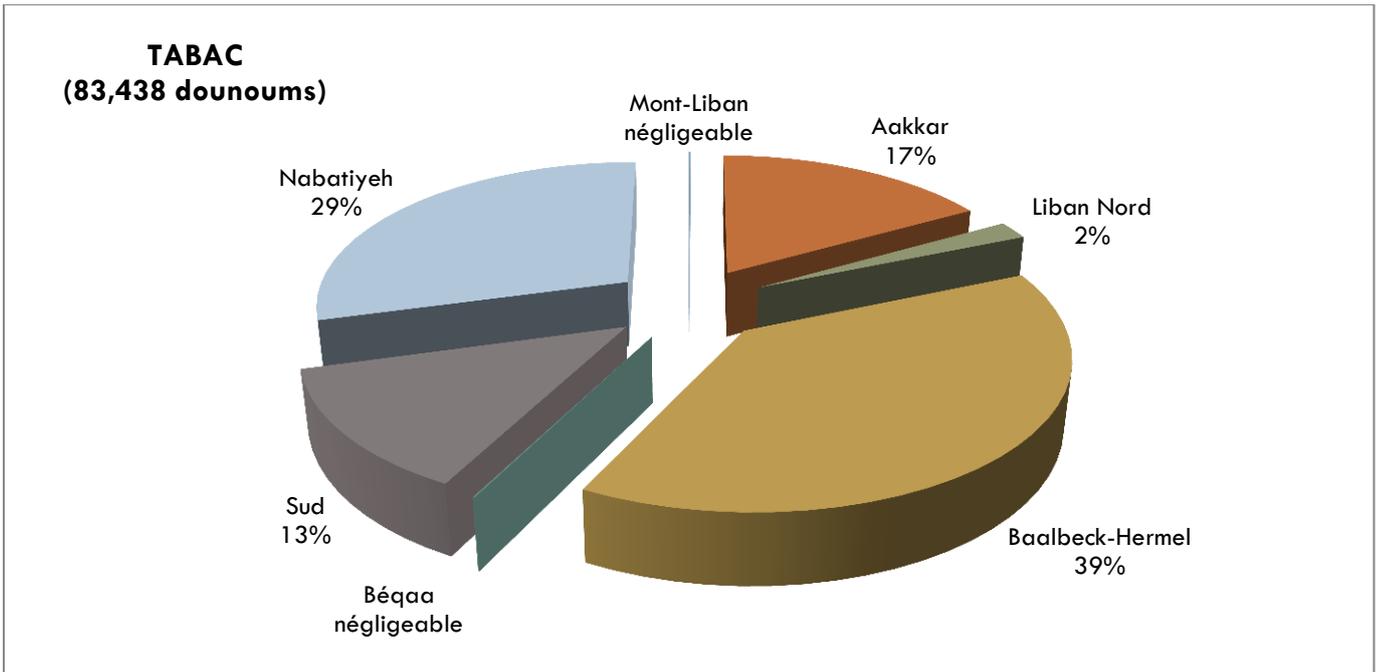
Le tabac a enregistré une superficie de 83,438 dounoums. C'est une culture subventionnée par l'Etat au travers de la Régie du tabac et des tombacs sous tutelle du Ministère des Finances. La Régie est en charge d'octroyer les licences aux producteurs et de leur racheter le tabac après récolte.

Il convient de signaler que la culture de tabac emploie la main d'œuvre familiale et surtout féminine notamment au niveau de Nabatiyeh et du Sud.

La répartition du tabac par Mohafaza (Figure 3.51) montre une prédominance de Baalbeck-Hermel avec 39% des surfaces cultivées en tabac au Liban, suivie de Nabatiyeh avec 29%, de Aakkar avec 17%, du Sud avec 13% alors que les autres Mohafazas ne représentent que des parts négligeables.

La majorité du tabac à Nabatiyeh et au Sud est non irriguée alors qu'à Aakkar la quasi-totalité est irriguée et à Baalbeck-Hermel un peu plus de la moitié des surfaces cultivées en tabac est irriguée.

FIGURE 3.51- Répartition de la superficie du tabac par Mohafaza (En %)

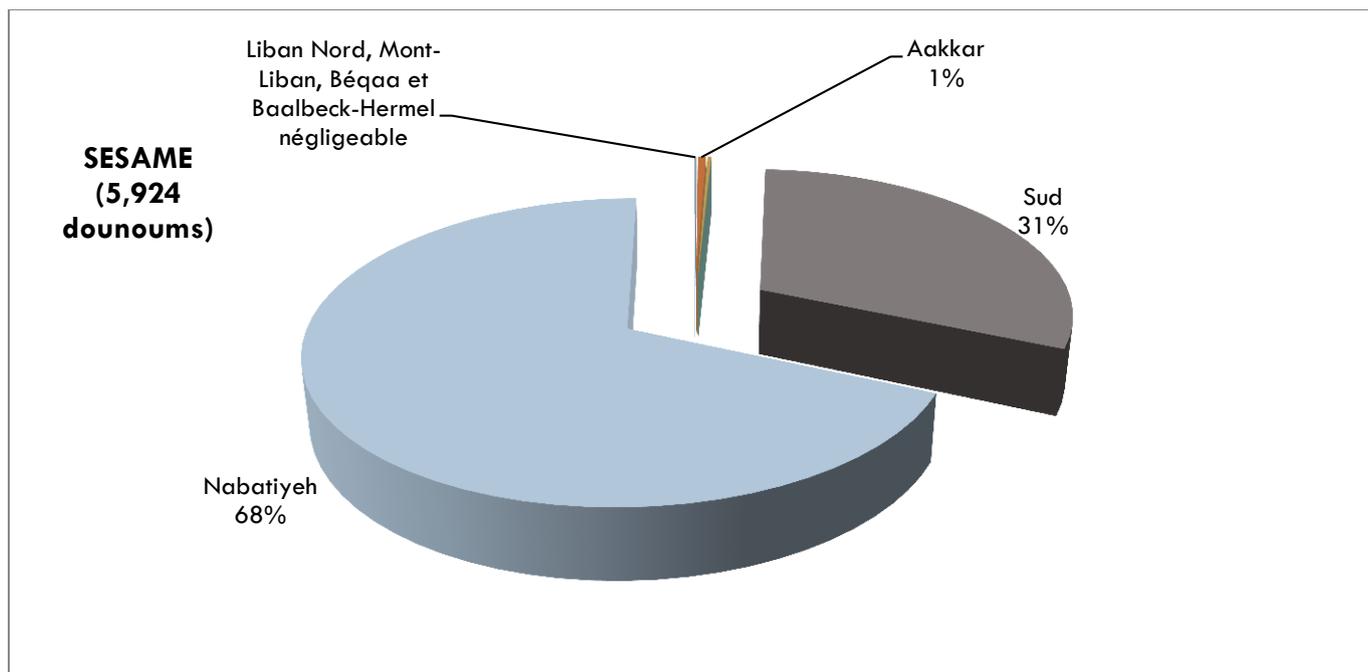


(ii) Le sésame

La superficie totale des sésames est de 5,924 dounoums soit environ 6% des cultures industrielles saisonnières. C'est une culture non irriguée, estivale et correspond à des exploitations de petites dimensions.

La répartition des sésames par Mohafaza montre une prédominance de cette culture au niveau de Nabatiyeh avec 68% des surfaces cultivées suivie du Sud avec 31% (Figure 3.52).

FIGURE 3.52- Répartition de la superficie du sésame par Mohafaza (En %)



(iii) L'arachide

La superficie totale des arachides s'est élevée à 2,954 dounoums en 2010 soit environ 3% de la superficie totale des cultures industrielles saisonnières et dont la majorité (95%) se trouve à Aakkar.

(iv) Les plantes aromatiques et médicinales

La superficie totale des plantes aromatiques et médicinales a atteint 2,112 dounoums. Elle comprend les roses de Damas, la lavande, la sauge et l'oregan et la catégorie « autres plantes aromatiques et médicinales ». La superficie des roses de Damas a atteint 777 dounoums et dont 71% se trouvent à Baalbeck-Hermel. Il est à noter que la rose de Damas est utilisée pour l'extraction de l'eau de rose.

Il serait important d'encourager les plantes aromatiques et médicinales à cause de leur haute valeur ajoutée et au bon rendement qu'elles fournissent. De plus, les petits producteurs devraient être à même de transformer leurs produits notamment pour la production d'huiles essentielles, les techniques d'extraction étant similaires à celles de fleur d'oranger ou de l'eau de rose.

f. Les cultures industrielles permanentes

La superficie totale des cultures industrielles permanentes s'est élevée à 3,891 dounoums. Cette catégorie comprend les caroubes, le summac et les lauriers. Les caroubes représentent environ 62%

des superficies totales des cultures industrielles permanentes alors que le summac représente environ 37%.

La répartition du caroubier par Mohafaza (Figure 3.53) montre une prédominance du Sud avec 55% suivie de Nabatiyeh avec 19% et le Liban Nord 12%. Les Mohafazas de Aakkar et du Mont-Liban ont représenté chacune respectivement 8% et 6% des surfaces plantées en caroubiers au Liban. Les Mohafazas de Baalbeck-Hermel et Béqaa sont négligeables.

FIGURE 3.53- Répartition de la superficie du caroubier par Mohafaza (En %)

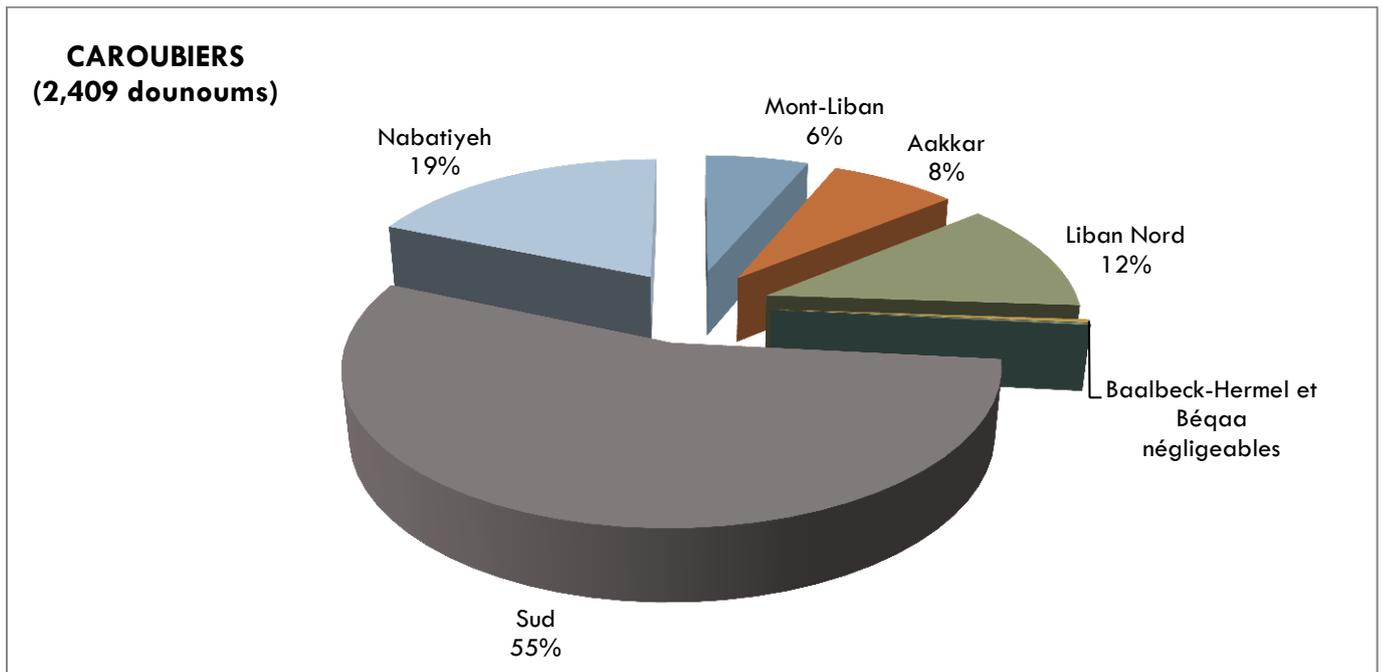
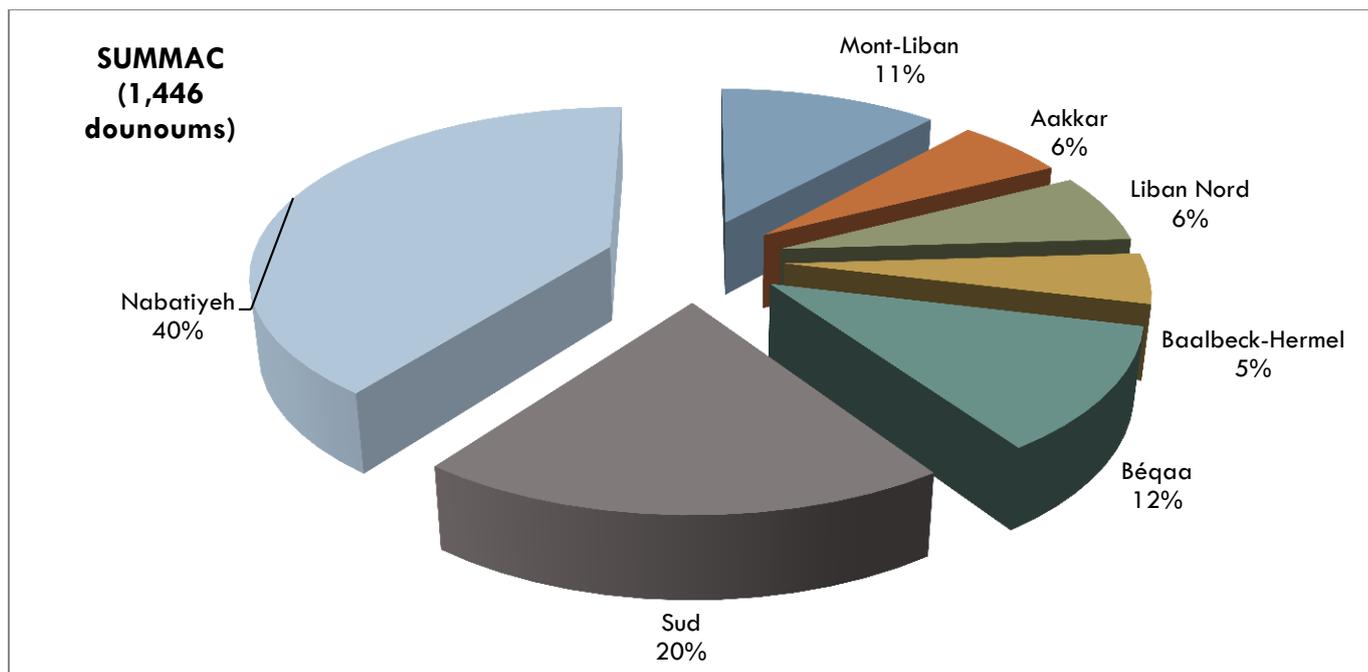


FIGURE 3.54- Répartition de la superficie du summac par Mohafaza (En %)

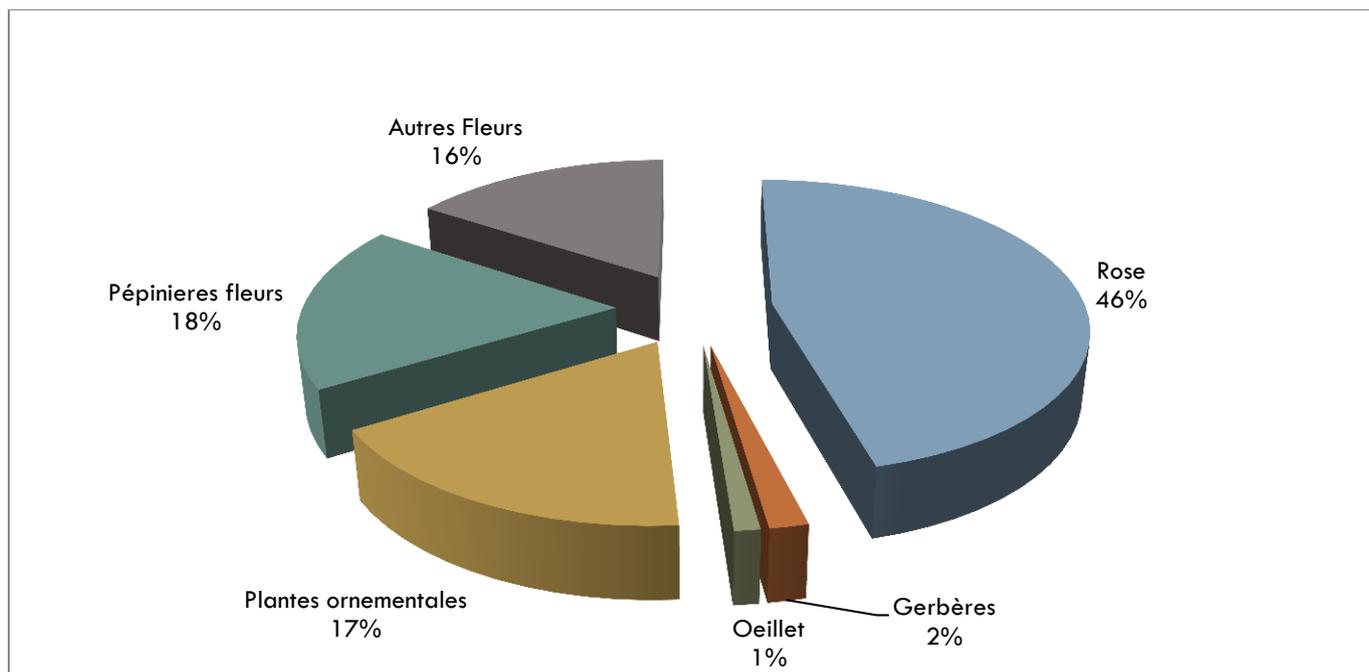


La répartition du summac par Mohafaza montre que Nabatiyeh détient 40% des surfaces plantées en sumac suivie du Sud (20%), de la Bèqaa et du Mont-Liban avec 12 et 11% respectivement. Les autres Mohafazas présentent des taux variant entre 5 et 6% (Figure 3.54).

g. Les fleurs et plantes ornementales

La superficie totale des fleurs, des plantes ornementales, des pépinières à fleurs a atteint 3,075 dounoums et dont 36% sous serres. La superficie totale des roses (excepté les roses de Damas faisant partie des plantes aromatiques et médicinales et détaillées au paragraphe des cultures industrielles saisonnières) s'élève à 1,415 dounoums représentant environ 46% de la superficie totale des fleurs, des plantes ornementales et des pépinières à fleurs. La répartition de ce groupe est illustrée à la figure 3.55.

FIGURE 3.55- Répartition de la superficie des fleurs et des plantes ornementales par type (En %)

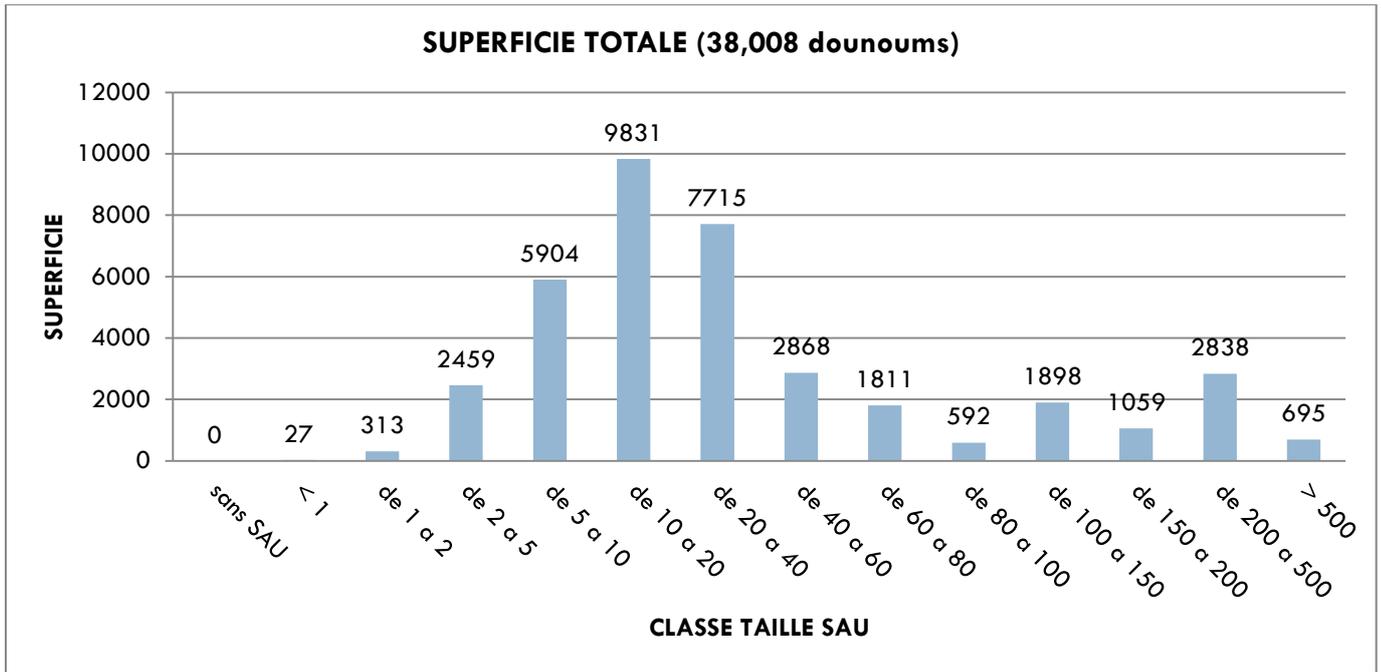


3.1.2 Les cultures protégées (sous serres)

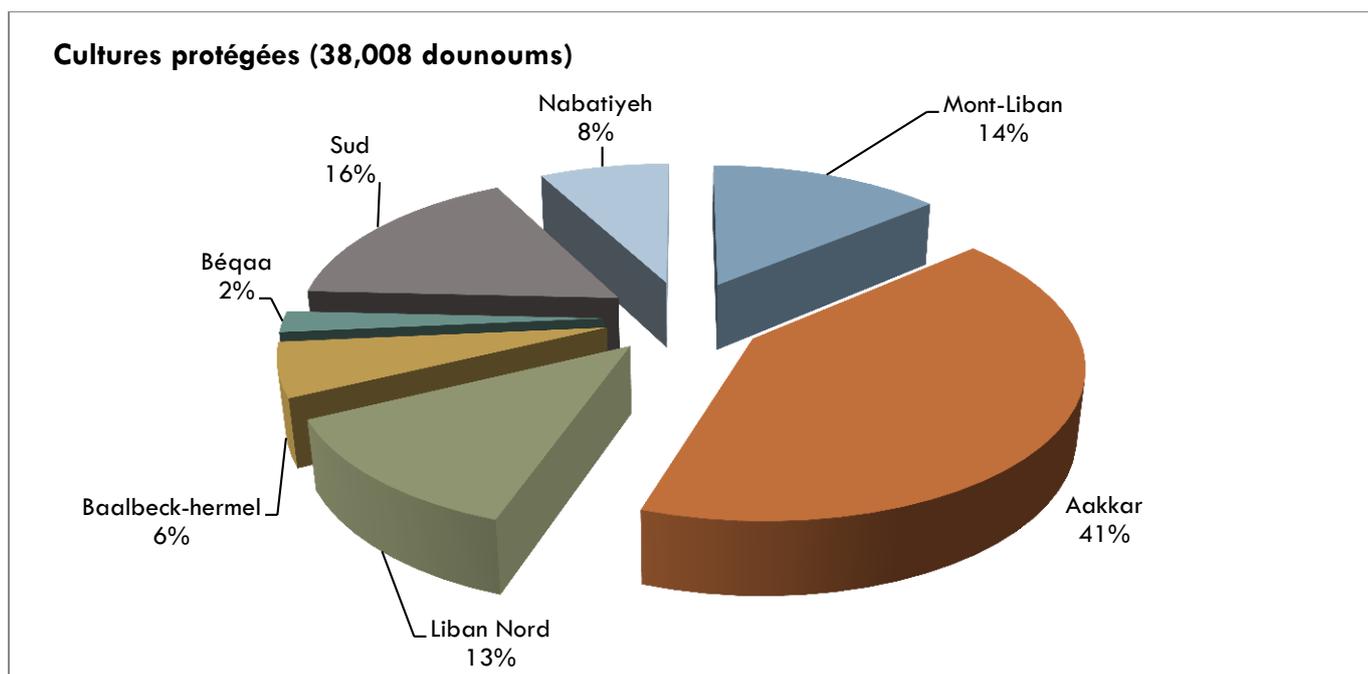
La superficie des cultures protégées est de 38,008 dounoums représentant environ 2% de la superficie totale des terres cultivées. Les cultures protégées comprennent les serres (modernes et traditionnelles) ainsi que les tunnels.

La répartition des cultures protégées par classe-taille SAU des exploitations montre que leur superficie augmente jusqu'à 20 dounoums pour diminuer ensuite (Figure 3.56). De plus, il est à noter que près de 70% de la superficie des cultures protégées correspond à des classes taille SAU des exploitations de moins de 40 dounoums, le 30% restant correspondant à celles de plus de 40 dounoums.

FIGURE 3.56- Répartition de la superficie des cultures protégées par classe taille SAU (En dounoums)



La répartition des cultures protégées sous serres par Mohafaza montre la prédominance du Aakkar avec 41% de la superficie totale des cultures sous serres suivie du Sud (16%), du Mont-Liban (14%), du Liban Nord (13%). Nabatiyeh et Baalbeck-Hermel représentent respectivement 8% et 6% de la superficie totale des cultures protégées et le taux le plus bas a été enregistré à la Béqaa avec seulement 2% (Figure 3.57).

FIGURE 3.57- Répartition de la superficie des cultures protégées par Mohafaza (En %)


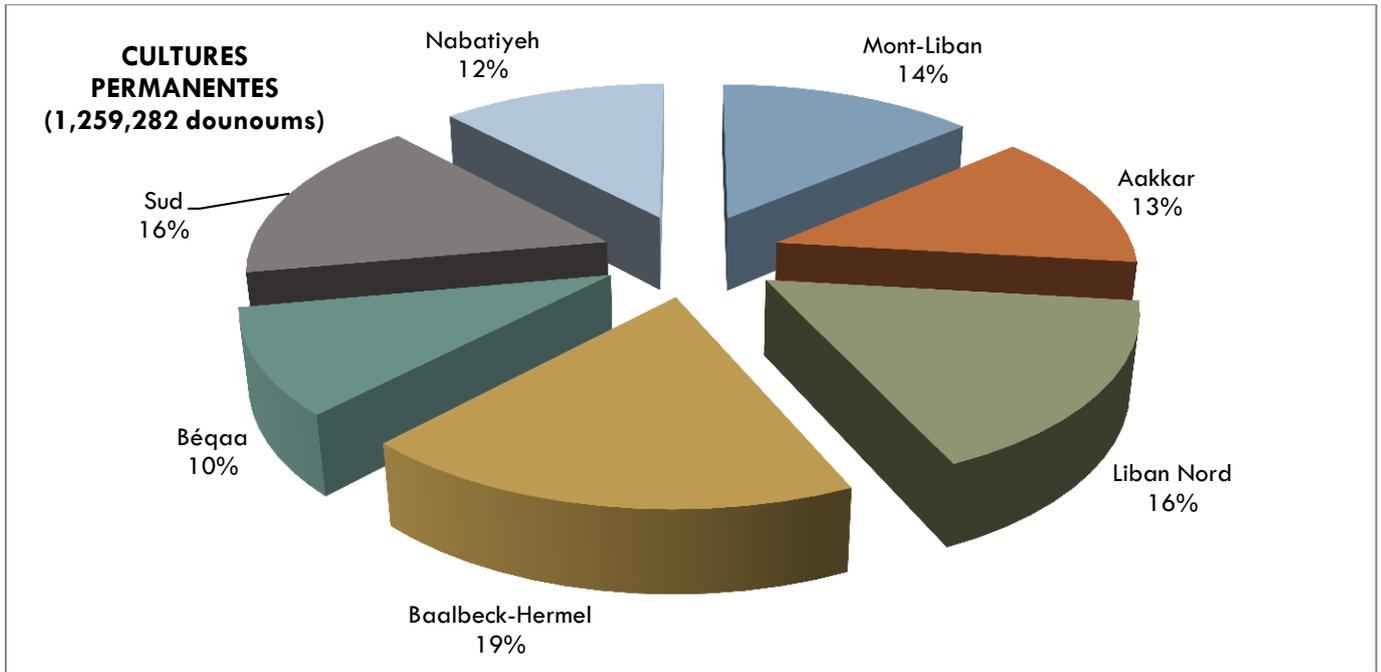
Les principales cultures sous serres sont : les tomates (9,506 dounoums), les concombres (8,343 dounoums), les courges (3,437 dounoums), les haricots verts (2,733 dounoums), les aubergines (2,250 dounoums), les melons (1,714 dounoums) et les pastèques (1,336 dounoums).

3.1.3 Les cultures permanentes

Les terres consacrées à des cultures permanentes sont celles qui sont occupées pendant une longue période par des cultures ayant un cycle de végétation supérieur à un an et donc qui sont cultivées durant plusieurs années avant d'être replantées. Il s'agit d'arbres fruitiers (agrumes, fruits à pépins, fruits à noyaux, bananes, fruits exotiques), d'arbres à noix (noix, châtaignes...), de pins, d'oliviers et de raisins. Y sont exclues de cette catégorie les terres boisées et les forêts qui sont incluses au niveau des terres forestières des exploitations.

La superficie totale des cultures permanentes est de 1,259,282 dounoums soit environ 54% de la superficie totale des terres cultivées (Figure 3.1) et renferment aussi bien les plantations denses ou serrées que celles dispersées et les bananes sous serres. Il convient de noter que les plantations denses (serrées) sont celles qui sont plantées d'une façon régulière et systématique comme dans un verger alors que celles dispersées sont disposées d'une façon irrégulière.

FIGURE 3.58- Répartition de la superficie des cultures permanentes par Mohafaza (En %)



La figure 3.58 montre la répartition des cultures permanentes par Mohafaza , alors que leur superficie avoisine les 30% pour chacune des 2 Régions : celle du Nord (Aakkar et Liban-Nord) et celle de la Béquaa, elle atteint environ 14% de la superficie totale des cultures permanentes au Sud, à Nabatiyeh et au Mont-Liban.

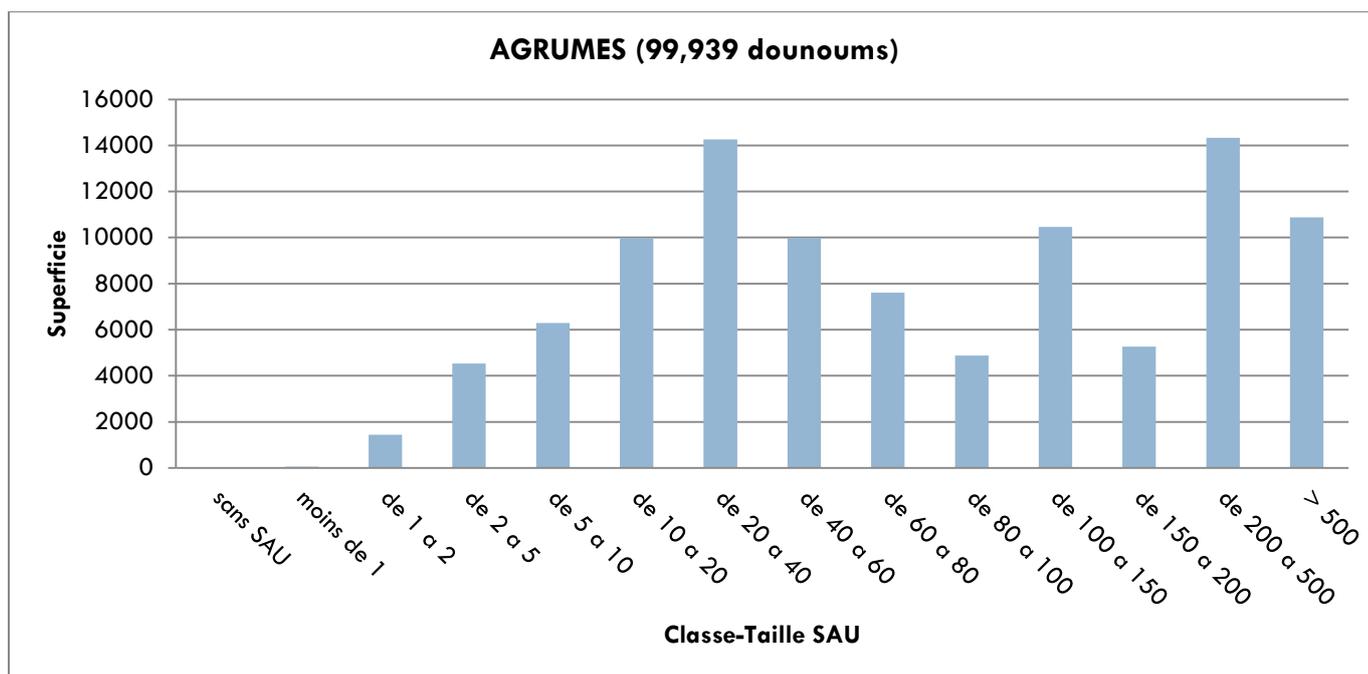
Nous allons détailler dans ce qui suit les principales familles de cultures permanentes :

a. Les agrumes

La superficie totale des agrumes est de 99,939 dounoums au titre de la campagne agricole de 2010 soit environ 8% de la superficie totale des cultures permanentes.

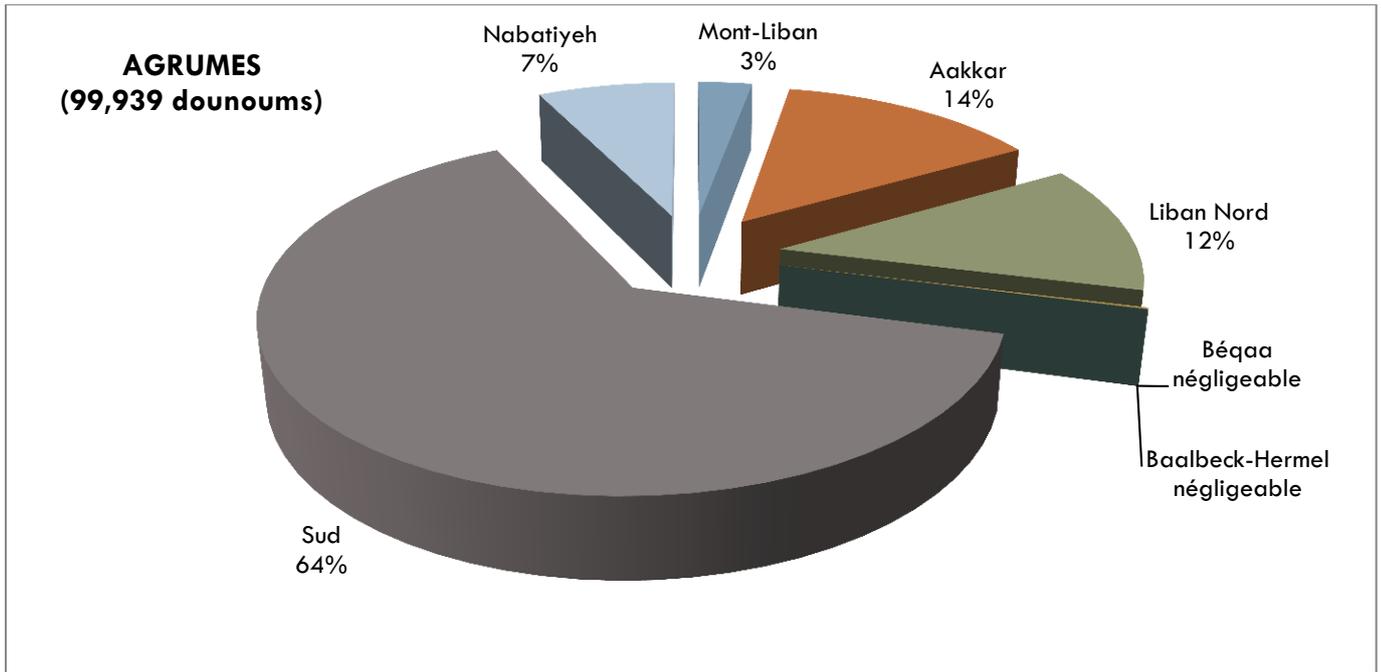
Les agrumes comprennent essentiellement les oranges, les mandarines, les citrons et les pamplemousses et sont essentiellement localisées au niveau de la plaine côtière de la Mohafaza du Sud et le littoral du Mont-Liban jusqu'à Jbeil en plus de la Région du Nord.

FIGURE 3.59- Répartition de la superficie des agrumes selon la classe-taille SAU (En dounoums)



La superficie des agrumes augmente avec la classe-taille SAU des exploitations pour atteindre un pic pour celles comprises entre 20 et 40 dounoums (Figure 3.59). Elle diminue sensiblement pour les classes comprises entre 40 et 100 dounoums pour atteindre de nouveau un maximum pour les classes d'exploitations comprises entre 200 et 500 dounoums. De plus il y a lieu de noter qu'environ 47% de la superficie des agrumes correspond à des classes taille d'exploitations de moins de 60 dounoums et 41% des superficies se trouvent au niveau des classes de plus de 100 dounoums.

FIGURE 3.60- Répartition de la superficie des agrumes par Mohafaza (En %)



La répartition des agrumes par Mohafaza (Figure 3.60) montre la prédominance du Sud avec près des deux tiers de la superficie cultivée suivie de loin par Aakkar (14%) et du Liban Nord (12%). Le taux le plus bas a été enregistré au niveau du Mont-Liban (3%).

La superficie des oranges est de 55,179 dounoums soit environ 55% de celle des agrumes suivie des citrons dont la superficie est de 29,097 dounoums (environ 30% des agrumes) alors que les mandarines (4,500 dounoums) et les pamplemousses (2,682 dounoums) constituent ensemble 7% de la superficie des agrumes. La superficie restante des agrumes (8,481 dounoums) correspond à la catégorie « autres agrumes » non spécifiés précédemment.

La répartition des oranges par Mohafaza montre que le Sud détient 61% de la superficie totale des oranges suivi de la Région du Nord (Aakkar et Liban Nord) qui représente 32% et des pourcentages proches de 4% pour Nabatiyeh et le Mont-Liban. Pour les mandarines il y a lieu de mentionner que 56% de leur superficie est localisée au Sud et 33% dans la Région du Nord alors que pour les citrons, 77% de leur superficie est localisée dans le Sud et 10% à Nabatiyeh et 10% dans la Région du Nord. Quant aux pamplemousses, 43% de leur superficie se trouve dans le Sud et 39% dans la Région du Nord (essentiellement la Mohafaza du Liban Nord) (Figures 3.61 ; 3.62 ; 3.63 ; 3.64).

FIGURE 3.61- Répartition de la superficie des orangers par Mohafaza (En %)

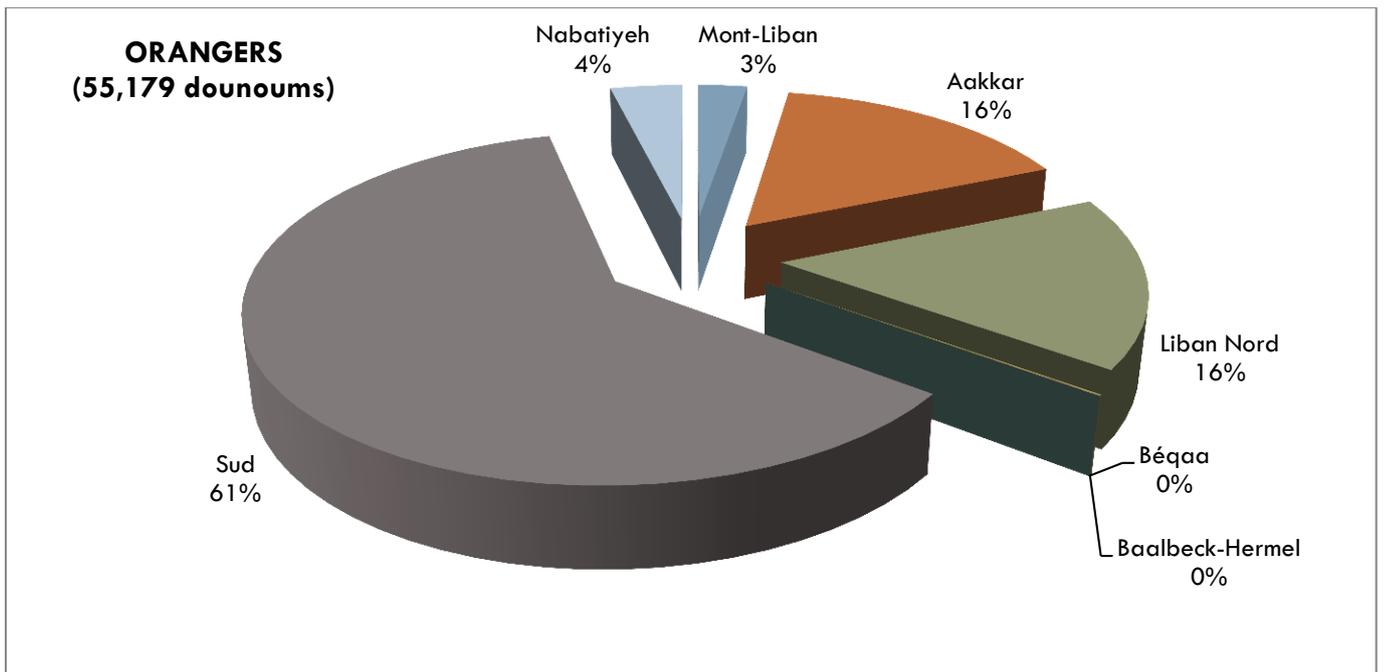


FIGURE 3.62- Répartition de la superficie des mandariniers par Mohafaza (En %)

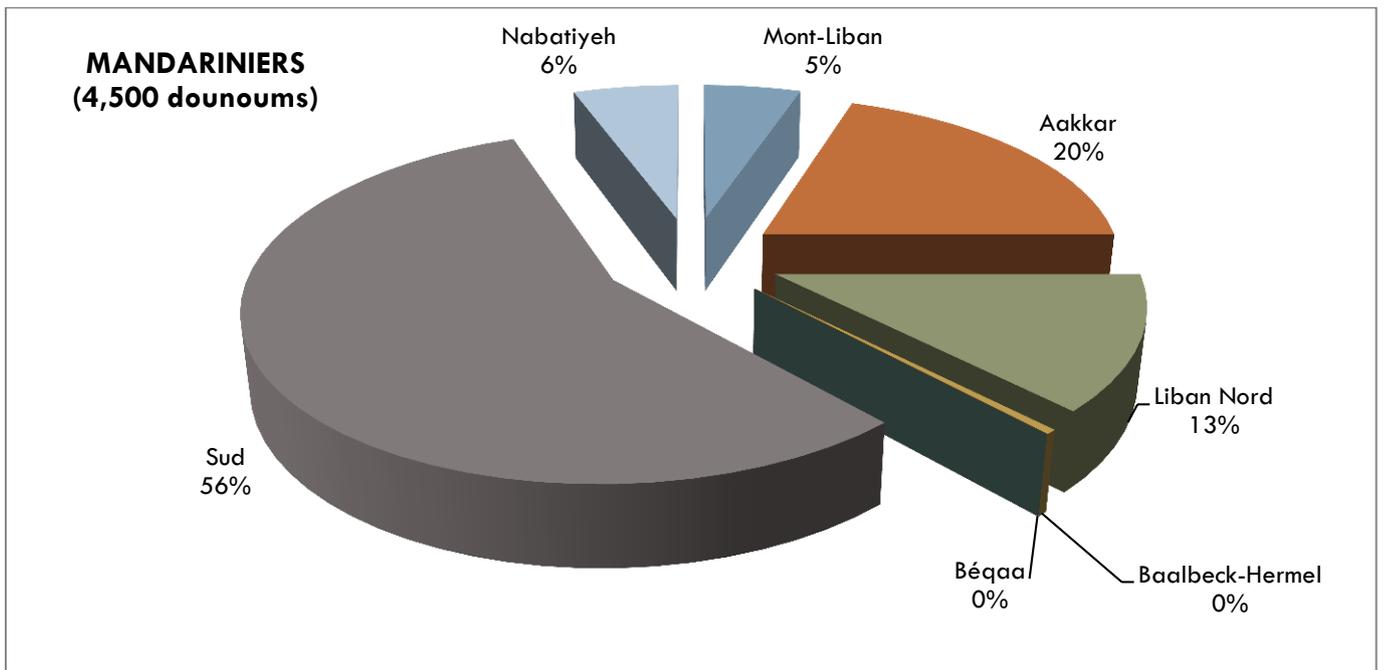


FIGURE 3.63- Répartition de la superficie des citronniers par Mohafaza (En %)

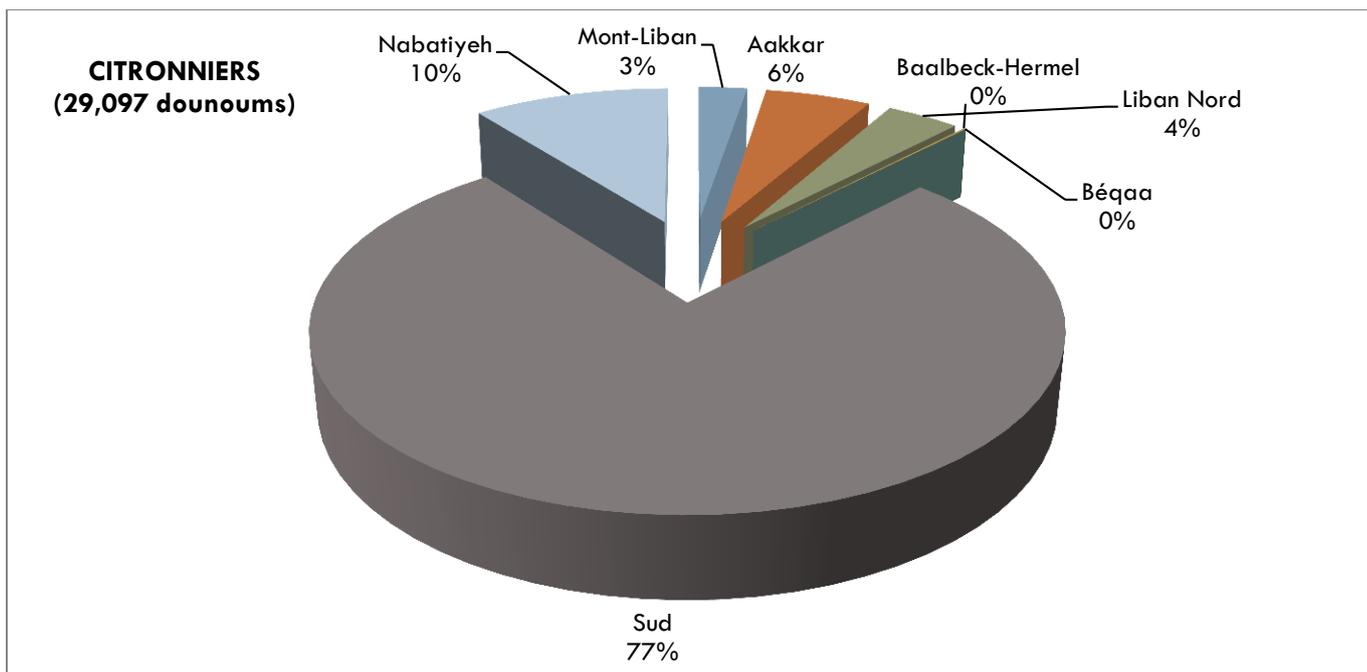
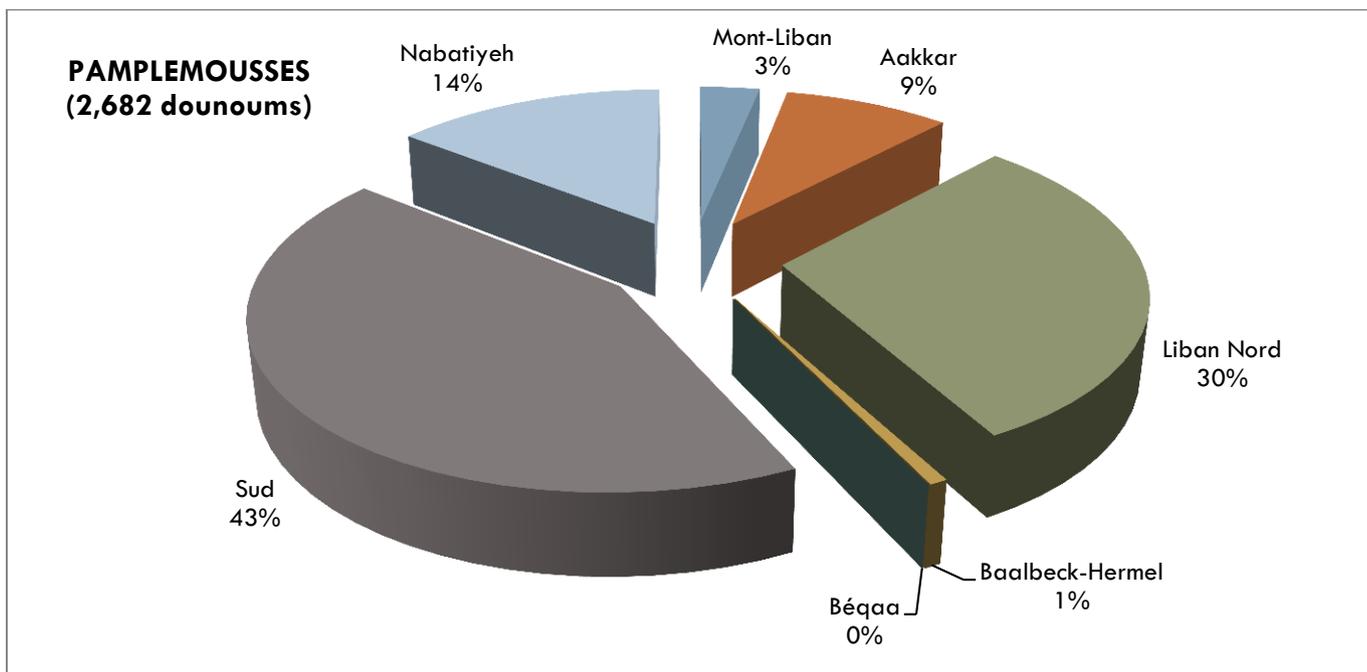


FIGURE 3.64- Répartition de la superficie des pamplemousses par Mohafaza (En %)



Les principales contraintes technico-économiques de la filière « agrumes » se résument entre autres à ce qui suit : un verger de plus en plus vieillissant, et le peu de normalisation et logistique médiocre

(pas de palettes sur les marchés domestiques) et la concurrence des pays voisins par les couts de production.

Il convient de donner un intérêt tout particulier à la transformation agro-industrielle (les jus et concentrés), d'améliorer les techniques culturales, de respecter et d'appliquer les normes et de développer davantage des pépinières non infestées. En effet, un projet de certification des plantes a commencé en 2007 et le Ministère de l'Agriculture a continué le travail avec un certain nombre de pépinières et cela dure jusqu'à présent ; y sont inclus les plants d'agrumes).

b. Les fruits à pépins

Les fruits à pépins ont enregistré une superficie de 143,034 dounoums en 2010 soit environ 11% de la superficie totale des cultures permanentes. Cette catégorie renferme les plantations suivantes : les pommes, les poires et les coings.

La répartition de la superficie des fruits à pépins selon la classe-taille SAU des exploitations (Figure 3.65) montre que cette superficie augmente proportionnellement à la classe taille jusqu'à 20 dounoums pour ensuite diminuer progressivement pour les grandes exploitations. En effet, la superficie des fruits à pépins des exploitations de plus de 40 dounoums représente environ le tiers de la superficie totale alors que les deux tiers correspondent aux exploitations moyennes de 2 à 40 dounoums.

Les plantations des fruits à pépins sont réparties selon leur superficie par Mohafaza comme suit : 27% au Liban Nord suivi de 24% au Mont-Liban et de 20% à Baalbeck-Hermel, quant aux Mohafazas de Aakkar et de la Béqaa, elles sont au coude à coude 13% et 12% respectivement. Les taux les plus faibles ont été enregistrés à Nabatiyeh et au Sud avec 3% et 1% respectivement (Figure 3.66).

FIGURE 3.65- Répartition de la superficie des fruits à pépins selon la classe-taille SAU (En dounoums)

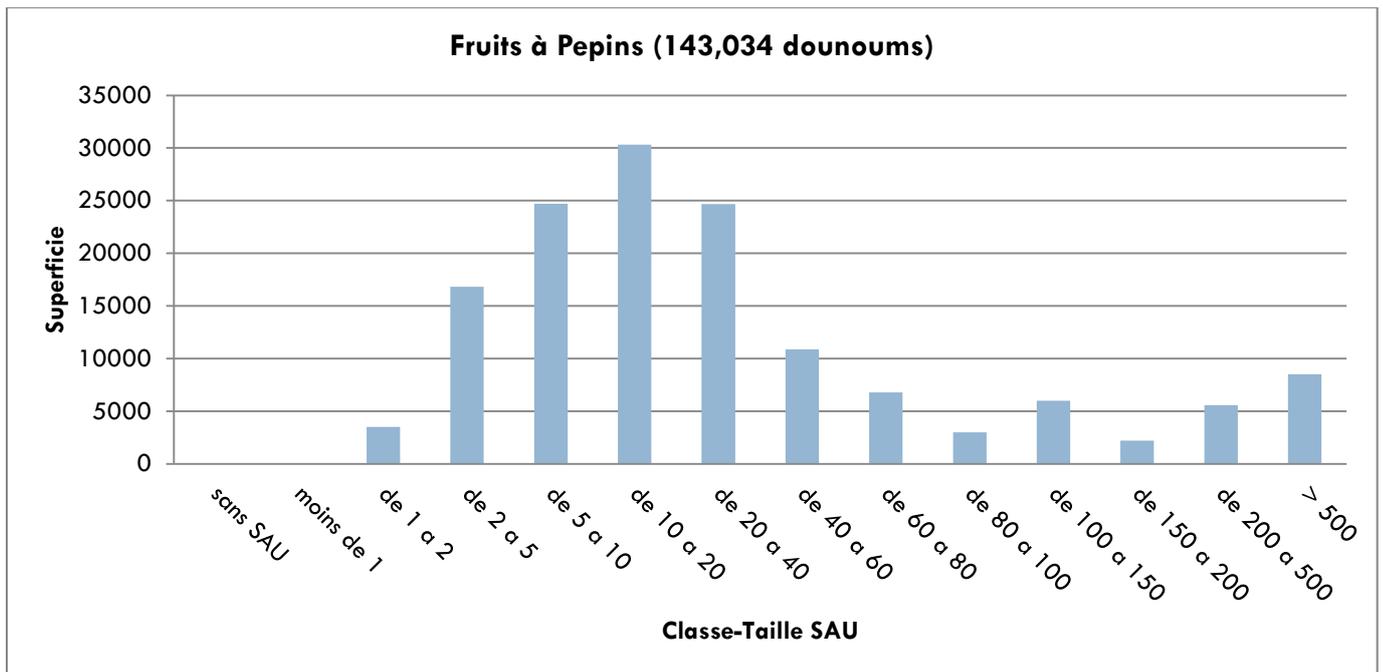
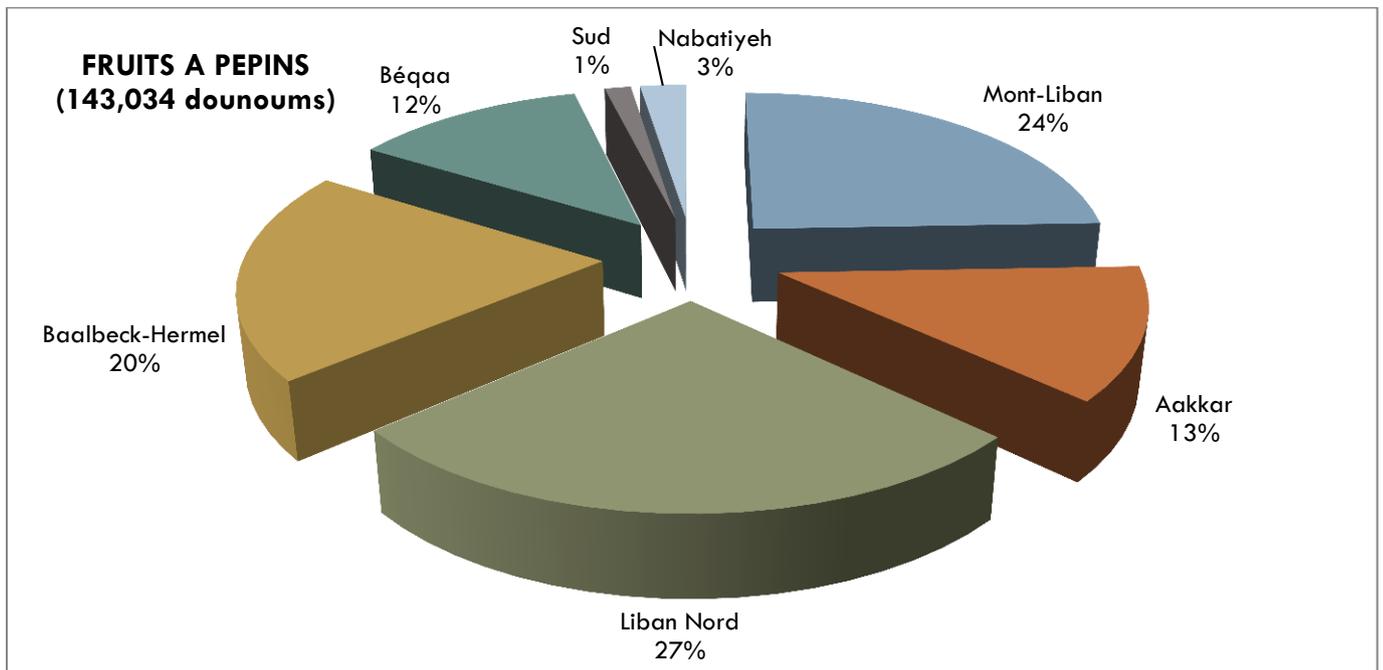


FIGURE 3.66- Répartition de la superficie des fruits à pépins par Mohafaza (En %)



(i) Les pommiers

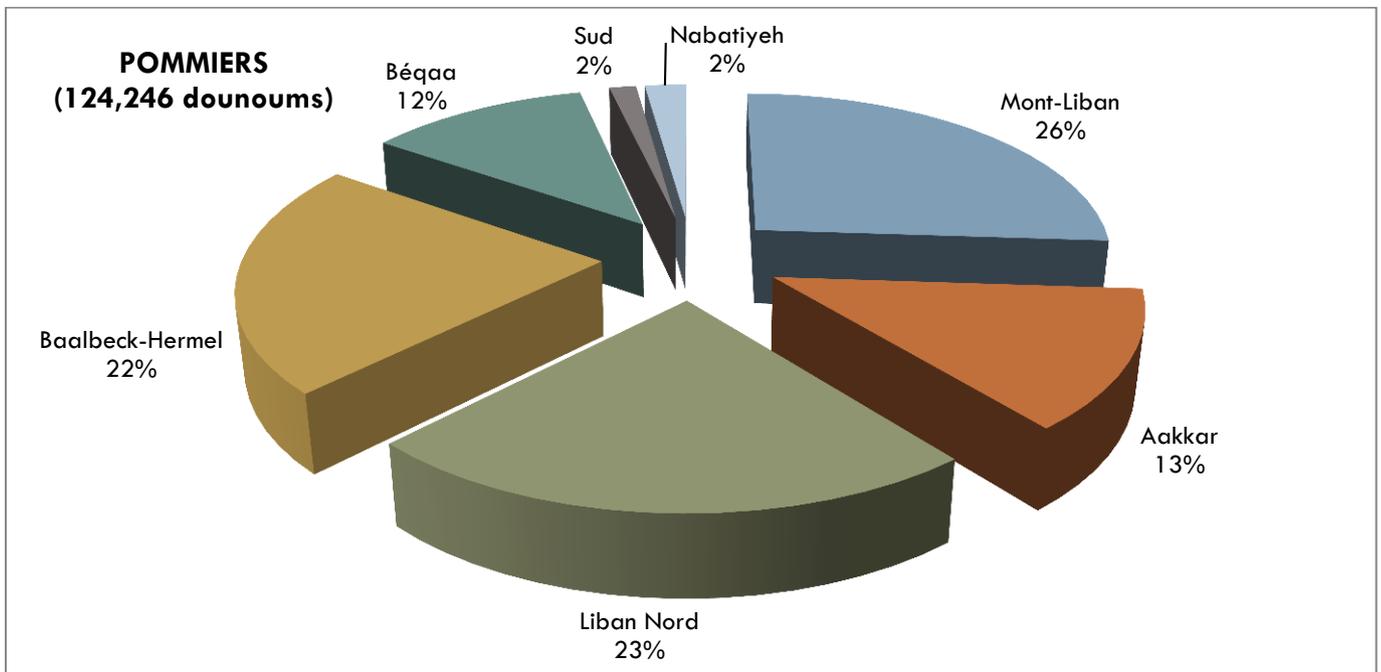
La superficie plantée en pommiers est de 124,246 dounoums soit environ 87% de la superficie totale des fruits à pépins et dont 73,589 dounoums sont plantées de pommes rouges (près de 60%) et 50,657 dounoums de pommes vertes et jaunes (près de 40%).

Les pommes sont localisées en zones montagneuses à partir de 800 m d'altitude.

La variété Starking est de loin la prédominante parmi les pommes rouges représentant environ 60% de la superficie de pommes rouges alors que les variétés Scarlet Spur, Early red et Ace représentent des taux minimes comprises entre 2% et 6% de la superficie plantée en pommes rouges. La catégorie « autres pommes rouges » correspondant à des variétés non définies, a représenté environ 31% de la superficie totale de pommes rouges.

La variété Golden représente environ 56% de la superficie de pommes jaunes et vertes alors que les autres variétés telles la Granny Smith, Sans Pareille, Gala et Early Gold représentent chacune des taux minimes ne dépassant pas les 4% pour chacune d'elles. De même, la catégorie « autres pommes jaunes » correspondant à des variétés non définies, a représenté environ 26% de la superficie totale de pommes jaunes.

FIGURE 3.67- Répartition de la superficie des pommiers par Mohafaza (En %)



La répartition de la surface plantée en pommiers par Mohafaza montre une codominance au niveau des Mohafazas du Mont-Liban avec 26%, du Liban Nord avec 23%, et de Baalbeck-Hermel avec 22 %, suivies du Aakkar avec 13% et de la Béqaa 12% (Figure 3.67).

La répartition des pommes rouges selon les Mohafazas montre quant à elle une prédominance du Mont-Liban avec 31% des surfaces plantées en pommes rouges suivie du Liban Nord avec 29% alors que le Aakkar et Baalbeck-Hermel ne représentent que 17% et 14% respectivement, la Béqaa 7%. Des taux minimales ont été enregistrés au Sud et à Nabatiyeh (Figure 3.68).

FIGURE 3.68- Répartition de la superficie des pommiers rouges par Mohafaza (En %)

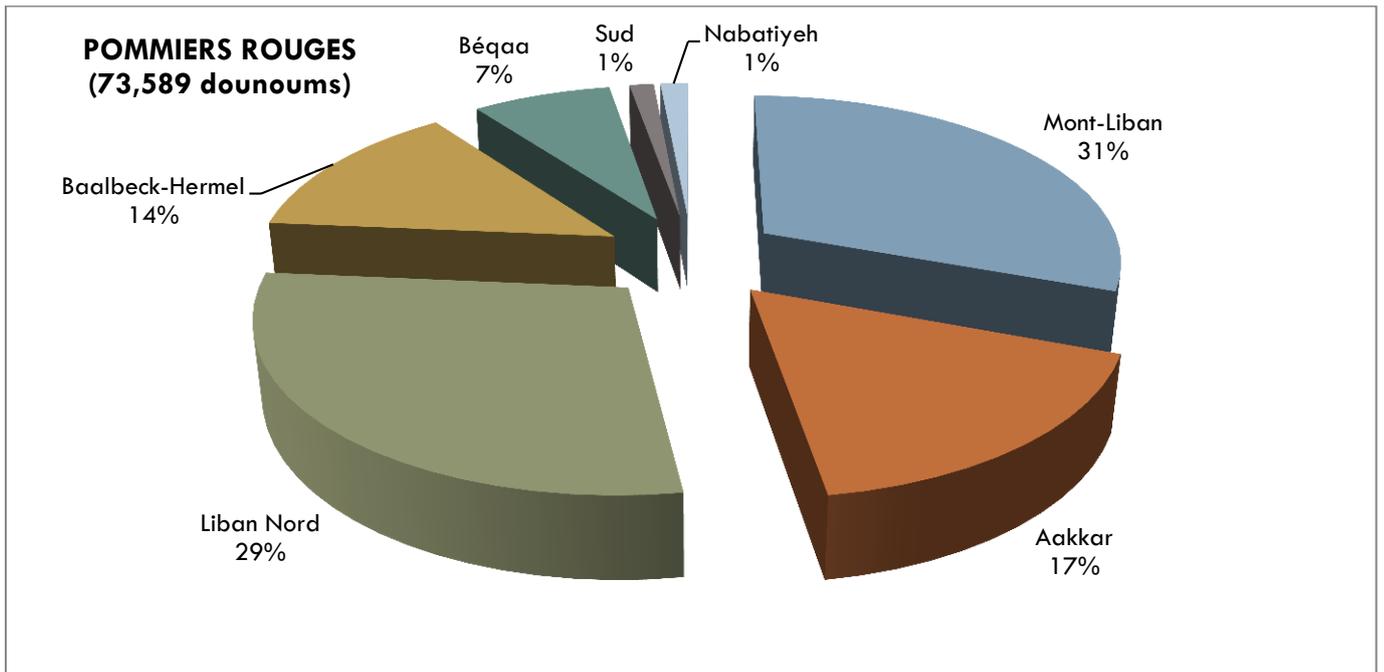
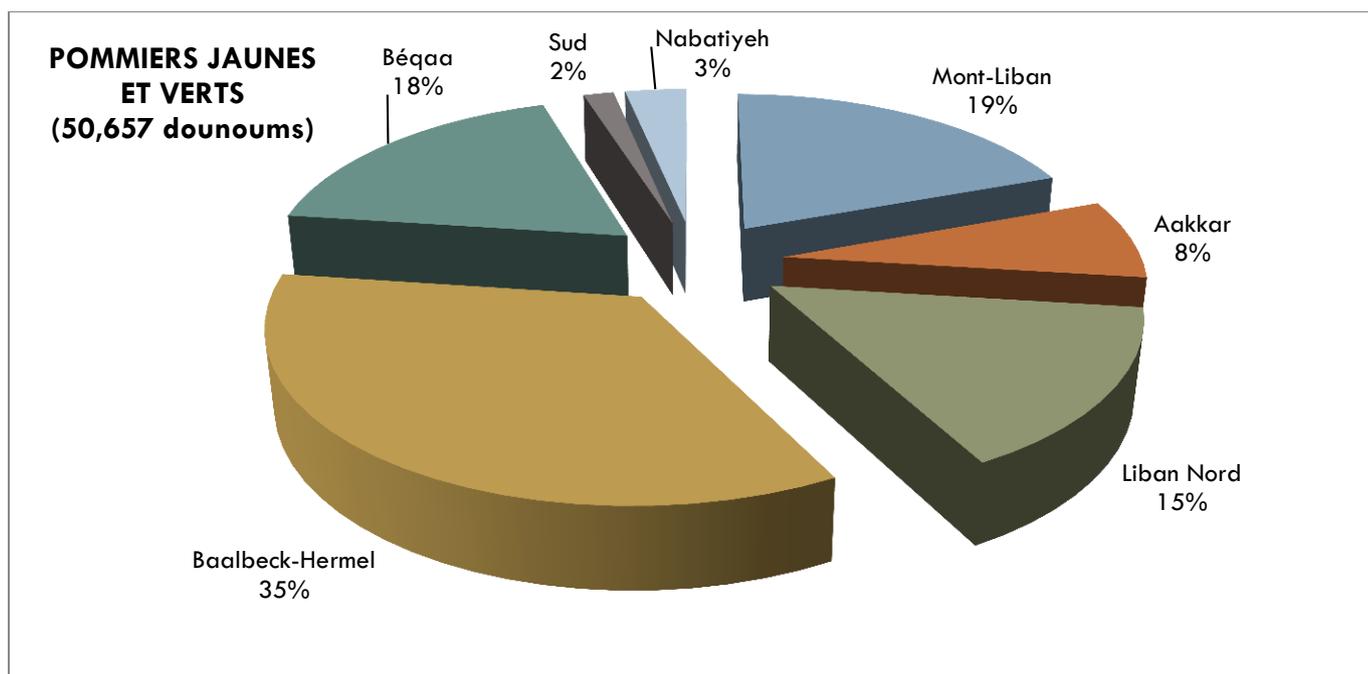


FIGURE 3.69- Répartition de la superficie des pommiers jaunes et verts par Mohafaza (En %)


La figure 3.69 montre que les pommes jaunes et verts sont localisées à la Mohafaza de Baalbeck-Hermel avec 35% suivie des Mohafazas du Mont-Liban, de la Békqaa, du Liban Nord et du Aakkar avec respectivement 19%, 18%, 15% et 8%.

Il est à noter que le développement de nouvelles variétés ayant des valeurs agronomiques et commerciales avantageuses serait à encourager fortement parmi celles-là : les variétés précoces, naines, résistantes aux maladies, possédant une longue période de conservation post-récolte etc....).

(ii) Les poiriers

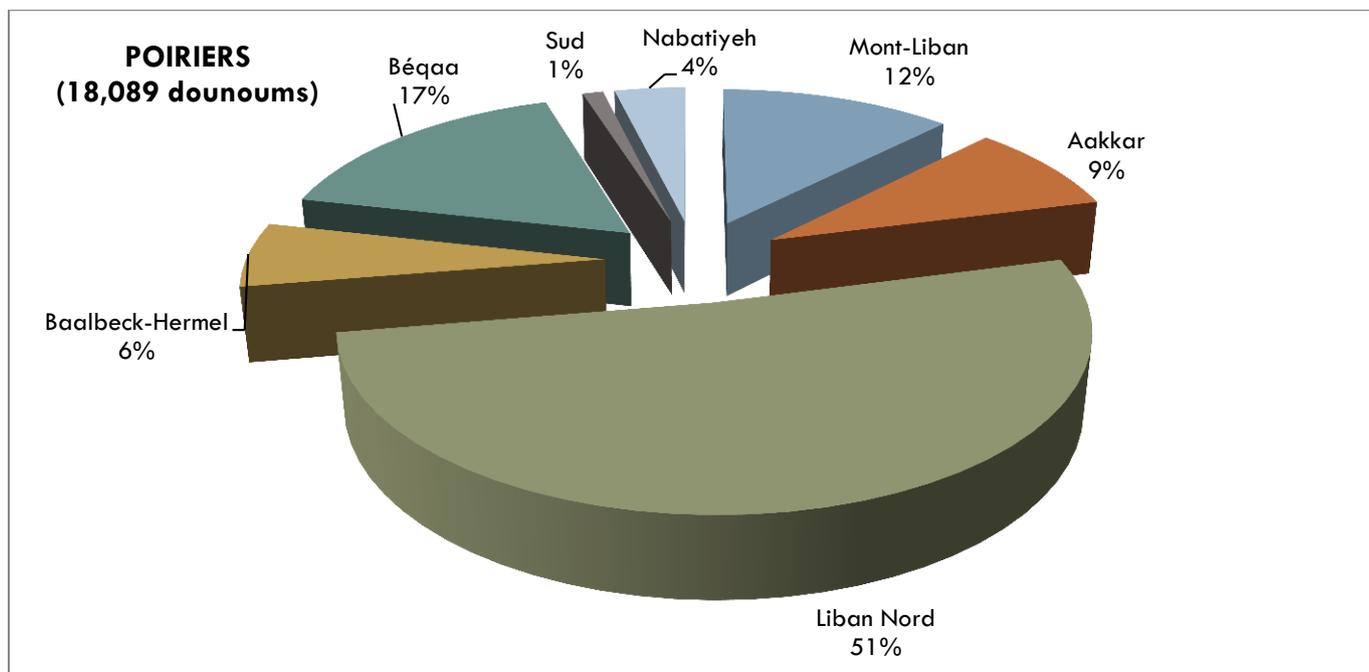
La superficie des poiriers est de 18,089 dunoums soit environ 13% de la superficie totale des fruits à pépins.

La variété Coscia représente environ 46% de la superficie des poires alors que les variétés Louise-Bonne, Passe Crassane, Williams et Comice ne représentent ensemble que 4% de la superficie des poires. La moitié restante correspond à la catégorie « autres poires », il serait opportun de les identifier lors d'enquêtes supplémentaires thématiques sur cette filière.

Il convient de signaler que 72% de la superficie cultivée en poires Coscia se trouve au Liban Nord. La répartition des poires par Mohafaza (Figure 3.70) montre une prédominance au niveau du Liban Nord avec 51% de la superficie cultivée suivie de la Mohafaza de la Békqaa avec 17%, du Mont-

Liban avec 12% puis du Aakkar ave 9%. Les Mohafazas de Baalbeck-Hermel et de Nabatiyeh ont représenté 6% et 4% de la superficie des poires respectivement alors que le taux au Sud n'a été que de 1%.

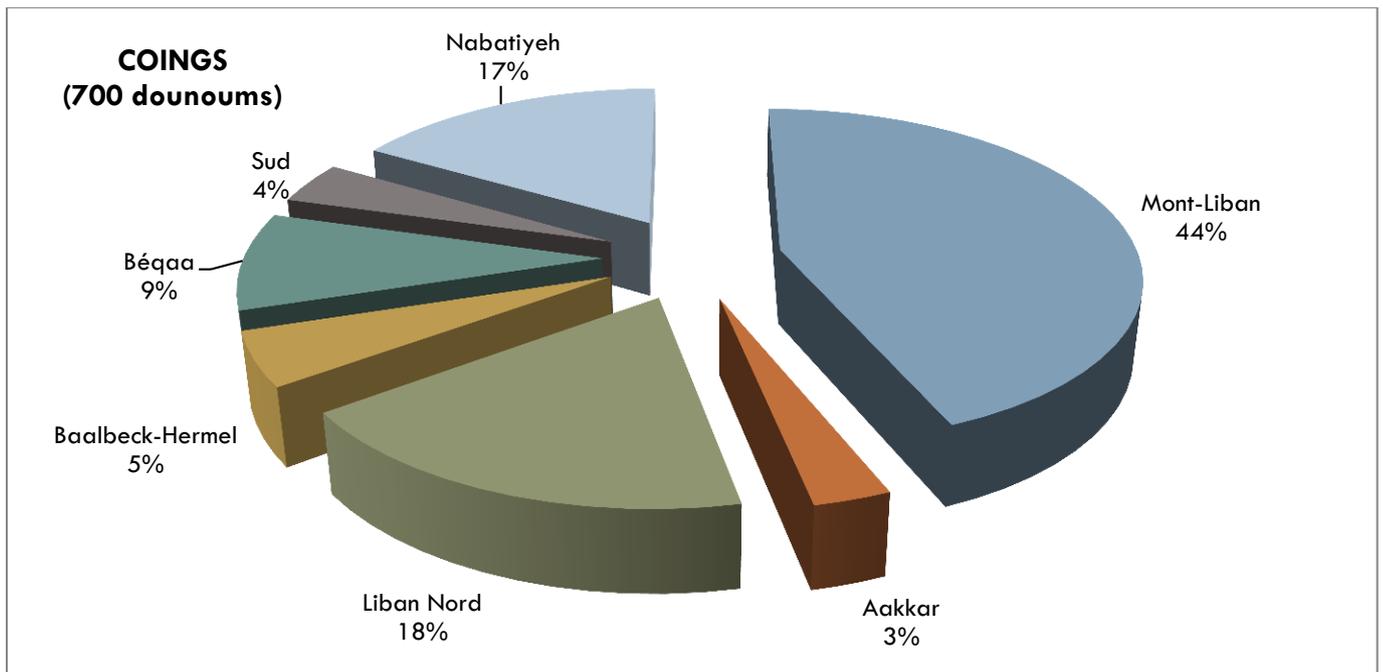
FIGURE 3.70- Répartition de la superficie des poiriers par Mohafaza (En %)



(iii) Les coings

La superficie des coings a enregistré près de 700 dounoums en 2010. Leur répartition par Mohafaza montre que le Mont Liban s'accapare de 44% de la superficie cultivée en coings suivi du Liban Nord de 18%, de Nabatiyeh (17%) et de la Békqaa de 9%. Les coings au niveau des Mohafazas de Aakkar, du Sud et de Baalbeck-Hermel représentent entre 3 et 5% de la superficie cultivée en coings au Liban (Figure 3.71).

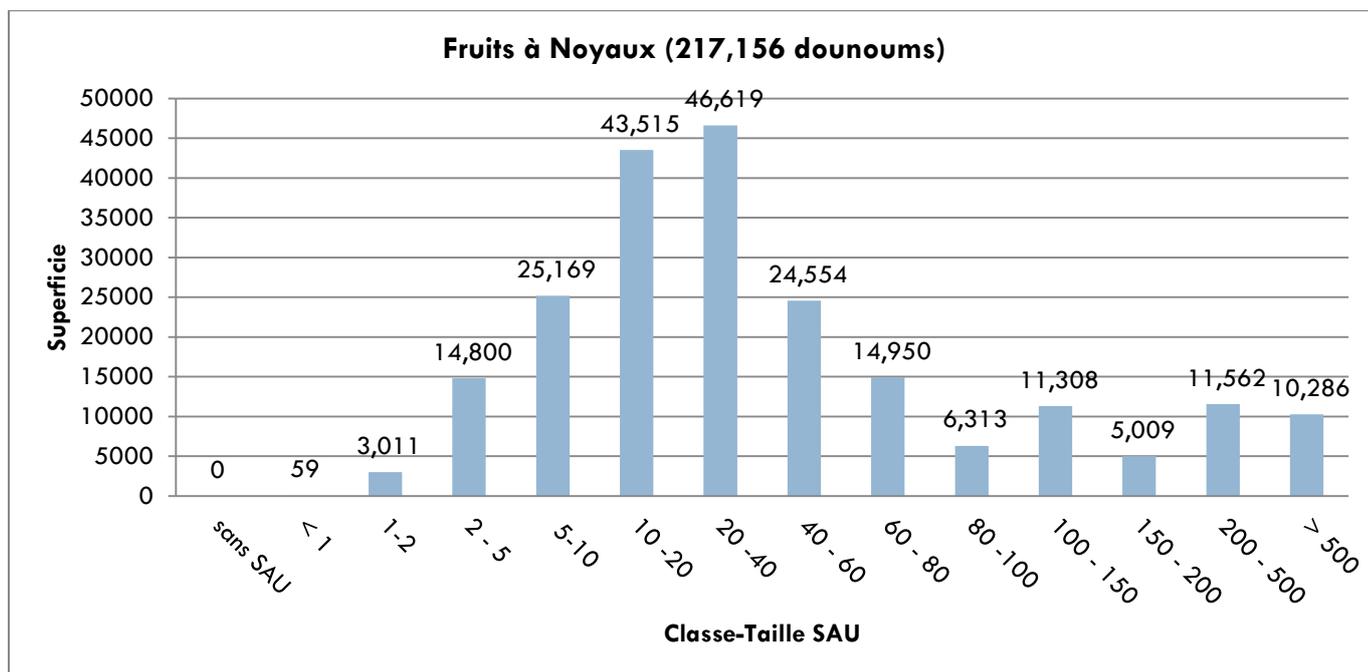
FIGURE 3.71- Répartition de la superficie des coings par Mohafaza (En %)



c. Les fruits à noyaux

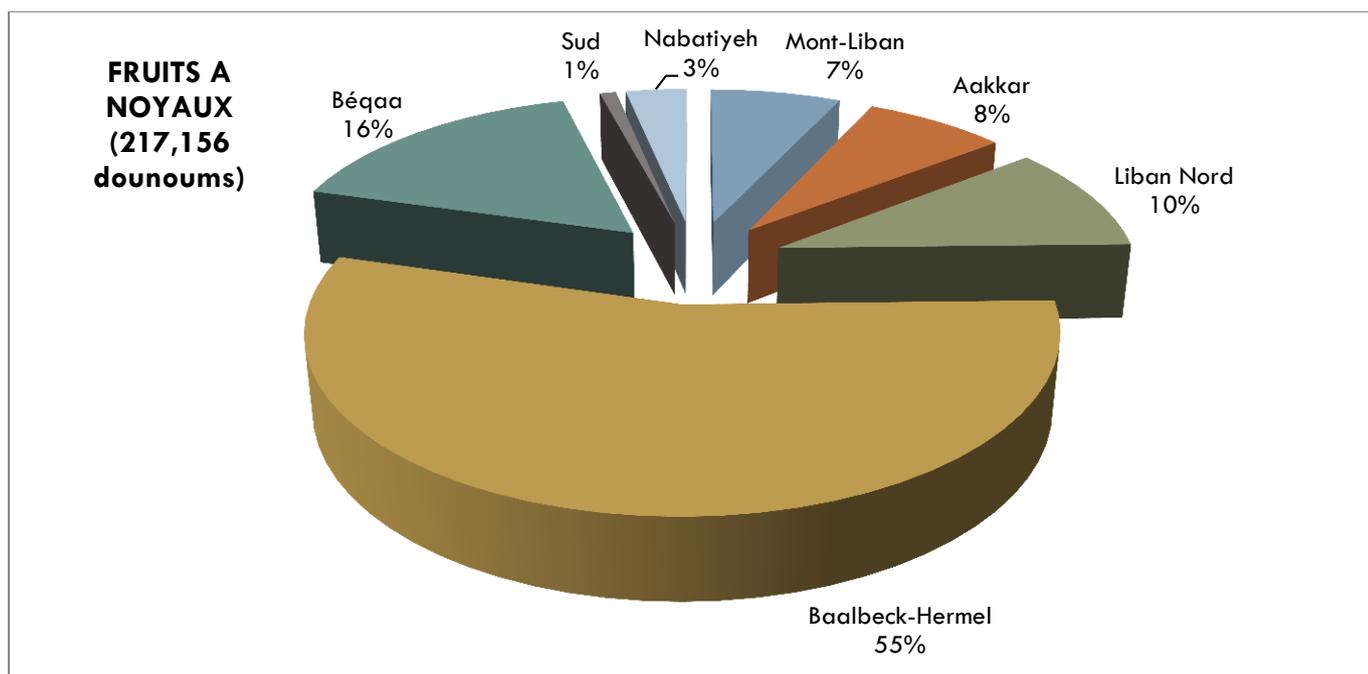
La superficie des fruits à noyaux était de 217,156 dounoums soit environ 17% de la superficie totale des cultures permanentes. Ce groupe comprend les plantations suivantes : les cerises, les amandes, les abricots, les pêches et les prunes et pruneaux.

FIGURE 3.72- Répartition de la superficie des fruits à noyaux par classe-taille SAU des exploitations (En dounoums)



La répartition des fruits à noyaux montre que leur superficie croît proportionnellement à la classe taille SAU des exploitations jusqu'à atteindre un maximum aux classes comprises entre 20 et 40 dounoums pour diminuer ensuite pour celles de plus de 40 dounoums. Il convient à cet égard de signaler que l'essentiel de la superficie des arbres à noyaux soit environ 80% se trouve au niveau des exploitations de dimension inférieure à 80 dounoums (Figure 3.72).

FIGURE 3.73- Répartition de la superficie des fruits à noyaux par Mohafaza (En %)



La répartition des fruits à noyaux par Mohafaza montre une prédominance au niveau de Baalbeck-Hermel avec 55% suivie de loin de la Béqaa avec 16%, la part du Mont-Liban, de Aakkar et du Liban Nord varie entre 7% et 10% alors que les taux les plus bas ont été enregistrés à Nabatiyeh et au Sud avec respectivement 3% et 1% (Figure 3.73).

(i) Les cerisiers

La superficie totale de cerisiers a atteint 61,725 dounoums en 2010 soit environ 28% de la superficie totale des fruits à noyaux. Les principales variétés recensées sont les suivantes : Feraaoui, Benni, Nouari, Napoléon et Mkahhal.

La variété Feraaoui est de loin la prédominante avec 60% de la superficie totale plantée de cerisiers suivie de la variété Benni avec 15%, Nouari avec 13%, Napoléon avec 7% et Mkahhal avec 5% (Figure 3.74).

FIGURE 3.74- Répartition de la superficie des cerisiers selon leurs variétés (En %)

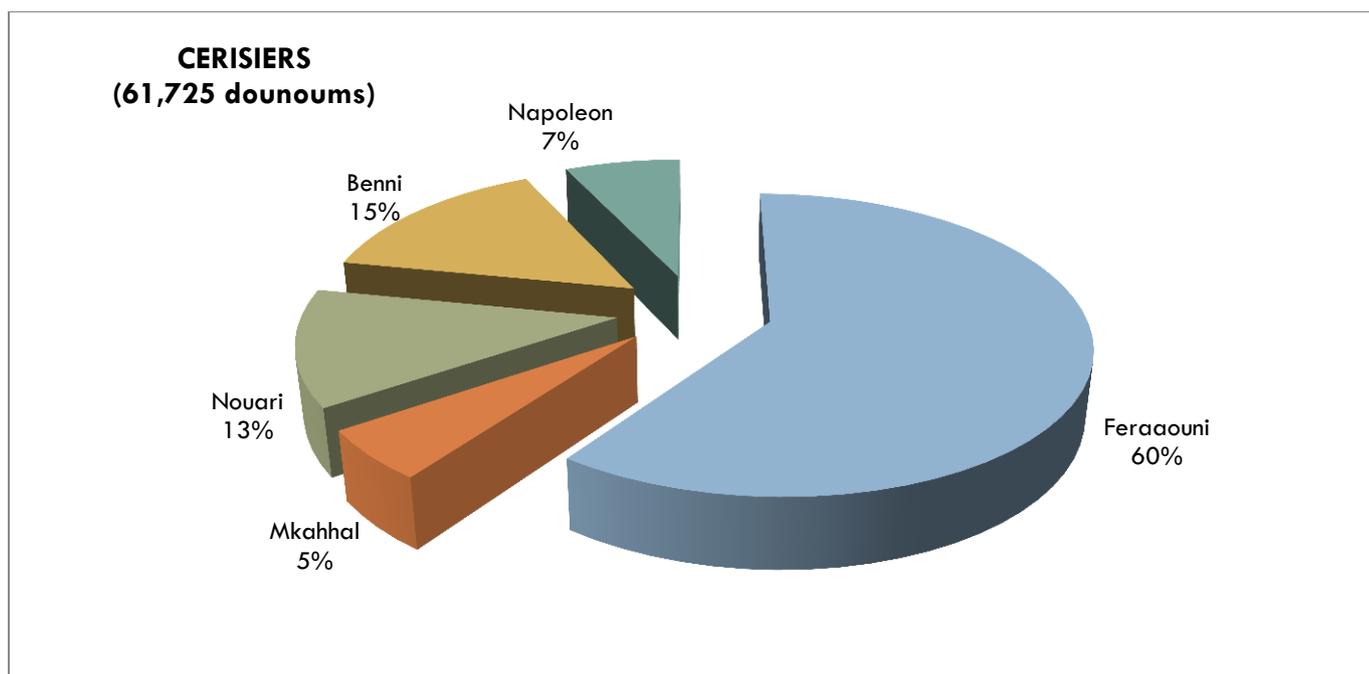
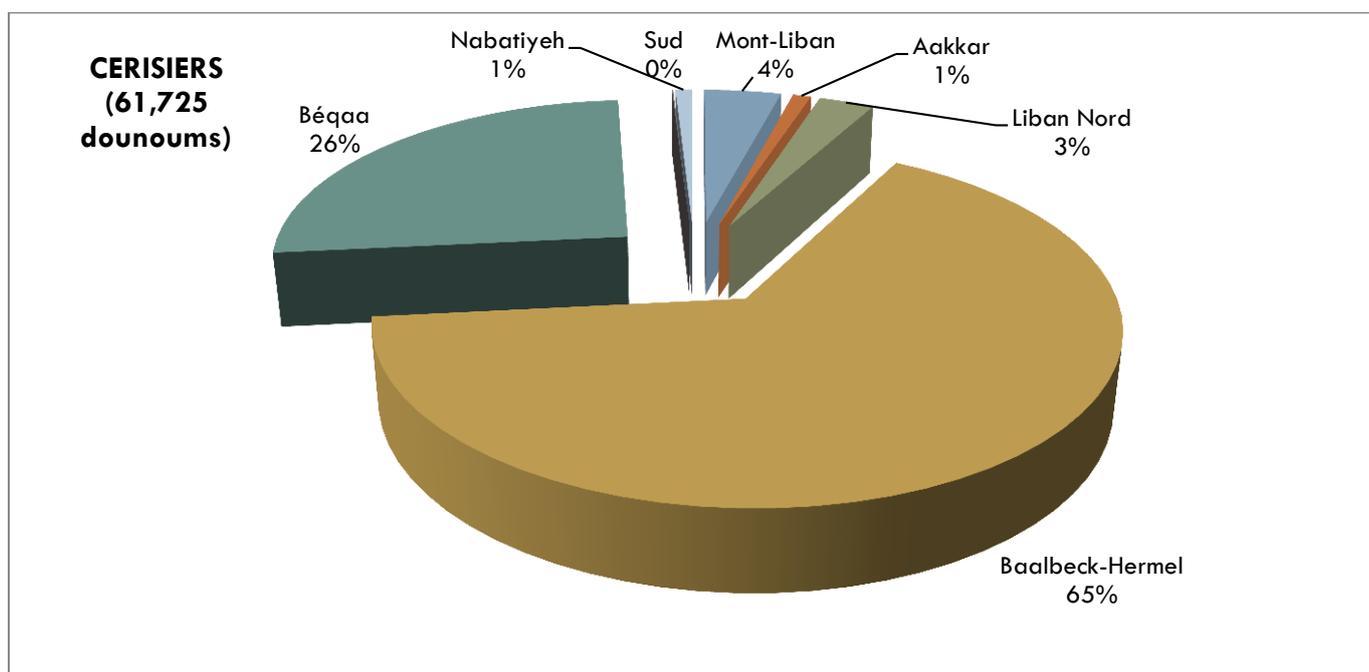


FIGURE 3.75- Répartition de la superficie des cerisiers par Mohafaza (En %)



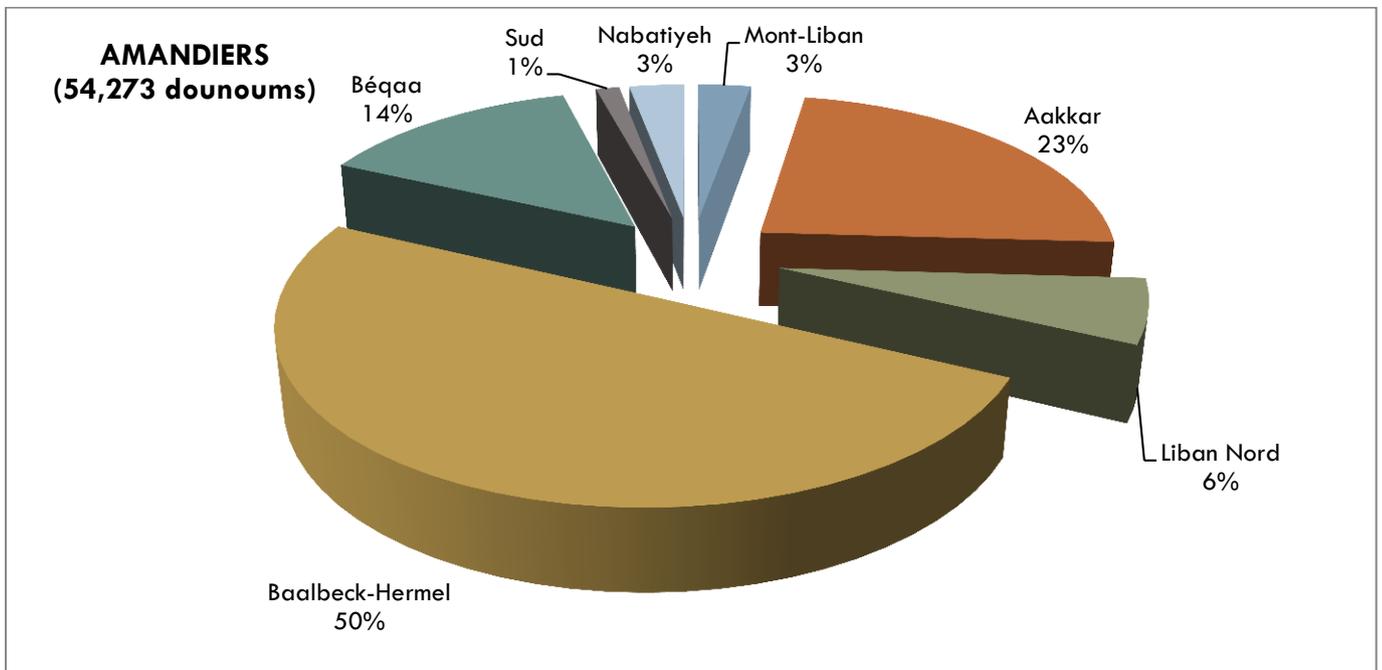
La répartition des cerisiers par Mohafaza montre que près des deux tiers de la superficie sont plantées à Baalbeck-Hermel suivie par la Béqaa avec 26% alors que pour les autres Mohafazas les taux sont minimales (Figure 3.75).

(ii) Les amandiers

La superficie totale d'amandiers est de 54,273 dounoums ce qui représente environ le quart de la superficie des arbres fruitiers à noyaux. Près de 60% sont récoltées vertes.

La répartition des amandiers par Mohafaza montre que Baalbeck-Hermel représente la moitié de la superficie des amandiers au Liban suivie de Aakkar avec 23% et de la Béqaa avec 14%. Les plantations d'amandiers ne représentent qu'une très faible proportion au Sud, Nabatiyeh, le Mont-Liban et le Liban Nord oscillant entre 1% et 6% (Figure 3.76).

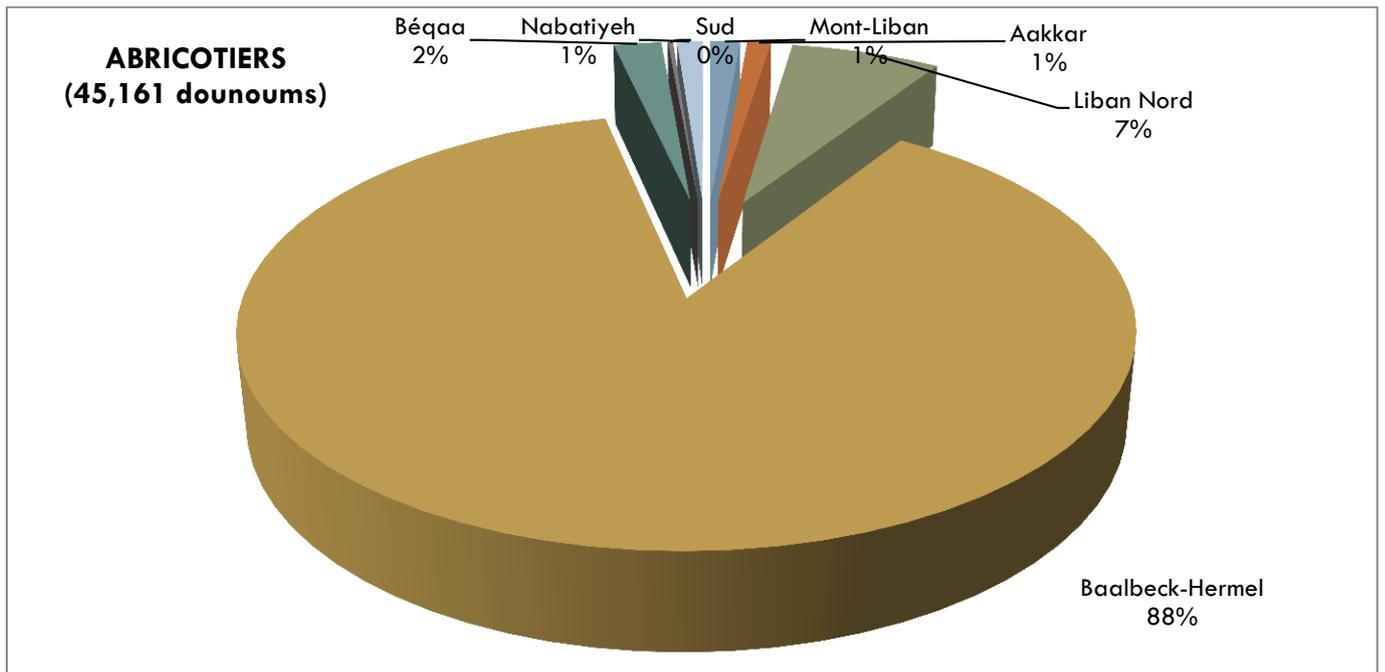
FIGURE 3.76- Répartition de la superficie des amandiers par Mohafaza (En %)



(iii) Les abricotiers

Les abricotiers ont enregistré une superficie de 45,161 dounoums soit environ 21% de la superficie cultivée en arbres fruitiers à noyaux au Liban. Leur répartition par Mohafaza montre que Baalbeck-Hermel détient la part du lion avec 88% des superficies d'abricotiers au Liban et le Liban Nord 7% alors que les autres Mohafazas présentent des taux très minimes (Figure 3.77).

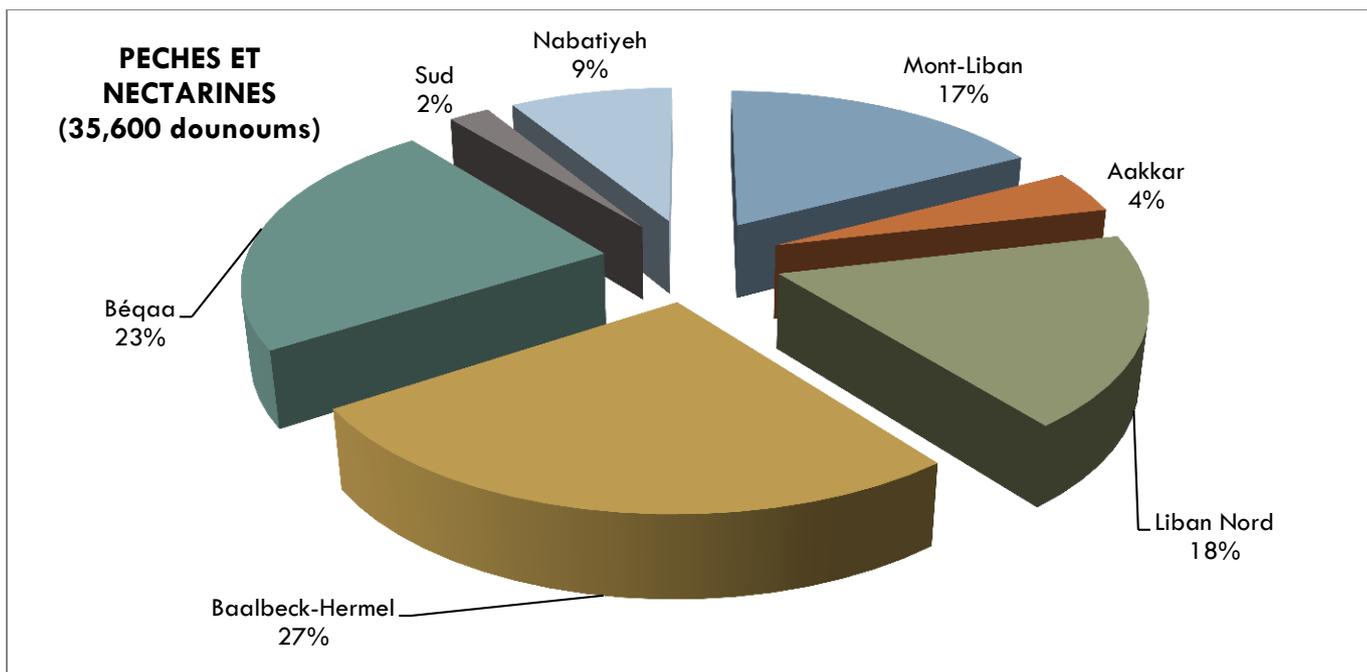
FIGURE 3.77- Répartition de la superficie des abricotiers par Mohafaza (En %)



(iv) Les pêchers et les nectarines

La superficie des pêchers et des nectarines a atteint environ 35,600 dounoums en 2010 soit environ 16% de la superficie des arbres fruitiers à noyaux. Ils sont répartis par Mohafaza comme suit: 27% à Baalbeck-Hermel, 23% à la Béqaa, 18% au Liban Nord et 17% au Mont-Liban, 9% à Nabatiyeh, 4% à Aakkar et 2% au Sud (Figure 3.78).

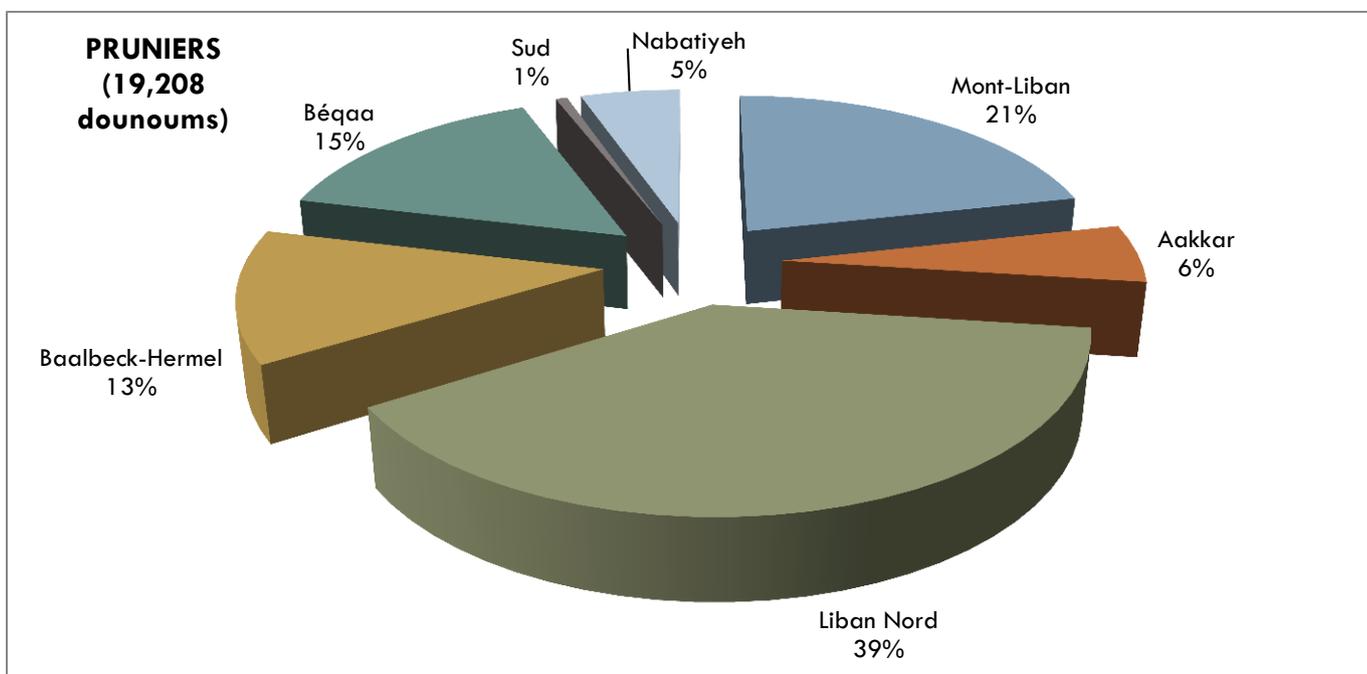
FIGURE 3.78- Répartition de la superficie des pêchers et nectarines par Mohafaza (En %)



(v) Les pruniers

La superficie totale des prunes et pruneaux ont atteint 19,208 dounoums soit environ 9% de la superficie totale des arbres fruitiers à noyaux.

FIGURE 3.79- Répartition de la superficie des pruniers par Mohafaza (En %)



La répartition par Mohafaza montre que 39% des pruniers sont localisés au Liban Nord, 21% au Mont-Liban, 15% à la Béqaa, et 13% à Baalbeck-Hermel. Les Mohafazas de Aakkar, de Nabatiyeh et du Sud ont enregistré respectivement 6%, 5% et 1% (Figure 3.79).

La superficie restante de 1,190 dounoums correspond à la catégorie « autres arbres fruitiers à noyaux » non cités précédemment.

d. La Viticulture

La Viticulture regroupe les raisins de table et les raisins de cuve. Leur superficie est de 106,093 dounoums soit environ 8% de la superficie totale des cultures permanentes. La part des raisins de table est d'environ 70%.

Les principales variétés de raisins de table recensées sont : Tfeifihi, Baitamouni, Maghdouchi, Jbaili, les raisins apyrènes et Cardinal. La part des raisins Tfeifihi constitue le tiers des superficies cultivées en raisins de table, ceux Baitamouni 22% et la variété Maghdouchi 10%. Les superficies des raisins de variété Jbaili/zeitouni, les raisins apyrènes et la variété Cardinal restent faibles avec respectivement 3%, 4% et 1% de la superficie totale en raisins de table.

La répartition de la superficie des raisins de cuve par Mohafaza montre une prédominance au niveau de la Mohafaza de la Béqaa avec 46% suivie de Baalbeck-Hermel avec 23%, le Mont-Liban avec 13%. Aakkar et le Liban Nord ont représenté des taux comparables alors que le Sud et Nabatiyeh ont enregistré les plus faibles parts 2% et 1% respectivement (Figure 3.80).

La répartition de la superficie des raisins de table par Mohafaza montre quant à elle une prédominance au niveau de Baalbeck-Hermel avec 39% des superficies plantées suivie de la Béqaa avec 33%, le Mont-Liban et Aakkar des taux identiques (9% pour chacune d'elles) alors que le reste des Mohafazas ont des taux compris entre 3 et 4% (Figure 3.81).

Les variétés Tfeifihi, Baitamouni sont plantées dans leur majorité dans la Région de la Béqaa (Baalbeck-Hermel et la Béqaa). Malgré le fait que la variété Maghdouchi est attribuée au village du même nom au Sud Liban, elle est plantée au niveau de toutes les Mohafazas.

Les autres variétés de raisins cultivées correspondent à la catégorie « autres raisins » non citées précédemment et dont la superficie s'élève à 20,349 dounoums.

FIGURE 3.80- Répartition de la superficie des raisins de cuve par Mohafaza (En %)

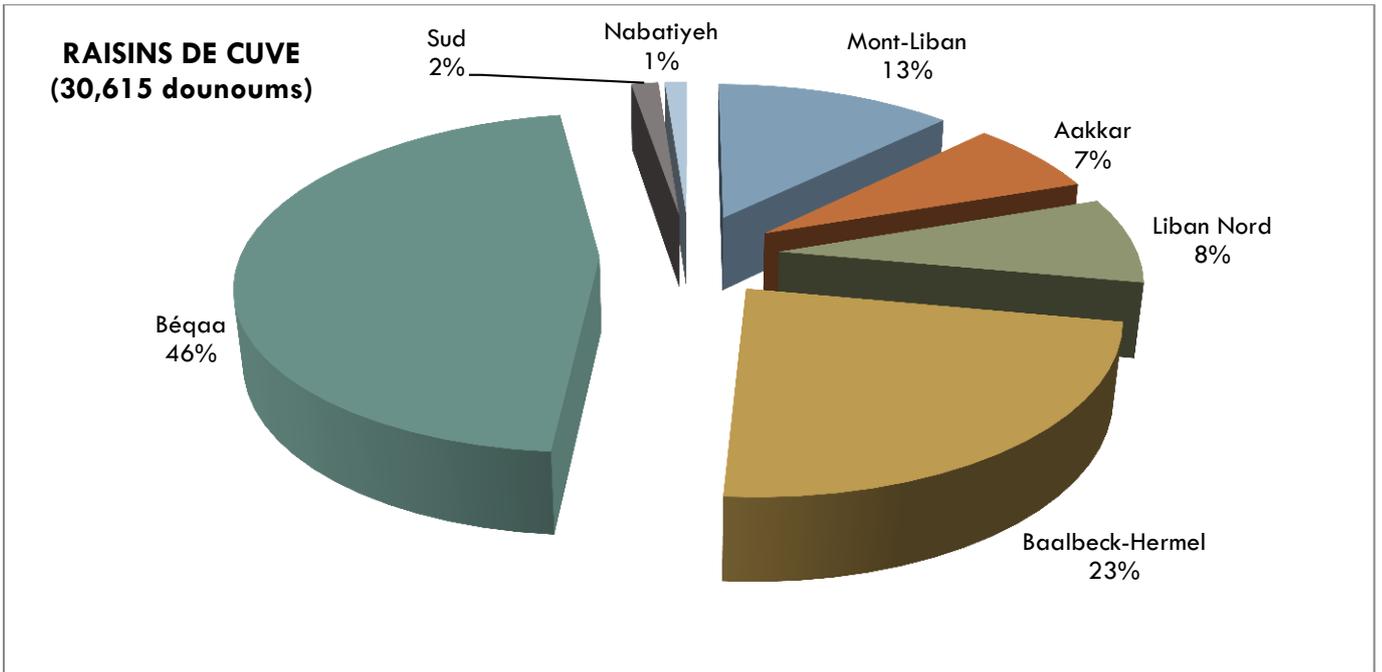


FIGURE 3.81- Répartition de la superficie des raisins de table par Mohafaza (En %)

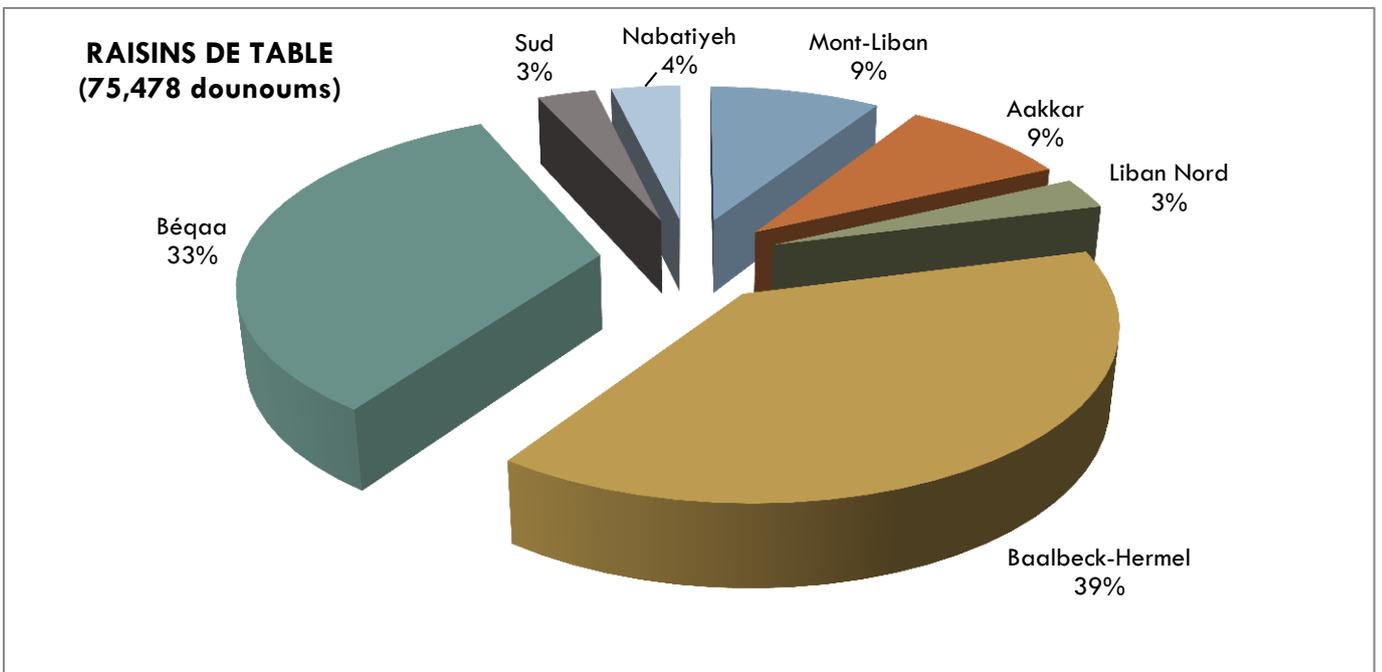
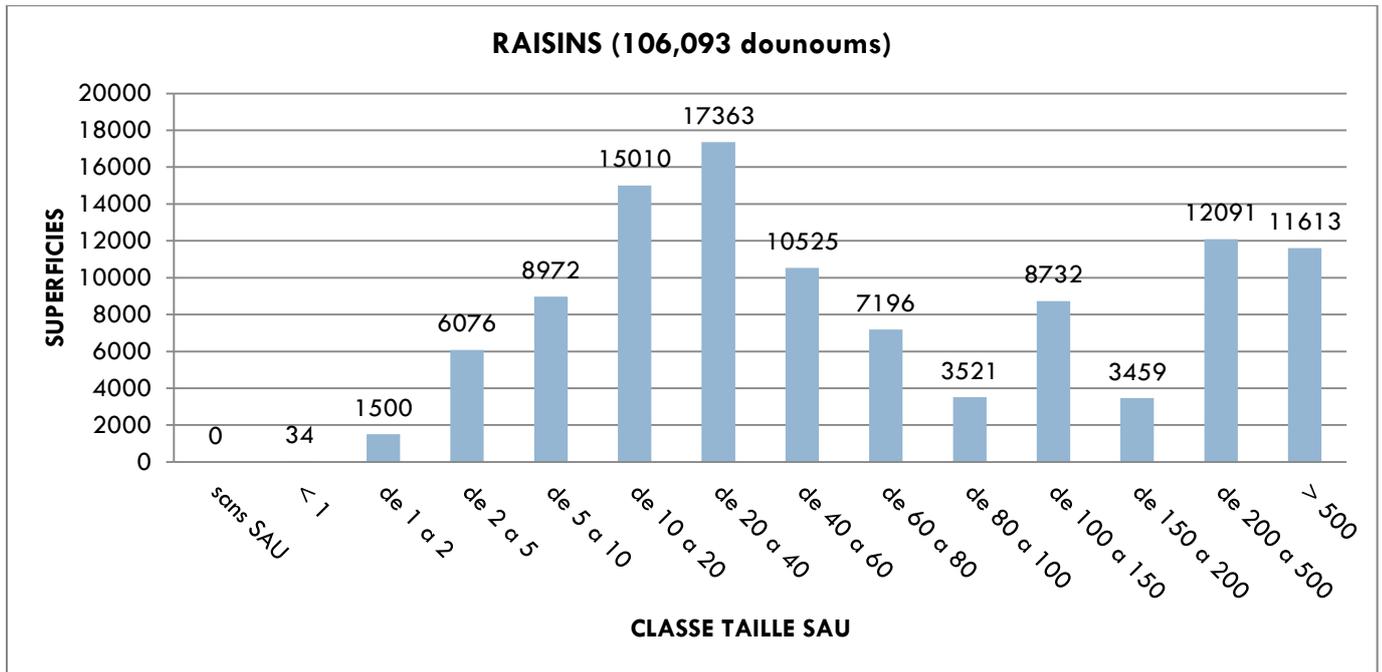


FIGURE 3.82- Répartition de la superficie des raisins par classe taille SAU des exploitations

(En dounoums)



La répartition des raisins par classe taille SAU montre que leur superficie augmente avec la dimension des exploitations jusqu'à 40 dounoums (représentant environ 46% de la superficie totale des raisins) et diminue ensuite jusqu'aux classes de 200 dounoums pour augmenter de nouveau par la suite à partir des classes d'exploitations de plus de 200 dounoums représentant environ 22% de la superficie totale des raisins (Figure 3.82).

e. Les bananiers

La superficie des bananiers a été de 30,106 dounoums au Liban en 2010 représentant environ 2% de la superficie totale des cultures permanentes et dont 2,298 dounoums sous serres soit environ 8% de la superficie cultivée en bananiers au Liban. Les superficies des bananiers se situent en majorité (87%) au niveau des exploitations de dimensions supérieures à 20 dounoums, les exploitations de moins de 20 dounoums ne représentent qu'environ 13% de la superficie de bananiers (Figure 3.83). La majorité des bananiers se trouvent au Sud (94 %) et seuls 6% au Mont-Liban (Figure 3.84).

FIGURE 3.83- Répartition de la superficie des bananiers par classe taille SAU (En dounoums)

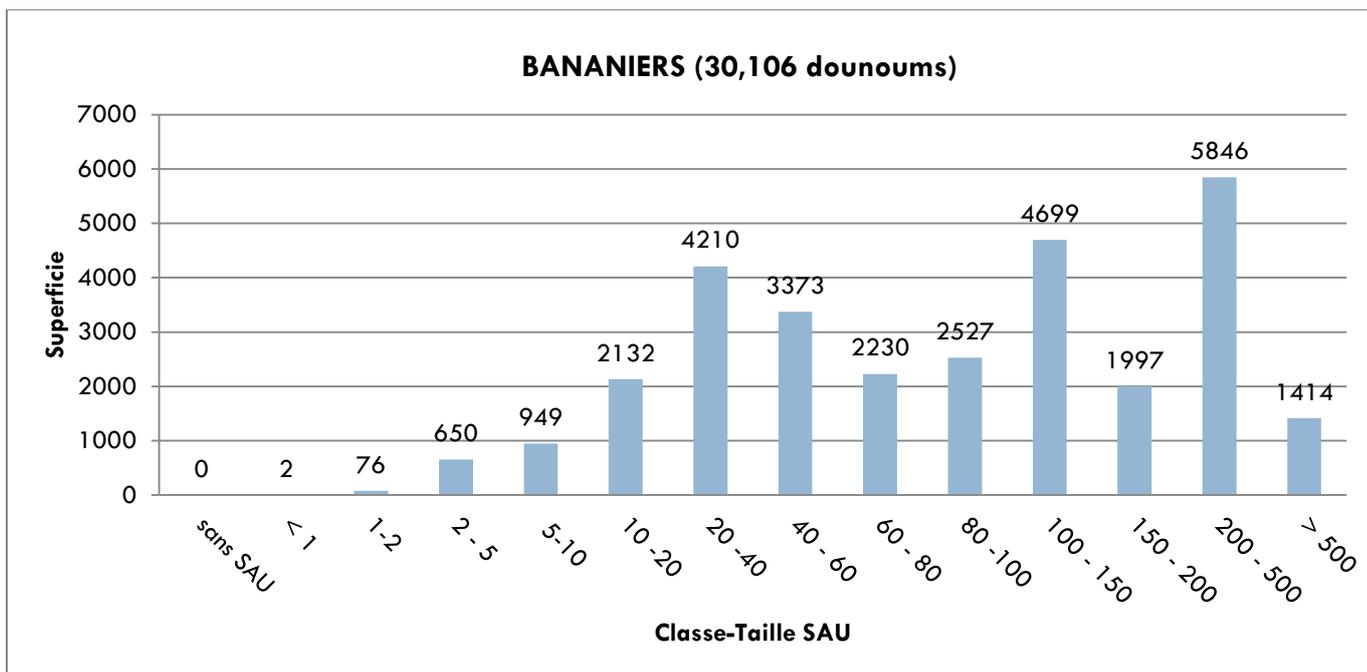
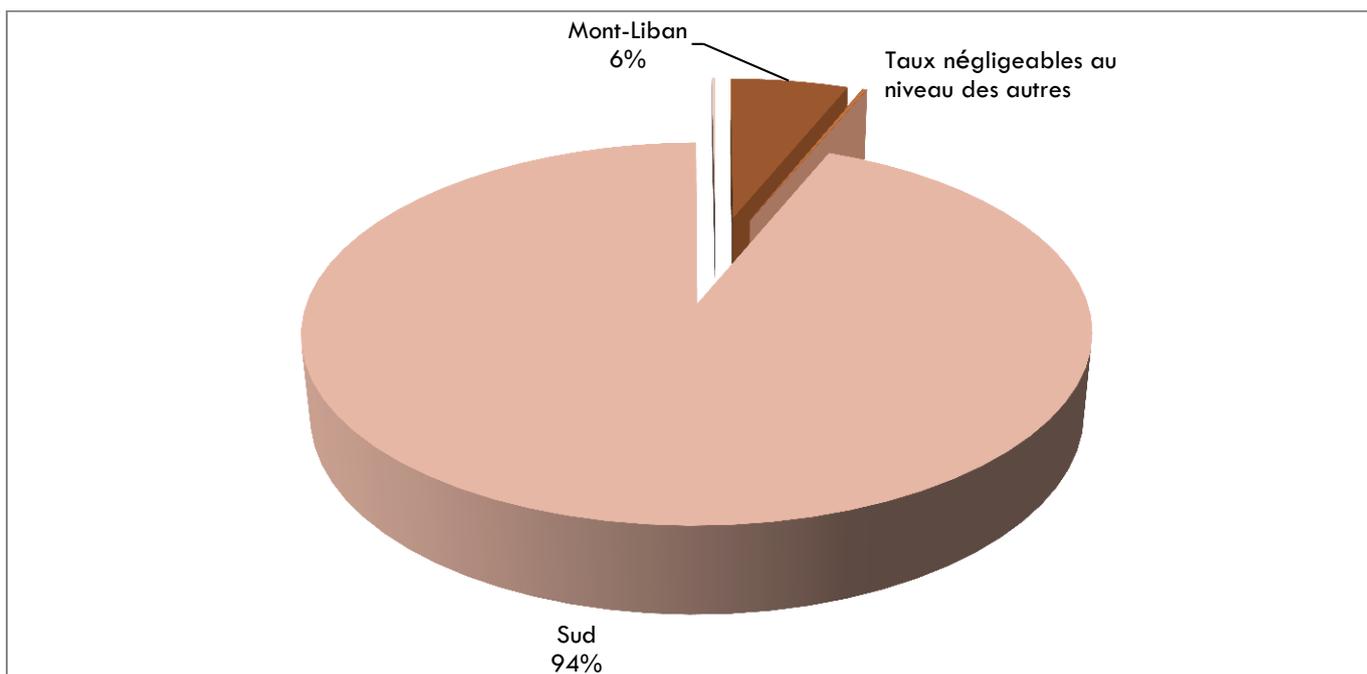


FIGURE 3.84- Répartition de la superficie des bananiers par Mohafaza (En %)



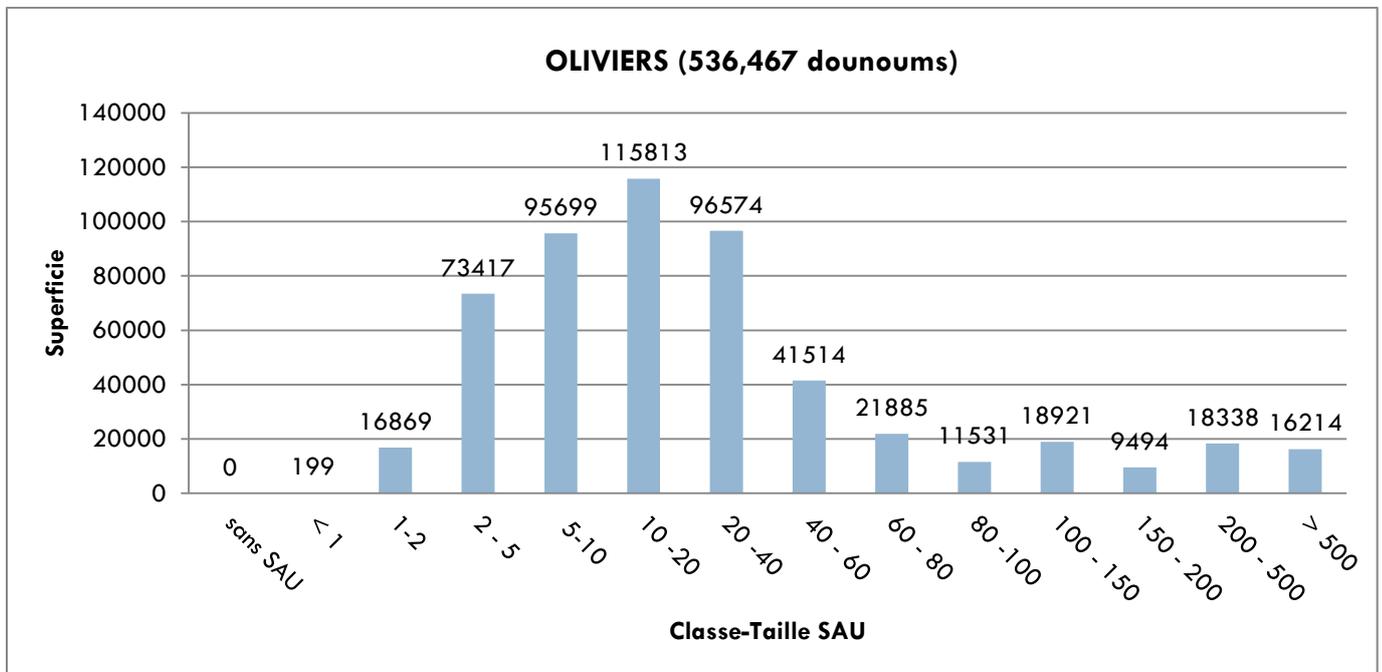
La superficie des bananiers a connu une progression depuis le dernier recensement de 1998, d'environ 37% alors que les agrumes ont connu une diminution de 27% ce qui démontre que les vergers de bananiers ont proliféré au profit des agrumes.

f. L'Oléiculture

La superficie de l'olivier au Liban s'est élevée à environ 536,467 dounoums soit environ 43% de la superficie des cultures permanentes.

La répartition de l'olivier par classe-taille SAU montre que la superficie croît avec la classe taille des exploitations jusqu'à atteindre un maximum pour celles comprises entre 10 et 20 dounoums puis diminue progressivement à partir des exploitations de 20 dounoums et fortement pour celles de plus de 40 dounoums qui représentent le quart de la superficie totale des oliviers, et de ce fait, près des trois quarts de la superficie des oliviers se trouvent au niveau des exploitations de moins de 40 dounoums (Figure 3.85).

FIGURE 3.85- Répartition de la superficie des oliviers par classe-taille SAU (En dounoums)



Les oliviers sont répartis par Mohafaza comme suit : 23% au Liban Nord, 21% à Nabatiyeh, 18% à Aakkar, 15% au Sud et 10% au Mont-Liban. Baalbeck-Hermel et la Béqaa ont représenté respectivement 8% et 5% de la superficie totale d'oliviers au Liban (Figure 3.86). Dans ce contexte, il convient de signaler qu'une nette progression de la superficie en oliviers est signalée dans la Région de la Béqaa en particulier, ceci est perceptible au niveau des résultats obtenus concernant la superficie des oliviers en 2010 où elle a représenté environ 13% de la superficie des oliviers au

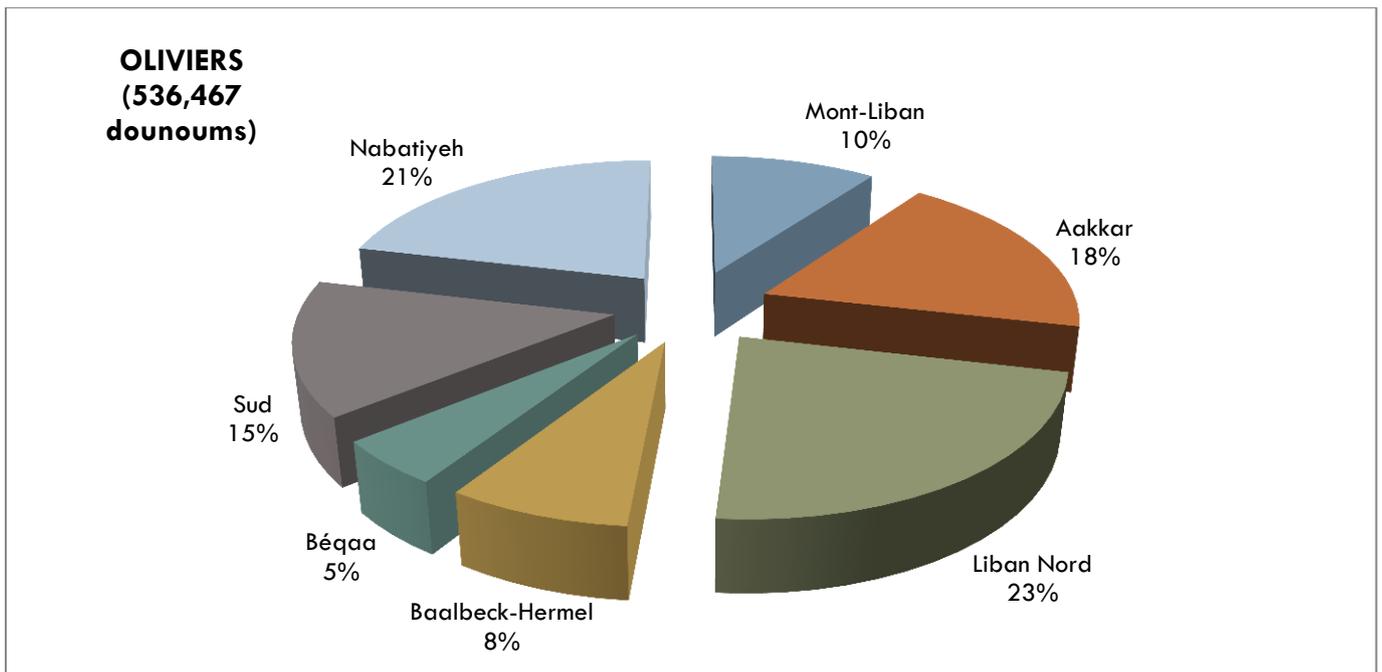
Liban alors qu'en 1998 la part des oliviers dans la Région de la Béqaa ne constituait que 6% de la superficie des oliviers au Liban.

Concernant la filière oléicole, il serait opportun de porter une attention particulière pour réduire l'alternance au niveau de la production d'olives (bi-annuelle) en apportant une amélioration au niveau des techniques culturales notamment la taille, l'utilisation efficiente et rationnelle des engrais et des pesticides, l'application des Bonnes Pratiques Agricoles d'une part et d'autre part l'irrigation d'appoint ou de complément de l'olivier.

De plus, le programme mené par le Ministère de l'Agriculture dans le cadre du plan de commercialisation de l'huile d'olive, a pour but d'apporter une aide aux producteurs en les incitant à s'associer entre eux en des coopératives spécifiques ainsi que la création d'Unions de coopératives au travers desquelles des contrats seront établis avec les pressoirs en conformité avec les normes et les cahiers de charge établis préalablement par MOA et respectant des normes et des standards. Par la suite, l'huile pressée serait commercialisée par l'Union des coopératives. La finalité de ce programme est de réduire les coûts de production et par conséquent le prix de l'huile d'olives. Il y a lieu de signaler que le projet Olio del Libano a exécuté plusieurs activités dans ce domaine.

De plus, il convient de signaler que ce recensement n'a pas pris en compte les variétés d'oliviers d'où l'importance d'étudier les variétés existantes lors d'enquêtes complémentaires thématiques sur l'olivier afin d'évaluer les variétés existantes et d'encourager la plantation de variétés aptes à produire les différentes catégories d'huile d'olives (qui sont bien appréciées par les consommateurs étrangers) en tenant en compte la qualité et les normes afin de pouvoir exporter vers l'étranger. A cet effet, il convient de signaler qu'un projet de classification génétique de l'olivier est en cours avec l'Institut de la Recherche Agronomique (IRAL) et le Conseil Oléicole International (COI).

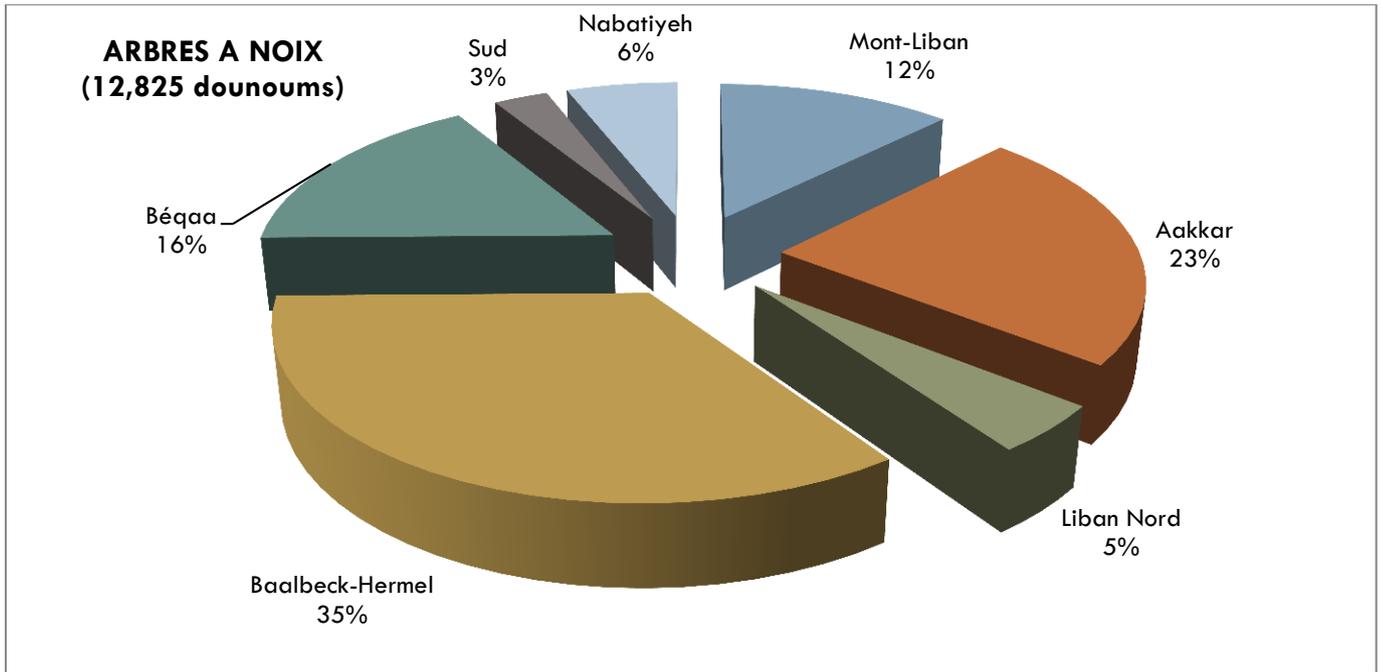
FIGURE 3.86- Répartition de la superficie des oliviers par Mohafaza (En %)



g. Les arbres à noix

La superficie des arbres à noix a atteint 12,825 dounoums. Cette catégorie renferme essentiellement les noyers, les châtaigniers et les pistachiers. La majorité est constituée de noyers dont la superficie s'élève à environ 12,050 dounoums.

FIGURE 3.87- Répartition de la superficie des arbres à noix par Mohafaza (En %)



La répartition des arbres à noix par Mohafaza montre une prédominance au niveau de Baalbeck-Hermel et de Aakkar avec respectivement 35% et 23% de la superficie d'arbres à noix suivies de la Mohafaza de la Békqaa avec 16% puis du Mont Liban avec 12%. Pour le Sud, le Liban Nord et Nabatiyeh, leur part oscille entre 3% et 6% (Figure 3.87).

Les châtaigniers dont la superficie est de 370 dounoums sont localisés au Mont Liban (31% de la superficie) et à la Békqaa (24%) suivies du Aakkar (14%) et de Baalbeck-Hermel (12%). Nabatiyeh et le Liban Nord ont représenté respectivement 10% et 8% des châtaigniers du Liban alors que le Sud n'a enregistré qu'un taux minime (1%) (Figure 3.88).

Les pistachiers quant à eux ont atteint une superficie de 296 dounoums et dont la majorité se trouve dans la Région de la Békqaa avec 78% (44% à la Mohafaza de la Békqaa et 34% à Baalbeck-Hermel) suivie de loin du Mont Liban avec 9% puis Nabatiyeh avec 7%. Quant au Liban Nord, le taux a été de 4% alors qu'à Aakkar et au Sud ce taux était de 1% pour chacune d'elles (Figure 3.89).

Les arbres à noix qui rentrent dans la catégorie « autres arbres à noix » non cités précédemment ont atteint une superficie d'environ 110 dounoums.

FIGURE 3.88- Répartition de la superficie des châtaigniers par Mohafaza (En %)

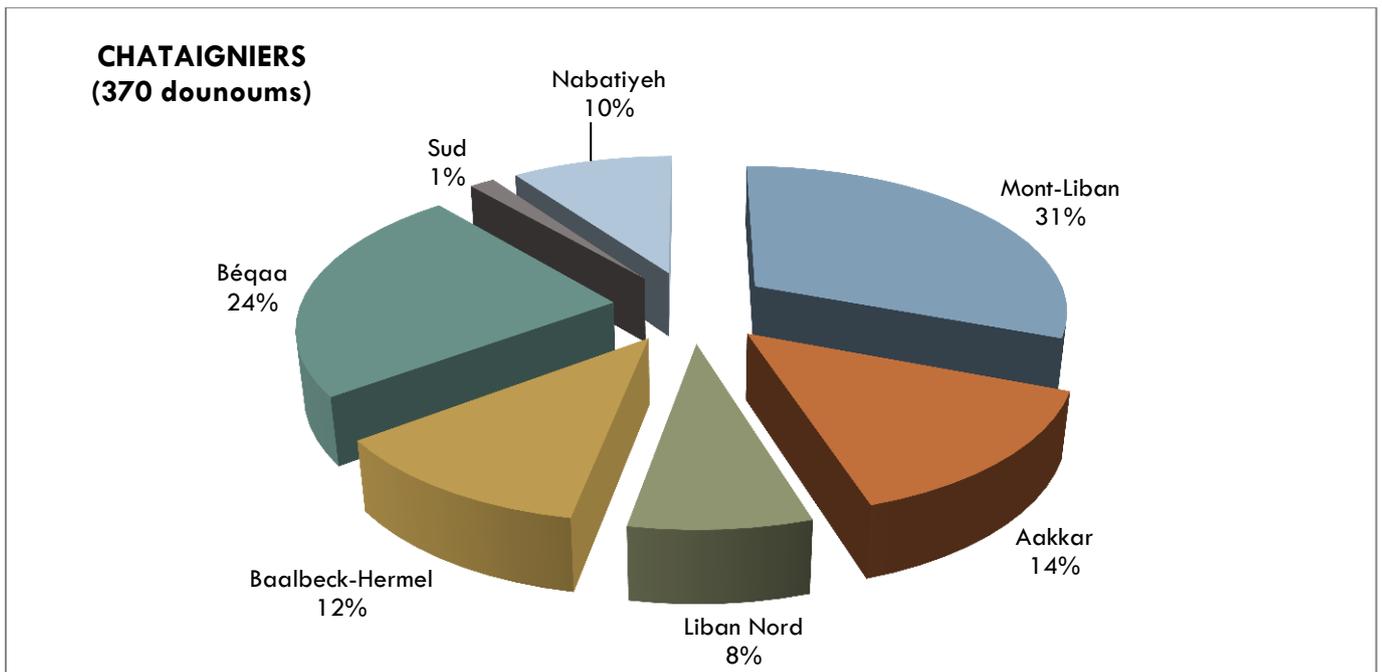
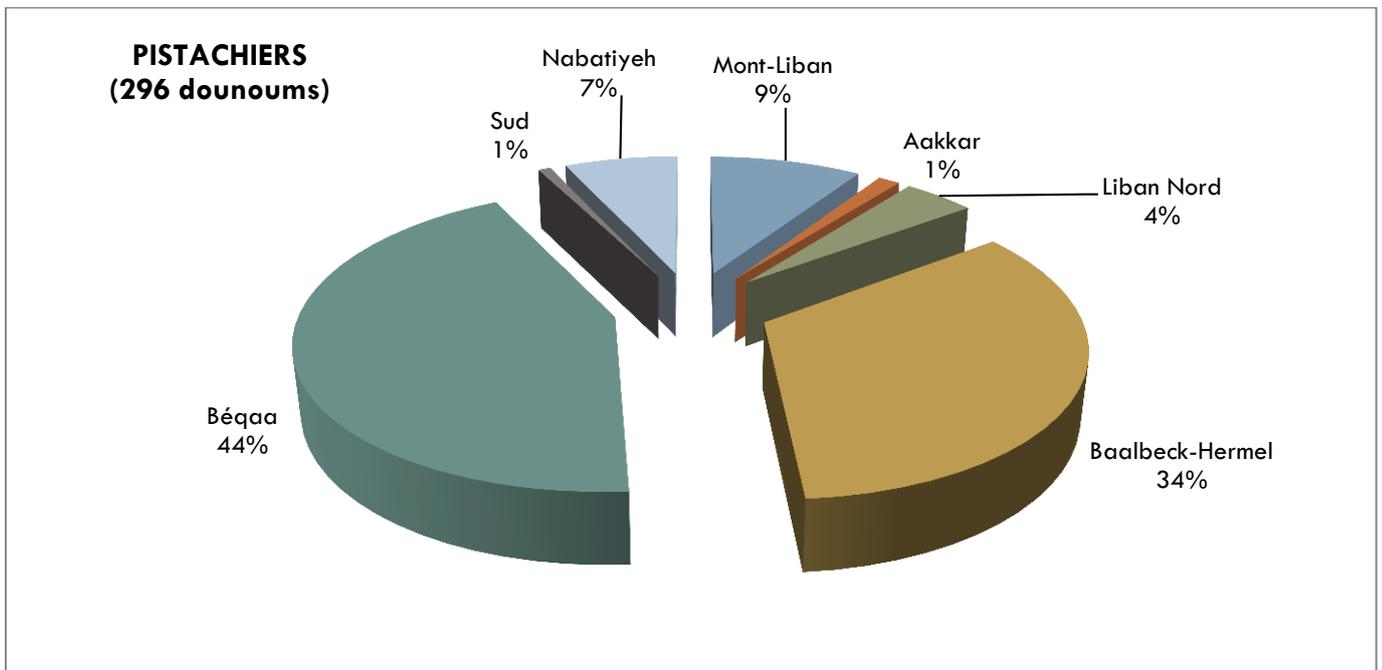


FIGURE 3.89- Répartition de la superficie des pistachiers par Mohafaza (En %)



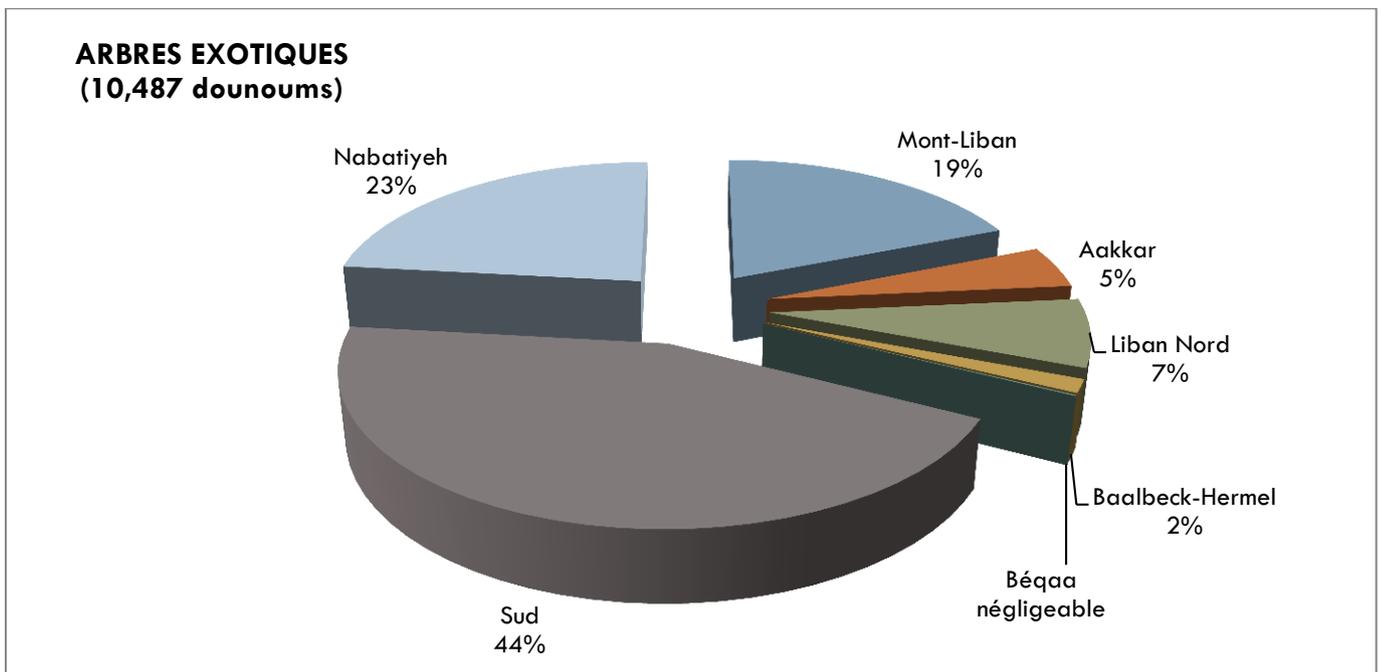
h. Les arbres exotiques

La superficie des arbres exotiques a atteint 10,487 dounoums en 2010. Cette catégorie renferme les plantations suivantes: les avocatiers (6,639 dounoums), les anones (2,766 dounoums), les kiwis (611

dounoums), les manguiers (410 dounoums), les fruits de la passion (36 dounoums) et l'ananas (25 dounoums). Ces plantations exotiques ont une haute valeur ajoutée avec des prix élevés au niveau du marché.

La répartition des arbres exotiques par Mohafaza montre que la majorité de ces arbres est localisée au niveau du Sud avec 44% des superficies, suivie de Nabatiyeh avec 23% et du Mont-Liban avec 19%. La part des autres Mohafazas oscille entre 2% et 7% à l'exception de la Mohafaza de la Béqaa où se taux est négligeable (Figure 3.90).

FIGURE 3.90- Répartition de la superficie des arbres exotiques par Mohafaza (En %)

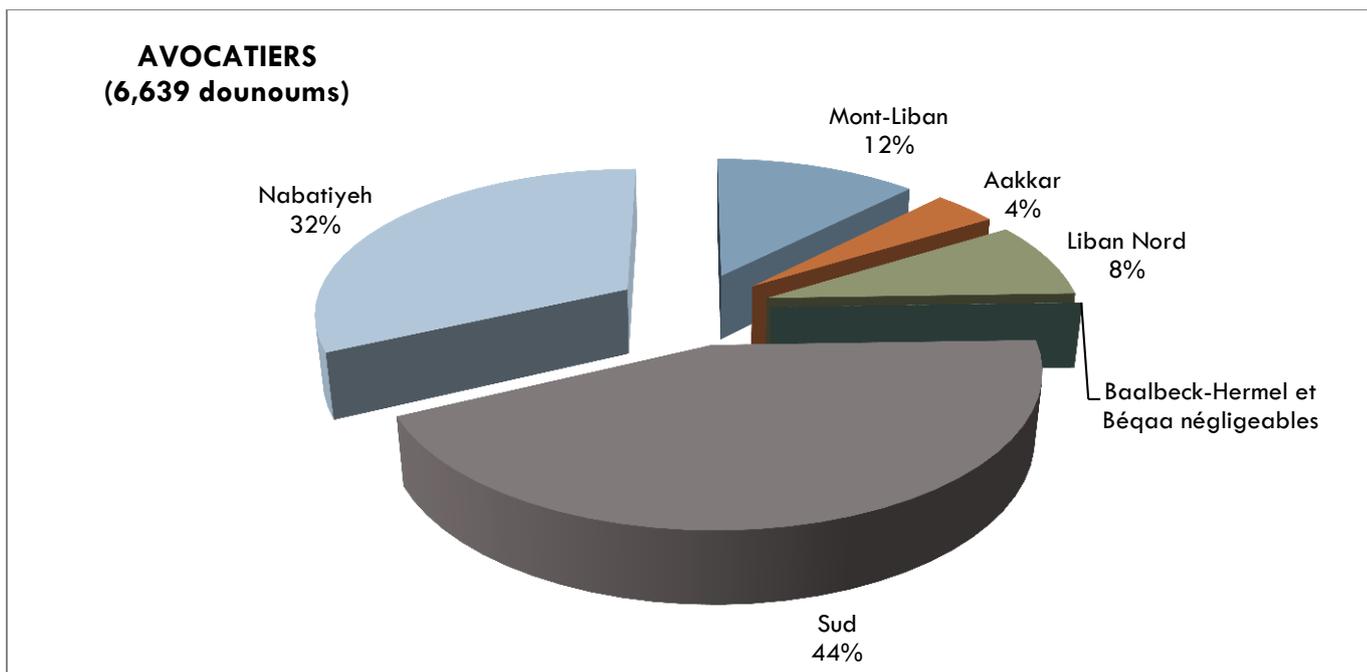


Les principaux arbres exotiques sont les suivants :

(i) Les avocatiers

La superficie totale des avocatiers au Liban a été de 6,639 dounoums lors de la campagne de 2010 soit environ 63% de la superficie totale des arbres exotiques. La répartition des avocatiers par Mohafaza montre que le Sud s'accapare de 44% de la superficie cultivée en avocatiers suivi de Nabatiyeh qui en détient 32%, du Mont-Liban 12%, du Liban Nord 8% et de Aakkar de 4% (Figure 3.91).

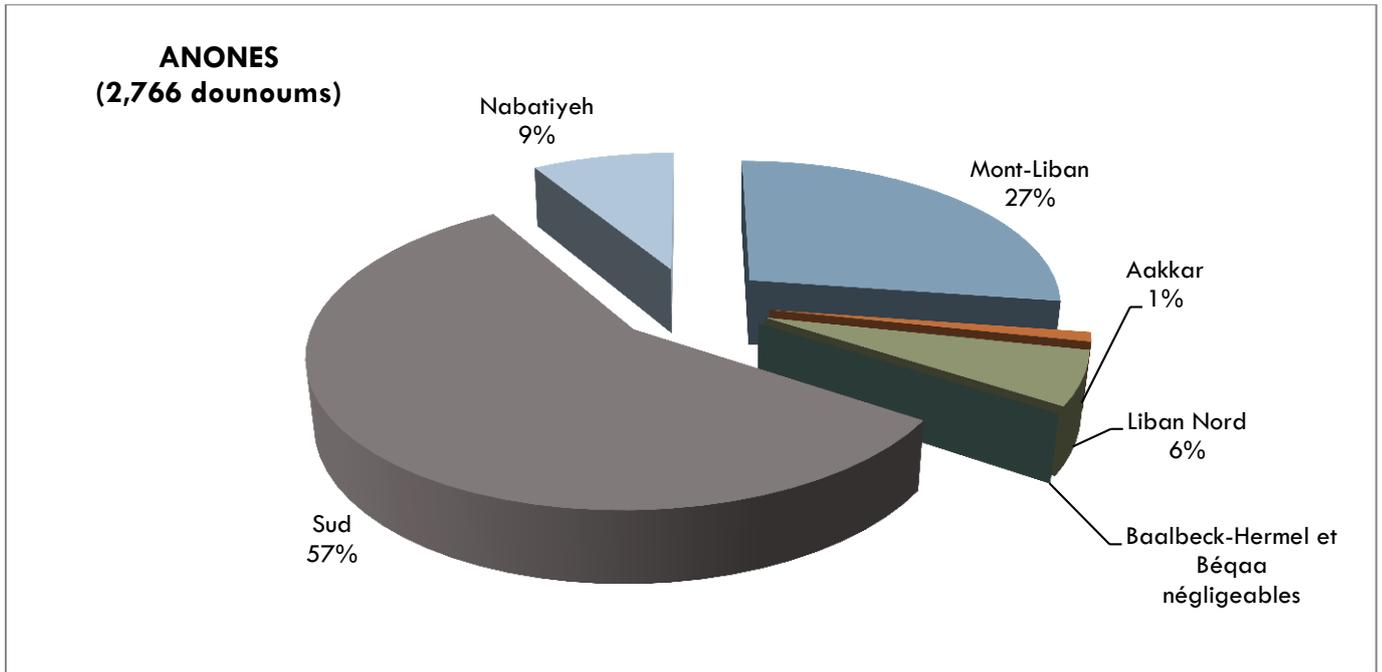
FIGURE 3.91- Répartition de la superficie des avocatiers par Mohafaza (En %)



(ii) Les anones

La superficie des anones est de 2,766 dounoums ce qui représente environ 26% de la superficie des arbres exotiques. Leur répartition par Mohafaza montre que le Sud s'accapare de 57% des superficies où cette plantation est répandue le long du littoral à cause du climat propice suivi du Mont-Liban (région de Nahr Ibrahim) avec 27%, de Nabatiyeh avec 9% au niveau des zones à faible altitude et du Liban Nord avec 6%. La part au niveau des autres Mohafazas reste négligeable (Figure 3.92).

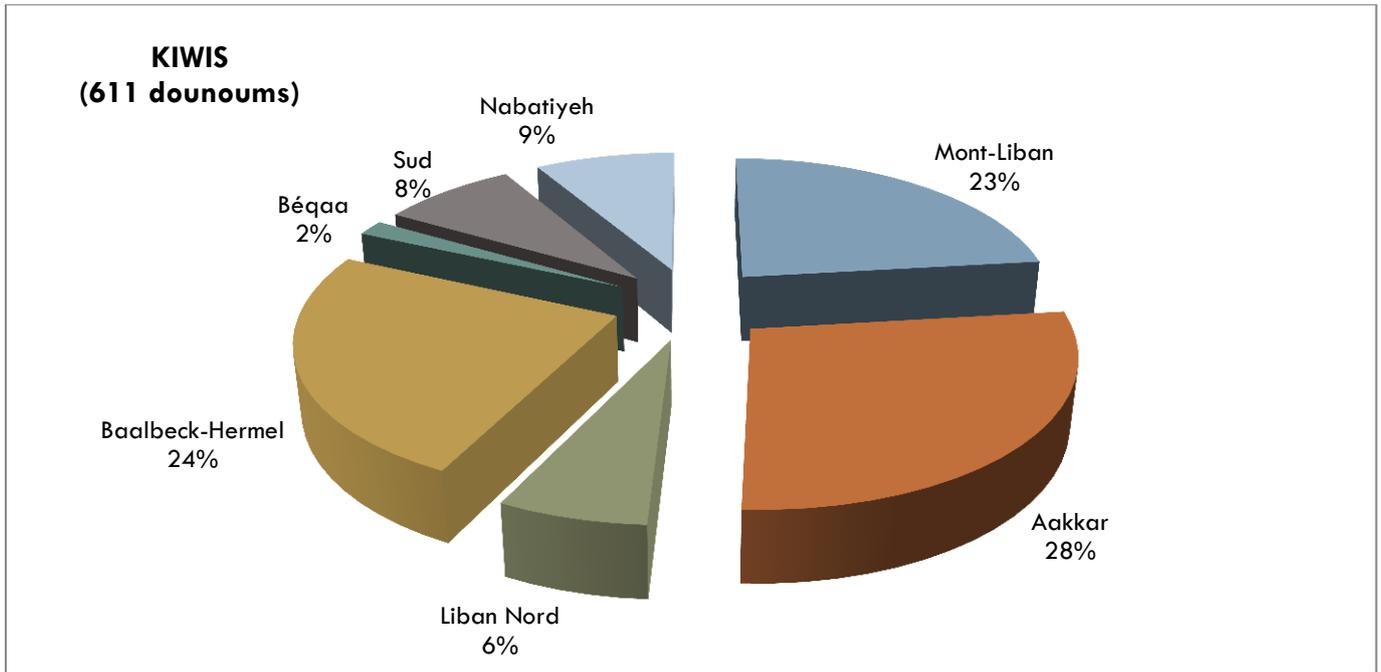
FIGURE 3.92- Répartition de la superficie des anones par Mohafaza (En %)



(iii) Les kiwis

La superficie des kiwis a enregistré 611 dounoums soit environ 6% de la superficie des arbres exotiques. Leur répartition par Mohafaza montre que 28% des superficies cultivées se trouvent à Aakkar, suivies de Baalbeck-Hermel (24%) et du Mont-Liban (23%), puis de Nabatiyeh et du Sud qui constituent respectivement 9% et 8% des superficies plantées. Alors que le Liban Nord a représenté 6% de la superficie en kiwis, la Béqaa quant à elle n'a enregistré que 2% (Figure 3.93).

FIGURE 3.93- Répartition de la superficie des kiwis par Mohafaza (En %)



i. Les autres arbres fruitiers

La superficie des autres arbres fruitiers est de 36,475 dounoums soit environ 3% de la superficie totale des cultures permanentes. Ce groupe renferme les figuiers (17,137 dounoums), les grenadiers (7,015 dounoums), les kakis (4,364 dounoums), les néfliers (4,262 dounoums), les figuiers de barbarie (1,355 dounoums), les jujubiers (1,071 dounoums), les mûriers (631 dounoums) et les dattiers (640 dounoums).

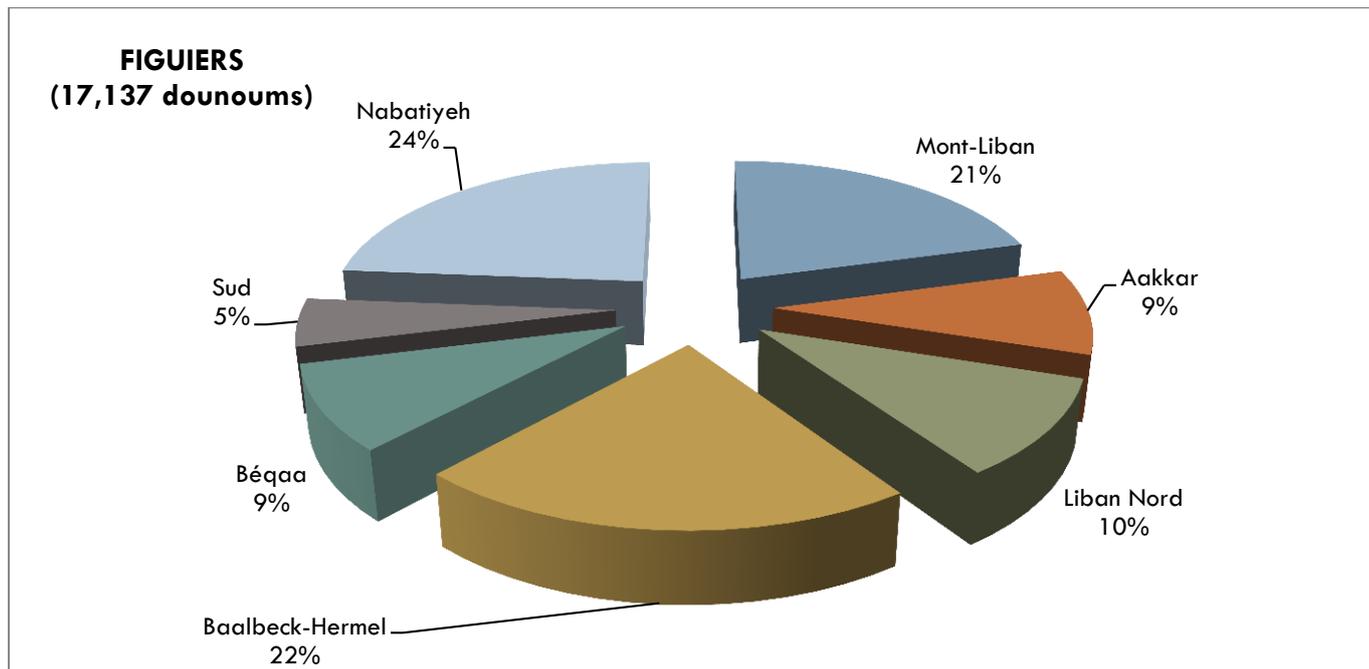
(i) Les figuiers

Les figuiers ont atteint une superficie de 17,137 dounoums (près de 47% des autres arbres fruitiers). Une réduction d'environ 20% de la superficie des figuiers a été observée depuis le dernier recensement agricole de 1998.

Au cours de la campagne de 2010, la répartition de la superficie des figuiers par Mohafaza montre que les taux sont presque comparables à Nabatiyeh, Baalbeck-Hermel et le Mont-Liban (oscillant entre 21% et 24%) de même pour Aakkar, le Liban Nord et la Béqaa (variant entre 9% et 10%). Le taux le plus bas a été enregistré au Sud (5%) (Figure 3.94).

Il serait important d'encourager des variétés de figuiers adaptées à la transformation (confitures) et à la production de fruits secs.

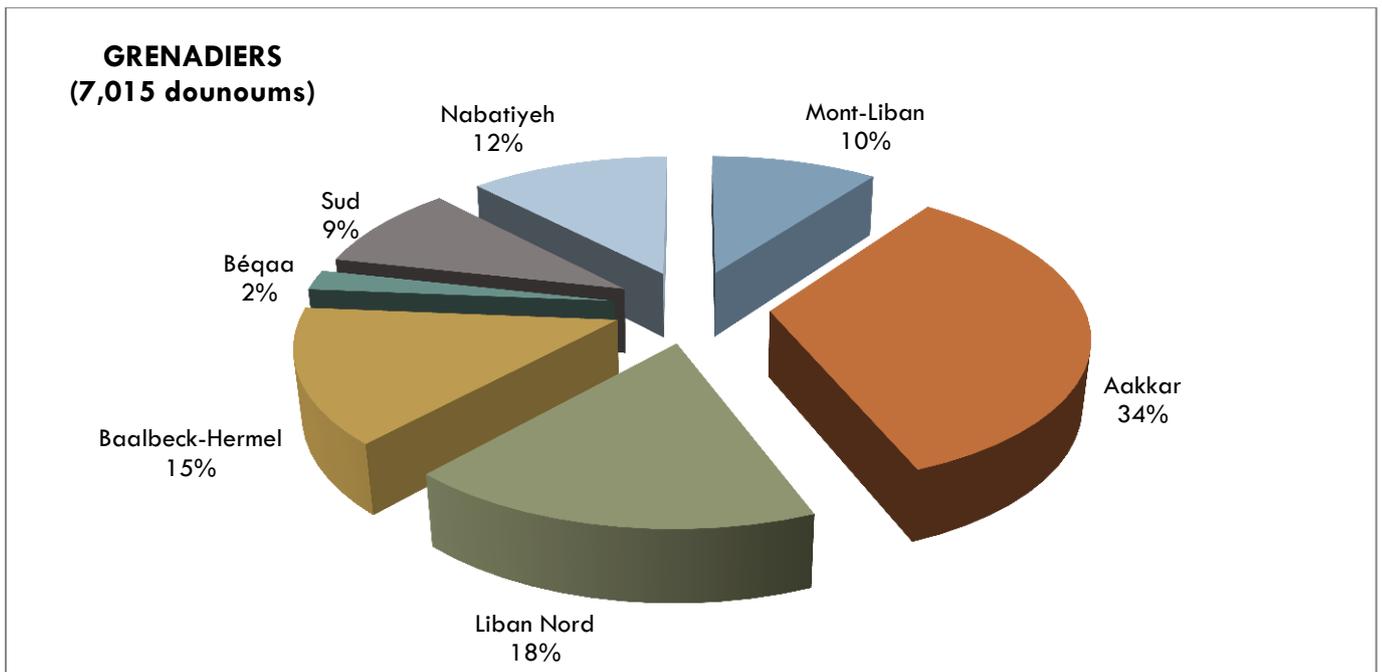
FIGURE 3.94- Répartition de la superficie des figuiers par Mohafaza (En %)

**(ii) Les grenadiers**

La superficie des grenadiers a été de 7,015 dounoums soit environ 19% de la superficie des autres arbres fruitiers. Ils sont répartis par Mohafaza comme suit : 34% à Aakkar, suivis de 18% au Liban Nord, 15% à Baalbeck-Hermel, 12% à Nabatiyeh, 10% au Mont-Liban et 9% au Sud. Le taux le plus bas a été enregistré à la Mohafaza de la Békqaa (Figure 3.95).

Il serait important d'encourager la transformation en jus et en mélasses.

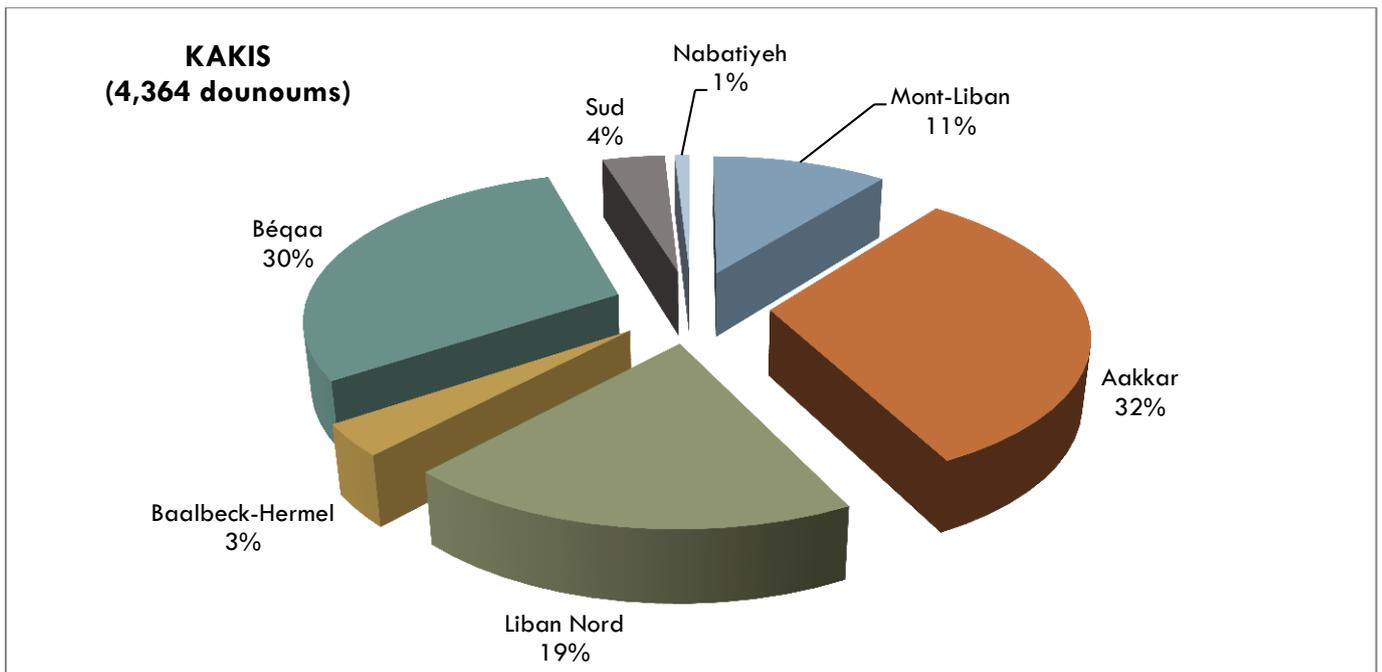
FIGURE 3.95- Répartition de la superficie des grenadiers par Mohafaza (En %)



(iii) Les kakis

La superficie des kakis a atteint 4,364 dounoums en 2010 soit environ 12% de la superficie totale des autres arbres fruitiers. Leur répartition par Mohafaza montre une prédominance à Aakkar avec 32% suivie de la Béqaa avec 30%, du Liban Nord avec 19% et du Mont-Liban avec 11%. La part des autres Mohafazas varie entre 1% et 4% (Figure 3.96).

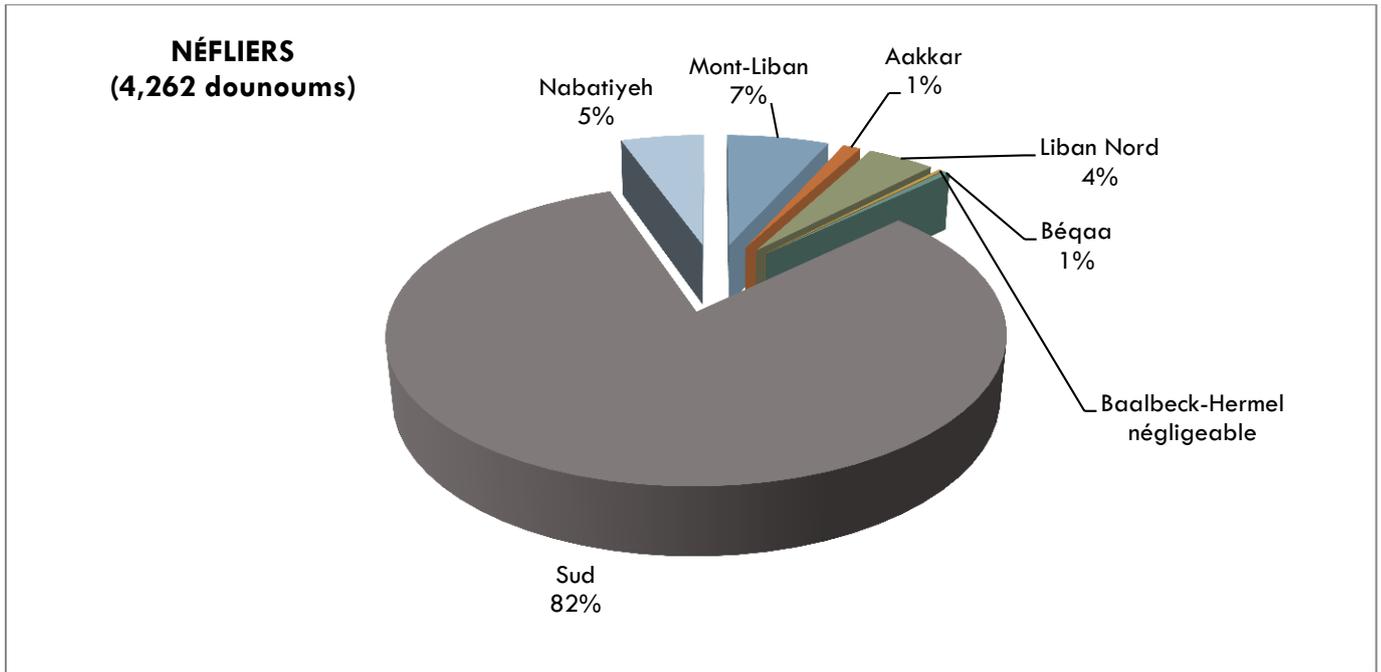
FIGURE 3.96- Répartition de la superficie des kakis par Mohafaza (En %)



(iv) Les néfliers

La superficie des néfliers est de 4,262 dounoums représentant environ 12% de la superficie totale des autres arbres fruitiers. Leur répartition par Mohafaza montre que le Sud détient la part de lion des superficies de néfliers avec 82% alors que celle des autres Mohafazas varie entre 1% et 7% (Figure 3.97).

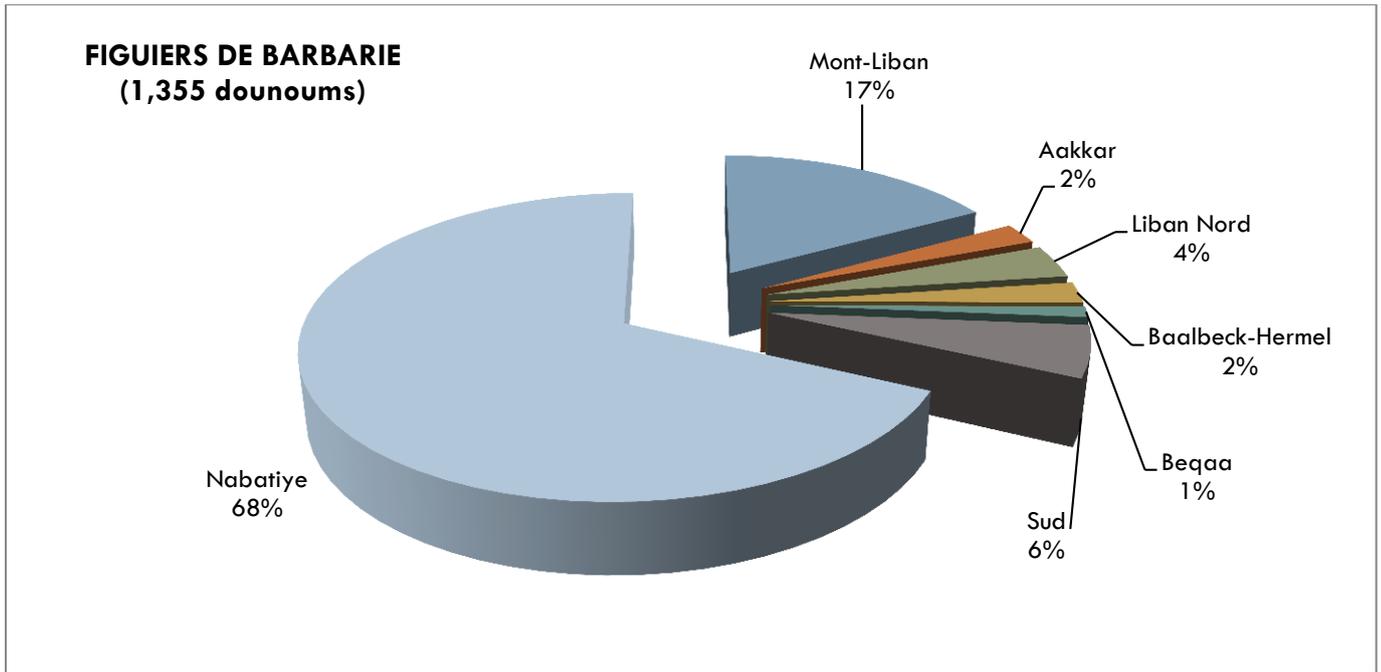
FIGURE 3.97- Répartition de la superficie des néfliers par Mohafaza



(v) *Les figuiers de barbarie*

La superficie des figuiers de barbarie a atteint 1,355 dounoums en 2010 soit environ 4% de la superficie totale des autres arbres fruitiers. Leur répartition par Mohafaza montre une prédominance au niveau de Nabatiyeh avec 68% suivie de loin par le Mont-Liban avec 17% alors que le reste des Mohafazas représentent des parts compris entre 1% et 6% (Figure 3.98).

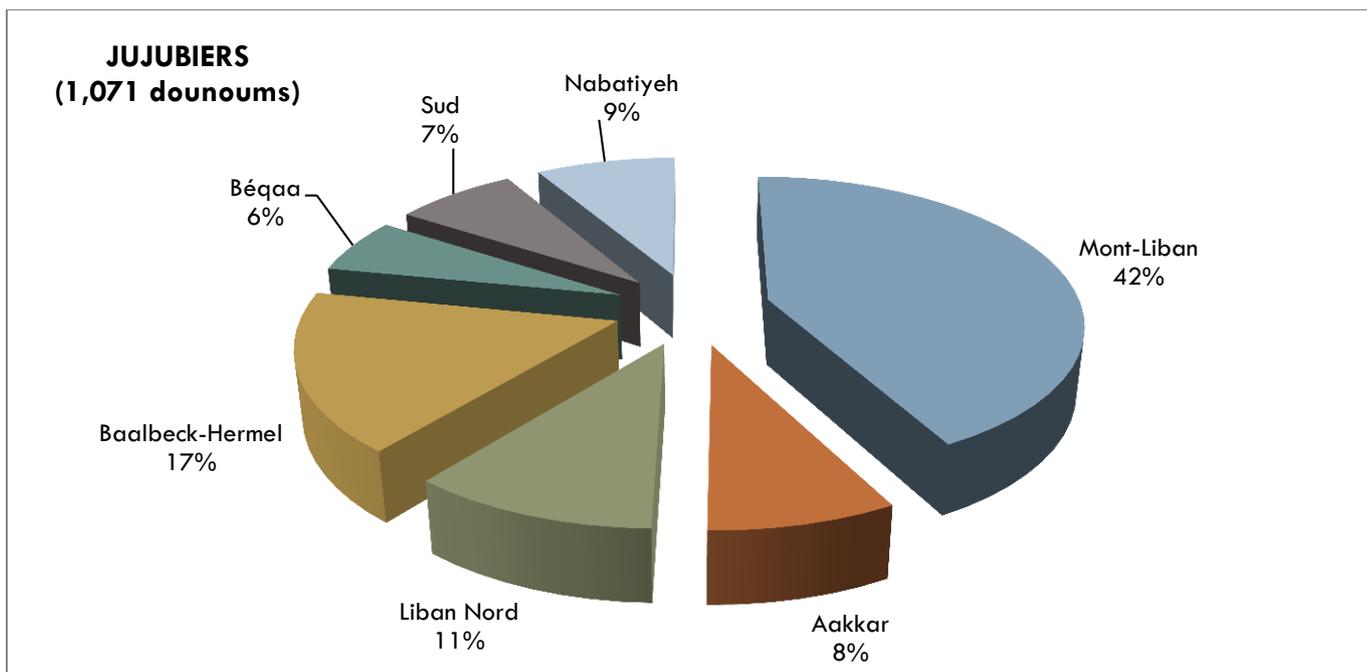
FIGURE 3.98- Répartition de la superficie des figuiers de barbarie par Mohafaza (En %)



(vi) Les jujubiers

La plantation de jujubiers a enregistré une superficie de 1,071 dounoums soit environ 3% de la superficie totale des autres arbres fruitiers. Leur répartition par Mohafaza montre que le Mont-Liban s'accapare de 42% des superficies plantées en jujubiers suivi de Baalbeck-Hermel avec 17%, du Liban Nord avec 11%, de Nabatiyeh avec 9% et de Aakkar avec 8%. Les parts du Sud et de la Béqaa représentent respectivement 7% et 6% (Figure 3.99).

FIGURE 3.99- Répartition de la superficie des jujubiers par Mohafaza (En %)

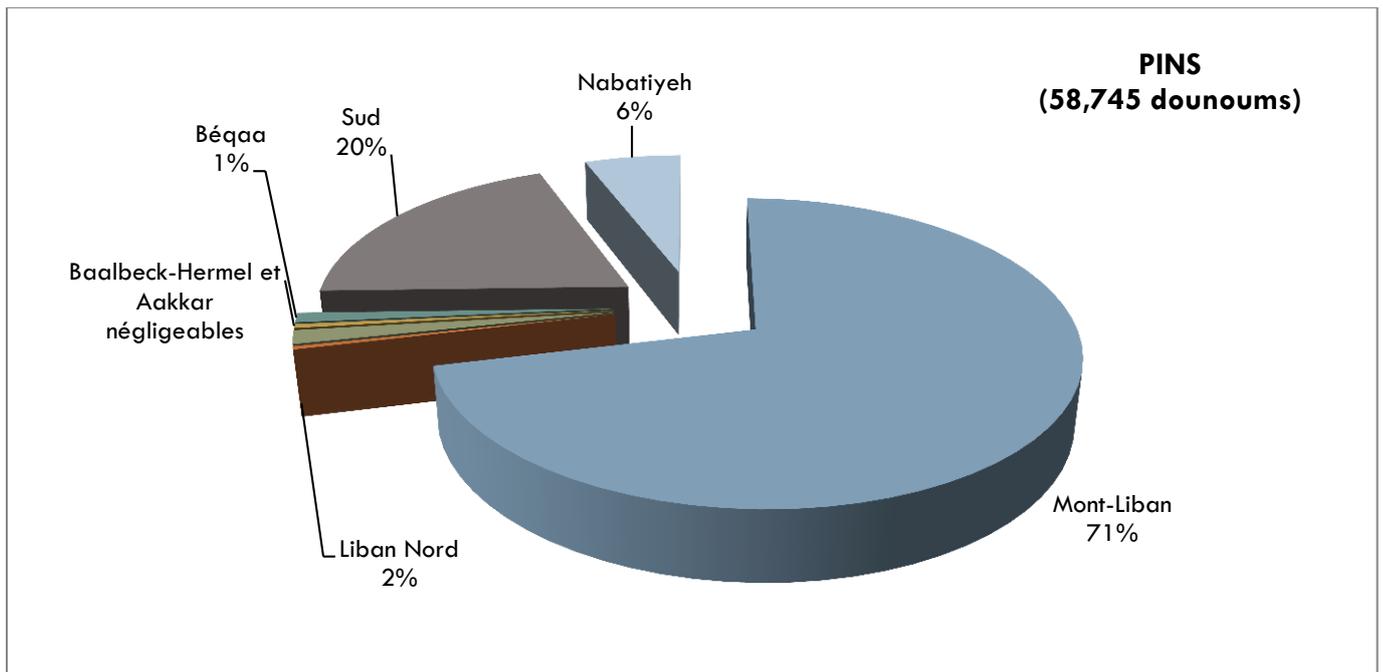


j. Les pins

La superficie de pins au niveau des exploitations agricoles pour la production de pins pignons a été de 58,745 dounoums ce qui représente environ 5% de la superficie totale des cultures permanentes. Comparativement au dernier recensement général de l'agriculture de 1998, une augmentation d'environ 34% est à signaler. Cette augmentation pourrait, en partie, être expliquée par la sensibilisation de l'importance des pins non seulement pour sa production à haute valeur ajoutée mais aussi au niveau environnemental.

La répartition des pins par Mohafaza montre une prédominance du Mont-Liban avec 71% des surfaces plantées en pins au sein des exploitations suivies du Sud avec 20% alors que pour les autres Mohafazas la part est plutôt faible (Figure 3.100).

FIGURE 3.100- Répartition de la superficie des pins par Mohafaza (En %)



La superficie restante des cultures permanentes correspond aux arbres fruitiers non inclus précédemment et qui ont été recensés et codifiés au niveau de la catégorie « autres » et qui s'élève à environ 2,470 dounoums ainsi que la superficie des pépinières d'arbres fruitiers qui a atteint 1,595 dounoums.

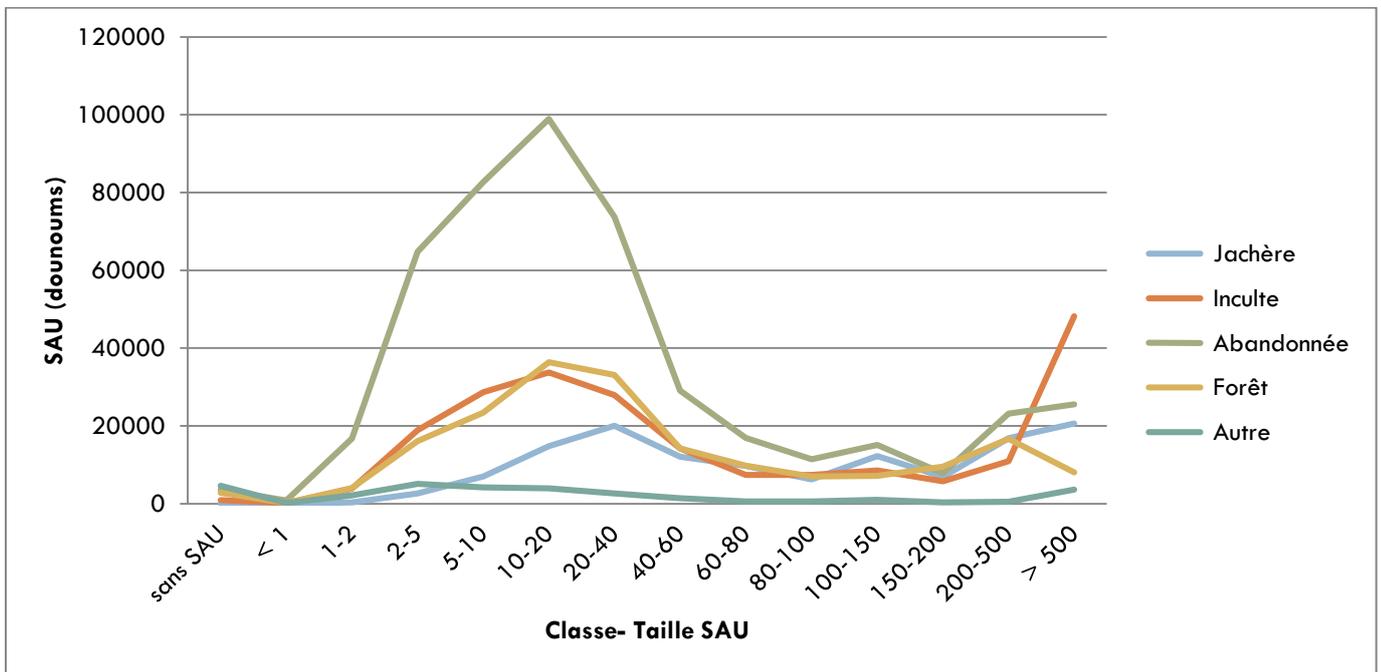
4. L'UTILISATION DES TERRES AU LIBAN AU SEIN DES EXPLOITATIONS

La superficie totale des 169,512 exploitations agricoles est de 3.21 millions de dounoums, couvrant 30 % de la superficie du Liban.

Cette superficie comprend la SAU (2.309 millions dounoums y compris les jachères temporaires), les terres abandonnées (jachères permanentes) dont la superficie est de 0.47 millions dounoums, les superficies incultes (0.217 millions dounoums), les forêts (0.188 millions dounoums), les superficies des autres terres c'est à dire non-cultivables qui comprennent les bâtiments d'élevage et autres terres (0.031 millions dounoums).

Les superficies des terres en jachères temporaires atteignent 0.129 millions dounoums (6 % de la SAU total) dont 42% à Baalbeck-Hermel, suivi par Aakkar 19% et la Béqaa (12%) (Figure 4.9). La répartition des terres non-cultivées et des jachères temporaires en fonction de la classe taille de la SAU est présentée au niveau de la figure 4.1.

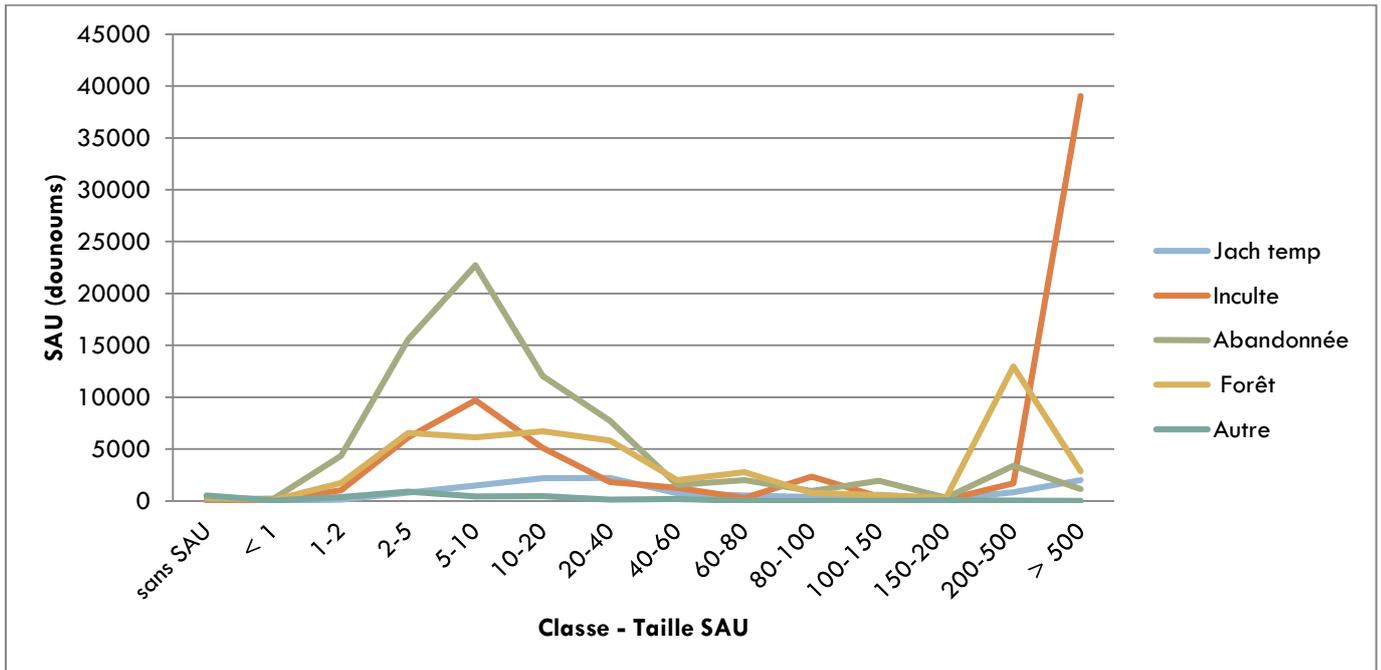
FIGURE 4.1- Répartition des superficies des terres non cultivées au sein des exploitations par classe-taille SAU (En dounoums)



En général au Liban, l'allure des courbes représentant les superficies des jachères, des terres abandonnées, des forêts, des terres incultes et autres terres suit la même tendance et montre un maximum dans l'intervalle de SAU comprise entre 10 et 40 dounoums pour baisser ou être stable au

sein des intervalles comprises entre 60 et 500 dounoums et augmenter ensuite de nouveau pour les superficies supérieures à 500 dounoums, à l'exception de la superficie des forêts au niveau des exploitations qui montrent une diminution même pour les exploitations de plus de 500 dounoums (Figure 4.1).

FIGURE 4.2- Répartition des superficies des terres non cultivées au sein des exploitations au Mont-Liban par classe-taille SAU (En dounoums)



Au sein des différents Mohafaza, la répartition des superficies non-cultivées est représentée au niveau des figures 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8). Il est à signaler que les terres abandonnées (470,000 dounoums) représentent 52% des terres non-cultivées au Liban. La répartition par Mohafaza est reflétée au niveau de la Figure 4.10. La plus grande partie se situe au niveau de Baalbeck-Hermel (36%), alors que dans la Béqaa, Nabatiyeh, et le Mont-Liban, la distribution est presque similaire avec environ 15%. Quant aux Mohafazas de la Région du Nord et du Sud, cette distribution est de 6.5%. Ceci nous permet de conclure que la SAU peut être augmentée au niveau de toutes les Mohafazas en aménageant ces terres abandonnées en vue de les cultiver.

FIGURE 4.3- Répartition des superficies des terres non cultivées au sein des exploitations à Aakkar par classe-taille SAU (En dounoums)

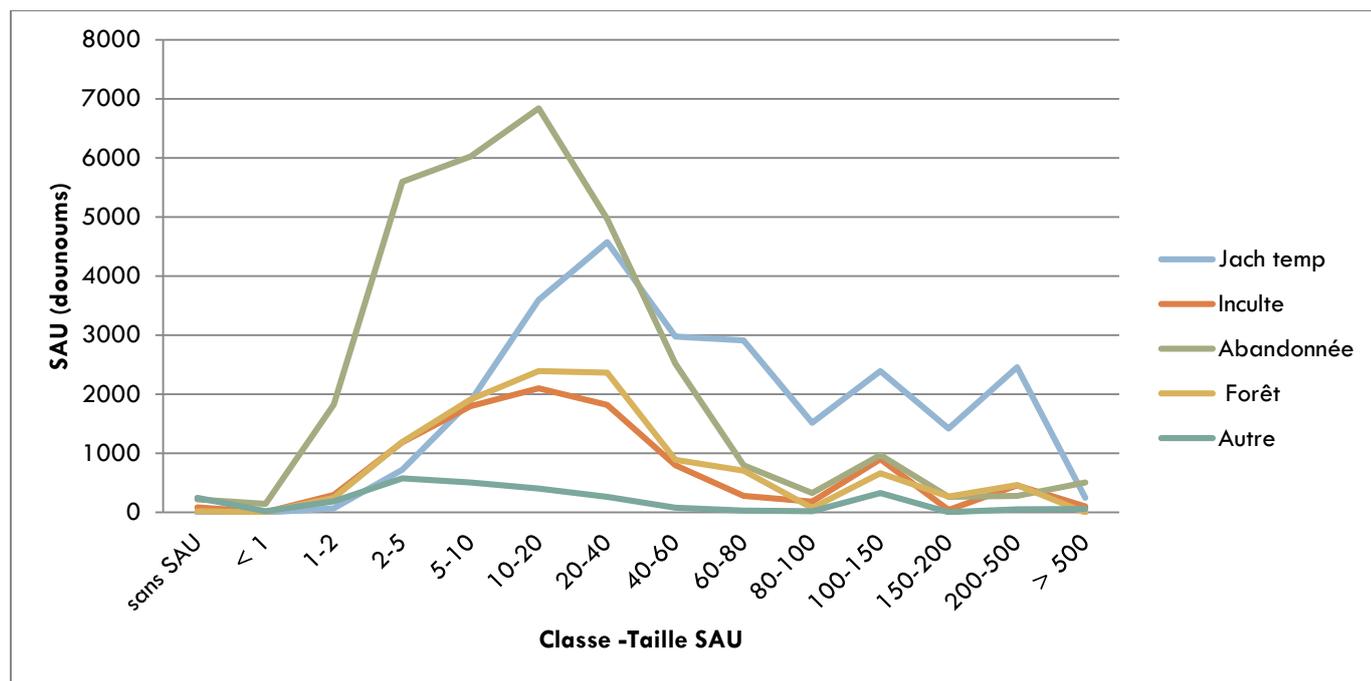


FIGURE 4.4- Répartition des superficies des terres non cultivées au sein des exploitations au Liban Nord par classe-taille SAU (En dounoums)

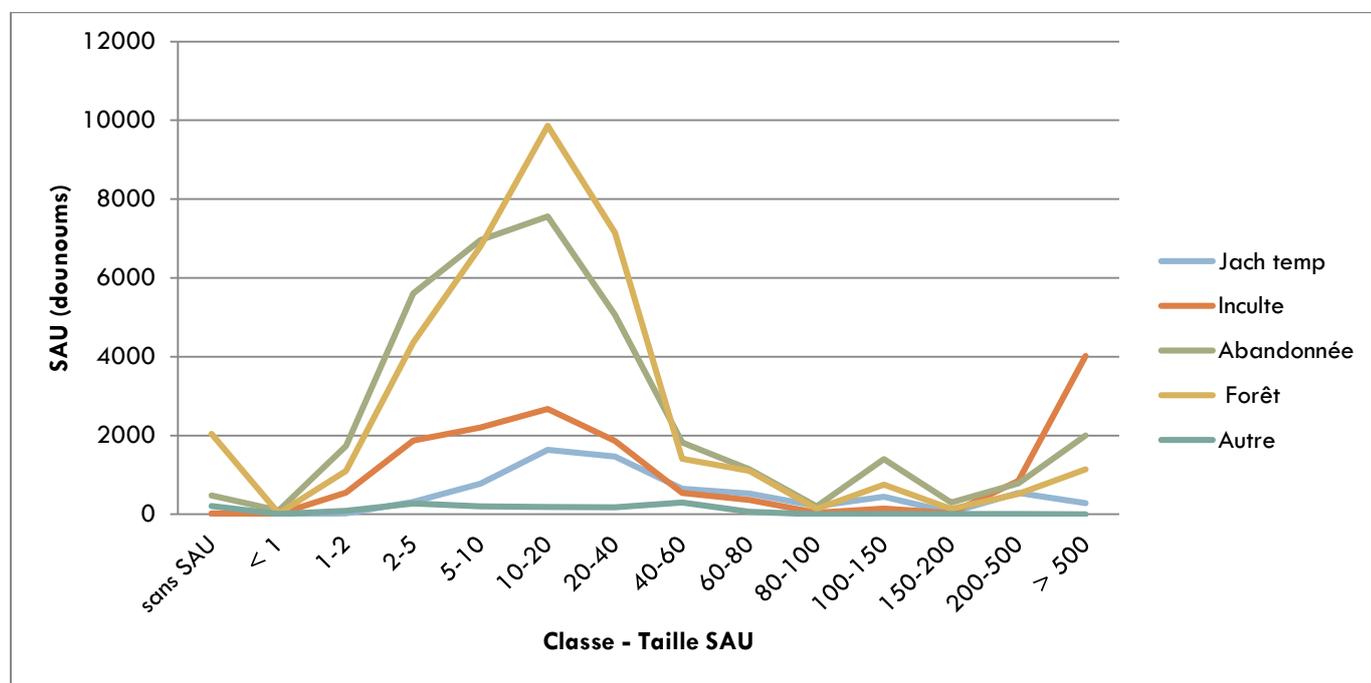


FIGURE 4 5- Répartition des superficies des terres non cultivées au sein des exploitations à Baalbeck-Hermel par classe-taille SAU (En dounoums)

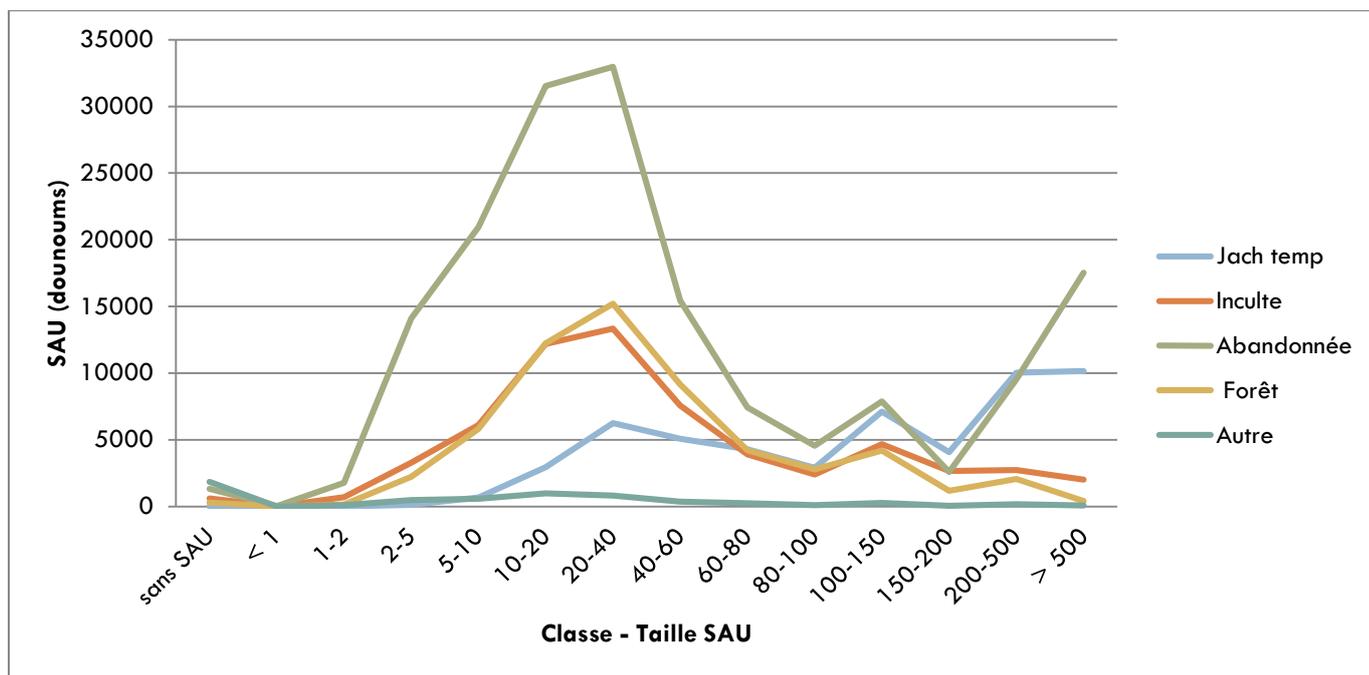


FIGURE 4.6- Répartition des superficies des terres non cultivées au sein des exploitations à la Béqaa par classe-taille SAU (En dounoums)

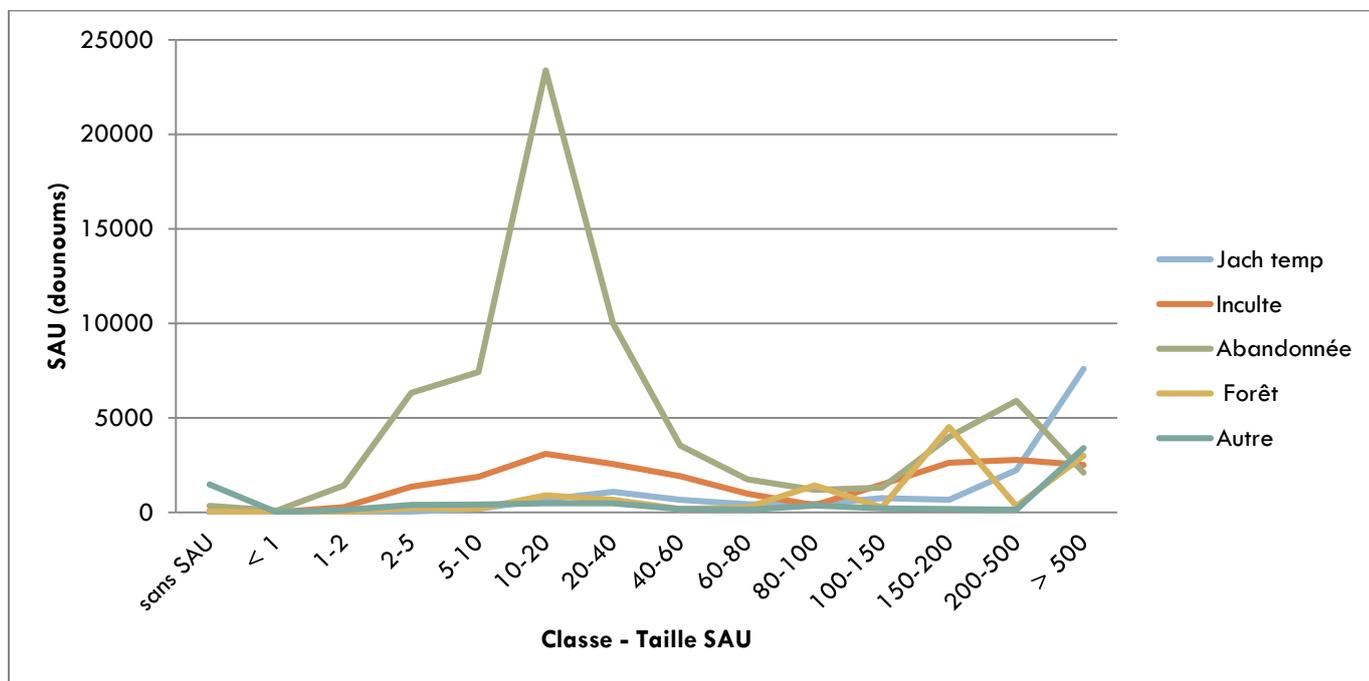


FIGURE 4.7- Répartition des superficies des terres non cultivées au sein des exploitations au Sud par classe-taille SAU (En dounoums)

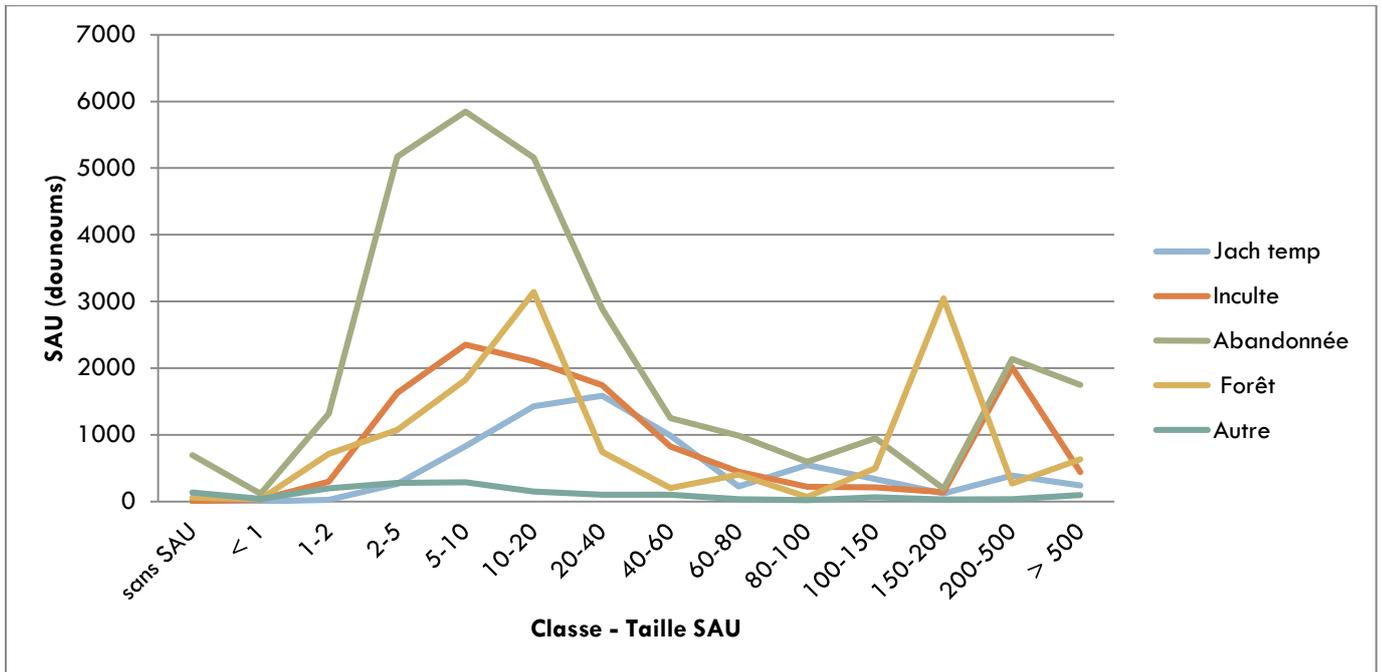
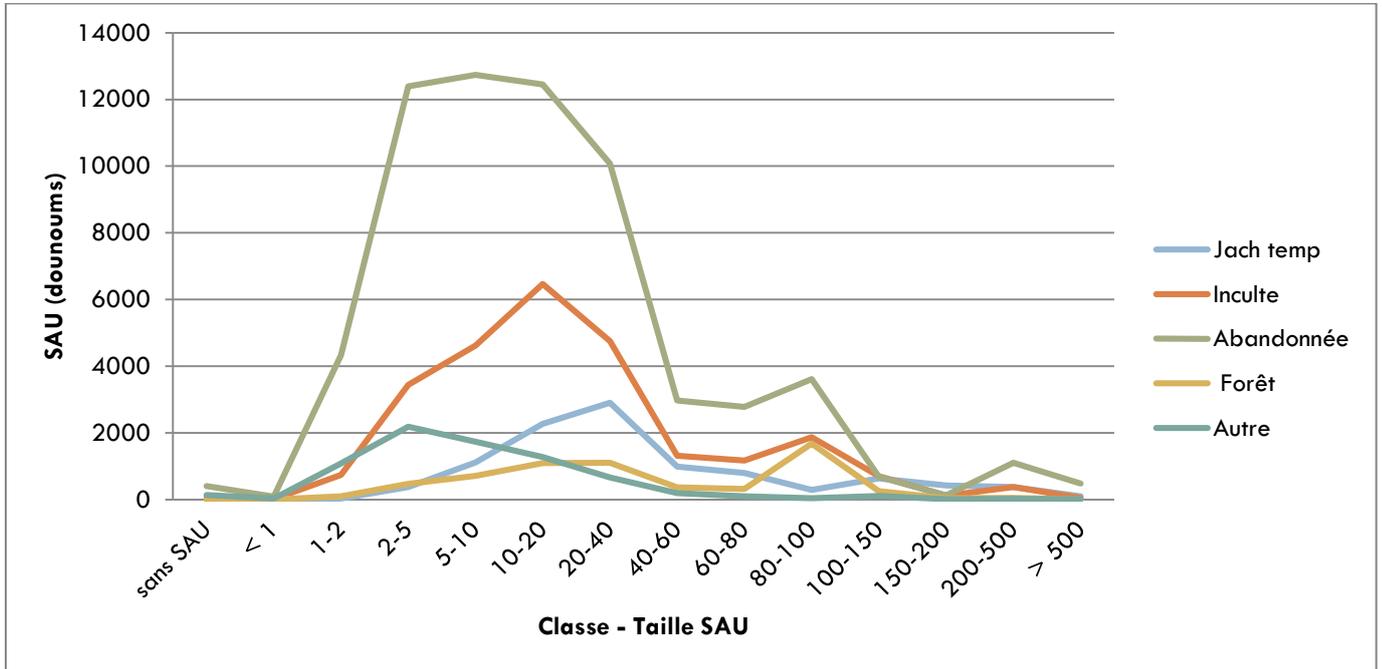


FIGURE 4.8- Répartition des superficies des terres non cultivées au sein des exploitations à Nabatiyeh par classe-taille SAU (En dounoums)



La superficie des forêts au sein des exploitations au Liban est de l'ordre de 188,000 dounoums, avec une grande couverture à Baalbek-Hermel (environ le tiers), suivie par le Mont Liban (26%), le Nord (19%). Le plus bas taux a été enregistré à Nabatiyeh (3%) (Figure 4-11).

Au niveau de la classe – taille SAU, on note qu'à Aakkar, Baalbeck-Hermel, le Nord, le Mont Liban et le Sud, la majorité des superficies forestières se situent au niveau des classes-taille de la SAU comprises entre 5 et 40 dounoums. Alors qu'au Mont Liban et au Sud, on note une augmentation supplémentaire pour la SAU comprise entre 200 et 500 dounoums. Quant aux Mohafaza de Nabatiyeh et de la Béqaa, cette distribution n'est pas systématique, elle augmente à Nabatiyeh pour les SAU entre 80 et 100 dounoums, alors qu'à la Béqaa l'augmentation est notée pour les SAU entre 150-200 dounoums (Figures 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8).

FIGURE 4.9- Répartition des jachères temporaires par Mohafaza (En %)

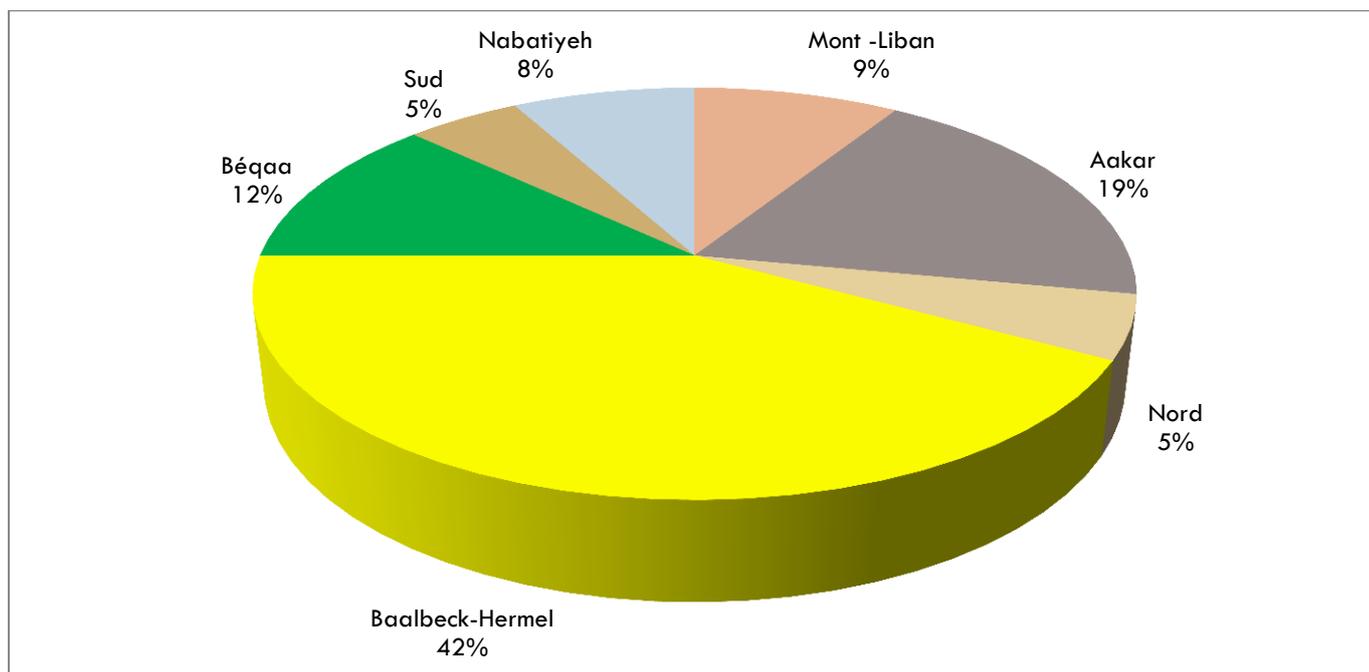


FIGURE 4.10- Répartition des terres abandonnées au sein des exploitations par Mohafaza (En %)

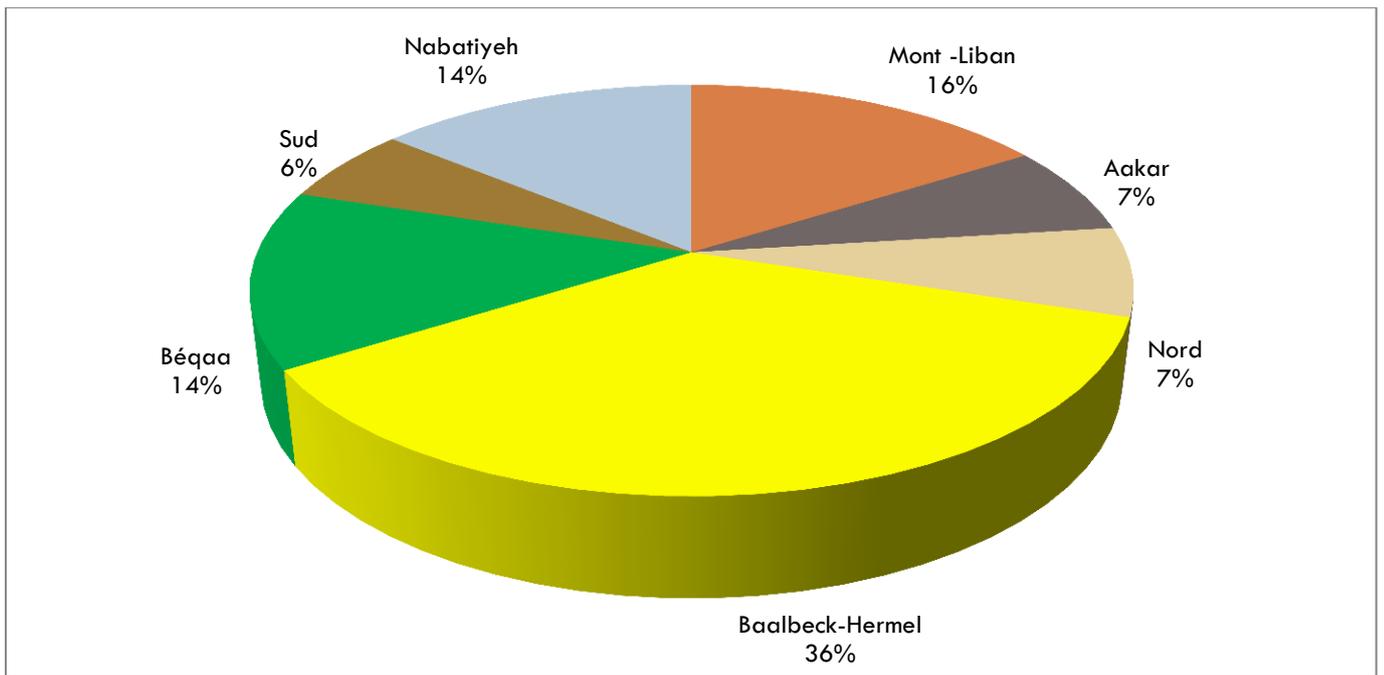
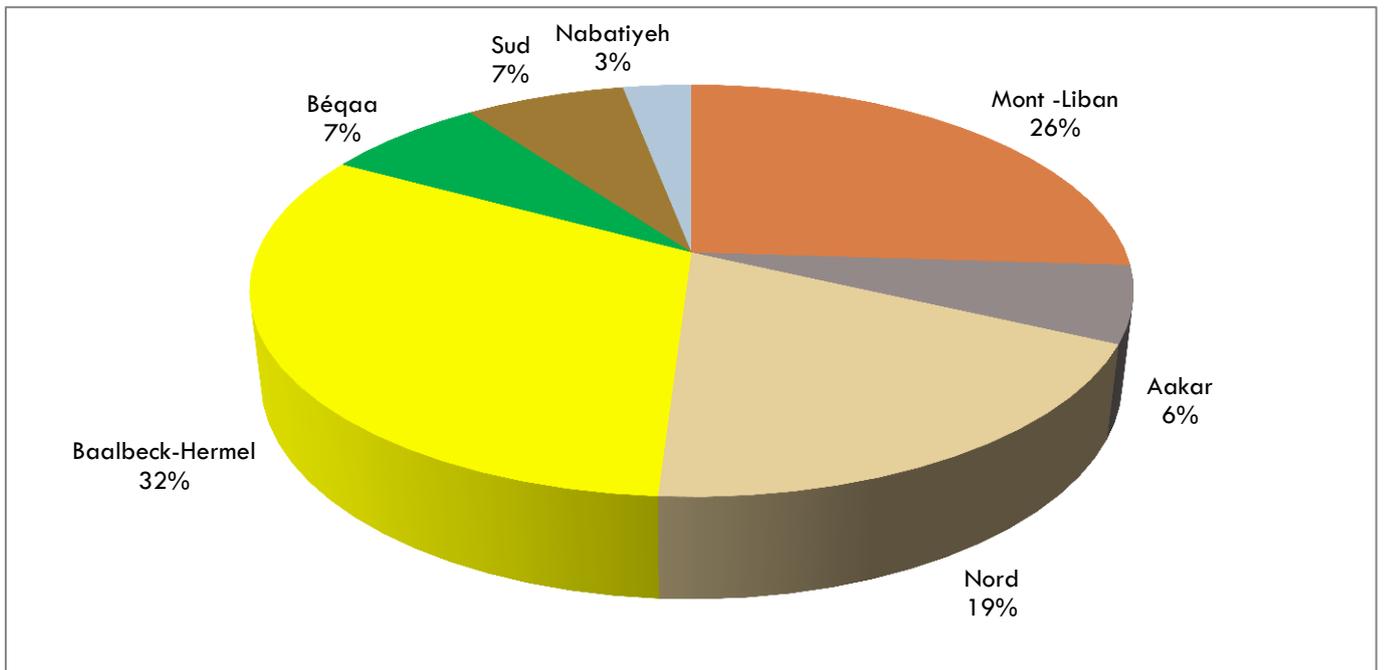
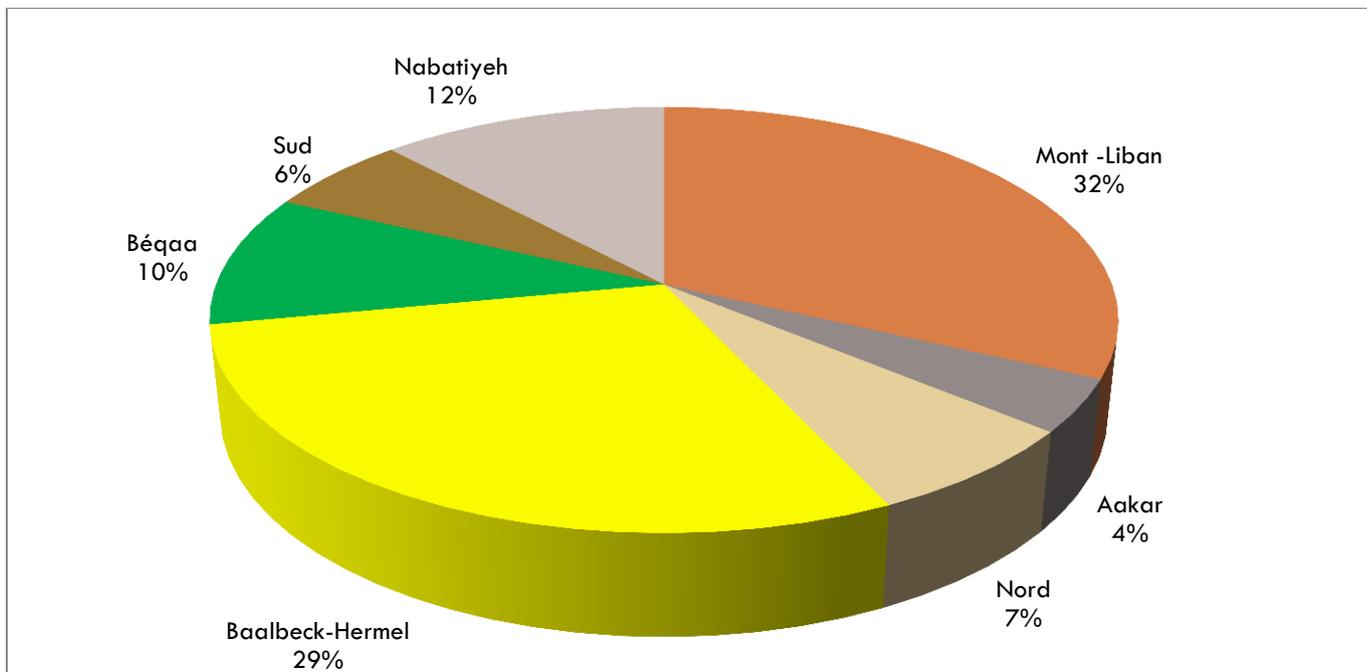


FIGURE 4.11- Répartition des forêts au sein des exploitations par Mohafaza (En %)



La superficie des terres incultes équivaut presque à la moitié des terres abandonnées (216,651 dounoums), 60 % de ces superficies se concentrent à Baalbeck-Hermel et au Mont-Liban (Figure 4.12).

FIGURE 4.12- Répartition des terres incultes au sein des exploitations par Mohafaza (En %)



La SAU totale des exploitations au niveau des Mohafazas constitue la majorité de la superficie totale de ces exploitations, à l'exception du Mont-Liban où la SAU ne représente que presque la moitié de la superficie totale des exploitations (Figure 4.13 à 4.19).

Les superficies abandonnées représentent une part élevée de la superficie totale des exploitations dans toutes les Mohafazas, variant entre 8% et 20%. Par exemple au Mont-Liban ceci pourrait s'expliquer par la nature montagneuse et le terrassement de cette Mohafaza ce qui limite l'utilisation de la mécanisation. En plus, la taille moyenne de l'exploitation dans cette région est significativement plus petite par rapport aux autres Mohafazas (6.6 dounoums) (Figure 4.13).

FIGURE 4.13- Répartition de la superficie de l'utilisation des terres au Mont Liban (En dounoums)

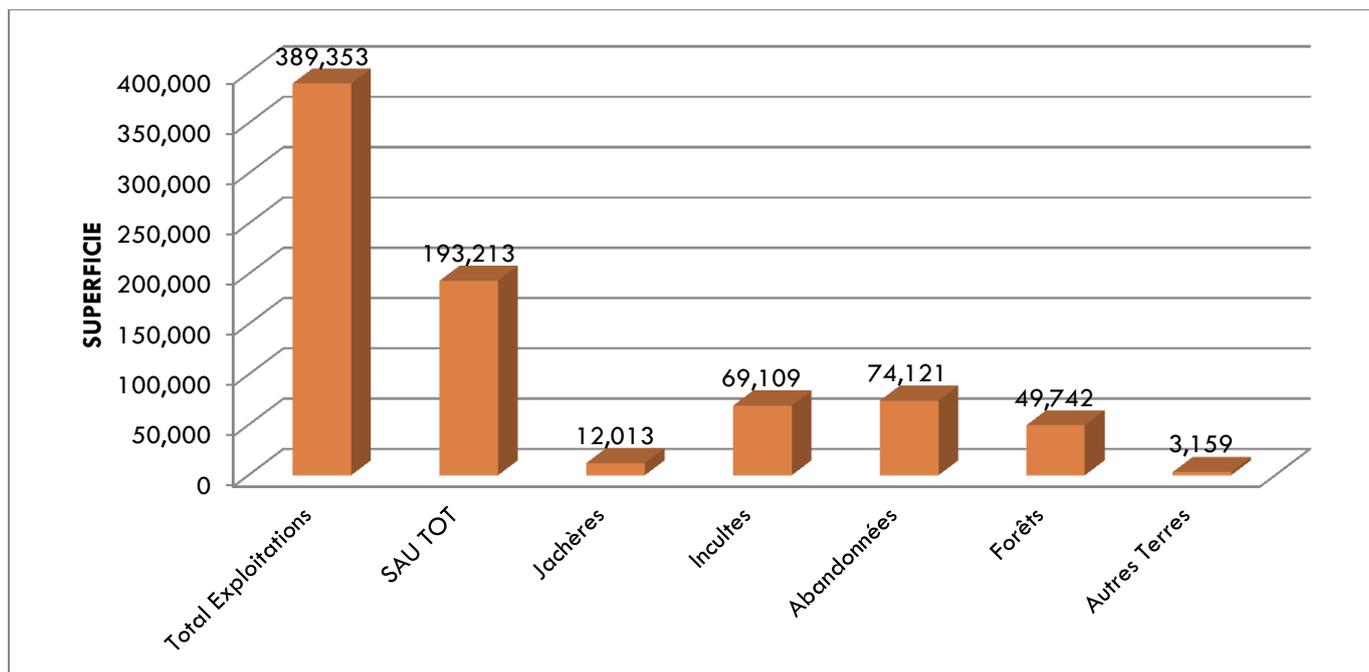


FIGURE 4.14- Répartition de la superficie de l'utilisation des terres à Aakkar (En dounoums)

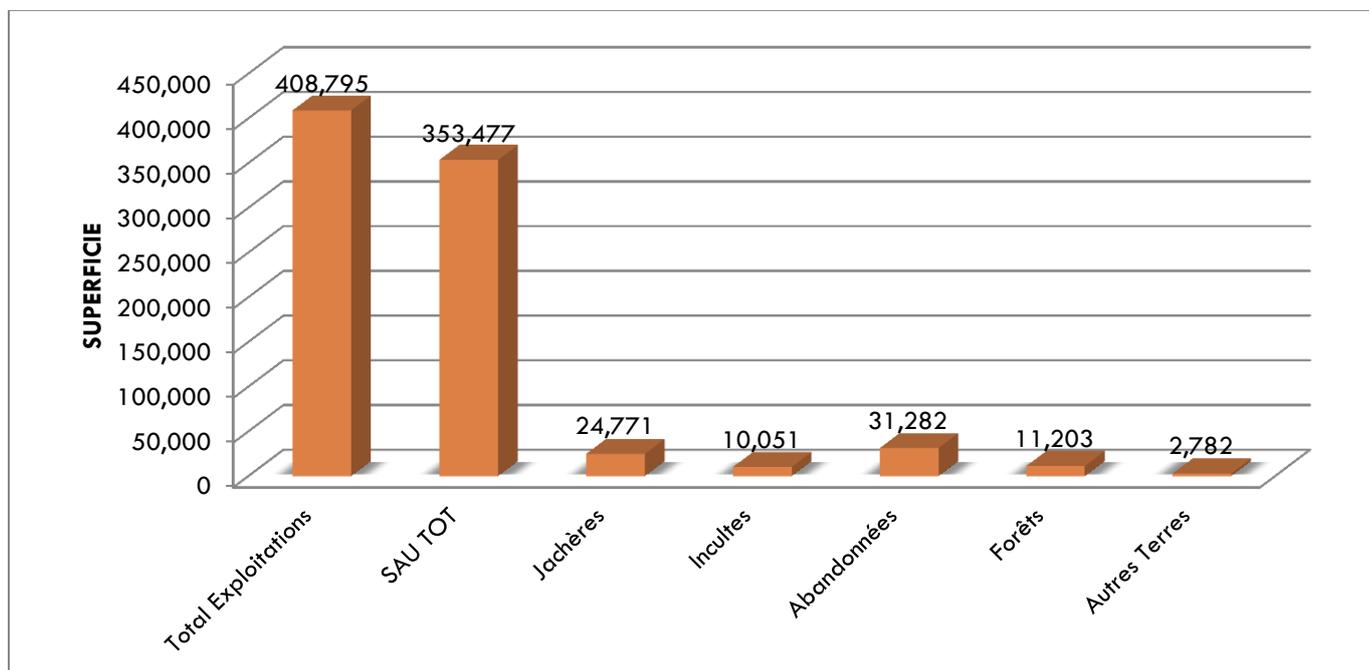


FIGURE 4.15- Répartition de la superficie de l'utilisation des terres au Liban Nord (En dounoums)

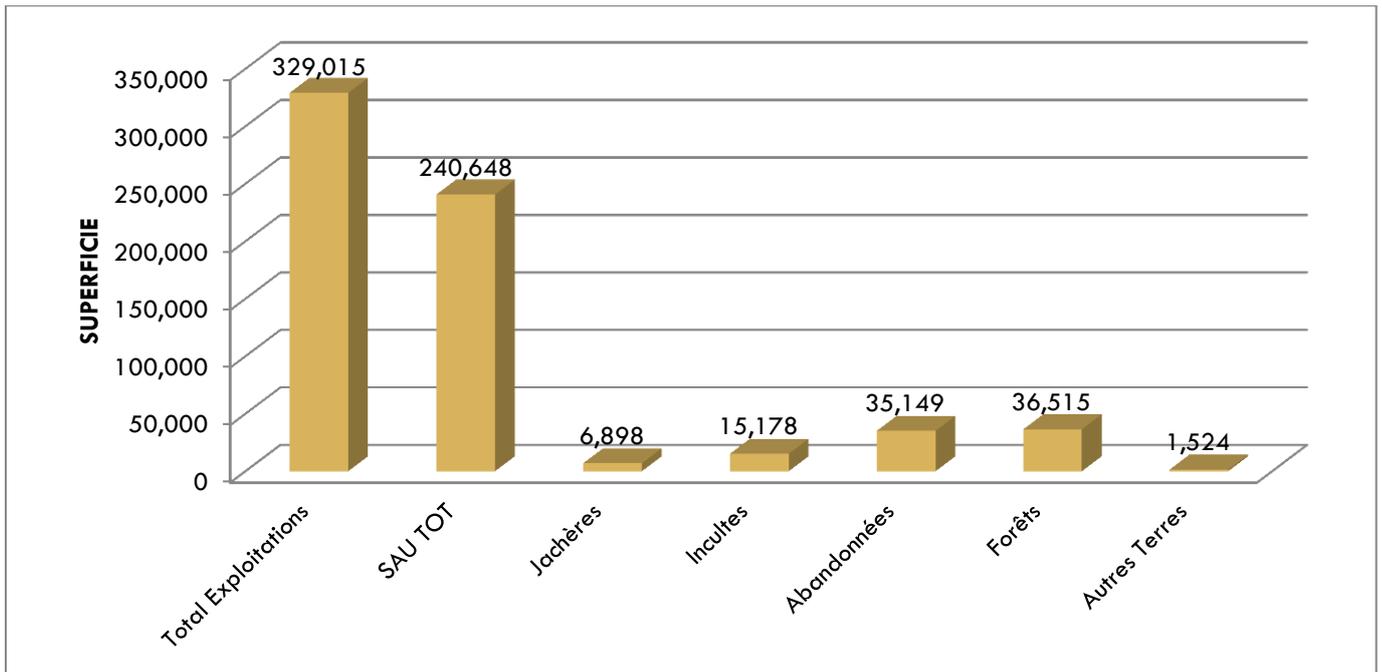


FIGURE 4.16- Répartition de la superficie de l'utilisation des terres à Baalbeck-Hermel (En dounoums)

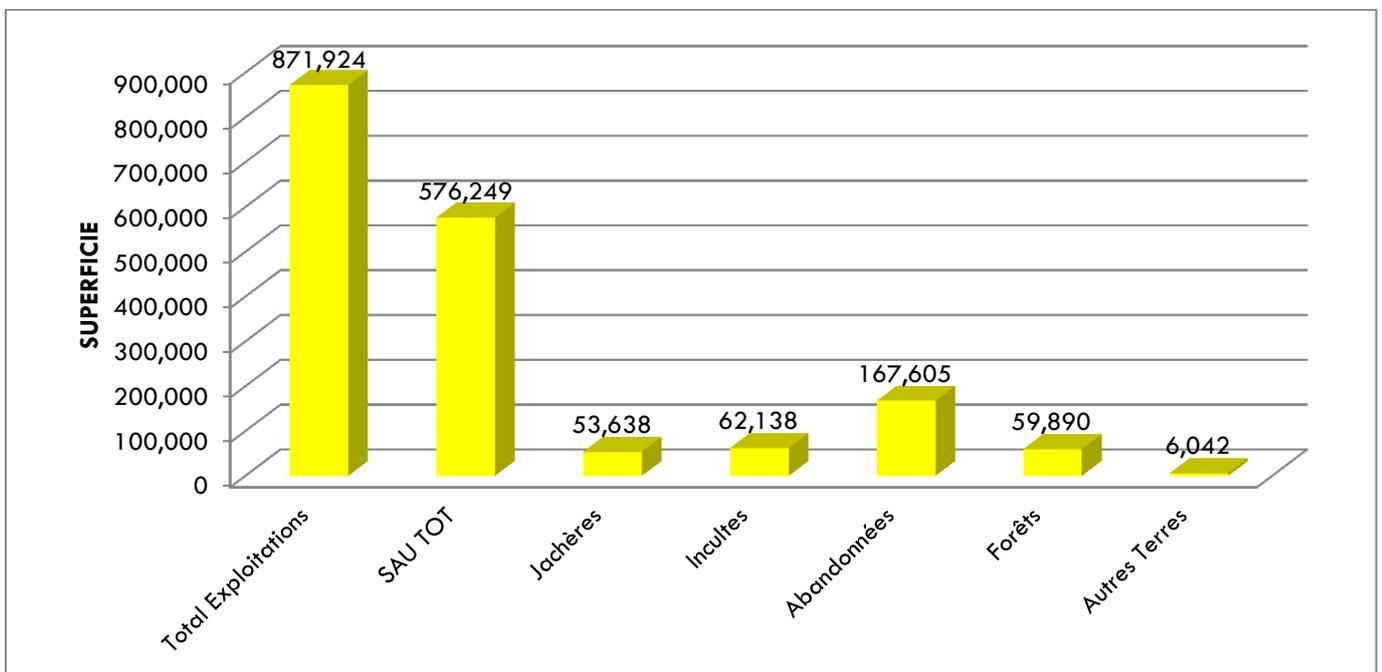


FIGURE 4.17- Répartition de la superficie de l'utilisation des terres à la Béqaa (En dounoums)

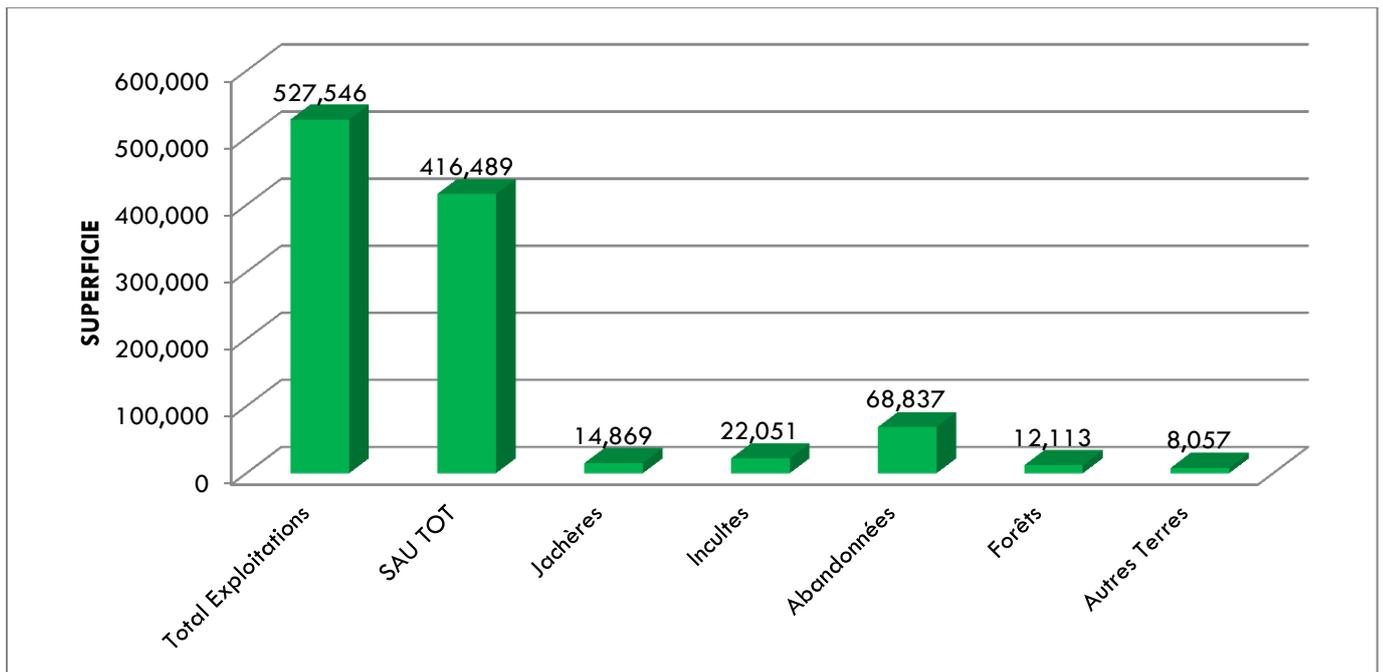


FIGURE 4.18- Répartition de la superficie de l'utilisation des terres au Sud (En dounoums)

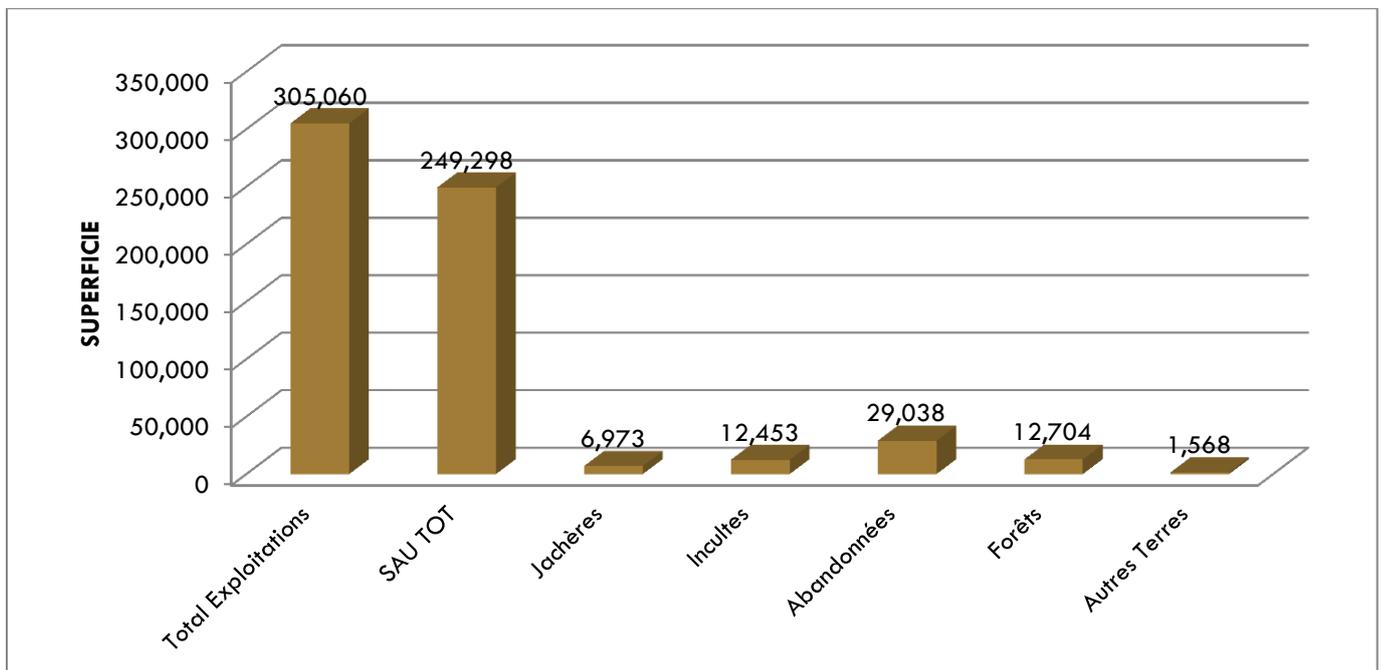
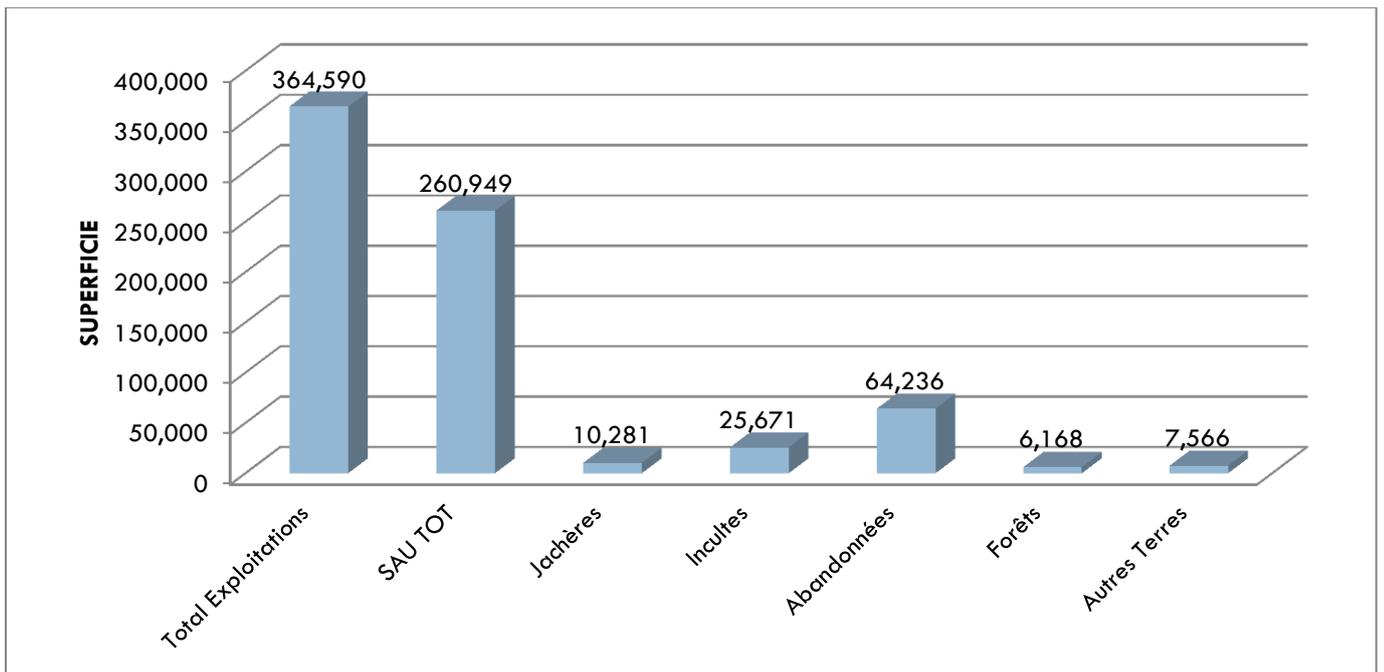


FIGURE 4.19- Répartition de la superficie de l'utilisation des terres à Nabatiyeh (En dounoums)



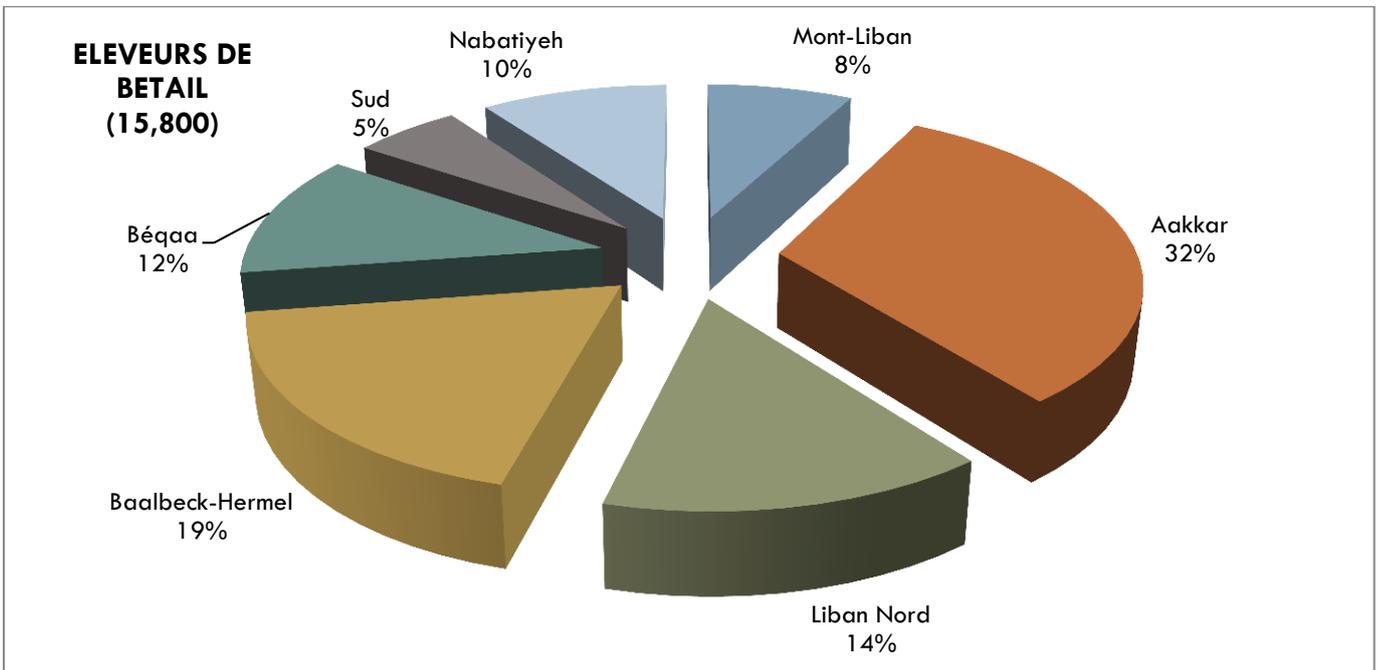
5. L'ELEVAGE

5.1 L'élevage du bétail

L'élevage du bétail toute race confondue (bovins, ovins, caprins et porcins) est pratiqué par environ 15,800 exploitants, soit 9% du nombre total des exploitants agricoles. Ce nombre d'éleveurs peut correspondre à des éleveurs ayant en même temps des bovins et des ovins et des caprins. Parmi les exploitants qui pratiquent l'élevage du bétail 3,044 exploitants (19 % du nb total des éleveurs) sont des éleveurs sans terres agricoles et par conséquent ne cultivent pas des terres.

La répartition des éleveurs par Mohafaza est la suivante : 46% d'entre eux dans la Région du Nord avec ses 2 Mohafazas (Aakkar et Liban Nord), suivis de la Région de la Béqaa (Baalbeck-Hermel et Béqaa) avec 31%. Les éleveurs à Nabatiyeh et au Mont Liban ont représenté respectivement 10% et 8% du total des éleveurs. Le taux le plus bas des exploitants pratiquant l'élevage a été enregistré au Sud avec 5%. (Figure 5.1)

FIGURE 5.1- Répartition de l'effectif des éleveurs de bétail par Mohafaza (En %)

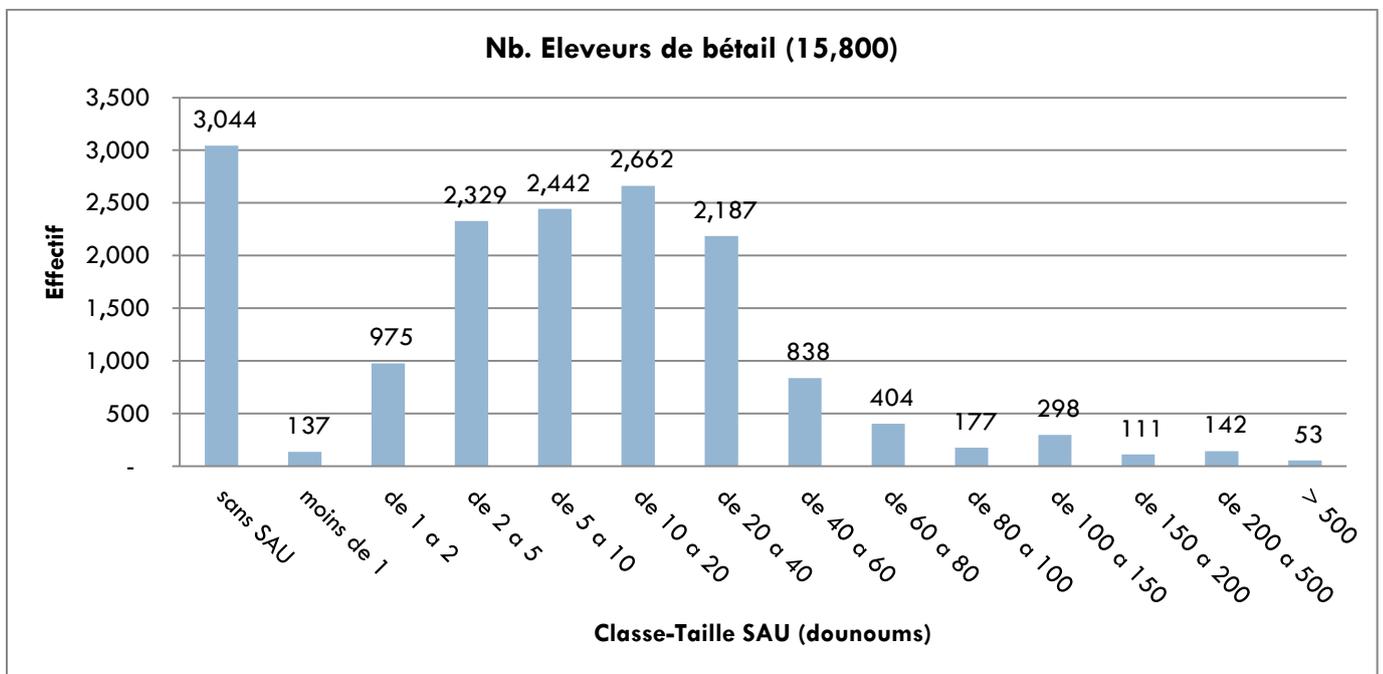


Les éleveurs à Aakkar représentent 32% du nombre total des éleveurs au Liban alors que les éleveurs de Baalbeck-Hermel représentent quant à eux environ 19% du nombre total du Liban.

Il y a lieu de mentionner que les éleveurs de Aakkar constituent environ 70% des éleveurs de l'ensemble des deux Mohafazas de la Région du Nord. Ceux de Baalbeck-Hermel représentent environ 61% du nombre total d'éleveurs de la Région de la Béqaa.

Le nombre d'éleveurs augmente avec la classe-taille SAU des exploitations jusqu'à 20 dounoums et diminue progressivement ensuite. Alors que les exploitants agricoles ayant moins de 2 dounoums et ceux n'ayant pas de terres agricoles représentent 26% du nombre total des exploitants, ce taux augmente jusqu'à atteindre 61% pour les exploitants ayant entre 2 et 20 dounoums et qui s'adonnent à l'élevage. Par contre pour les exploitations de plus de 40 dounoums, la proportion des éleveurs diminue jusqu'à représenter environ 13% du nombre total des exploitants (Figure 5.2).

FIGURE 5.2- Répartition du nombre d'éleveurs de bétail par classe taille SAU des exploitations

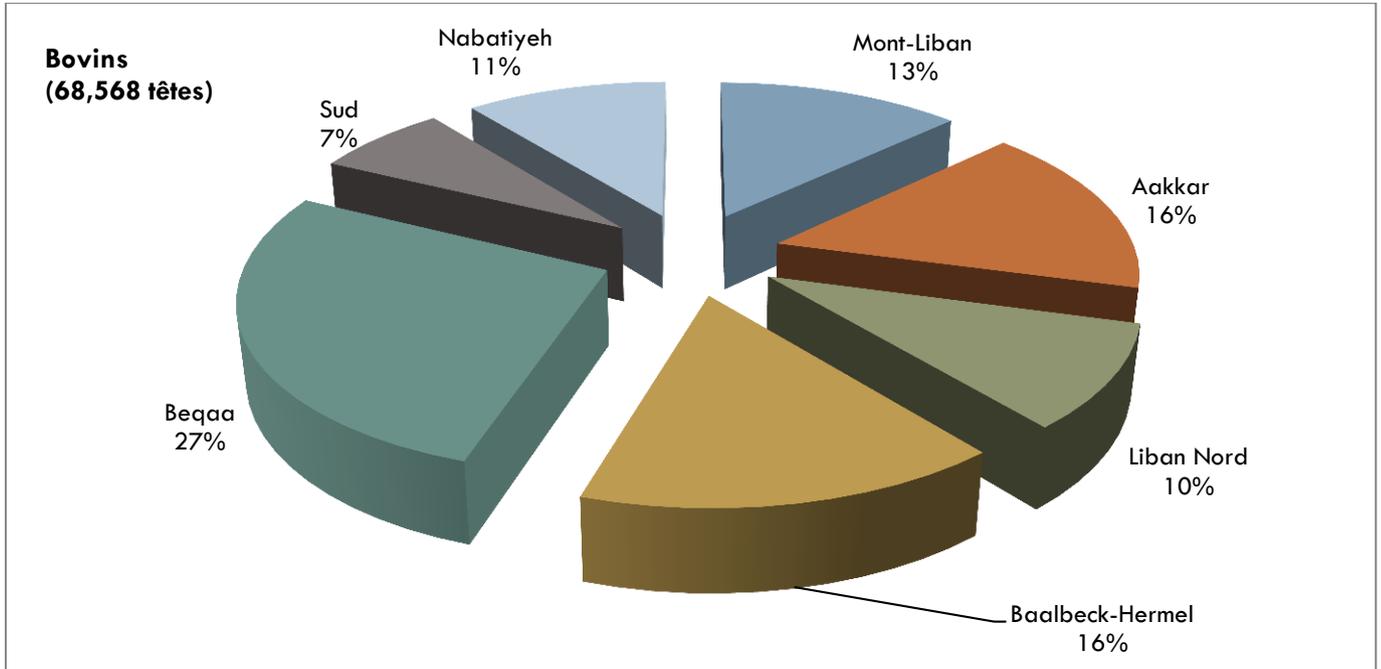


5.2 L'élevage des bovins

L'effectif des bovins s'élève à 68,568 têtes exploitées par 10,410 éleveurs (66 % du nombre des exploitants pratiquant l'élevage), soit une moyenne de 7 têtes par éleveur. Les éleveurs de bovins représentent environ les deux tiers des éleveurs de bétail.

La répartition des bovins par Mohafaza montre que la Région de la Béqaa avec ses 2 Mohafazas détient environ 43% du nombre total de bovins au Liban suivie par la Région du Nord (Aakkar et Liban Nord) avec 26%, les Mohafazas restants détiennent entre 7% et 13% (Figure 5.3).

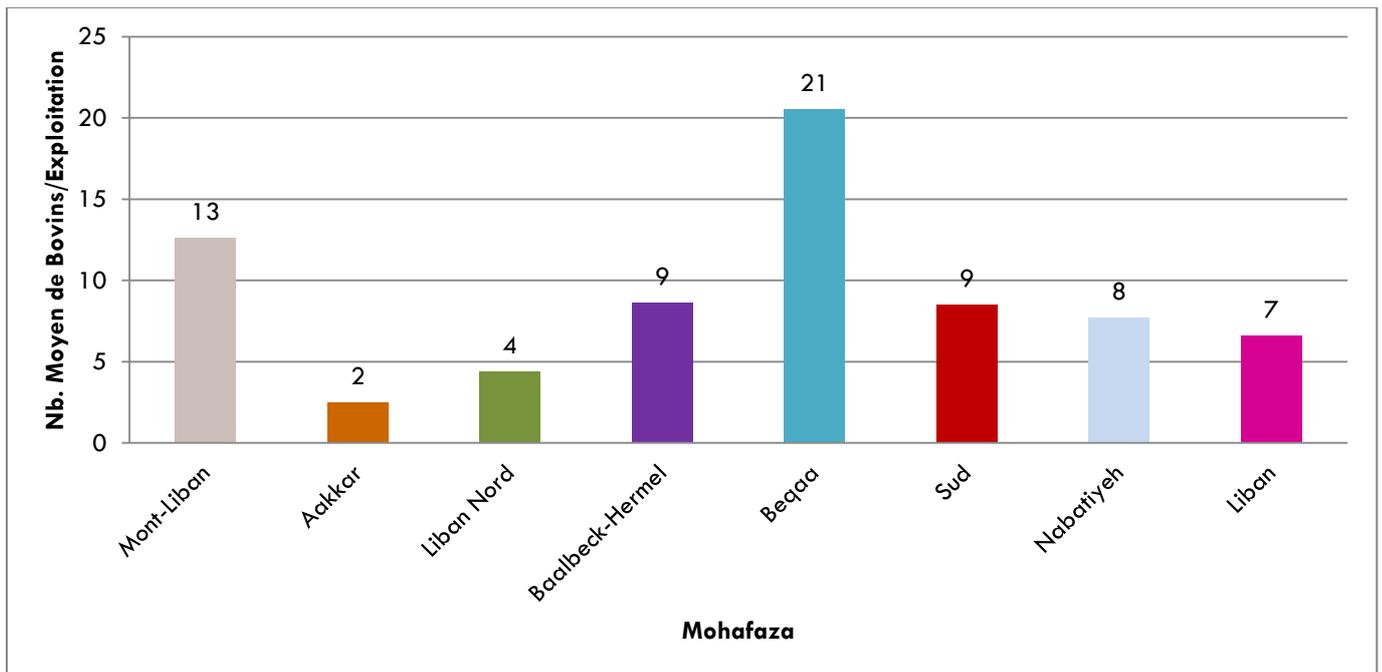
FIGURE 5.3- Répartition des Effectifs de bovins par Mohafaza (En %)



Parmi les éleveurs de bovins 1,912 ne disposent pas de terres agricoles (18% de l'effectif total) et détiennent 20,887 têtes.

Comme cité précédemment, le nombre moyen de bovins par exploitation est de 7 têtes à l'échelle nationale. Nous remarquons au niveau de la Mohafaza de la Béqaa que ce taux a enregistré un très haut niveau de 21 têtes par exploitation. Il est à noter que les grandes fermes de bovins se situent dans cette région. Cependant, si on ne prend que les exploitations qui détiennent moins de 15 têtes, le nombre moyens de bovins dans cette région sera de 8.5 têtes par exploitation- (Figure 5.4).

FIGURE 5.4- Répartition du nombre moyen de bovins par exploitation et par Mohafaza

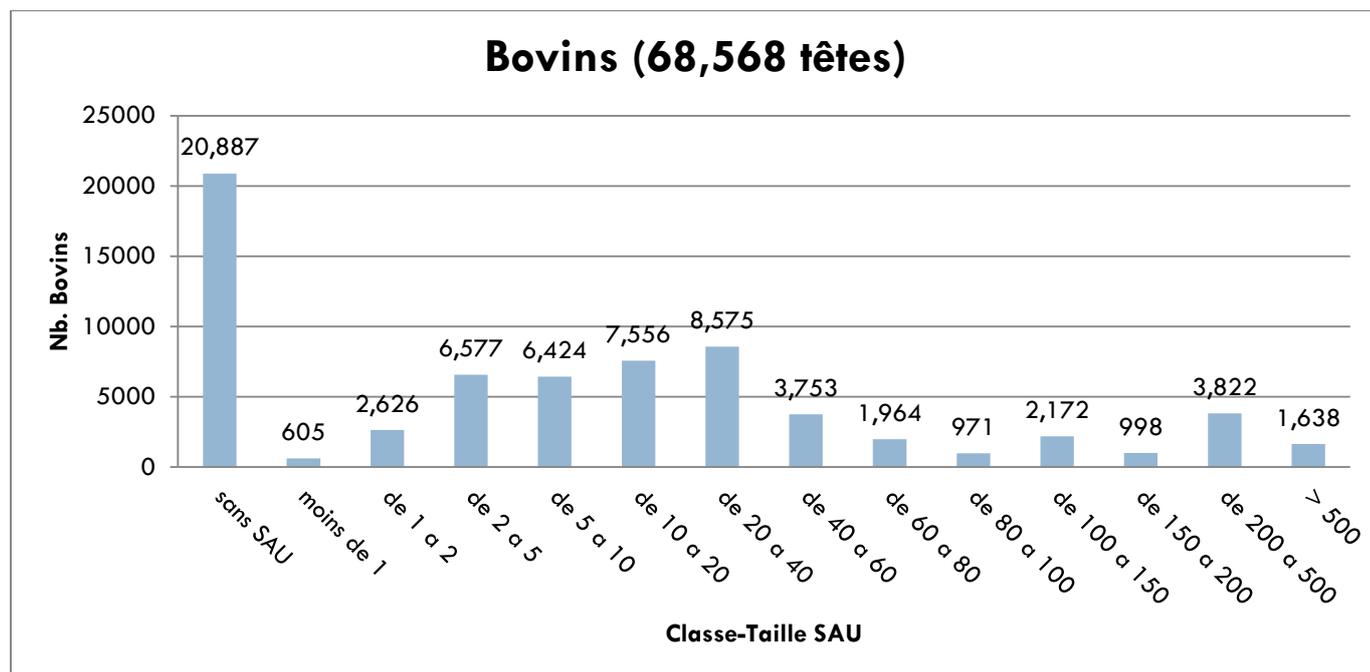


De plus, il est à noter que le nombre moyen de têtes de bovins varie selon la classe-taille de la SAU. Il atteint 11 pour les exploitations sans terre agricole, alors que pour les grandes exploitations, la taille moyenne du troupeau augmente progressivement pour atteindre 68 têtes pour les exploitations ayant plus de 500 dounoums.

La répartition des bovins selon la classe-taille SAU des exploitations montre que 30% du troupeau se trouve au niveau des exploitations qui ne détiennent pas de terres agricoles, ce nombre augmente jusque les exploitations ayant 40 dounoums et commence à diminuer par la suite jusqu'à atteindre 1,638 pour les exploitations de plus de 500 dounoums (Figure 5.5).

FIGURE 5.5- Répartition du nombre de bovins par classe taille SAU des exploitations

(Superficies en dounoums)



La répartition du nombre total de bovins au Liban par classe-taille effectif des bovins, montre qu'environ 43% du nombre total de bovins correspond à des classes de bovins comprises entre 1 et 15 têtes et sont détenues par environ 90% d'éleveurs de bovins et 35% du nombre total de bovins pour les exploitations de classes de bovins comprises entre 16 et 50 têtes qui, elles sont détenues par environ 9% du nombre d'éleveurs bovins. Les 22% restants du nombre de bovins correspondent à des exploitations dont la taille du cheptel bovin est supérieure à 50 têtes.

Il y a lieu de signaler que dans la Région de la Béqaa (Baalbeck-Hermel et Béqaa), près des deux tiers des bovins se trouvent au niveau d'exploitations de classe-taille bovins de moins de 50 têtes et le tiers restant pour celles de plus de 50 têtes.

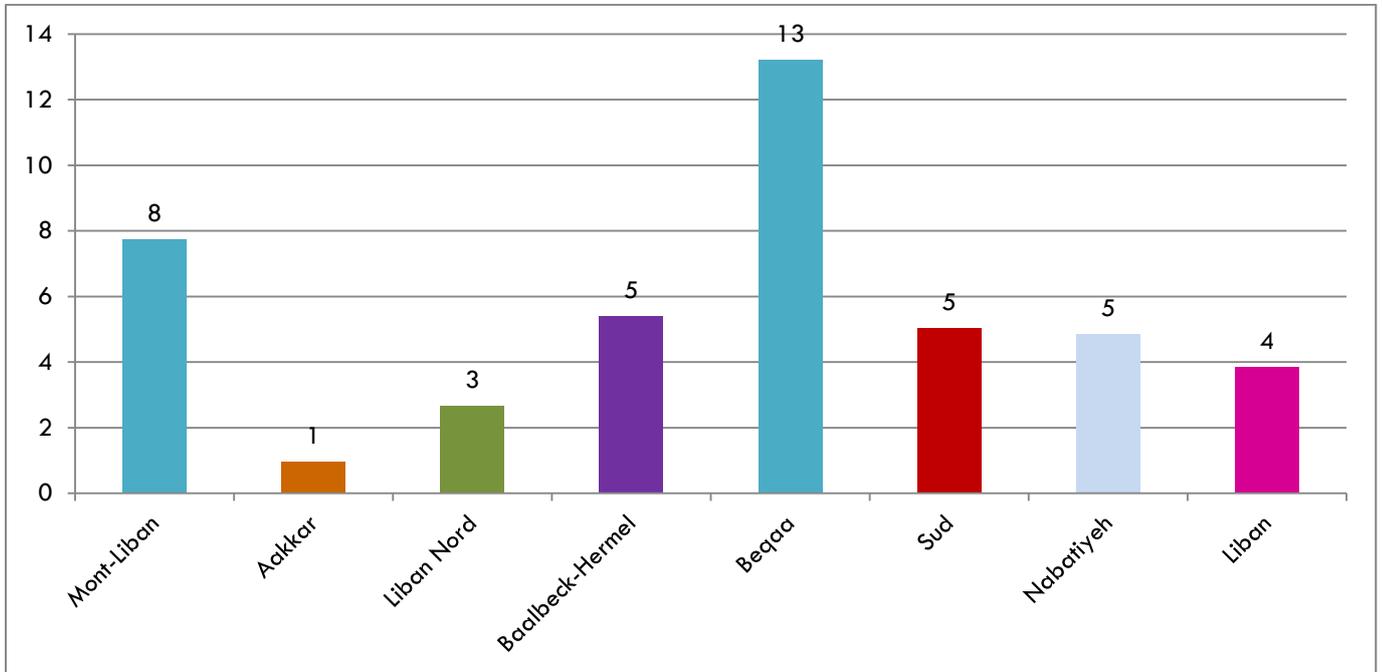
5.2.1 L'effectif des vaches laitières

Les effectifs des vaches laitières s'élèvent à environ 40,160 soit un taux de près de 60% de l'effectif total des bovins. L'effectif moyen des femelles bovines est de 4 têtes par éleveur (Figure 5.6).

Le nombre moyen de vaches laitières par Mohafaza montre un taux comparable pour les Mohafazas de Baalbeck-Hermel, du Sud, de Nabatiyeh avec 5 vaches laitières par éleveur et du Liban Nord

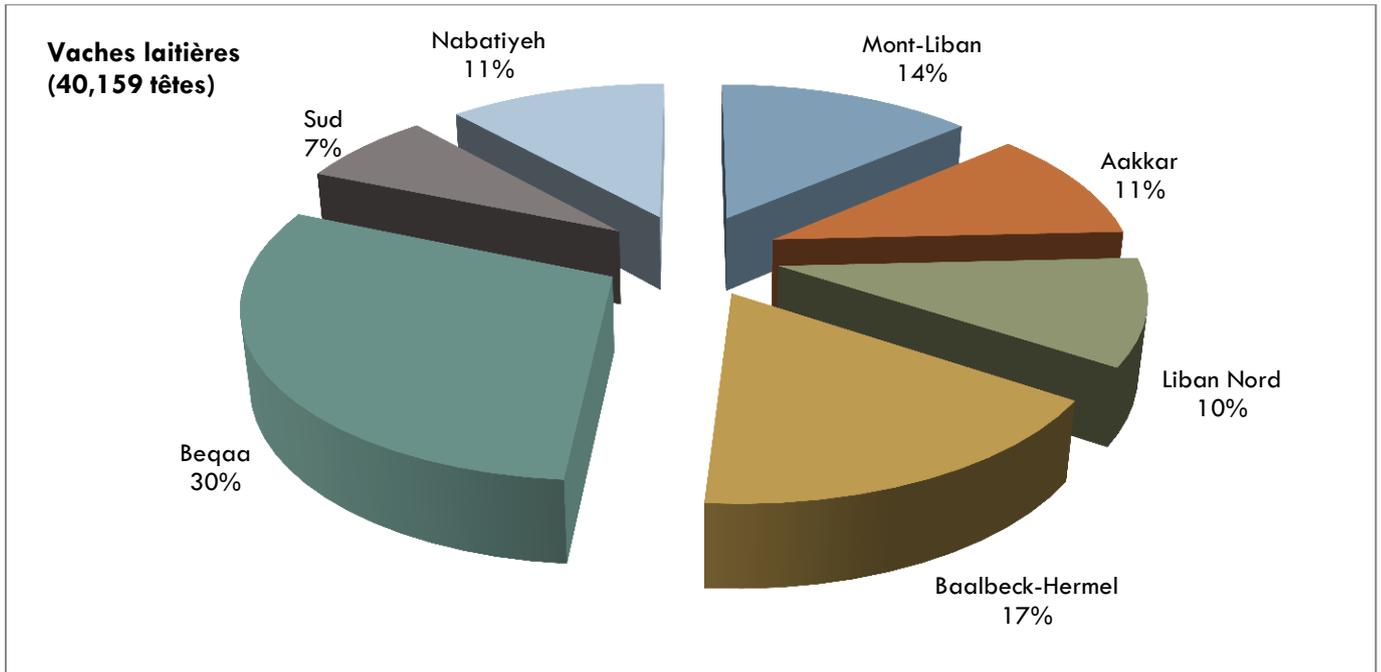
avec 3 vaches laitières par éleveur alors que ce taux est de 8 pour le Mont Liban et de 13 pour la Béqaa. Le taux le plus bas a été enregistré au Aakkar avec 1 vache laitière par éleveur.

FIGURE 5.6- Nombre moyen de vaches laitières par exploitation et par Mohafaza



La répartition des vaches laitières montre que c'est au niveau des Mohafazas de la Béqaa, de Baalbeck-Hermel et du Mont-Liban que les taux les plus élevés de vaches laitières ont été enregistrés avec respectivement 30%, 17% et 14% du nombre total de vaches laitières au niveau de chacune de ces Mohafazas. Il convient de signaler que les grandes fermes d'élevage de vaches laitières se trouvent au niveau de ces Mohafazas (Figure 5.7).

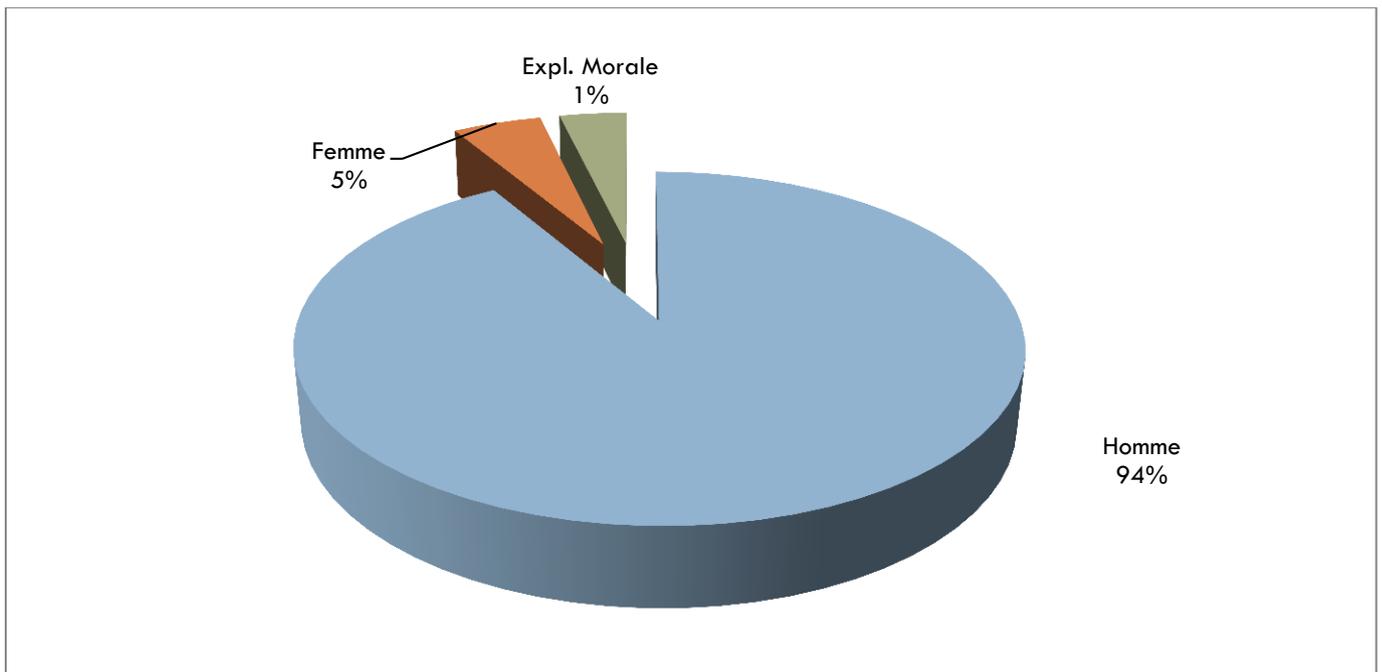
FIGURE 5.7- Répartition des vaches laitières par Mohafaza



5.2.2 L'effectif bovin par Sexe de l'exploitant

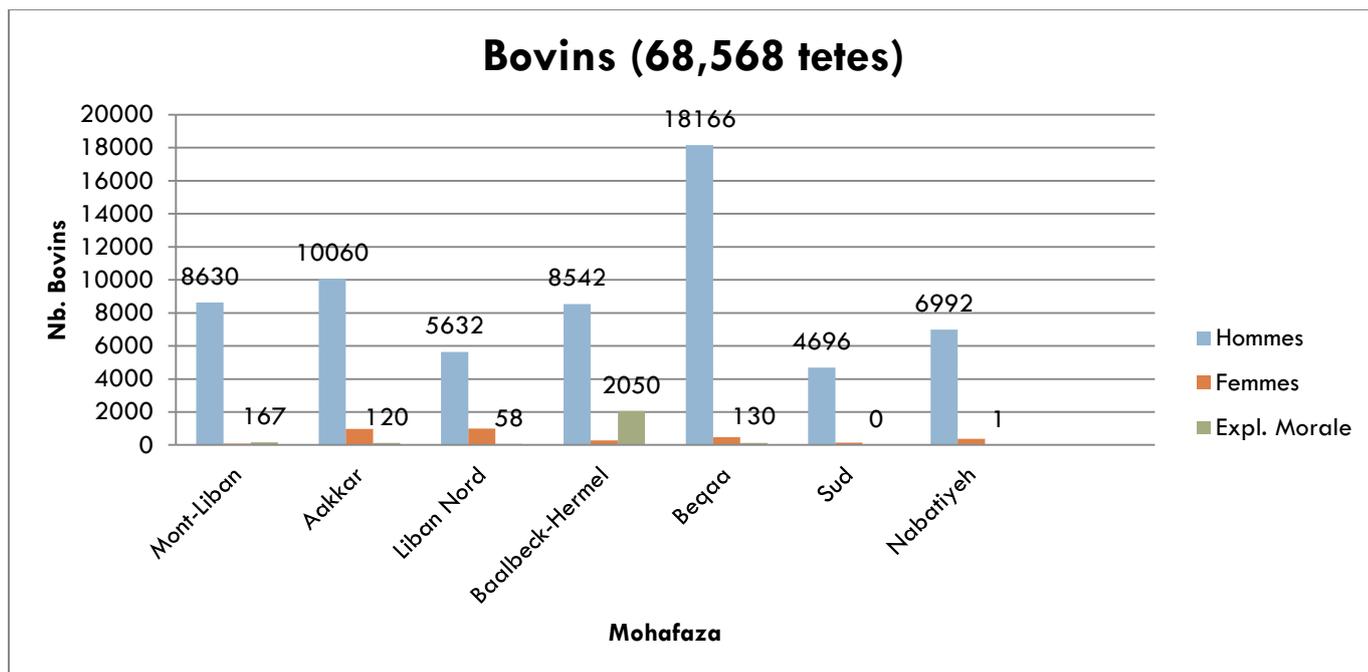
Environ 94% de l'effectif total des bovins est détenu par des éleveurs hommes (le nombre total de bovins pour cette catégorie étant de 62,718) et seulement 5% par les femmes qui en plus s'occupent de la transformation artisanale du lait en produits laitiers.

De plus, il convient de noter que seulement 1% du cheptel bovins est détenu par des exploitations morales et donc non individuelles avec un effectif de cheptel d'environ 2050 têtes correspondant à une grosse unité de production de lait présente au niveau de la Mohafaza de Baalbeck-Hermel (Figures 5.8 et 5.9).

FIGURE 5.8- Répartition de l'effectif des bovins par sexe de l'exploitant

La répartition des bovins par sexe de l'éleveur et par Mohafaza, montre que la part du troupeau détenu par les femmes est plus grande au niveau du Aakkar et du Liban Nord avec 10% et 18% respectivement comparativement aux autres Mohafazas où ce pourcentage ne dépasse pas les 3%. (Figure 5.9). A ce niveau, il est connu qu'à Aakkar et au Liban Nord, une majorité d'exploitants travaillent dans le secteur public et par conséquent leurs femmes s'occupent de l'élevage de bovins en plus du taux de pauvreté de la région.

FIGURE 5.9- Répartition de l'effectif bovins par sexe et par Mohafaza



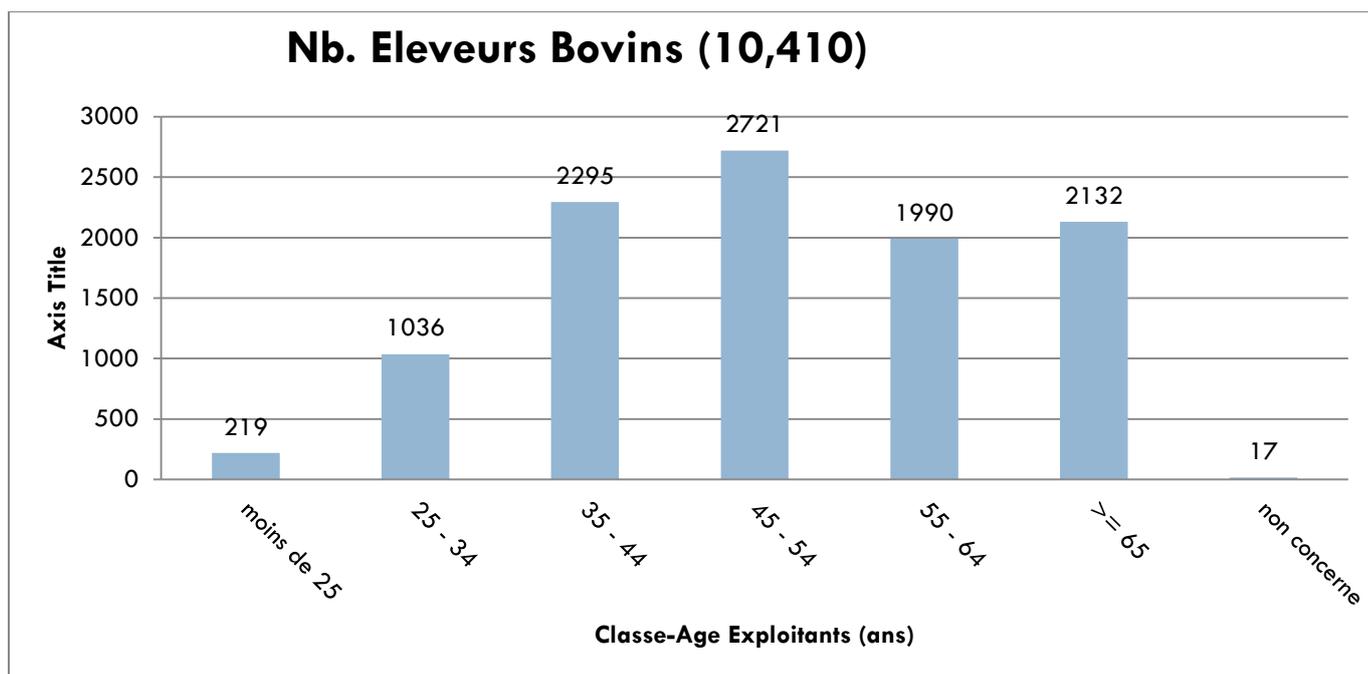
5.2.3 L'effectif bovin par Classe-Age de l'exploitant

La figure 5.10 ci-dessous montre que les jeunes éleveurs de bovins de moins de 35 ans ne présentent que 12% du nombre total d'éleveurs de bovins. Ceci démontre que beaucoup de jeunes quittent l'élevage et de plus beaucoup de fermes ont cessé leur activité durant les années de crise il y a 4 ans. En effet, ce secteur a connu des crises telles la détérioration du prix du lait, l'absence des services vétérinaires et l'augmentation de prix de fourrages (concentrés et verts).

Cependant, durant les deux dernières années, les efforts déployés par le ministère de l'Agriculture et les projets de développement y afférents, ont eu un impact positif sur le secteur laitier en général et sur les petits éleveurs en particulier par l'intermédiaire de la vulgarisation et l'appui à l'éleveur. Cette amélioration de ce secteur devrait continuer avec le nouveau programme de subvention de la part du ministère concernant la production fourragère et le secteur laitier.

De même, le ministère de l'agriculture a entrepris l'opération d'identification et de numérotation du troupeau bovins « Ear tagging » et cette opération devrait continuer pour assurer sa complète réussite.

FIGURE 5.10- Répartition de l'effectif des éleveurs de bovins par âge de l'exploitant



De plus, il convient de signaler qu'environ 85% du nombre total de bovins est détenu par des éleveurs de plus de 35 ans.

5.3 L'élevage des petits ruminants

Les petits ruminants incluent les ovins et les caprins. L'élevage des petits ruminants valorise plutôt les zones arides et les moins productives du pays. Il est à noter que la plupart des élevages de petits ruminants sont mixtes : ovins et caprins ensemble surtout au niveau de l'élevage de type sédentaire et moins marqué au niveau du système transhumant. Par contre, le système semi-nomade est constitué exclusivement d'ovins.

Selon le recensement de 2010, le nombre total des petits ruminants s'est élevé à 669,206 têtes et dont 43% (288,462 têtes) sont élevées ensemble selon un système d'élevage mixte par 2,170 éleveurs.

Environ 70% des éleveurs ovins, caprins ou mixtes sont des petits éleveurs qui ont moins de 50 têtes d'où l'importance de leur porter une attention particulière au niveau du développement de l'élevage des petits ruminants.

5.3.1 **L'élevage des ovins**

L'effectif des ovins s'élève à 265,345 têtes exploitées par 4,094 éleveurs, soit une moyenne de 65 têtes par éleveur. Environ le quart des éleveurs ne disposent pas de la SAU et donc sans terres agricoles et détiennent 36% du cheptel ovin, avec une taille moyenne du troupeau de 100 têtes par exploitant. Il est connu que ces éleveurs pratiquent la transhumance ou louent les terres pour le pâturage de leur troupeau (Figure 5.11).

FIGURE 5.11- Répartition de l'effectif des ovins par classe taille SAU des exploitations

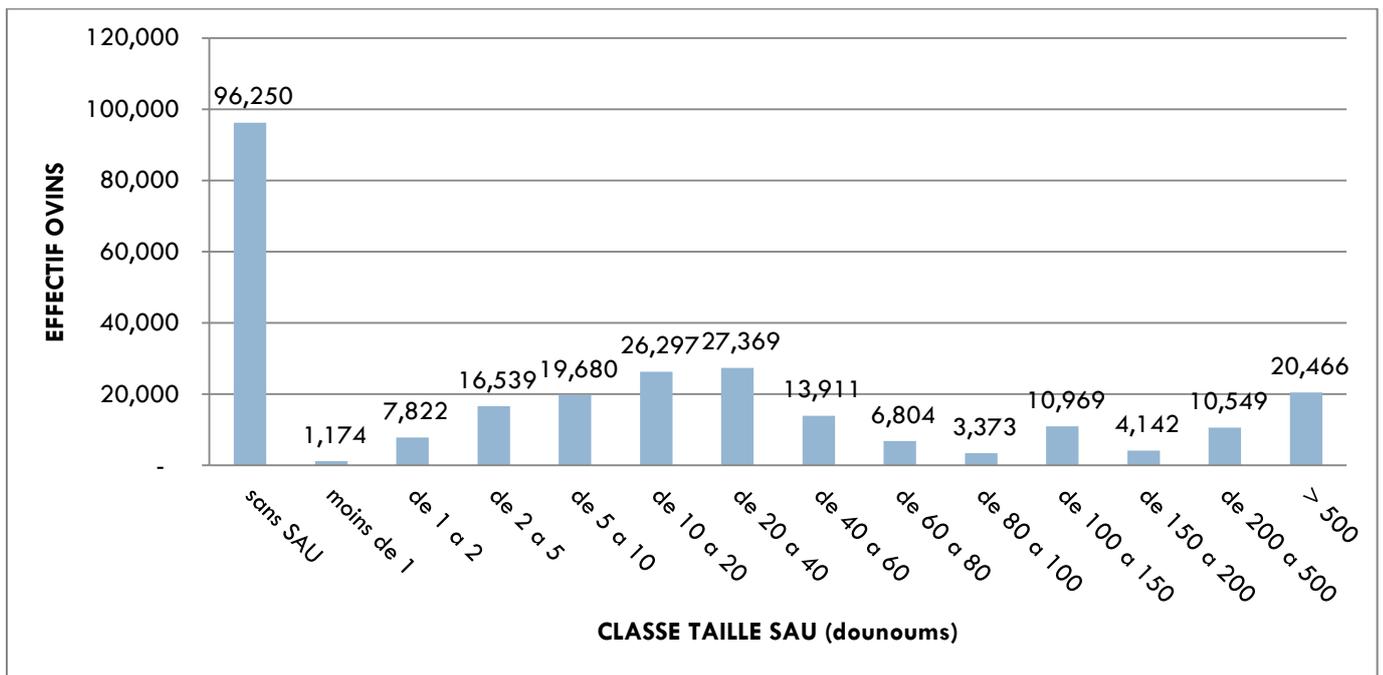
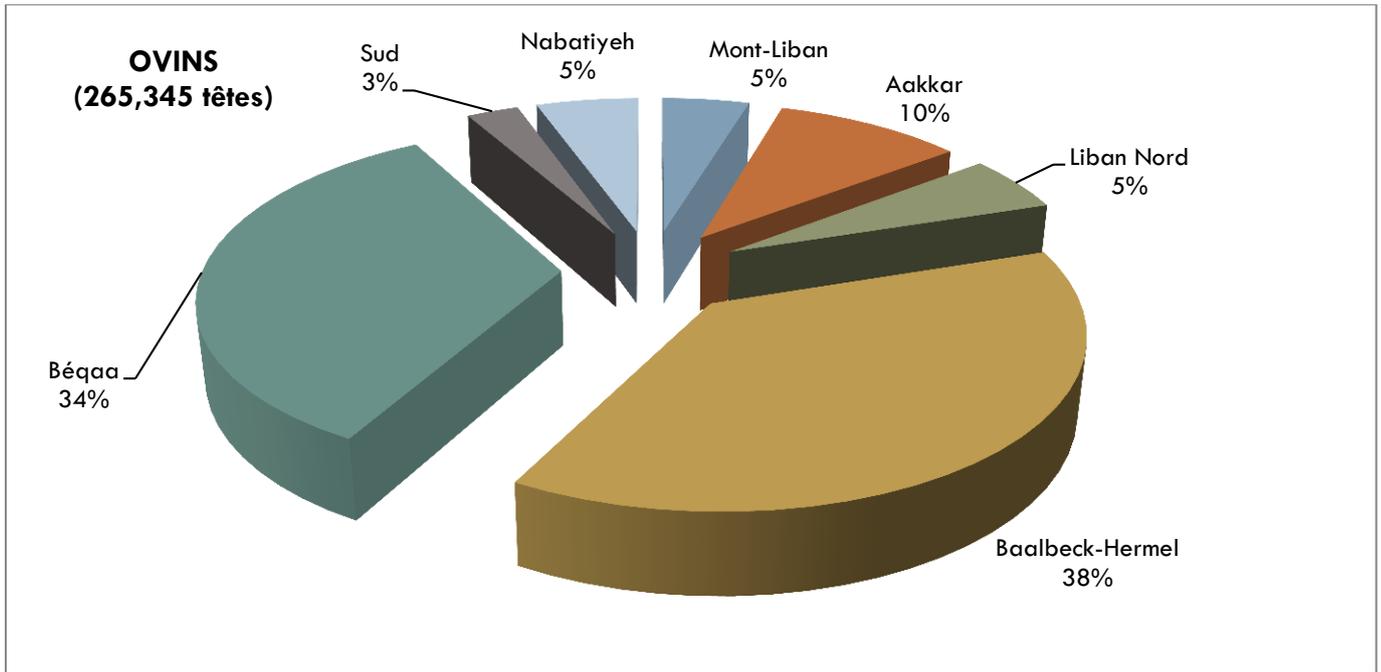


FIGURE 5.12- Répartition de l'effectif des ovins par Mohafaza (En %)



La figure 5.12 indique la répartition de l'effectif des ovins par Mohafaza et l'on constate que c'est au niveau de la Région de la Béqaa avec ses deux Mohafazas que l'élevage des ovins est concentré avec 38% du troupeau à Baalbeck-Hermel, 34% à la Béqaa suivies de loin par Aakkar avec 10%. En effet, c'est au niveau de ces régions frontalières, que la transhumance est généralement pratiquée à cause des pâturages.

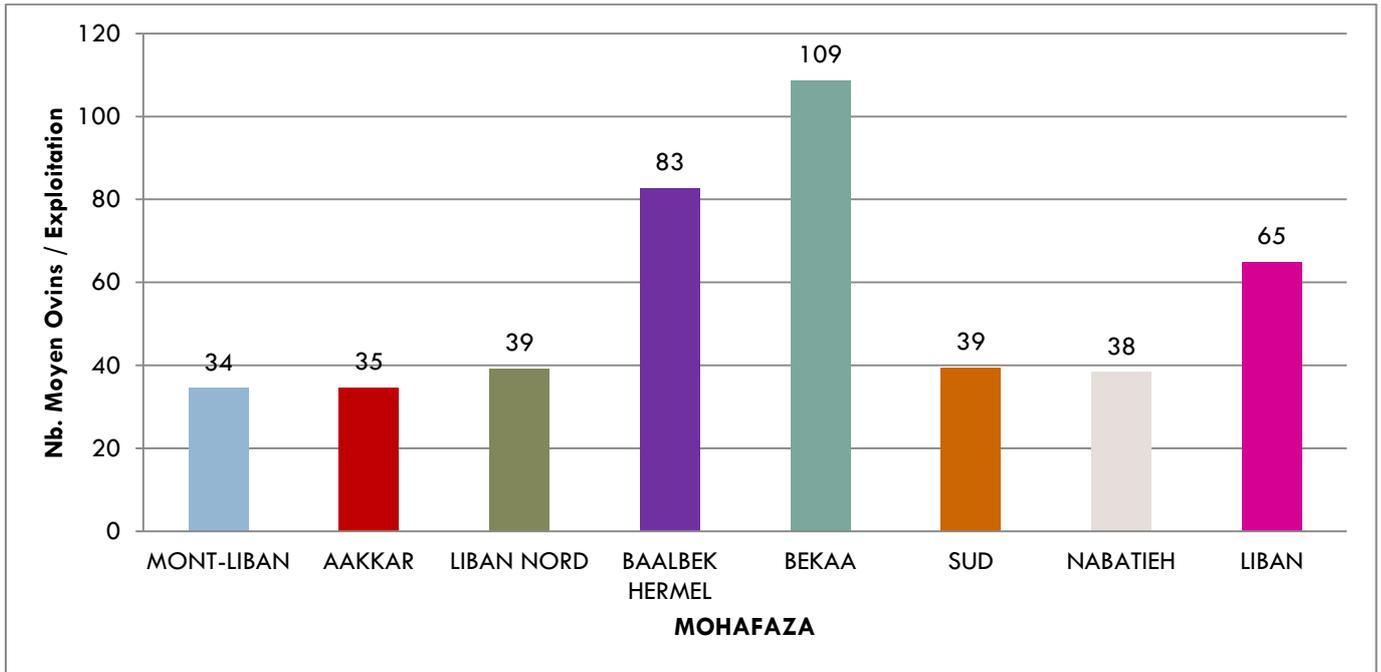
Par ailleurs, la répartition du nombre total d'ovins par classe-taille du troupeau ovins montre que le tiers des ovins correspond à des exploitations dont la classe taille ovins est inférieure à 100 têtes et les deux tiers à celles de plus de 100 têtes. Dans la Région de la Béqaa, environ 70% du troupeau ovins de cette Région correspond à des exploitations de classe-taille ovins de plus de 100 têtes alors que pour la Région du Nord la moitié du troupeau ovins de cette Région correspond à des exploitations de moins de 100 têtes et l'autre moitié à plus de 100 têtes, il en est de même pour le Sud et Nabatiyeh.

a. L'effectif moyen des ovins par exploitation

Le nombre moyen d'ovins par éleveur a atteint 65 têtes au niveau national. La répartition du nombre moyen du troupeau ovins par exploitation et par Mohafaza montre que cette moyenne est largement supérieure à la moyenne nationale dans la Région de la Béqaa, atteignant 109 ovins par

exploitation dans la Mohafaza de la Béquaa et 83 têtes à Baalbeck-Hermel et ceci grâce aux terres abandonnées et sèches au niveau des zones arides de cette région alors qu'à Aakkar où ce taux atteint 35 têtes par éleveur, il y a plus de pluies et par conséquent c'est l'agriculture qui domine l'élevage d'ovins dans cette Mohafaza (Figure 5.13).

FIGURE 5.13- Répartition du nombre moyen d'ovins par éleveur et par Mohafaza

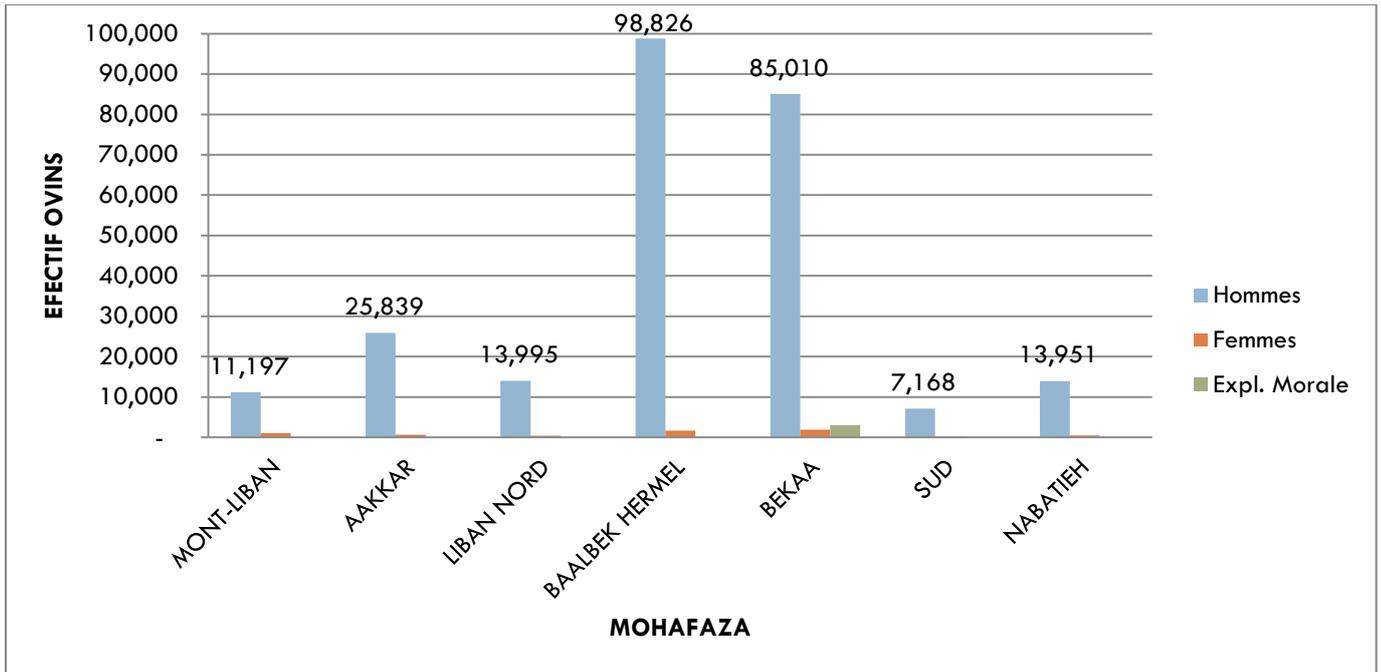


b. Les ovins selon le sexe des exploitants agricoles

L'élevage des ovins est pratiqué majoritairement par les hommes (Figure 5.14) car il nécessite de paître le troupeau au niveau des zones arides en plus de la pratique de la transhumance notamment entre les régions frontalières.

En général, les femmes qui élèvent des ovins soit ont recours à des bergers pour le pâturage soit alors elles le font au niveau de leurs exploitations pour l'engraissement des ovins.

FIGURE 5.14- Répartition du nombre de cheptel ovins par sexe de l'exploitant et par Mohafaza



c. L'effectif des brebis

Les effectifs des brebis s'élèvent à 153,603 brebis, soit 58% du cheptel ovin. L'effectif moyen des femelles ovines par exploitation est de 38 par éleveur.

La répartition des brebis par Mohafaza, montre la prédominance au niveau de la Région de la Béqaa avec ses deux Mohafazas et suit en général la même distribution que celle du troupeau global (Figure 5.12).

Il y a lieu de noter que les brebis sont élevées pour la reproduction, le reste du troupeau ovin est destiné à la production de viande et une faible proportion pour la substitution des brebis âgées ou non reproductrices et dont le rendement est inférieur au niveau acceptable de production.

Le nombre moyen de brebis par exploitation est de 38 brebis au niveau national et atteint 65 têtes à la Mohafaza de la Beqaa, 48 têtes à la Mohafaza de Baalabeck-Hermel et suit aussi la même répartition que le nombre moyens d'ovins global (Figure 5.13).

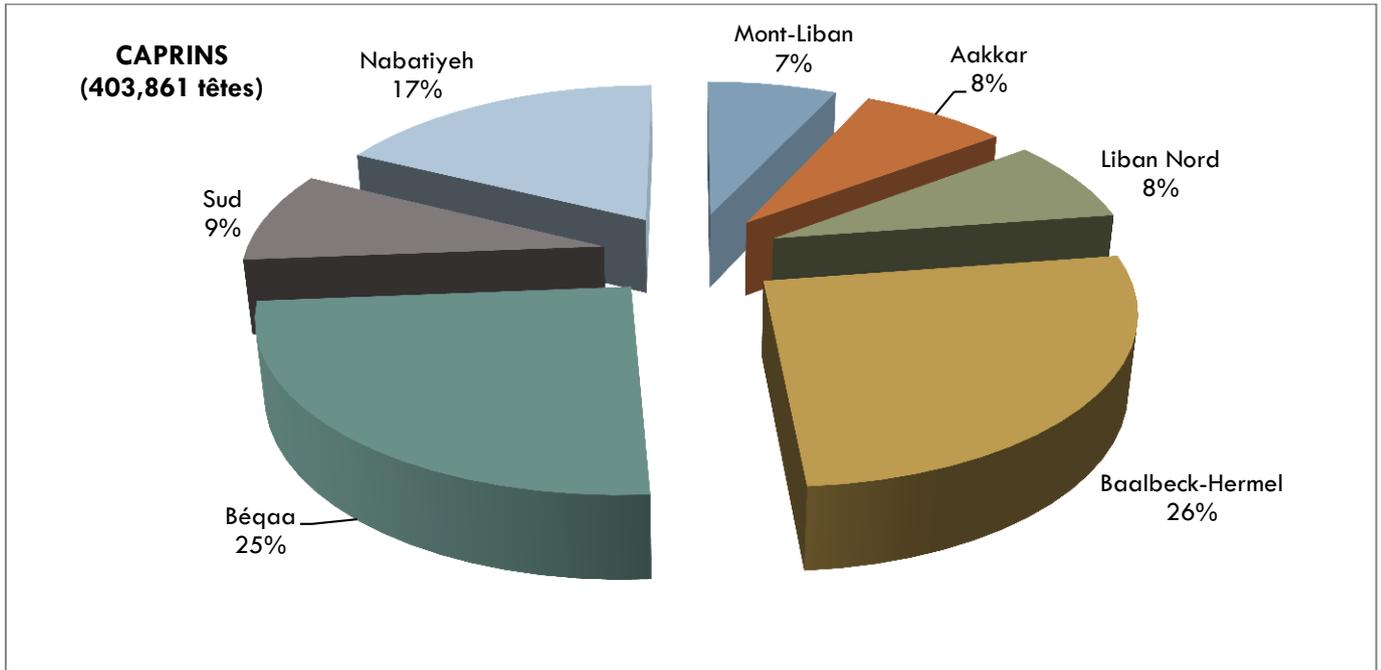
5.3.2 L'élevage des caprins

L'effectif total des caprins s'élève à 403,861 têtes, exploitées par 5,847 éleveurs dont 1,141 ne disposent pas de terres agricoles, soit près de 20% des éleveurs. Ces derniers détiennent 115,524 têtes, soit environ 29% du cheptel caprin.

La taille moyenne du troupeau caprin est de 69 têtes par éleveur.

La répartition des caprins par Mohafaza, montre une prédominance au niveau des deux Mohafazas de la Région de la Béqaa avec 25% de l'effectif caprins total à la Béqaa et 26% à Baalbeck-Hermel suivies de Nabatiyeh avec 17% (Figure 5.15).

FIGURE 5.15- Répartition de l'effectif des caprins par Mohafaza (En %)



De plus, la figure 5.15 montre que la répartition des caprins par Mohafaza est similaire à celle des ovins, à l'exception de la pratique d'élevage des caprins au niveau de Nabatiyeh à cause de la nature montagneuse de cette région.

La répartition des caprins par race montre la prédominance de la race locale ou « Baladi » qui est connue pour sa rusticité avec une faible production laitière et un faible taux de croissance. Selon les déclarations des éleveurs environ 7% du troupeau caprins est répertoriée comme « race pure » ou « Chami » correspondant à un effectif de 28,072 caprins. Ce sont pratiquement des « Chamis », cependant, une très faible part est de race Chami pure alors que la majorité des caprins sont des hybrides manifestant plus de 50% du caractère de la race Chami.

En comparaison, la race Chami est quant à elle caractérisée par une production laitière élevée et un taux de croissance assez élevée.

De ce fait, il serait très important d'encourager le croisement de ces deux races pour obtenir une progéniture préservant la rusticité en améliorant la production laitière ainsi que la production de viande et ceci pour satisfaire les besoins et demandes des consommateurs (tradition culinaire) surtout au niveau des régions du Nord et du Sud / Nabatiyeh.

a. L'effectif moyen des caprins

Le nombre moyen de caprins par éleveur a atteint 69 têtes au niveau national. La répartition du nombre moyen du troupeau caprins par exploitation et par Mohafaza montre que cette moyenne est largement supérieure à la moyenne nationale dans la Mohafaza de la Béqaa atteignant 121 caprins par exploitation suivie du Sud et de Nabatiyeh avec une moyenne presque comparable. Ceci comme mentionné précédemment à cause de la nature montagneuse de ces régions (Figure 5.16).

FIGURE 5.16- Répartition du nombre moyen de caprins par exploitation et par Mohafaza

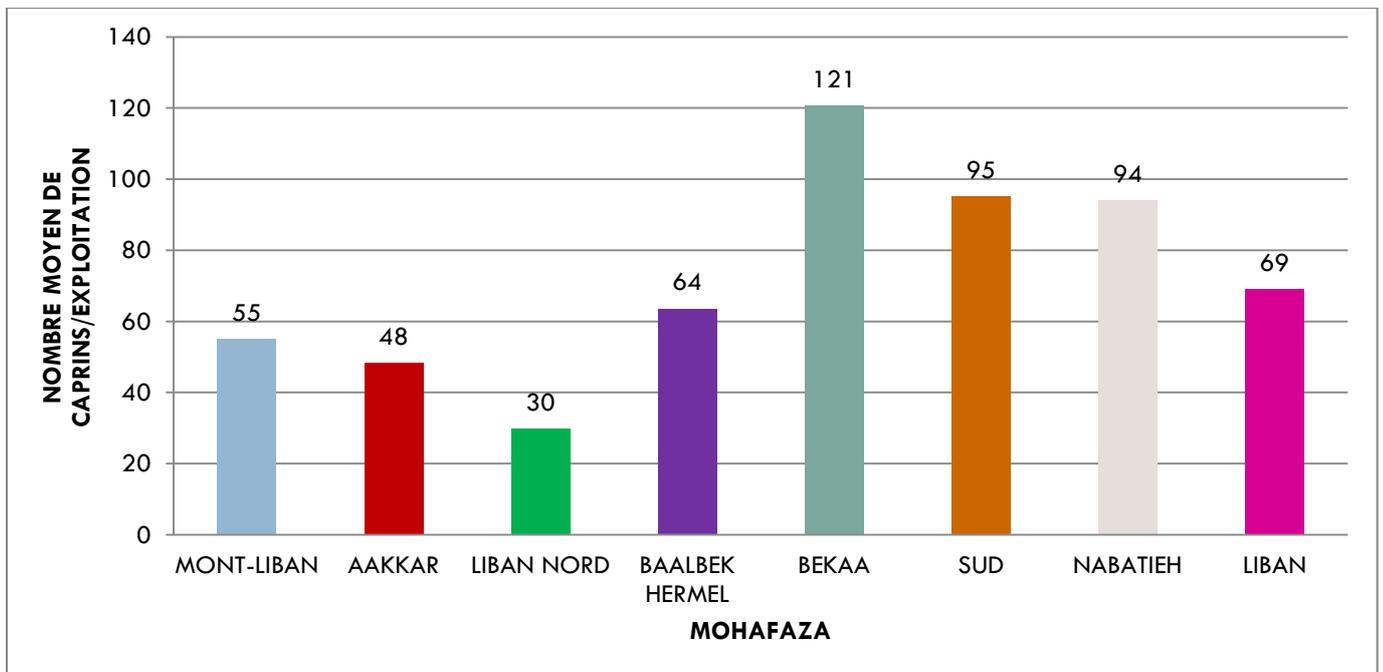
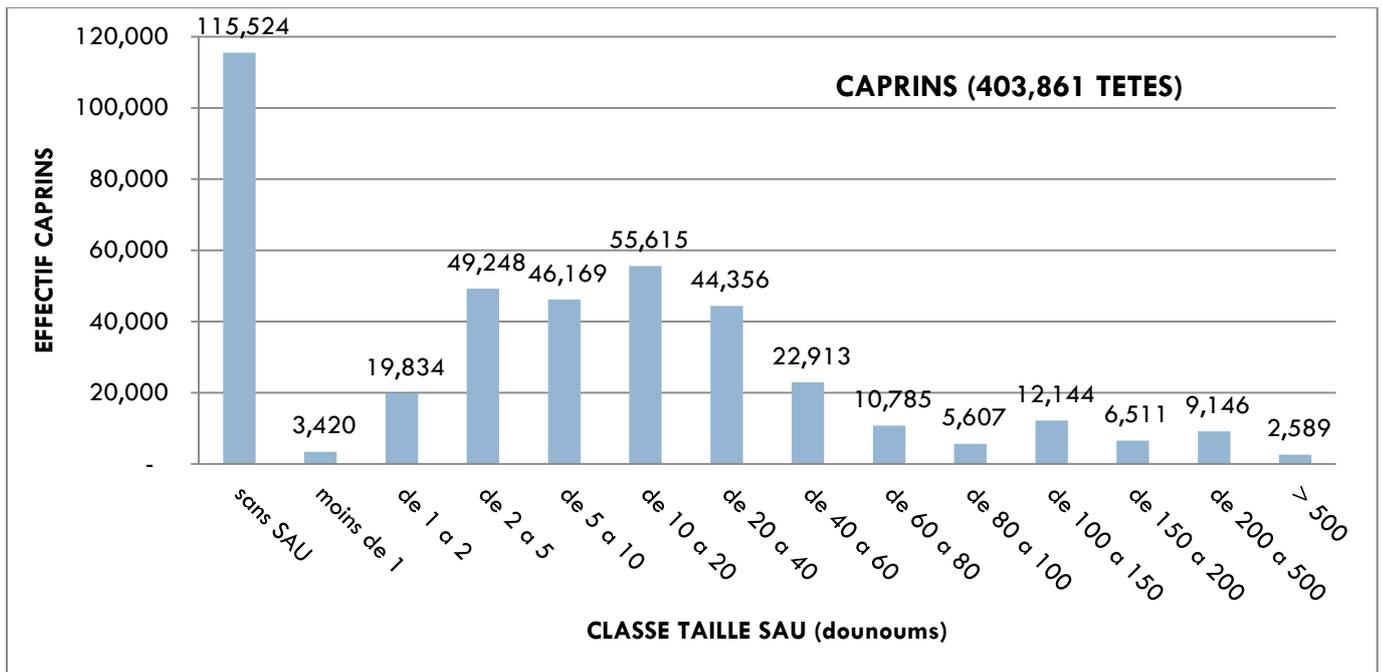


FIGURE 5.17- Répartition du nombre de caprins par classe taille SAU des exploitations



La figure 5.17 montre que près de 30% du cheptel caprins correspond à des exploitations sans SAU et donc sans terres agricoles correspondant soit au recours au pâturage sur des terres appartenant à l'Etat « Machaa » ou bien que l'éleveur lui-même loue pour paître son troupeau.

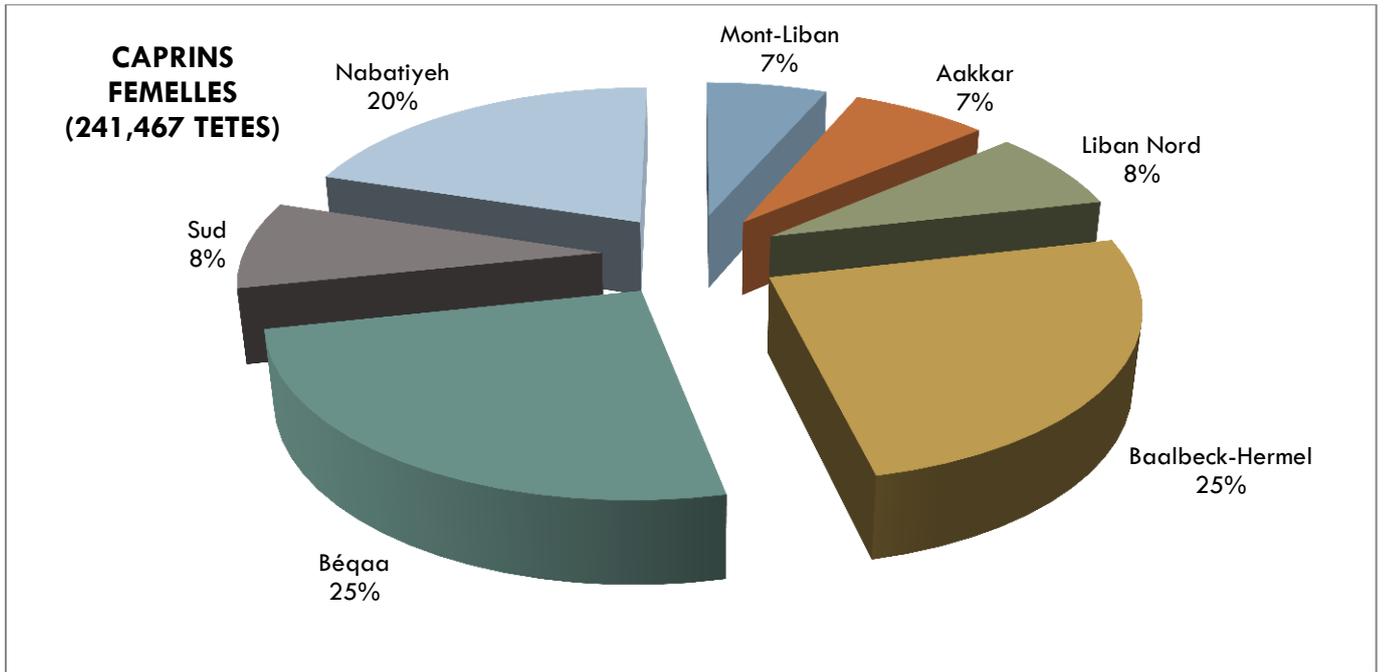
Pour ce qui est de la répartition du nombre total de caprins par classe taille effectifs du troupeau caprins, environ 70% des caprins correspondent à des exploitations de plus de 100 têtes et 30% de moins de 100 têtes. C'est au niveau des Mohafazas du Sud et de Nabatiyeh que près de 80% du nombre de caprins de chacune de ces Mohafazas se trouvent au niveau des exploitations de classe-taille effectifs de plus de 100 têtes.

b. L'effectif des femelles du troupeau caprin

Les effectifs des femelles caprins s'élèvent à 241,467 chèvres, soit environ 60% du cheptel caprin. L'effectif moyen des femelles caprines par exploitation est de 41 par éleveur.

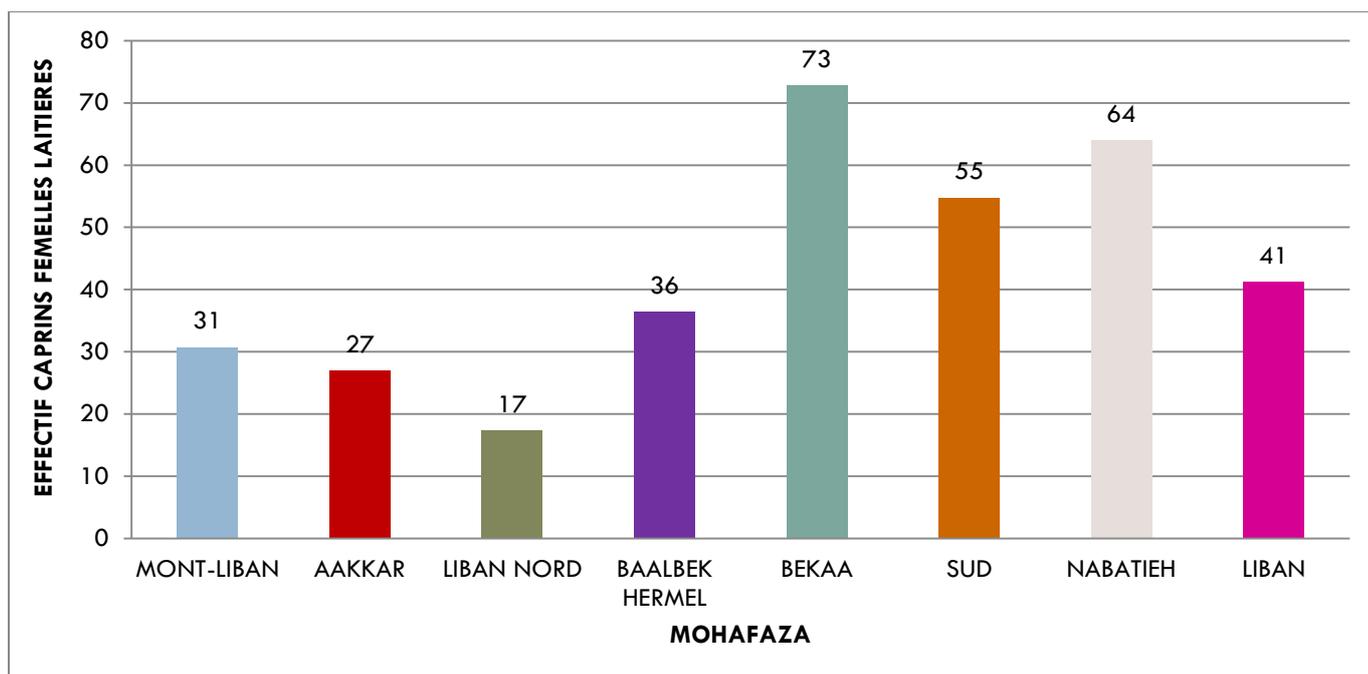
La répartition des femelles des caprins par Mohafaza, montre la prédominance au niveau de la Région de la Béqaa avec ses deux Mohafazas (25% pour chacune du total femelles du Liban), suivies de Nabatiyeh avec 20% alors que pour le reste des Mohafazas elles représentent entre 7% et 8% (Figure 5.18).

FIGURE 5.18- Répartition de l'effectif des caprins femelles par Mohafaza



Il y a lieu de noter que les caprins mâles sont préservés et sont destinés à la production de viande pour être ensuite vendus pour leur viande. Le nombre moyen de caprins femelles par exploitation est de 41 au niveau national et atteint 73 têtes à la Mohafaza de la Békqaa, 64 têtes à la Mohafaza de Nabatiyeh et 55 au Sud (Figure 5.19).

FIGURE 5.19- Répartition du nombre moyen de caprins femelles par exploitation et par Mohafaza

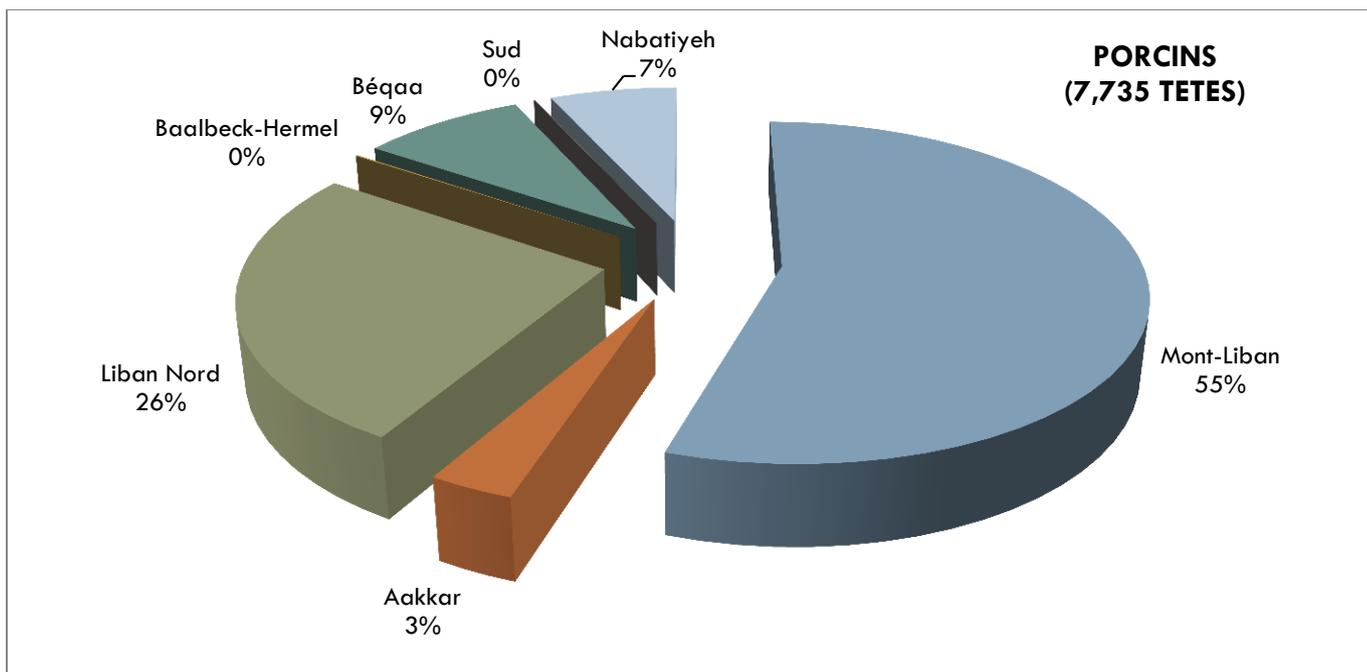


5.4 Les porcins

Le nombre d'exploitations s'adonnant à ce type d'élevage reste très réduit, il est de l'ordre de 51 éleveurs. Ces derniers détiennent 7,735 têtes et la taille moyenne du troupeau s'élève à 152 têtes par éleveur. Il est à noter qu'une diminution du nombre de porcins a été observée par rapport au recensement de 1998 d'environ 20% laquelle réduction pourrait être attribuée à l'apparition de la grippe porcine au niveau mondial et sa répercussion au niveau du consommateur libanais.

Ceci est aussi expliqué en partie du fait que le consommateur libanais aurait plus de préférence à la viande porcine transformée et importée quasiment de l'étranger (jambon, mortadelle etc...) et moins à la consommation de viande porcine fraîche.

FIGURE 5.20- Répartition du nombre de porcins par Mohafaza (En %)



La figure 5.20 montre que la majorité du troupeau porcin se trouve au Mont-Liban (55% de l'effectif total) suivi du Liban Nord (26%) et loin derrière la Békqaa avec 9% et Nabatiyeh avec 7%, alors que la part des autres Mohafazas relative à l'effectif porcin reste négligeable.

5.5 Les ruches

Le nombre de ruches s'élève à 169,308 ruches. Le nombre des exploitants ayant des ruches et qui n'exploitent pas de terres agricoles est de 780 et détiennent 34,493 ruches soit environ 20% du nombre total de ruches.

La répartition du nombre de ruches par Mohafaza montre que 25% des ruches du Liban se trouvent à la Mohafaza du Liban Nord suivie du Mont Liban et de Nabatiyeh avec 18% et 16% respectivement, ensuite de Aakkar (13%), de Baalbeck-Hermel (12%) et du Sud (11%). Le taux le plus bas a été enregistré au niveau de la Mohafaza de la Békqaa (5%)- (Figure 5.21).

FIGURE 5.21- Répartition du nombre de ruches par Mohafaza

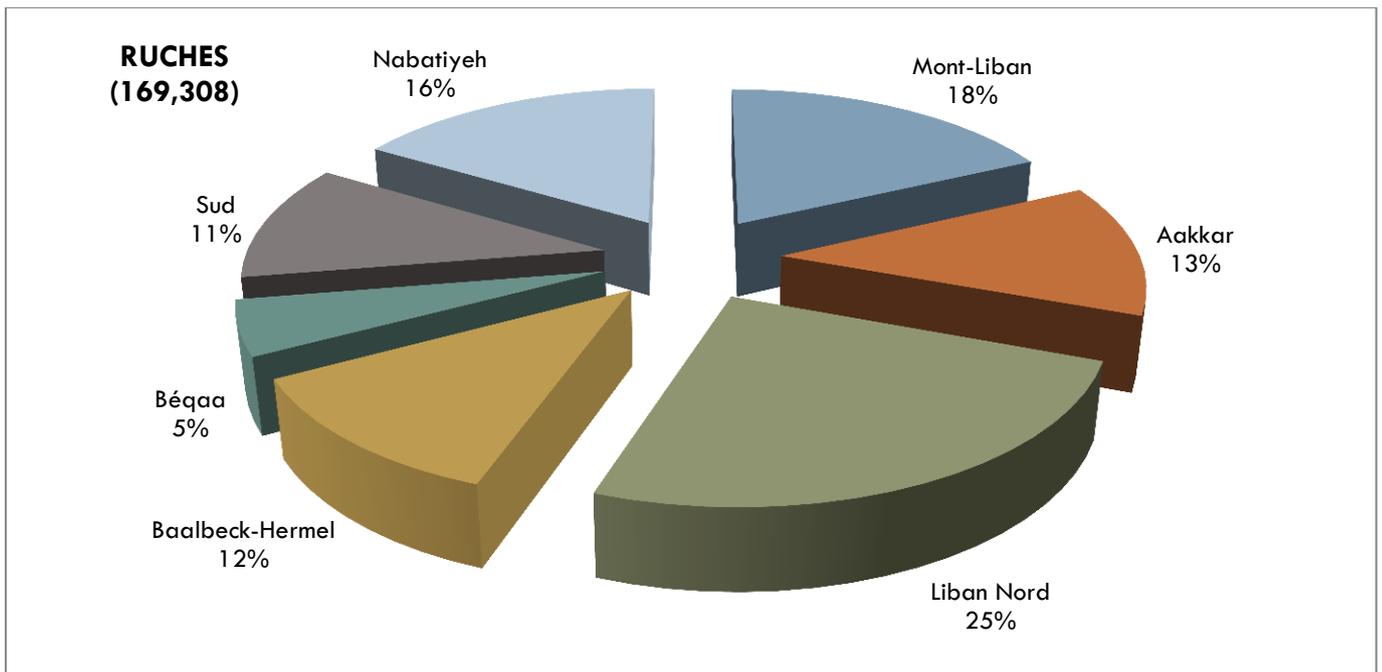
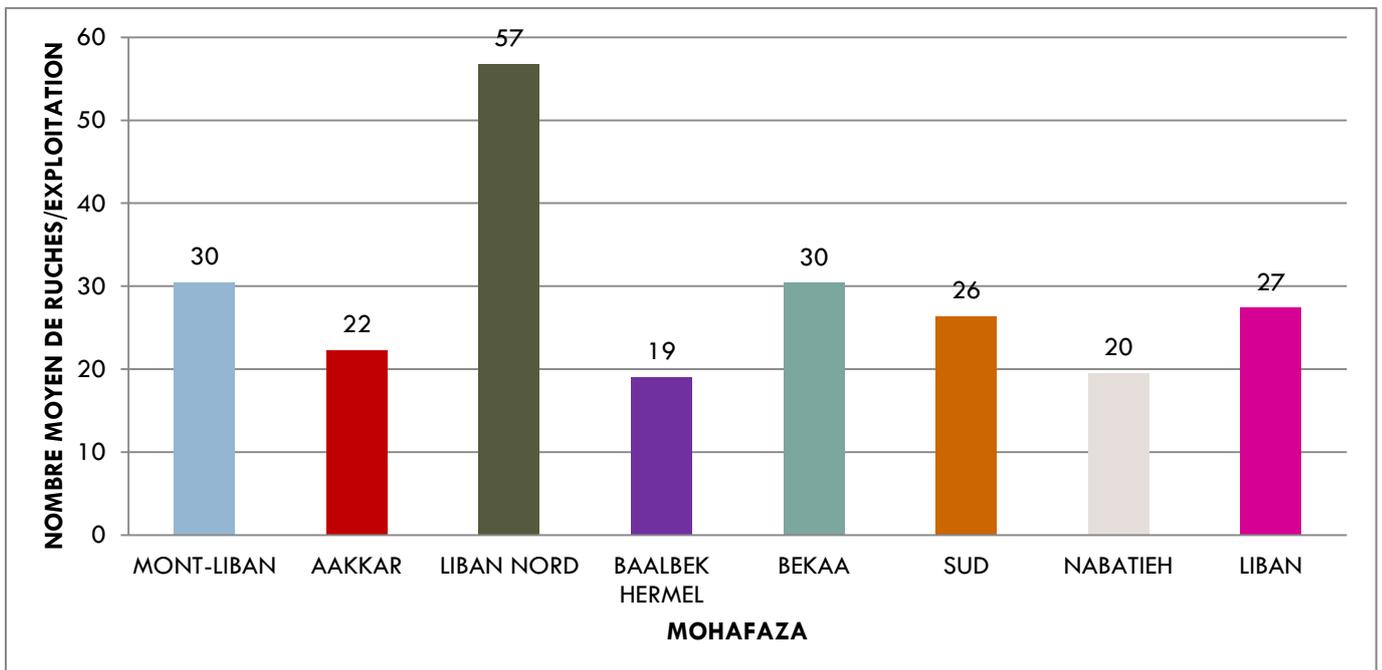


FIGURE 5.22- Répartition du nombre moyen de ruches par exploitation et par Mohafaza

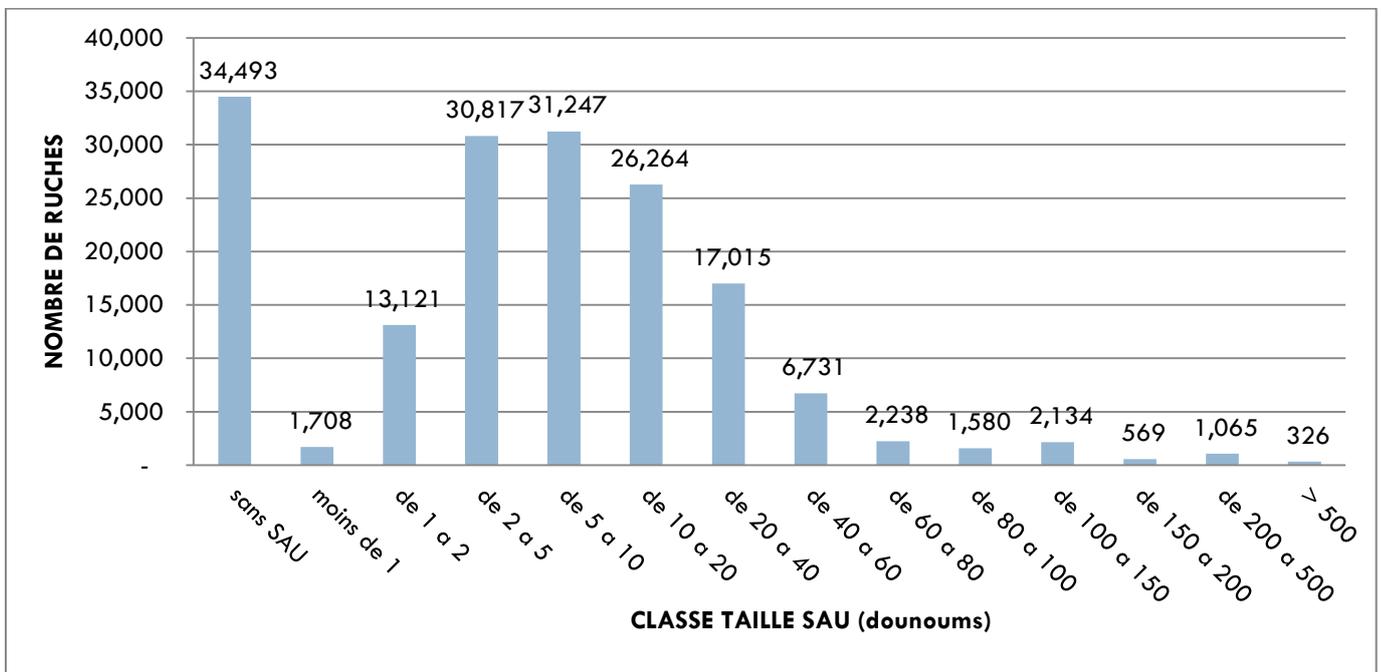


La figure 5.22 montre que le nombre moyen de ruches par exploitation et par Mohafaza est de 27 au niveau national et atteint un maximum au niveau de la Mohafaza du Liban Nord avec 57 ruches par exploitation suivie de la Béqaa et du Mont Liban avec 30 ruches pour chacun d'eux. Les nombres

moyens les plus bas ont été enregistrés à Nabatiyeh et à Baalbeck-Hermel avec 20 et 19 ruches respectivement.

La répartition du nombre de ruches par classe-taille SAU des exploitations montre que 20% du total du nombre de ruches correspond à des exploitants agricoles qui ne détiennent pas de SAU et donc sans terres agricoles. Le nombre de ruches augmente progressivement et atteint des maximums au niveau des classes d'exploitations comprises entre 2 et 10 dounoums représentant environ 37% du total des ruches. A partir de 10 dounoums, le nombre de ruches diminue surtout pour les classes d'exploitations supérieures à 40 dounoums (Figure 5.23).

FIGURE 5.23- Répartition du nombre de ruches par classe taille SAU des exploitations



En ce qui concerne la répartition des apiculteurs par classe-taille ruches, environ 55% des apiculteurs détiennent moins de 15 ruches, un peu plus des trois quarts détiennent moins de 30 ruches et 88% détiennent moins de 50 ruches alors que seulement 12% des apiculteurs détiennent plus de 50 ruches.

Pour les apiculteurs ayant plus de 50 ruches, le taux le plus élevé a été enregistré au Liban Nord avec 34% du nombre total de cette Mohafaza et celui le plus bas à Baalbeck-Hermel et Nabatiyeh avec 6% du nombre total de chacune de ces Mohafazas.

5.6 L'apiculture

5.6.1 L'élevage traditionnel

Le nombre de poulets ou poules traditionnels a atteint environ 412,000 au cours de l'année 2010 détenus par 12,416 exploitants. Cet élevage traditionnel correspond en général à l'aviculture élevée au niveau des basse-cours à proximité de la résidence des exploitants.

5.6.2 Les poulets de chair

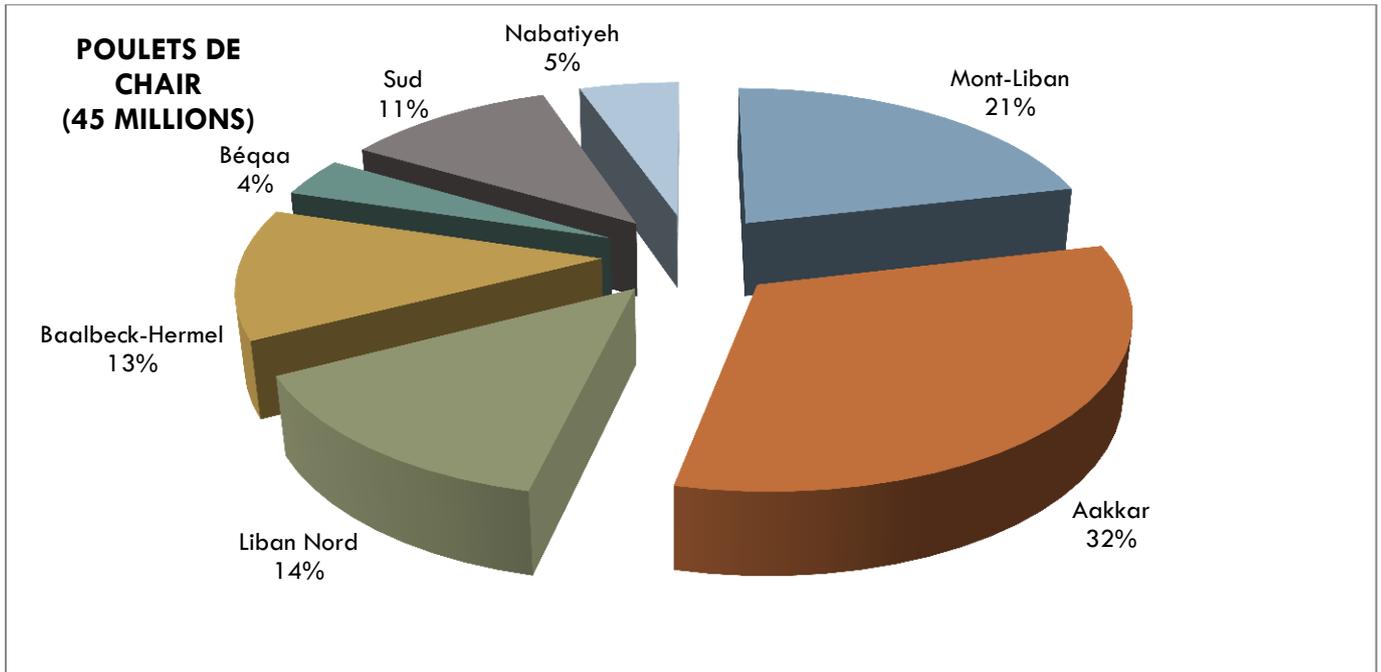
Le nombre de poulets de chair a atteint durant la campagne agricole de 2010 environ 45 millions de poulets élevés par 689 éleveurs. Le nombre de poulets a représenté environ 74% de la capacité totale des fermes et ceci pour un seul cycle de production.

La répartition des éleveurs de poulets de chair par Mohafaza montre qu'environ le tiers est localisé à Aakkar, 16% pour chacune des Mohafazas du Mont-Liban et de Baalbeck-Hermel et 14% au Liban Nord alors que pour la Béqaa, le Sud et Nabatiyeh elles présentent des taux d'environ 7% pour chacune d'elles.

La production de poulets de chair est prédominante au niveau du Aakkar (32% du nombre total des poulets de chair) suivi du Mont-Liban (21%). Le taux des Mohafazas du Sud, de Baalbeck-Hermel et du Liban Nord oscille entre 11% et 14%. Les taux les plus bas ont été enregistrés à Nabatiyeh (5%) et à la Béqaa (4%)- (Figure 5.24).

De plus, ce type d'élevage est pratiqué par des éleveurs ayant le savoir-faire et le professionnalisme ainsi que par un nombre très faible de grandes sociétés de production de poulets de chair qui ont développé un système de contrat régissant les opérations de production et de vente entre ces sociétés et les petits éleveurs.

FIGURE 5.24- Répartition du nombre de poulets de chair par Mohafaza



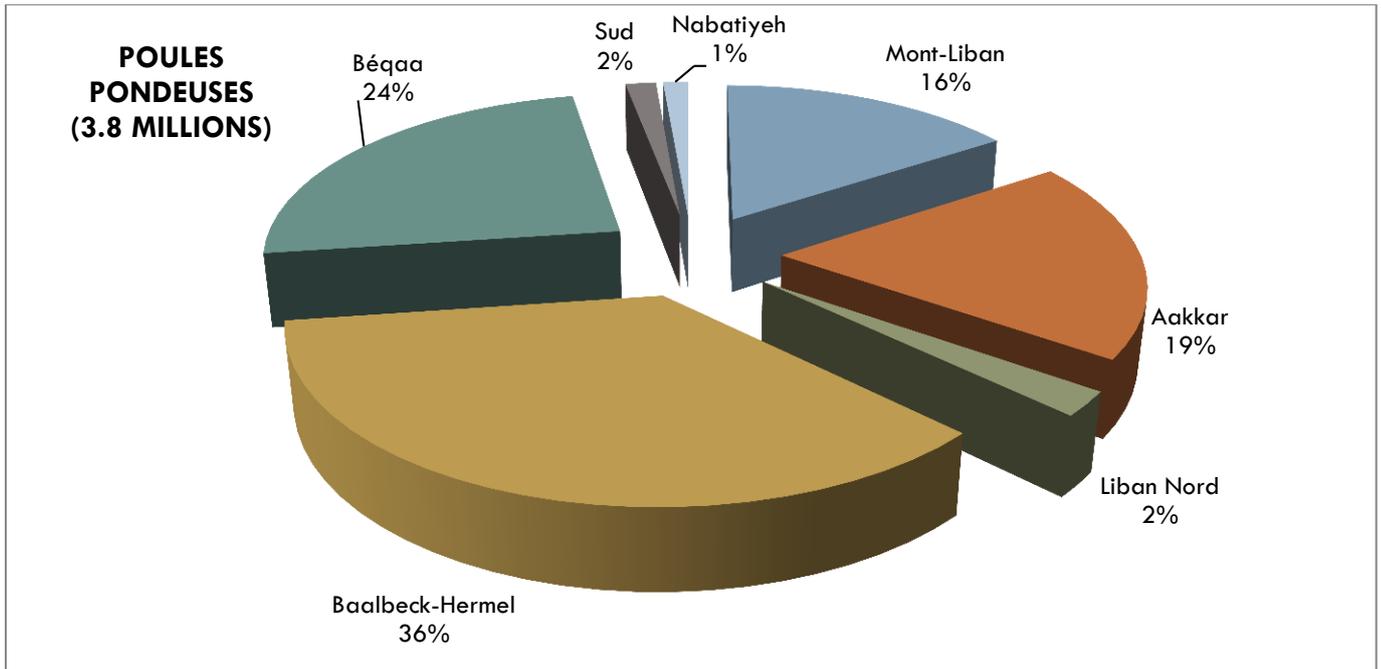
La répartition des poulets de chair par classe-taille effectifs de poulets montre qu'environ 53% du nombre total de poulets de chair correspondent à des fermes de moins de 30,000 poulets et près de 23% des poulets de chair à des fermes comprises entre 30,000 et 60,000 poulets ainsi que 24% à celles de plus de 60,000 poulets.

5.6.3 Les poules pondeuses

Le nombre de poules pondeuses a atteint en 2010 environ 3.8 millions de poules qui sont élevées par 1,417 éleveurs (grands et petits) et représentent environ 80% de la capacité totale des fermes de poules pondeuses.

Contrairement à l'élevage de poulets de chair, celui des poules pondeuses ne suit pas les opérations de contractualisation entre investisseurs et éleveurs.

FIGURE 5.25- Répartition du nombre de poules pondeuses par Mohafaza



La répartition du nombre de poules pondeuses par Mohafaza montre une prédominance au niveau de Baalbeck-Hermel et la Béqaa avec 36% et 24% respectivement du nombre total du Liban. Alors que les taux à Aakkar et au Mont-Liban ont représenté 19% et 16% du nombre total de poules pondeuses, les taux les plus faibles ont été enregistrés à Nabatiyeh, au Sud et au Liban Nord (entre 1% et 2%)- (Figure 5.25).

La répartition des poules pondeuses par classe-taille de poules montre qu'environ 57% des poules pondeuses correspondent à des fermes de moins de 25,000 poules et 43% des poules à des fermes de plus de 25,000 poules. Les poules correspondant à des fermes de plus de 50,000 poules représentent environ 31% du nombre total de poules pondeuses.

Le secteur avicole est dominé par le secteur privé qui a accumulé depuis ses débuts le savoir-faire et les moyens nécessaires pour devenir un secteur hautement spécialisé. Cependant, ce secteur fait face à de nombreuses difficultés et particulièrement pour les petits éleveurs concernant l'application des mesures de contrôle de la qualité, la sécurité et la prévention des maladies.

5.6.4 Autres Volailles

Les autres volailles comprennent les dindes (26,160), les cailles (54,792), les canards (31,251) et les autruches (1,081).

La majorité des dindes se trouvent au Mont-Liban (95%), la majorité des cailles aussi (76%) et 21% du nombre de cailles se trouve au Sud et à Nabatiyeh. Près de 80% des canards se trouvent au

Liban Nord alors qu'environ 52% des autruches se trouvent au Sud et à Nabatiyeh suivies de 20% pour la Béqaa.

6. UTILISATION DE LA MAIN D'ŒUVRE

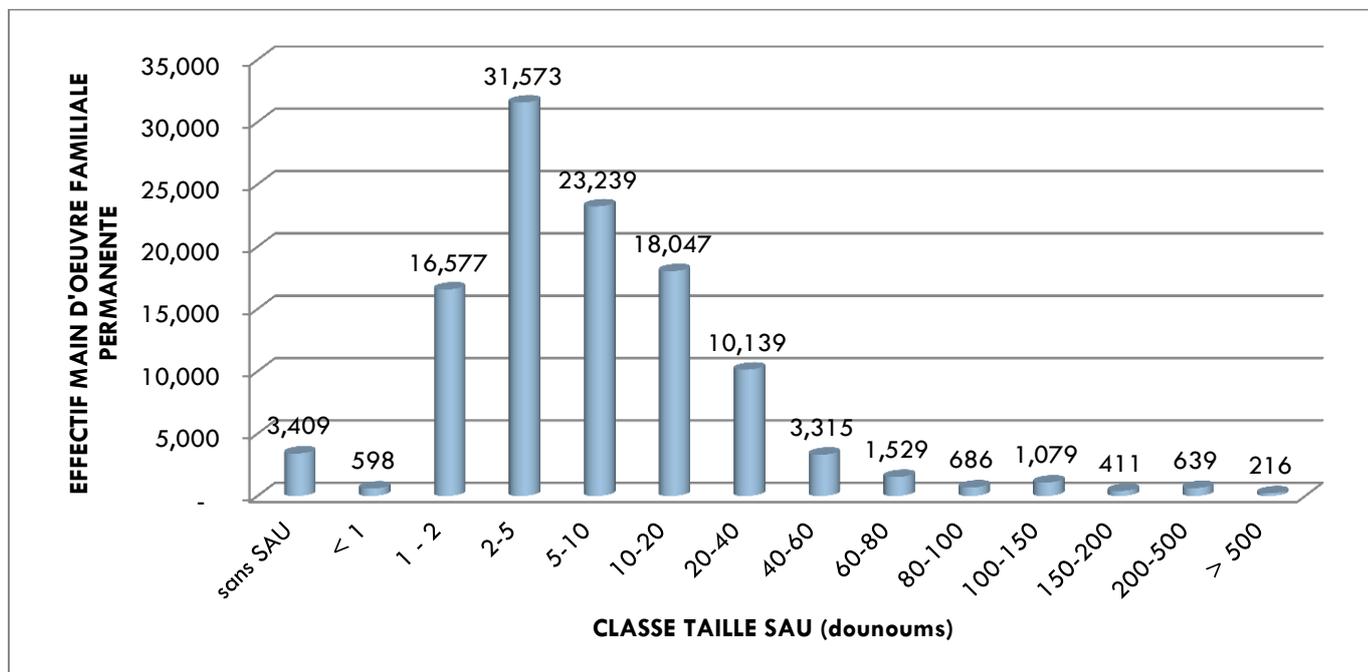
6.1 L'emploi permanent

6.1.1 Main d'œuvre familiale permanente

Globalement, 111,457 exploitants agricoles utilisent la main d'œuvre familiale permanente soit 66% de l'ensemble. Le recours à ce type de main d'œuvre varie proportionnellement au niveau des classes-taille (Figure 6.1). Il est de 82 % pour les exploitations animales. Les taux les plus élevés concernent les classes ayant moins de 10 dounoums (65% de l'ensemble), alors que les classes supérieures à 60 dounoums enregistrent des taux ne dépassant pas 5%.

Le nombre des actifs familiaux permanents s'élève à 165,594 personnes soit une moyenne de 1.5 par exploitation concernée. Cette valeur augmente sensiblement avec la classe-taille pour dépasser 1.7 pour les exploitations supérieures à 40 dounoums.

FIGURE 6.1- Effectif de la main d'œuvre familiale permanente selon la classe-taille SAU



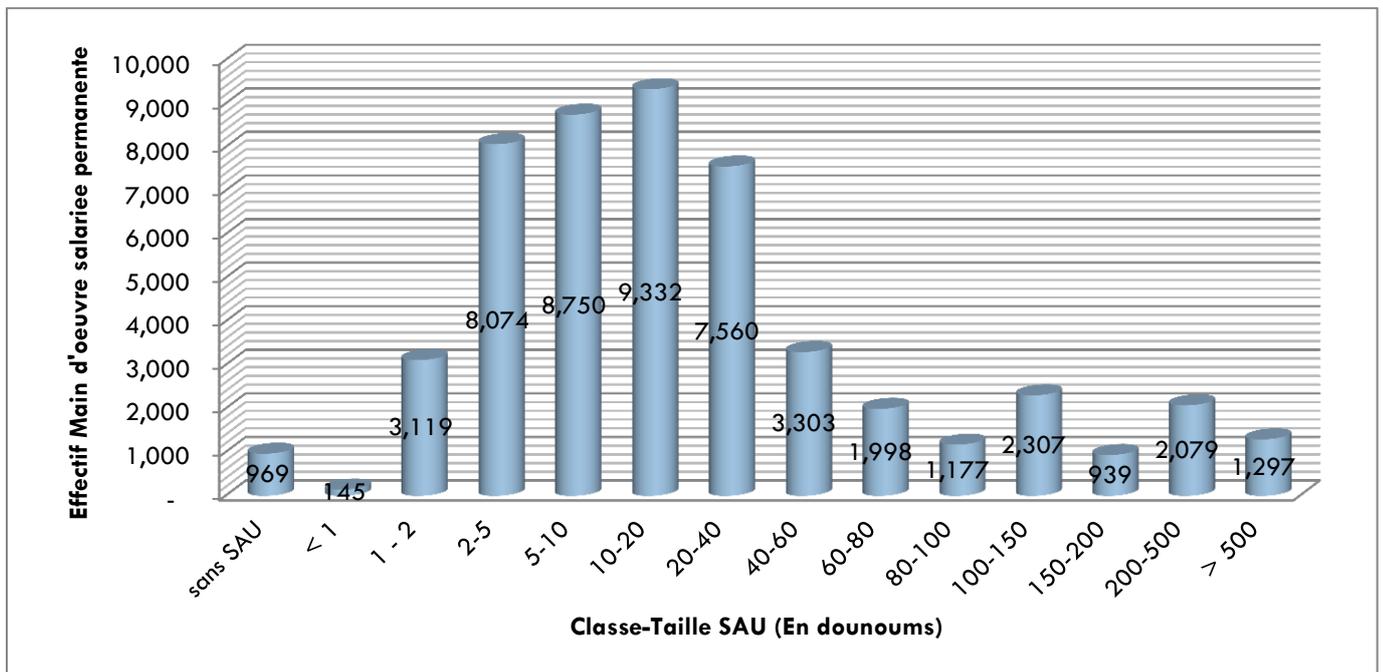
6.1.2 Main d'œuvre salariée permanente

Le nombre exploitants utilisant la main d'œuvre salariée permanente a atteint 20,392, soit 12% du total. Le recours à ce type de main d'œuvre est relativement fréquent au niveau des exploitations de

plus de 500 dounoums (78%). Ce taux se situe entre 26% et 54% pour les classes-taille comprises entre 40 et 500 dounoums. Il reste inférieur à 20% pour les autres classes (Figure 6.2).

L'effectif de la main d'œuvre salariée permanente s'élève à 51,049 soit une moyenne de près de 3 salariés permanents par exploitation concernée. Cette moyenne progresse avec la classe-taille, elle est inférieure à 2.5 pour les classes-taille de moins de 5 dounoums et augmente progressivement pour atteindre 6 pour les exploitations ayant une SAU supérieure à 500 dounoums.

FIGURE 6.2- Effectif de la main d'œuvre salariée permanente selon la classe-taille SAU



6.2 L'emploi occasionnel

6.2.1 Main d'œuvre occasionnelle non familiale

Le nombre d'exploitations agricoles qui ont fait appel à une main d'œuvre occasionnelle non familiale a atteint 126,194 soit 74% de l'ensemble. Le recours à cette main d'œuvre est plus fréquent pour les classes-taille comprises entre 20 et 60 dounoums (environ 84% des exploitants).

Le nombre de jours de travail occasionnel non familial déployés pendant l'année de référence du recensement 2010 est de l'ordre de 6.7 millions de jours.

Si l'on considère qu'un emploi permanent est équivalent à 150 jours de travail, les 6.7 millions de jours de travail constituent l'équivalent de 44,666 emplois permanents.

La grande partie de cette main d'œuvre est déployée à Aakkar et au Nord avec respectivement 21% et 20% du nombre total de jours. La part de Baalbek-Hermel est de 17% suivie du Sud et du Mont Liban avec 13 % chacun, la Béqaa se situe à un niveau inférieur avec 10%, la Mohafaza de Nabatiyeh enregistre le niveau le plus bas avec seulement 6%. Il est bien connu que la majorité de la main d'œuvre saisonnière est de nationalité étrangère ce qui explique les taux élevés au niveau du Nord et de Baalbeck-Hermel.

6.2.2 Main d'œuvre occasionnelle familiale

L'intervention de la main d'œuvre familiale occasionnelle est très fréquente, mais difficilement mesurable. Ce sont surtout les étudiants, fonctionnaires publics ou privés qui aident leurs parents d'une façon occasionnelle. 116,632 exploitations font appel à ce type de main d'œuvre, soit 69% des exploitations. Selon les déclarations des exploitants, plus de 239,000 personnes de leur famille sont impliquées dans ces activités agricoles d'une façon occasionnelle.

6.3 Bilan de l'emploi agricole

Le niveau global de l'emploi dans le secteur agricole est de l'ordre de 261,309 équivalents permanents. Le niveau global de l'emploi prend en compte les trois formes suivantes :

- Main d'œuvre familiale permanente : 165,594 actifs.
- Main d'œuvre permanente non familiale : 51,049 actifs
- Main d'œuvre occasionnelle non familiale : 44,666 équivalents permanents.

A ce seuil de l'emploi relativement élevé, s'ajoute l'intervention d'une main d'œuvre familiale occasionnelle très nombreuse qui se chiffre à 239,000 intervenants.

Parmi la main d'œuvre familiale 56% des exploitants sont propriétaires de leurs terrains agricoles, le reste se distribue entre la location (32%) et la transition (12%).

Alors que la majorité (62%) des exploitants utilisant la main d'œuvre permanente salariée sont des propriétaires ainsi que 50% des exploitants utilisant la main d'œuvre occasionnelle salariée sont des propriétaires. En ce qui concerne l'activité économique des exploitants, il est à remarquer que 62% des exploitants utilisant la main d'œuvre permanente salariée ne travaillent que dans l'agriculture, alors que 29% travaillent dans le secteur privé et 8 % dans le secteur public.

7. ENTRAVES ET SERVICES AGRICOLES

7.1 Le recours à la mécanisation

Le nombre total d'exploitants utilisant le tracteur dans le cadre de leurs activités agricoles s'élève à 88,379 dont 10% sont propriétaires de ces tracteurs recensés. Le nombre d'exploitants qui utilisent Les pulvérisateurs est de 87,247 dont 39 % sont propriétaires. La part des exploitants propriétaires utilisant les motoculteurs est de 10%, alors que seulement 3% sont propriétaires des moissonneuses batteuses. Le tableau ci-dessous montre par ordre décroissant l'utilisation des différentes machines agricoles.

Tableau 7.1- Utilisation des machines agricoles et part des exploitants détenant des machines agricoles en propriété

Machine	Nombre des exploitants concernant	% propriétaire
Tracteur	88,379	10 %
Pulvérisateur	87,247	39 %
Motoculteur	25,608	10 %
Camion	22,103	45 %
Tracteur Chenille	21,217	5 %
Pompe	18,645	74 %
Moissonneuse Batteuse	15,348	3 %
Faucheuse	12,408	28 %
Générateur	11,307	79 %
Shredder Olives	3,299	16 %
Arracheuse	2,897	29 %
Epandeur	2,786	26 %
Cultivateur	2,681	28 %
Trayeuse	1,809	91 %
Semoir	1,572	27 %
Secoueur d' Olives	1,195	32 %
Trieuse Olives	361	53 %

Il est à noter que les motoculteurs et les tracteurs chenilles sont utilisés dans les petites superficies, et les terrasses plantées d'arbres fruitiers.

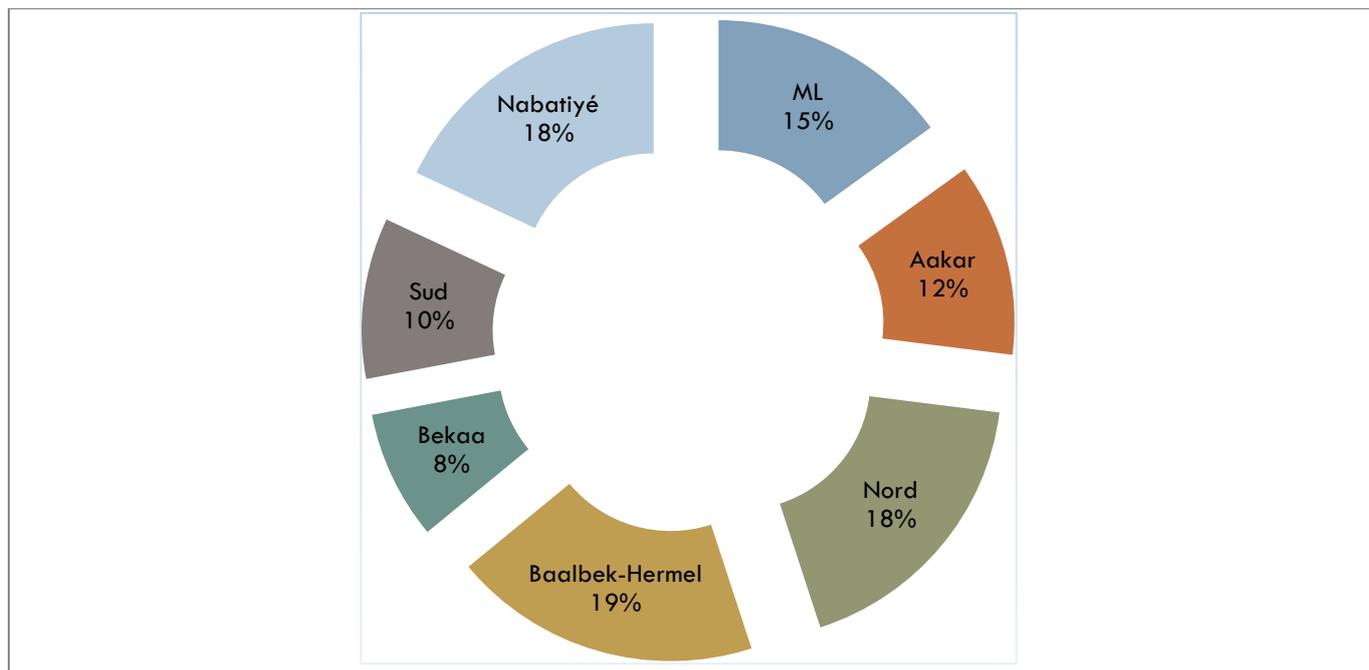
7.2 La vulgarisation agricole

Près de 90% des exploitants ont déclaré n'avoir pas reçu de vulgarisation alors que 9% ont reçu une vulgarisation à travers des compagnies agricoles privées ou des ONG, alors que 1% seulement ont bénéficié de la vulgarisation publique.

Les exploitants recevant la vulgarisation des services publics (2,523 exploitants) se répartissent au niveau des différents Mohafazas comme suit :

- 15 % au Mont-Liban
- 12 % à Aakar
- 18 % au Liban Nord
- 19 % à Baalbek-Hermel
- 8% dans le Reste de la Bekaa
- 10% au Sud
- 18 % à Nabatiyeh

FIGURE 7.1- Répartition des exploitants agricoles recevant la vulgarisation des services publics par Mohafaza



7.3 Les Membres de Coopératives Agricoles

96 % des exploitants ont déclaré qu'ils ne sont pas membres et n'appartenant pas à des coopératives agricoles. Ce pourcentage varie selon les régions : Le plus bas à Nabatiyeh (93%) et le plus élevé au Liban Nord (98%).

7.4 Les Crédits Agricoles

Seulement 1 % des exploitants au Liban ont déclaré qu'ils ont eu un crédit agricole durant l'année 2010 (année de référence), et ce pourcentage reste le même dans tous les Mohafazas. Ce nombre minime des exploitants recevant un crédit agricole (1520), n'exploite que 3 % de la SAU totale au Liban.

Annexe 1 : Tableaux thématiques

Annexe 2 : Cartes Thématiques



